

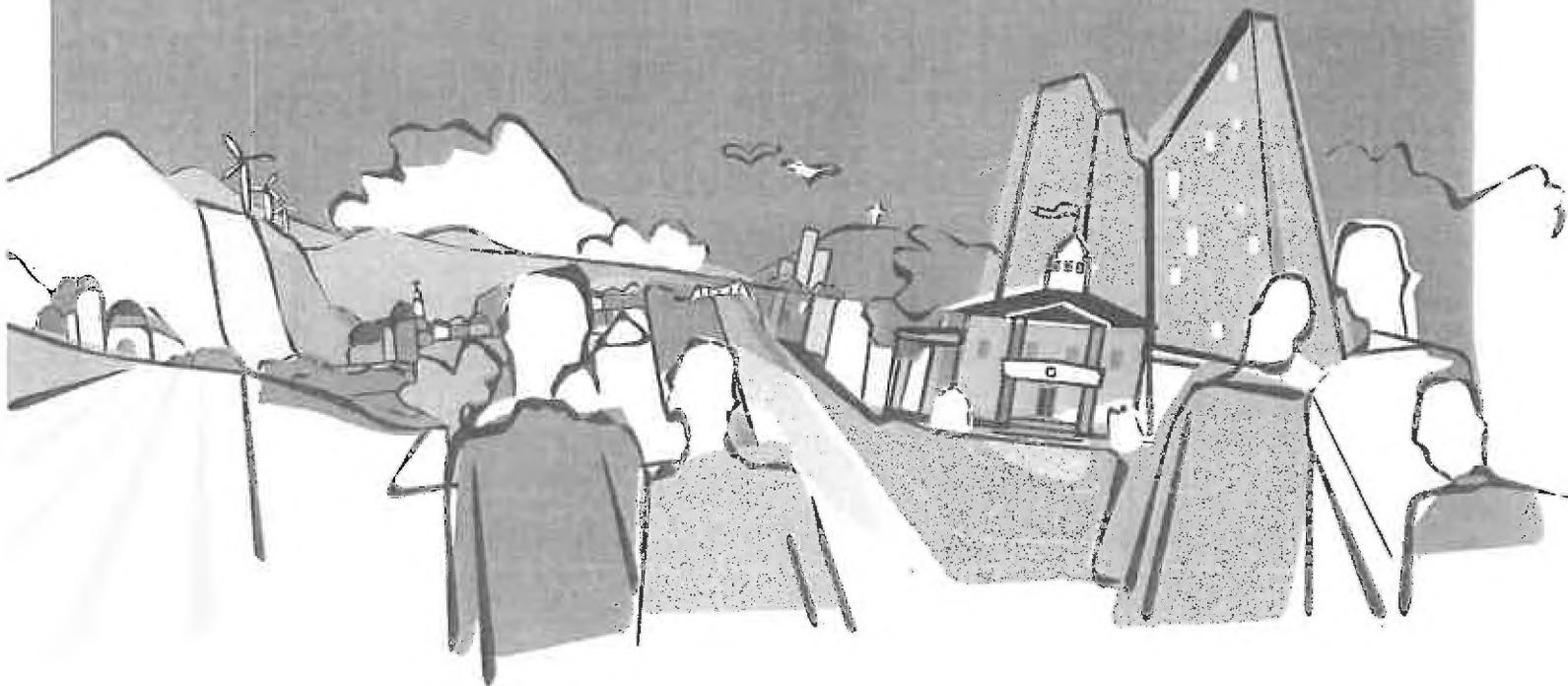
# Étude des crédits

2016  
2017

**Demande de renseignements particuliers  
Deuxième groupe d'opposition**

Avril 2016

**VOLUME 1**  
DEMANDES 1 À 62



Québec 



# Étude des crédits

**Demande de renseignements particuliers  
du deuxième groupe d'opposition  
TABLE DES MATIÈRES**

2016  
2017

Avril 2016



Québec 

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
1	<p>Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2015-2016, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;</li> <li>b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;</li> <li>c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.</li> </ul>
2	<p>Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le lieu;</li> <li>b) le coût;</li> <li>c) la ou les dates de participation;</li> <li>d) le nombre de participants;</li> <li>e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;</li> <li>f) le nom de la formation ou de l'activité.</li> </ul>
3	<p>Sommes dépensées en 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).</p>
4	<p>Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) son mandat;</li> <li>b) la liste des membres;</li> <li>c) le budget dépensé;</li> <li>d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;</li> <li>e) les résultats atteints.</li> </ul>

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
5	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2015-2016 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
6	Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2015-2016. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.  Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015 et 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.
7	Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2015-2016, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.
8	Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2015-2016 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.
9	Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2015-2016. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.
10	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2015-2016.
11	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 : a) la liste de tous les concours et tirages effectués; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
12	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom de toutes les campagnes;</li> <li>• les coûts de ces campagnes;</li> <li>• le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;</li> <li>• les dates de diffusion de la campagne;</li> <li>• les objectifs visés par chaque campagne.</li> </ul>
13	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;</li> <li>b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;</li> <li>c) le montant qui leur a été accordé.</li> </ul> <p>Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.</p>
14	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;</li> <li>b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;</li> <li>c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes;</li> <li>d) le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique.</li> </ul>
15	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).</p>
16	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2015-2016, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2016-2017.</p>

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
17	Montant des taxes payées par le MAMOT au nom des universités québécoises, pour chacune des universités concernées.
18	Évolution du budget du service de vérification du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.
19	Évolution du budget du Bureau du commissaire aux plaintes du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.
20	Liste de toutes les embauches effectuées pour le service de vérification du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2016-2017.
21	Liste de toutes les embauches effectuées pour le Bureau du commissaire aux plaintes du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2016-2017.
22	Évolution de la masse salariale du service de vérification du MAMOT depuis 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.
23	Évolution de la masse salariale du service Bureau du commissaire aux plaintes du MAMOT depuis 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.
24	Évolution du soutien au déficit actuariel des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal depuis l'année financière 2003-2004 et prévisions pour 2016-2017.
25	Évolution du soutien au déficit actuariel des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec depuis l'année financière 2003-2004 et prévisions pour 2016-2017.
26	Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
27	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
28	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds local d'investissement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour tous les CLD ou organismes délégataires désignés en vertu de la Loi. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
29	Le détails et la valeur des droits, obligations, actifs et passifs des CLD liés au contrat de prêt conclu avec le gouvernement pour le FLI, et au contrat de crédit variable à l'investissement conclu avec Fonds locaux de solidarité FTQ pour le FLS, qui sont devenus ceux des MRC à compter du 20 avril 2015. Les montants que les CLD auraient eu à rembourser au gouvernement et les montants qu'ils ont remboursé.
30	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
31	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
32	Fournir le nom de la municipalité ou l'organisme bénéficiaire du Programme de renouveau urbain, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet.
33	Fournir une liste des rencontres effectuées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre de la Table Québec-Municipalités, des copies des ordres du jour, le lieu de chaque rencontre, les frais d'accueil encourus, les frais de déplacement, les frais de restauration ou de traiteur, les frais d'hébergement.
34	Fournir une liste des rencontres effectuées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre de la Table Québec-Régions, des copies des ordres du jour, le lieu de chaque rencontre, les frais d'accueil encourus, les frais de déplacement, les frais de restauration ou de traiteur, les frais d'hébergement.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
35	Fournir une liste des rencontres effectuées en 2014-2015 et 2015-2016 par le Comité des partenaires de la ruralité, des copies des ordres du jour, le lieu de chaque rencontre, les frais d'accueil encourus, les frais de déplacement, les frais de restauration ou de traiteur, les frais d'hébergement.
36	Détail des coûts encourus dans le cadre de la Journée de la ruralité 2013 et de la Soirée des Grands prix de la ruralité. Inclure le détail de tous les frais de déplacement, des frais d'hébergement, des frais d'alcool, des frais de restauration et/ou de traiteur, des frais de matériel audiovisuel, d'éclairage, de mobilier et de location des locaux utilisés. Fournir une copie du menu pour le déjeuner, le dîner et le souper.
37	Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMOT pour 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer l'objet de l'aide financière, le nom, le montant reçu pour chacune de ces entités. Prévisions pour 2016-2017.
38	Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement, le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.
39	Sommes ventilées versées en 2014-2015 et 2015-2016 à la Commission municipale du Québec et liste des membres de la Commission.
40	Subventions versées aux différentes associations municipales en 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer l'objet de la subvention et les prévisions pour 2016-2017.
41	Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités pour 2014-2015 et 2015-2016 et chacune des 10 dernières années. Prévisions pour 2016-2017.
42	Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.
43	Liste des corporations religieuses, Églises, fabriques ou autres institutions à caractère religieux qui ont bénéficié d'une exemption de taxe foncière, municipale ou scolaire en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (article 204, par. 8 et 2) pour les années 2008-2009 à 2015-2016. Pour chacune d'elles, fournir la liste des terrains et bâtiments visés ainsi que leur valeur, la valeur exempte de taxe et la valeur de l'exemption (manque à gagner pour la municipalité) tenant compte de la compensation prévue à l'article 205.1 pour certains terrains.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
44	Liste des corporations religieuses, Églises, fabriques ou autres institutions à caractère religieux dont l'exemption de taxe foncière, municipale ou scolaire accordée en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (article 204, par. 8 et 2) a été révoquée par la Commission municipale du Québec, de 2010 à 2015.
45	Le nombre et le nom des municipalités qui ont augmenté leurs taxes foncières au-delà de l'inflation dans leur budget 2016.
46	Le nombre de municipalités qui ont inclus dans leur budget 2015 une ponction spécifique sur les taxes foncières pour compenser une partie ou la totalité des compressions imposées par le Pacte fiscal transitoire 2015.
47	Expliquer à quoi servent les surplus dits non affectés des municipalités qui s'élevaient effectivement à 1,32 G\$ en 2012.
48	Fournir le déficit en infrastructures municipales au Québec.
49	Les projets soumis dans le cadre du volet « petites collectivités » du Fonds chantiers Canada-Québec d'environ 176,9 M\$ (10 % de l'enveloppe totale) depuis février 2014.
50	Tout rapport, analyse ou note proposant ou établissant les moyens de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de révision permanente des programmes dans son rapport de novembre 2014, notamment quant aux transferts inconditionnels accordés aux municipalités.
51	Copies de tous les échanges entre le MAMOT et d'autres ministères quant à la modification, l'approbation ou la signature du protocole d'entente négocié avec le gouvernement fédéral concernant Fonds chantiers Canada-Québec volet « projets nationaux/régionaux » (à la discrétion du gouvernement du Québec), de même que tous les échanges avec le gouvernement fédéral au même sujet.
52	Bilan de la mise en œuvre des mesures et actions (sommes dépensées, ressources et heures consacrées, projets et interventions réalisés, etc.) du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.
53	Tout rapport, analyse ou note établissant un portrait comparatif des différents régimes de redevances de développement en Amérique du Nord.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
54	Mise à jour de la version 2012 du document intitulé « État de situation dépenses de recherche et de secrétariat municipalités de 50 000 habitants et plus ».
55	Concernant l'investissement de 6,1M\$ annoncé le 4 novembre 2015 sur les mesures en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes autochtones, veuillez fournir les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>a) l'enveloppe totale fournie par le MAMOT sur ce montant;</li><li>b) la liste des programmes à partir desquels ces sommes ont été dépensées avec le montant pour lequel chacun est responsable;</li><li>c) les projets auxquels cette enveloppe est assignée;</li><li>d) l'échéance fixée pour chaque projet;</li><li>e) l'état d'avancement des travaux pour chaque projet.</li></ul>
56	La ventilation des dépenses prévues au PQI 2016-2026 pour l'année 2016-2017 pour les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>a) Construction de la Cité de la culture et du sport à Laval</li><li>b) Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal</li><li>c) Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal</li><li>d) Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal</li><li>e) Aménagement du site de la Gare de triage d'Outremont à Montréal</li><li>f) Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau</li><li>g) Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph</li><li>h) Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau</li><li>i) Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan</li><li>j) Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin.</li></ul>

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
57	<p>La ventilation des dépenses prévues au PQI 2016-2026 pour l'année 2016-2017 pour les projets en planification suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Québec</li> <li>b) Aménagement du Parc Jean-Drapeau</li> <li>c) Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec</li> <li>d)</li> <li>e) Réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port Construction d'un anneau de glace à Québec</li> <li>f) Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Laval</li> <li>g) Construction d'un amphithéâtre sportif à Trois-Rivières</li> <li>h) Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Longueuil</li> <li>i) Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Montréal</li> <li>j) Construction d'une usine de biométhanisation - Couronne Sud-Est de Montréal</li> </ul>
58	Le nombre d'effectifs (ETC) attitré à la gestion du Fonds vert au sein du Ministère en 2015-2016, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.
59	Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, ventilés par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.
60	<p>La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2014-2015 et 2015-2016 avec mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de la description du projet;</li> <li>b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire;</li> <li>c) du programme concerné, le cas échéant;</li> <li>d) du montant déboursé;</li> <li>e) de la date du déboursement;</li> <li>f) de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.</li> </ul> <p>Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.</p> <p>Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.</p>

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
61	Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2015-2016 : a) Le cadre de gestion utilisé; b) La grille d'évaluation des projets; c) Les objectifs poursuivis.
62	L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 : 1) Soutenir la grappe de la logistique et du transport, notamment en collaboration avec CargoM. 2) Accompagner les municipalités dans la mise à niveau de leur plan d'urgence, pour réduire les impacts d'un incident impliquant un navire de croisière, en favorisant le partage des responsabilités des divers intervenants interpellés.



## Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 1

Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2015-2016, indiquer : a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ; b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ; c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

### a) Liste des employés de la Commission municipale du Québec au 29 février 2016 :

Neuf employés, dont un cadre, deux professionnels et six fonctionnaires (incluant deux occasionnels).

### Liste des membres de la Commission municipale du Québec au 29 février 2016 :

M<sup>e</sup> Brigitte Pelletier, présidente

M<sup>e</sup> Denis Michaud, vice-président

M<sup>e</sup> Sandra Bilodeau

M<sup>e</sup> Thierry Usclat, vice-président éthique et déontologie

Mme Nancy Lavoie

Me France Thériault

M. Robert Pagé

M<sup>e</sup> Sylvie Piérard

M<sup>e</sup> Martine Savard

M<sup>e</sup> Léonard Serafini

### b) Les mandats renouvelés sont les suivants :

Aucun mandat n'a été renouvelé durant cette période.

### c) Liste des personnes qui ont été nommées :

Aucune personne n'a été nommée durant cette période.

### d) Frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation et allocations de séjour

Au 29 février 2016, les dépenses en frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas, frais de représentation et allocations de séjour des employés et des membres de la Commission municipale du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 29 février 2016, ont totalisé 74 410,35 \$.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>			
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>
Académie de Trans-Formation	Ateliers de gestion	2 292,22 \$	3
	Panier de gestion	595,00 \$	1
Académie du Savoir	Access intermédiaire	303,65 \$	1
	Améliorer son style de rédaction	983,49 \$	2
Accent formation	La rédaction administrative	1 541,08 \$	3
	L'écriture stratégique	470,00 \$	1
Acti-Com	La rédaction persuasive	485,00 \$	1
	Excel avancé : graphiques et macrocommandes	336,00 \$	1
AFI Expertise	Excel intermédiaire : fonctions et listes de données	203,00 \$	1
	Logiciel SharePoint 2010	643,00 \$	1
	Powerpoint de base	250,00 \$	1
	Programmation	3 240,00 \$	2
	Fondamentaux ITIL© (Information Technology Infrastructure Library)	1 200,00 \$	1
Alliance des cadres	Les meilleures pratiques en gestion du changement	420,00 \$	1
	Panier de gestion	450,00 \$	1
	Examen sur la planification et la gestion stratégique	450,00 \$	1
Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ)	Colloque sous le thème « Convergeons ensemble pour l'innovation »	965,84 \$	8
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	Congrès annuel	6 303,91 \$	14
	Colloque régional portant sur le paysage et le patrimoine, l'agriculture et la forêt, l'environnement et la jurisprudence	375,00 \$	1
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	Congrès annuel	7 959,79 \$	10
	La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt	286,00 \$	1
	Colloque de zone - Estrie	238,80 \$	2
	Colloque de zone - Saquenay-Lac-Saint-Jean	170,94 \$	1
Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ)	Congrès annuel	3 263,35 \$	3
Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)	Colloque annuel portant sur les finances municipales	564,17 \$	2
Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA- OC)	Abonnement annuel	226,45 \$	0

<sup>1</sup> Coût total : inscription et frais de déplacement

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>			
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>
Association des responsables de gestion des plaintes du gouvernement du Québec (ARGP)	Colloque annuel sous le thème « Le citoyen au cœur de nos organisations »	150,00 \$	2
Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ)	Congrès annuel	475,00 \$	2
Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean (AFSL)	Congrès annuel sur les enjeux du secteur forestier	84,68 \$	1
Association québécoise d'urbanisme (AQU)	Les saines habitudes de vie sur le territoire municipal	622,38 \$	1
Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)	Journée professionnelle en accès à l'information et protection des renseignements personnels : optimiser les façons de faire et nos outils pour relever les défis actuels et futurs en AIPRP	0,00 \$	1
	Formation en accès à l'information et protection des renseignements personnels portant sur l'application juste et motivée des exceptions aux droits d'accès aux documents administratifs et aux renseignements personnels	0,00 \$	1
CÉGEP de Drummondville	Gestion de la sécurité civile municipale	609,02 \$	1
Centre de formation professionnelle de la Baie-James	Diplôme d'études professionnelles en secrétariat	14,00 \$	1
Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC)	Stratégie de communication et d'influence	295,00 \$	1
	Rédaction stratégique	1 185,00 \$	3
	Notions et techniques pour identifier et formuler des exigences d'affaires en technologie de l'information	385,00 \$	1
	Compétences politiques et relationnelles	295,00 \$	1
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	Démonstration de la solution de dotation en ligne	0,00 \$	3
	Portail des demandes bureautiques	0,00 \$	1
	Exploitation de base de données (COLIS 1)	154,40 \$	1
	Audit de la sécurité de l'information	795,00 \$	1
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)	Congrès INFRA portant sur la valorisation des infrastructures dans l'espace public	0,00 \$	13
Centre Microbur inc.	Nouveautés du français au bureau et la rédaction	405,00 \$	1
Chambre de commerce de Gatineau	Conférence sur le développement économique local	204,00 \$	2
Chambre de commerce du Montréal Métropolitain	Forum stratégique sur la mobilité urbaine et le transport intelligent	700,00 \$	2
	Conférence sur le développement économique de la Ville de Montréal	172,00 \$	2
	Sommet de Montréal sur l'innovation	0,00 \$	1

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>			
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>
Chambre de commerce du Saguenay	Conférence dans le cadre du suivi du Sommet	65,00 \$	1
Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)	Les milieux naturels et la gestion intégrée par bassin versant	100,02 \$	1
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	Renouvellement d'agrément du service de formation multiemployeur	500,00 \$	0
Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM)	Conférence sur le maintien du siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale	85,00 \$	1
Contrôleur des finances	Sommet des maires sur le Vivre ensemble	290,00 \$	2
	Instruments financiers du secteur public	0,00 \$	1
	Initiation aux normes comptables du secteur public	0,00 \$	2
	Immobilisations au gouvernement : particularités	0,00 \$	1
	Risques liés à la donnée financière	0,00 \$	1
	Immobilisations au gouvernement : initiation	0,00 \$	1
	L'État du Québec et son fonctionnement	717,00 \$	3
	Lois et intervenants en matière de gestion financière	0,00 \$	1
	Cycle budgétaire et budget de dépenses	0,00 \$	2
	Comptabilité de base	0,00 \$	1
	Passif au titre des sites contaminés	0,00 \$	1
	Normes comptables du secteur public : principaux changements survenus en 2015	0,00 \$	3
	Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)	Les comptes publics du gouvernement du Québec	329,85 \$
	Le rôle du greffier municipal	768,88 \$	1
	Le projet de loi n° 28 et son impact sur les pouvoirs des municipalités locales et des MRC en matière de développement économique	645,45 \$	2
	Congrès annuel	1 315,34 \$	3
	Comptabilité et finances municipales	2 445,02 \$	4
	Séminaire 2015	0,00 \$	2
École de technologie supérieure (ETS)	Maîtrise en génie (2 sessions)	1 227,34 \$	1
	Le professionnel avec des tâches de gestion	1 177,00 \$	1

<sup>1</sup> Coût total : inscription et frais de déplacement

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>			
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>
Ecole nationale d'administration publique (ENAP)	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (PGAGL)	1 128,09 \$	9
	Programme gouvernemental d'apprentissage personnel professionnel	0,00 \$	1
	Cercle des jeunes leaders de l'administration publique	778,03 \$	1
	Défis et innovations à l'ère numérique - collaboration dans les projets et organisations publiques	0,00 \$	1
	Colloque portant sur l'évaluation pour la pertinence et la performance de l'action publique (enjeux et perspectives)	10,00 \$	2
	La mesure des attentes et de la satisfaction de la clientèle	0,00 \$	1
	Examen sur la planification stratégique	385,00 \$	1
ESRI Canada	Conférence des utilisateurs d'ESRI Canada	0,00 \$	10
Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches	Journée régionale sur le développement agroalimentaire	86,06 \$	1
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Congrès annuel	13 715,17 \$	11
	Rôles et responsabilités des élus	264,67 \$	5
	Le comportement éthique	0,00 \$	3
Formations Qualitemps inc.	Excel	230,00 \$	1
	Leadership en action	390,00 \$	1
	Amélioration de la rédaction	578,00 \$	2
Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Colloque annuel sur le développement professionnel	150,00 \$	2
	Adapter les politiques publiques à l'économie de partage	0,00 \$	2
Fujitsu Conseil	Formation sur le pilotage informatique	3 520,00 \$	12
Groupe d'expertise en gestion documentaire (GEGD)	Journée thématique du Groupe d'expertise en gestion des documents	0,00 \$	1
Groupe d'intérêt en gestion de projets publics au Québec (GP-Québec)	La gestion de projet dans la turbulence organisationnelle	500,00 \$	2
IC Formation inc.	Développer son influence et son leadership dans son environnement	442,31 \$	1
	Les meilleures pratiques en gestion du changement	420,00 \$	1
Médias Transcontinental	Conférence sur les appels d'offres publics	1 732,70 \$	1
Microsoft Canada	Atelier Private Workshop	206,94 \$	1
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Table des conseillers en affaires municipales	5 852,98 \$	12

<sup>1</sup> Coût total : inscription et frais de déplacement

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>			
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>
	Table des aménagistes	6 880,18 \$	11
	Formation des nouveaux aménagistes	1 024,15 \$	3
	Transfert d'expertise en matière de regroupement municipal	1 489,73 \$	1
Ministère des relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	Système des rapports diplomatiques	0,00 \$	1
Multihexa Québec inc.	Excel : fonctions et liaisons et tableaux croisés dynamiques	240,00 \$	1
Municipalité régionale de comté de l'Islet	Forum sur le plan de développement de la zone (PDZA) de la MRC de l'Islet	15,00 \$	1
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	Forum sur le plan de développement de la zone (PDZA) de la MRC de Lotbinière	10,00 \$	1
Niska	La stratégie et le développement territorial en mode participatif	294,38 \$	1
Open Group Quebec city	Des stratégies innovantes pour accélérer la transformation des organisations	395,00 \$	3
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ)	Abonnements annuels de formation pour les CPA (10)*: ensemble de cours dispensés et reconnus par l'Ordre des CPA dans le cadre du programme de développement professionnel obligatoire pour le maintien de l'adhésion à l'Ordre pour les cours suivants:	16 490,00 \$	
	Introduction à l'audit de projet		2
	Nouveautés dans le manuel de comptabilité		4
	Mission d'audit - les communications dans le cadre des missions de certification		1
	Colloque des CPA du secteur public et parapublic		9
	La conformité en matière d'appels d'offres : une gestion de risques		2
	Amélioration de la rédaction		1
	Principaux stratagèmes de la fraude en entreprise et dans les états financiers		1
	Manuel d'assurance de la qualité - conception, mise en place et documentation		1
	Dossier modèle d'audit pour les OSBL du secteur privé - introduction		1
	Analyse des risques en projet		2
	Mission d'audit - revue des concepts fondamentaux		1
	Excel		2
	Exceller en service à la clientèle		1
	Gestion de projets appliquée		2
	Colloque des CPA - parlementaires		12

<sup>1</sup> Coût total : inscription et frais de déplacement

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>			
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>
	Audits fondés sur les risques		3
	Nouvelles normes et des rapports spéciaux		3
	Dossier modèle d'audit pour les organismes municipaux - avancé		4
	Dossier modèle d'audit pour les organismes municipaux - nouveautés, enjeux et conseils pratiques		3
	Dossier modèle d'audit pour les organismes municipaux		1
	Des rapports d'audit interne concis et convaincants		1
	Gestion de projet pour dirigeant		1
Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ)	Congrès	952,67 \$	1
Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)	Formation continue portant sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	347,90 \$	1
	Congrès annuel sous le thème « Nos milieux de vie en pleine effervescence »	4 060,88 \$	5
	Gestion des eaux pluviales, le rôle stratégique des urbanistes	361,90 \$	1
	Présentation de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme	86,97 \$	1
Project Management Institute	Symposium en gestion de projet	500,00 \$	1
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail (RRSPT)	Séminaire annuel sous le thème des 5 chapeaux du gestionnaire pour assurer un milieu de travail sain et respectueux	0,00 \$	1
	Gestion des conflits de groupe	295,00 \$	2
Réseau Action TI Montréal	Événement TI	335,00 \$	1
Réseau environnement inc.	Symposium sur la gestion de l'eau	1 228,40 \$	2
Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS)	Colloque annuel	876,88 \$	2
SAS	Conférences du Club des utilisateurs SAS du Québec	0,00 \$	2
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)	Détermination du niveau de complexité des emplois	0,00 \$	1
	Modifications au cadre légal et normatif en matière de dotation des emplois	0,00 \$	2
	Évaluation des emplois de cadres de la fonction publique	0,00 \$	1
	Formation en santé psychologique	0,00 \$	2
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	Conférence sur les perspectives du marché de l'habitation	280,00 \$	2
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Enjeux en matière d'habitation	108,72 \$	1
Société québécoise d'évaluation de programme	Analyse et interprétation de données quantitatives	300,00 \$	2

<sup>1</sup> Coût total : inscription et frais de déplacement

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.

<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>				
<b>Nom de la personne ou de l'entreprise offrant l'activité</b>	<b>Titre de formation, de la conférence, de l'atelier ou de la journée d'activités</b>	<b>Coût total <sup>1</sup> au 29 février 2016</b>	<b>Participants</b>	
Stratégia conseil	Gestion des coûts de projet	7 000,00 \$	12	
Table de concertation du mouvement des femmes	Volet femmes et pouvoir	20,00 \$	1	
Technologia	Rédiger avec structure et clarté	725,00 \$	1	
Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)	Développer ensemble nos territoires	429,63 \$	3	
Union des municipalités du Québec (UMQ)	Savoir animer une réunion	493,52 \$	1	
Université du Québec à Montréal (UQAM)	Comportement organisationnel (ORH1163)	290,09 \$	1	
	Introduction au droit des affaires (JUR1031)	290,09 \$	1	
	Comptabilité de management III (SCO5001)	290,09 \$	1	
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie	12,44 \$	1	
Université Laval (UL)	Droit public fondamental (DRT 1701)	709,69 \$	2	
	Droits et liberté de la personne (DRT 1902)	267,78 \$	1	
	Droit du patrimoine privé (DRT 1711)	294,39 \$	1	
	Droit des administrations publiques (DRT 1712)	294,39 \$	1	
	Droit pénal (DRT 1714)	294,39 \$	1	
	Introduction au Lean Management	418,50 \$	1	
	Gestion de projet : gouvernance et définition de projet (MNG 6153)	387,34 \$	1	
	Droits du travail et des associations (DRT 1715)	297,15 \$	1	
	Diagnostic et conduite du changement organisationnel (MNG 6029)	354,78 \$	1	
	Évaluation immobilière : principes et pratiques (GUI 3102)	297,15 \$	1	
	Économie urbaine et marchés immobiliers (GUI 4100)	297,15 \$	1	
	Versalys	Excel intermédiaire	198,00 \$	1
	Ville de Montréal	Je fais Montréal	40,00 \$	1
Wolters Kluwer	Préparation et rédaction d'appels d'offres municipaux	595,00 \$	2	

\*Les abonnements annuels CPA donnent droit à un maximum de 8 jours de formation par abonnement.

<sup>1</sup> Coût total : inscription et frais de déplacement



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 3

Sommes dépensées en 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

	<b>2015-2016 Sommes dépensées (Fonctionnement)</b>	<b>2015-2016 Sommes dépensées (Immobilisation)</b>
Acquisition matériel informatique	14 262 \$	631 106 \$
Entretien de licences	227 558 \$	0 \$
Services professionnels externes	1 552 319 \$	2 560 262 \$
Services professionnels (CSPQ)	5 323 449 \$	876 295 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 117 588 \$</b>	<b>4 067 663 \$</b>

En date du 29 février 2016



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Bureau d'expertise et de coordination (BEC)	2	Suivre les interventions sur le terrain exercées par les ministères impliqués dans la reconstruction de la Ville de Lac-Mégantic et gérer les demandes relatives au dossier Lac-Mégantic	MAMOT, MSP, MDDELCC, Agence de la santé de l'Estrie et Services Québec	Rencontres à toutes les deux semaines sises à la Ville de Lac-Mégantic et en conférence téléphonique. Contribue au support que le MAMOT apporte à la Ville et à la reddition de comptes qu'il doit faire aux représentants du Conseil exécutif. Approuver les dépenses présentées par les fournisseurs.
Bureau régional de coordination gouvernementale de la CAR Côte-Nord et comité de coordination	1	Assurer la concertation et la coordination interministérielle en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire.	MDDELCC, MAMOT, MERN, MTMDET, MF, Agence de santé, MCC, MTESS, Secrétariat au développement nordique, MIDI, CRÉ Côte-Nord	Coordination du Réseau express sur la diversification économique de Gros-Mécatina (trois rencontres) : soutien-conseil et coordination interministérielle accordés à trois projets agricoles afin de diversifier l'économie de la communauté. Co-coordination approvisionnement en essence à Chevery (cinq rencontres) : soutien-conseil et coordination interministérielle afin de soutenir la communauté dans l'élaboration d'un projet afin d'acquérir, implanter, gérer et opérer l'approvisionnement en essence durant la période hivernale. L'installation et le remplissage des réservoirs ont été complétés en janvier 2016. La communauté est maintenant approvisionnée en essence de façon sécuritaire. Coordination gestion territoriale Sept-Îles (quatre rencontres) : soutien-conseil et accompagnement auprès de Développement économique Sept-Îles et la Ville de Sept-Îles dans l'élaboration et la planification de l'aménagement de son territoire. Coordination pour le développement d'un parc industriel à Fermont (trois rencontres) : réaliser une consultation auprès des M/O et connaître les exigences des différents ministères afin d'accompagner la ville de Fermont dans la réalisation de son projet de parc industriel. La consultation est complétée. Les prochaines étapes s'amorceront pour l'année 2016-2017.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
CAR	1	Assurer la concertation régionale des ministères et organismes gouvernementaux.	Représentants des directions régionales des M/O concernés pour chaque région	Voir la réponse RP 51
Chantier Société de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les hydrocarbures	2	Dans le cadre des travaux du Comité directeur de l'ÉES sur les hydrocarbures, le Chantier Société a pour mandat de couvrir les enjeux sociaux des travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec, autant en milieu marin qu'en milieu terrestre, d'établir des constats sur la qualité des informations disponibles et d'identifier les connaissances à acquérir pour mener à bien cette ÉES.	MERN, SAA, MTQ, MSSS, MAMOT, MDDELCC-codirection	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Les travaux pour le dépôt du rapport final de l'ÉES sont en cours. Ce rapport intégrera les résultats des travaux du Chantier Société.
Comité aviseur Mobilité Montréal	3	Assurer une meilleure coordination des interventions dans la grande région de Montréal afin d'en limiter les conséquences sur le réseau routier.	ACQ, CMM, Villes de Montréal, Longueuil, Laval, Châteauguay, MAMOT, PJCCI, CCMM, STM, AMT, RTL, STL, AQTIM, MTQ, SRM	Deux rencontres en 2015-2016.
Comité directeur Mobilité Montréal	3	Assurer une meilleure coordination des interventions dans la grande région de Montréal afin d'en limiter les conséquences sur le réseau routier.	Hauts dirigeants de : ACQ, CMM, Villes de Montréal, Longueuil, Laval, Châteauguay, MAMOT, PJCCI, CCMM, STM, AMT, RTL, STL, AQTIM, MTQ, SRM	Une seule rencontre en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels Initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité consultatif sur l'encadrement et le développement des centres d'urgence 9-1-1	3	Soumettre au ministère de la Sécurité publique des recommandations quant à l'application du cadre législatif et réglementaire des services 9-1-1.  Soutenir les centres d'urgence 9-1-1 et les centres secondaires d'appels d'urgence en proposant des solutions.	MSP, ACUQ, Agence municipale de financement et de développement des CU 9-1-1 du Qc, CAUCA, ACSIQ, UMQ, FQM, MAMOT, MSSS, SQ, Bell Canada, Hydro-Québec	Le MSP est le responsable de ce comité et fera état des résultats atteints.
Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière	3	Ce comité a pour mandat de servir de lieu d'échanges et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives en matière d'évaluation foncière.	MAMOT, Représentants de 25 organisations concernées (évaluateurs et représentants d'autres disciplines, comme l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.)	Formé à l'automne 2011, ce comité a tenu huit réunions à ce jour. Les échanges ont, notamment, permis : d'identifier les éléments susceptibles d'être nuisibles à l'implantation et proposer des solutions; de résoudre les difficultés de transmission électronique des données prescrites; d'apporter des précisions au Manuel d'évaluation foncière du Québec; d'orienter l'adaptation des programmes d'enseignement de niveau collégial; de proposer un report partiel de l'échéancier réglementaire relativement aux immeubles majeurs et au système d'information géographique.  Il est prévu que ce comité poursuivra ses travaux au moins jusqu'en 2018, soit jusqu'à la fin de la période transitoire fixée par la réglementation.
Comité consultatif sur les finances municipales (CCFM)	3	Comité permanent où sont abordées diverses questions et problématiques relatives à la présentation de l'information financière municipale et à différents aspects des finances municipales. Ce comité chapeaute le Groupe de travail sur la présentation de l'information financière.	OCPAQ, COMAQ, ADMQ, ADGMQ, AGFMQ, AVGMQ, UMQ, FQM, ADGMRCQ, MAMOT	Évolution des formulaires, des directives et de la documentation de support en matière de présentation de l'information financière municipale et des finances municipales en accord avec le milieu municipal.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité consultatif sur les municipalités et les administrations locales de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)	3	Conseiller l'Observatoire de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur la mise en œuvre et le suivi d'enquêtes statistiques sur les dépenses et les activités des administrations municipales dans le domaine de la culture et du patrimoine.	Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique (ISQ), municipalités, UMQ, FQM, organismes les Arts et la Ville, chercheurs universitaires	Publication annuelle de l'enquête sur les dépenses de fonctionnement des municipalités en matière de culture depuis 2007. La rencontre annuelle s'est tenue à Québec le 15 juin 2015.
Comité d'intégration applicative – MAN-LPT (Mise à niveau des logiciels et postes de travail)	2	Projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail – passage à Windows 8.1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les membres des dates prévues pour le déploiement;</li> <li>• Décider des solutions à mettre en place concernant les problématiques survenues en cours d'essais;</li> <li>• Prendre en charge les différents enjeux et identifier ceux devant être discutés au Comité de pilotage et au Comité consultatif clientèle;</li> <li>• Rendre compte de l'avancement des travaux.</li> </ul>	MAMOT, MTRAV, RBQ, CRT, MFA, CSPQ, CGAP, OSRCP, OEIC	Les rencontres ont lieu aux deux semaines. Ce comité a été en place pendant toute la durée du projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail.  Fin des rencontres du comité en novembre 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de développement de l'Est de Montréal et son comité d'action prioritaire (et groupes de travail)	3	Promouvoir, consolider et favoriser le développement économique et social de l'Est de Montréal par une prise en charge collective.	Regroupe des élus de l'Assemblée nationale, des représentants du milieu socio-économique, du milieu institutionnel, et des observateurs représentant des élus et des secteurs gouvernemental et municipal, dont le SRM	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Quatre rencontres en 2015-2016.
Comité d'action prioritaire du CDEM	3	Conseil, réseautage et information.	Environ 15 membres du CDEM choisis pour représenter tous les milieux qui siègent au CDEM	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Quatre rencontres en 2015-2016.
PRAM Est	3	Programme d'aide financière pour le soutien de projets porteurs et novateurs qui stimulent le développement de l'Est de Montréal.	Ville de Montréal, Emploi-Québec, MESI et 3 autres membres ad hoc	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Trois rencontres en 2015-2016.
Comité de direction des ententes Trame verte et bleue (TVB) et sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire (SCP)	3	Suivi de l'aide financière accordée par le gouvernement pour mettre en place des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue et d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la CMM et sélection des projets et élaboration des programmations.	SRM, CMM, MDDELCC	En 2015-2016 : Une seule rencontre pour la TVB. Trois rencontres pour le SCP.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de gestion de l'entente Canada-Québec sur l'infrastructure (programme FIMR)	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) et Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux à trois fois par année.
Comité de gestion de l'entente Canada-Québec sur les volets Collectivités et Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, DEC, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit trois à quatre fois par année aux fins de suivi de l'entente.
Comité de gestion des ententes Canada-Québec sur le volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.
Comité de gestion du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles	3	Veiller à la mise en œuvre du programme de redistribution aux municipalités de 85 % de la redevance permanente à l'élimination et de 33 % de la redevance à l'élimination supplémentaire perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.	MDDELCC, FQM, Recyc-Québec, UMQ, CMM, Ville de Montréal, MAMOT	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de gestion des opérations et des projets	2	Comité de suivi pour les questions de gestion et de gouvernance de l'entente d'impartition des activités TI du MAMOT.  Ce comité a deux niveaux : Comité de gestion : niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de la performance des opérations TI</li> <li>• Gestion des enjeux opérationnels</li> <li>• Suivi des priorités opérationnelles</li> <li>• Arrimage entre les projets applicatifs MAMOT et les projets d'infrastructure de la VPSI</li> <li>• Planifier et prioriser les nouveaux projets</li> </ul> Comité tactique : niveau tactique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir la performance des services fournis</li> <li>• Permettre aux gestionnaires des deux organisations de partager la même information</li> <li>• Résoudre les escalades pour les litiges du comité des opérations et des projets</li> </ul>	CSPQ, MAMOT	Le comité de gestion se réunit mensuellement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision de l'entente de service du CSPQ et suivi des points litigieux</li> <li>• Suivi des travaux liés au transfert des activités de développement du CSPQ au MAMOT</li> <li>• Suivi des incidents liés aux infrastructures technologiques ou aux services bureautiques de proximité</li> </ul> Le comité tactique se réunit trimestriellement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision de l'entente de service du CSPQ et de la relation d'affaires MAMOT/CSPQ (points litigieux)</li> <li>• Partage des enjeux liés à la planification et à la réalisation des travaux prévus au Plan opérationnel triennal d'évolution des infrastructures technologiques.</li> </ul>
Comité de mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales	2	Évaluer les conditions de mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne ainsi que du Règlement sur le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	MDDELCC, MAMOT	Le Comité poursuit ses travaux pour la mise en œuvre du règlement.  Le comité se réunit une fois par mois.
Comité de mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SEEP)	3	S'assurer, avec les partenaires municipaux, de la mise en œuvre de la SEEP.	MAMOT, Villes de Montréal et de Québec, UMQ, FQM	État de mise en œuvre de la SEEP.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de partage en information géographique	3	Échanger sur les projets de géomatique de la région métropolitaine.	Villes de Montréal, Longueuil et Laval, Société de transport de Montréal, Réseau de transport de Longueuil, Société de transport de Laval, Agence métropolitaine de transport, Administration portuaire de Montréal, CMM, MAMOT, MDDELCC, MTQ, MRN, Hydro-Québec, Gaz Métropolitain, Info Excavation, Commission des services électriques de Montréal, Urgences-Santé	Ce comité se réunit trois fois par année. Les objectifs sont de faire le bilan des projets géomatiques et en information géographique touchant la Métropole et de faire connaître l'information géographique gouvernementale. La tendance la plus importante concerne l'orientation d'aller graduellement en données ouvertes pour les villes de Laval, Montréal et Longueuil.  Cueillette de besoins du réseau municipal et régional en matière d'information géographique.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités Impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de pilotage – MAN-LPT	2	Projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail – passage à Windows 8.1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les risques et contraintes des organisations;</li> <li>• Fournir, à l'équipe de projet, des informations importantes sur leurs organismes respectifs;</li> <li>• Valider et orienter la conception des stratégies de gestion du changement et de formation;</li> <li>• Valider l'arrimage des solutions avec les besoins d'opération;</li> <li>• Participer à la réalisation du calendrier de déploiement;</li> <li>• Point de contact client lors du déploiement;</li> <li>• Participer aux stratégies de transition et de déploiement.</li> </ul>	MAMOT, MTRAV, RBQ, CRT, MFA, CSPQ, CGAP, OSRCP, CEIC,	Les rencontres ont eu lieu aux deux semaines. Ce comité a été en place pendant toute la durée du projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail.  Fin des rencontres en novembre 2015.
Comité de pilotage Adresses Québec	2	Produire la géobase routière Adresses Québec à partir des données de mission des partenaires. Formuler les recommandations sur l'évolution au comité directeur de projet.	DGE, MTQ, MRN, MAMOT	Ce comité se réunit aux deux mois. Diffuser la version mensuelle de la base de données aux partenaires et faire le suivi des ententes de diffusion gouvernementale et commerciale.
Comité de pilotage Trame verte et bleue (TVB) – Sentier cyclable et pédestre (SCP)	3	Analyse de l'admissibilité et évaluation des projets déposés par les municipalités dans le cadre du programme conjoint MAMOT-CMM.	SRM, CMM, MDDELCC	En 2015-2016 : Deux rencontres pour la TVB. Aucune rencontre pour le SCP.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de programme Ouranos « Environnement bâti »	3	Contribuer à diminuer la vulnérabilité de l'environnement bâti en améliorant la compréhension des impacts, des vulnérabilités et de l'adaptation aux changements climatiques, en favorisant une approche interdisciplinaire qui permet le développement de résultats pertinents et intégrés aux réalités des acteurs de l'adaptation et en assurant un transfert efficace des résultats vers les acteurs de l'adaptation.	Ouranos, MAMOT, MDDELCC, MTMDET, SNC-Lavalin, Ingénieurs Canada, Ville de Montréal, Ville de Québec, UMQ, ADGMRCQ	Le comité s'est réuni le 1 <sup>er</sup> juin 2015 et le 16 février 2016 afin de discuter de la pertinence de projets de recherche potentiels soumis pour évaluation, de partager les actualités de chacun des membres et d'assister à la présentation des projets de recherche en cours.
Comité de programme OURANOS « Environnement nordique »	3	Conseiller OURANOS sur les objectifs des programmes et évaluer la pertinence des projets de recherche.	OURANOS, MAMOT, MTMDET, MDDELCC, SHQ, MERN, ARK, Université du Québec à Rimouski, Makivic (Centre de recherche du Nunavik), MFFP et MCE	Le comité s'est réuni à Québec en avril 2015. Discussion sur le déploiement du programme de recherche 2014-2019 du comité de programme Environnement nordique et avis sur des propositions de recherche. Il y a eu partage d'information entre les membres.
Comité de retraite du Régime de retraite des élus municipaux (RREM)	3	Le comité de retraite a comme mandat d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, une politique de placement de la caisse du régime.  Le comité de retraite peut demander des études portant sur l'administration du régime et formuler des recommandations.  Il approuve les états financiers du régime et reçoit, pour examen, les rapports d'évaluation actuarielle.	MAMOT, SCT, UMQ, FQM	Ce comité est sous la responsabilité de Retraite Québec, organisme émanant de la fusion effective au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de retraite du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)	3	Le Comité de retraite est responsable de l'administration du régime de retraite et de la politique de placement de la caisse de retraite.	MAMOT, FQM, ADGMRCQ, ADMQ	Ce comité a été instauré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, loi administrée par la Retraite Québec. Ce comité n'est donc pas sous la responsabilité du MAMOT. Seul un membre de ce comité provient du MAMOT et il est nommé par le sous-ministre.
Comité de suivi des projets TOD (Développements axés sur l'utilisation du transport en commun)	2	Appuyer la réalisation de projets novateurs de démonstration à l'intérieur de sept aires TOD identifiées au PMAD de la CMM.	CMM, MRC, villes, MTMDET, AMT, MAMOT	Quatre comités TOD ont tenu des rencontres en 2015 : Mont-Saint-Hilaire (trois rencontres), Namur-De-la-Savane (une rencontre), Châteauguay (trois rencontres) et Candiac (une rencontre). Chacun de ces comités a déposé un diagnostic et œuvre à l'élaboration d'orientations d'aménagement.
Comité de suivi du portail géographique du Québec	2	Assurer le suivi du portail qui a pour objectif de donner accès à toutes les cartes, atlas et produits d'information géographique disponibles dans les MO du gouvernement du Québec.	Le MRN préside ce comité. MRN, MSSS, MELS, MAMOT, MESS	Une rencontre a lieu une fois par année et permet d'échanger l'information en lien avec le contenu et l'évolution du portail.
Comité de travail de la Table Québec-Montréal	3	Soutenir la Table Québec-Montréal dans ses travaux.	MAMOT, Ville de Montréal	Le comité s'est réuni à trois reprises en 2015-2016 : le 2 novembre, le 24 novembre et le 3 décembre 2015.
Comité de travail de la Table Québec-Québec	3	Soutenir la Table Québec-Québec dans les travaux.	MAMOT, Ville de Québec, Secrétariat à la Capitale-Nationale	Trois rencontres ont eu lieu en 2014-2015, soit le 15 juillet 2014, le 16 octobre 2014 et le 27 janvier 2015. Aucune rencontre pour la période 2015-2016.
Comité de travail de la Table sur les relations Québec-municipalités	3	Soutenir la Table sur les relations Québec-municipalités dans ses travaux.	MAMOT, UMQ, FQM	Le comité s'est réuni à neuf reprises en 2015-2016, soit les 13 mars, 10 avril, 20 novembre, 26 novembre et le 3 décembre 2015, ainsi que les 12 janvier, 21 janvier, 27 janvier et 5 février 2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités Impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle	2	Approuver les orientations gouvernementales en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.	Secrétariat à la condition féminine (SCF), MIQ, MSSS, MSP, MTRAV, MEES, MF, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), Secrétariat aux aînés, MICC, MAMOT, OPHQ	Des rencontres particulières ont été tenues en 2015-2016 dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan, le 13 avril 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité directeur de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026	3	<p>Le Comité directeur de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 (CDE) doit assurer la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent et la mise en place de mécanismes de coordination et de rencontres. Il doit faire entériner, par les deux gouvernements, les modifications aux annexes de l'Entente ou l'ajout d'annexes. Le CDE est imputable de la gestion de l'Entente et doit également rendre compte aux citoyens des progrès accomplis à l'égard des engagements convenus dans l'Entente.</p> <p>De plus, le CDE s'est doté de deux outils de mise en œuvre, soit le Forum Saint-Laurent et les tables de concertations régionales.</p> <p>Trois comités de suivi (biodiversité, usages et qualité de l'eau).</p>	<p>Canada :</p> <p>Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Agence de la santé publique du Canada, Agence spatiale canadienne, Agence canadienne d'évaluation environnementale</p> <p>Québec :</p> <p>MAPAQ, MAMOT, MDDELCC, MERN, MSP, MSSS, MFE, MTMDT</p>	<p>Le CDE a tenu deux rencontres les 4 juin et 24 novembre 2015.</p> <p>Le cinquième Forum Saint-Laurent s'est tenu les 3 et 4 novembre 2015 sous le thème : « l'amélioration de la qualité de l'eau : ce que nous pouvons faire de plus ».</p> <p>A ce jour, six tables de concertation régionales ont été mises sur pied, soit : zone du lac Saint-Pierre, zone de Québec, zone du Sud de l'estuaire moyen, zone des Îles-de-la-Madeleine, zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal et zone de l'Estuaire fluvial.</p>
Comité directeur de l'implantation de la Stratégie maritime	3	<p>Participer à l'élaboration, à l'implantation et au suivi de la Stratégie maritime selon les domaines d'expertise propres à chaque ministère.</p> <p>Favoriser la cohérence et la coordination des initiatives gouvernementales concernant la mise en valeur et le développement du potentiel maritime.</p>	<p>MESS, MESRST, MTQ, MEIE, MDDELCC, MAPAQ, MTO, MCE, MAMOT</p>	<p>Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.</p>

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité directeur de l'infonuagique	2	Mandat mené par le DPI pour établir les besoins, les contraintes et les orientations entourant l'utilisation de l'infonuagique aux plans de la gouvernance, les aspects légaux, la protection des renseignements personnels, la gestion contractuelle, les aspects financiers, etc.	SCT et environ 15 MO : CSPQ, MCE, RIO, RAMQ, MAMOT, MTQ, CSST, RRQ, MAPAQ, CARRA, etc.	Prise en compte des besoins et des préoccupations du MAMOT concernant l'accès à des offres de services en infonuagique. Le comité a pris fin en décembre 2015. Participation à trois rencontres.
Comité directeur des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures	3	Réaliser une évaluation environnementale stratégique sur les enjeux des travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec.	MERN, MDDELCC, MTQ, MFQ, UQAR, UQAC, COGEOS, HEC MTL, MSP, MTQ, École Polytechnique, ISMER, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité directeur régional en itinérance de Montréal	3	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en itinérance pour la région de Montréal	CIUSSS Centre-sud de l'île de Montréal, Ville de Montréal (diversité sociale, habitation, cour municipale), CHUM, SPVM, RAPSIM, SAA, MJQ, MESS, SRM, MIDI, MSP	Trois rencontres en 2015-2016  Le Comité, en collaboration avec un comité tactique, a élaboré le nouveau plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020 qui a été lancé le 16 octobre 2015. Différents comités de travail ont été mis en place pour favoriser la mise en œuvre des axes du plan d'action.
Comité interministériel Baie Missisquoi	2	Faire le suivi des actions requises pour améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la Baie Missisquoi.	MAMOT, MDDELCC, MAPAQ, MSSS, FAPAQ, MTMDET, CBVBM	Rapport annuel préparé par le MDDELCC. Une rencontre annuelle. Aucune rencontre n'a eu lieu cette année. Toutefois, une rencontre est prévue au cours de l'année 2016-2017.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle	2	Assurer le suivi du plan d'action en matière de violence conjugale, de même que celui du plan d'action en matière d'agression sexuelle. Assurer la concertation, la cohérence et la complémentarité de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle. Proposer les orientations, les priorités et les moyens d'action en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.	Secrétariat à la condition féminine (SCF), MJQ, MSSS, MSP, MTRAV, MEES, MFQ, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), Secrétariat aux aînés, MICC, MAMOT, OPHQ	Des rencontres particulières ont été tenues dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan, dont une le 13 avril 2015.
Comité Interministériel du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal	3	Soutenir le ministre responsable de la région de Montréal dans ses travaux pour assurer la coordination de l'action gouvernementale et la concertation avec les partenaires relatives au 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal.	MAMOT, SRM, MCE-SAA, SPPS, MCC, MIDI, MFQ, SCT, MTO, MTQ	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité de concertation du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal	3	Assurer la cohérence de l'intervention des principaux partenaires relative au 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal.	Ville de Montréal, Société des célébrations du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal, SRM	Six rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité Interministériel du développement durable (CIDD)	2	Le CIDD est un lieu d'échanges, d'information et de promotion du développement durable. Il soutient le MDDELCC dans la réalisation des mandats que lui confie la Loi sur le développement durable. Le CIDD participe à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la Loi sur le développement durable.	MDDELCC, ministères et organismes du gouvernement du Québec	Le CIDD s'est réuni le 8 décembre 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord	3	Favoriser l'embauche des travailleurs détenteurs de certificat de compétence dans les métiers de la construction, en respect des lois, règlements et conventions collectives actuelles	SPN, MTESS, MERN, MAMOT, SCT, CCQ, Hydro-Québec, MTMDET, Ville de Sept-Îles, MRC Minganie, FTQ Construction, CSN construction, ARCGTQ, MRC Haute-Côte-Nord	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité interministériel suivi du Rapport Delâge sur l'incendie de l'Isle-Verte	3	Le mandat du comité interministériel est de donner suites aux recommandations du Rapport Delâge.	MSSS, MTravail, MFQ, MAMOT, MSP, Régie du bâtiment	Un plan d'action interministériel a été élaboré et les travaux du comité se sont terminés à l'automne 2015. Le comité s'est rencontré à trois reprises en 2015-2016.
Comité interministériel sur l'aménagement durable des villages nordiques	1	Le comité veille au suivi des mesures projetées jusqu'en 2020 en vue d'assurer l'aménagement durable des villages nordiques, telles que l'amélioration de la connaissance du pergélisol dans les villages du Nunavik, afin d'orienter le développement vers les secteurs propices à la construction, l'amélioration de la connaissance des aléas nordiques et l'identification des zones soumises à des risques naturels et anthropiques dans les villages nordiques.	MAMOT, MTMDET, MSP, MDDELCC, MERN, MSSS, MEES, RBQ, SHQ, SAA, HQ, MERN et MFFP	Les membres du comité ont échangé à plusieurs reprises sur la mise en œuvre d'adaptations aux changements climatiques pour éviter les doublons et diminuer les coûts des contrats.
Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle	2	Le comité interministériel, coprésidé par le SCF et le MSP, a pour mandat de proposer des actions en vue de prévenir l'exploitation sexuelle, laquelle inclut l'hypersexualisation, la prostitution de même que la traite des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et de venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution.	SCF, MSP, MAMOT, MJQ, SAA, MESS, MSSS, MICC, MEES	Une rencontre de travail s'est tenue le 15 avril 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité interministériel sur la disposition des immeubles hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSM	1	Définir des scénarios de réutilisation des bâtiments excédentaires et de faire des recommandations au gouvernement.	SRM, MSSS, MCC, SCT, SQI, MESRST, Ville de Montréal, CHUM, CUSM, Bureau de modernisation des CHU	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel sur la politique énergétique du Québec 2016-2025	3	Mettre en place une démarche de consultation structurée visant à doter le Québec d'une nouvelle politique énergétique au Québec.	MTQ, MFFP, MEIE, MAMOT, MCE, MFQ	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel sur le bruit environnemental	2	Établir des orientations gouvernementales visant à atténuer les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie (juridiction provinciale).	MDDELCC, MTMDET, MAMOT, DSP 16, INSPQ, MSSS	Trois rencontres du comité se sont tenues en 2015-2016, soit le 10 juin 2015, le 22 octobre 2015 et le 4 décembre 2015. Elles ont notamment permis aux différents ministères d'échanger sur leur position respective quant aux mesures à prendre pour combattre les impacts du bruit, et ce, dans le contexte du dépôt par l'INSPQ d'un avis sur le bruit environnemental. Cet avis suggère l'adoption, par le gouvernement, d'une politique qui soutiendrait le milieu municipal dans la création d'environnements sonores sains. Le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur les nuisances pourrait répondre à cette recommandation.
Comité interministériel sur le développement économique de l'autoroute 30	2	Définir l'encadrement requis et le modèle de développement à privilégier pour simplifier l'octroi des autorisations gouvernementales requises à la réalisation de projets de nature logistique et favoriser le développement économique des abords de l'autoroute 30.	MESI, MTQ, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MFFP, Affaires autochtones, Stratégie maritime	Dépôt du PL85 à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2015. Cinq rencontres ont été tenues de mars 2015 à octobre 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail sur la Berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent	3	Favoriser l'éradication de la plante envahissante qu'est la Berce du Caucase (BC) sur le territoire bas-laurentien. À cette fin, identifier des stratégies et actions à mettre en œuvre, allant de l'inventaire des sites à la communication du risque, des règlements municipaux aux méthodes d'intervention, de la sensibilisation des élus aux modes de financement.	CISSS, MRC, OBV, MTMDET, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, parc national du Lac Témiscouata, Route verte, quatre employés municipaux	Initié par le CISSS, le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre a débuté. Le MAMOT assume le leadership du sous-comité réglementation. Ce dernier a pour rôle d'identifier les pouvoirs des municipalités pouvant contribuer à l'éradication de la BC.
Comité métropolitain de lutte contre l'agrile du frêne (région métropolitaine de Montréal)	3	Vise à mettre en commun l'expertise de la CMM et du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'agrile du frêne.	Représentants de municipalités de la CMM, du milieu associatif, de ministères et organismes publics, du secteur de l'éducation, de la CMM et divers regroupements	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Comité organisateur et technique INFRA (CERIU)	3	Organisation du congrès annuel.	CERIU, Universités, consultants, municipalités, organismes du milieu, MAMOT	Le congrès du CERIU se tient annuellement. Le comité se réunit 4 ou 5 fois par année.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité permanent de liaison environnement-municipalités formé du COPEM et du COPEM technique	3	Diffuser l'information et assurer la concertation sur des problématiques environnementales, ainsi que sur les politiques et projets du MDDELCC impliquant le milieu municipal. Le COPEM s'intéresse surtout aux grands enjeux et orientations, tandis que le COPEM technique met l'accent sur les aspects techniques et de mise en œuvre, de même que sur l'identification de problématiques.	MDDELCC, UMQ, FQM, MAMOT, Villes de Montréal et de Québec	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints. Le MAMOT agit à titre consultatif sur ce comité.
Comité permanent sur les infrastructures (COPI)	3	Ce comité a comme principaux objectifs d'assurer la communication entre les parties, de permettre une bonne compréhension des programmes d'aide financière et de leur cadre de gestion, et d'être une tribune de diffusion vers le milieu municipal. Il se veut un lieu d'échanges et de partage des informations et des attentes de ses participants.	MAMOT, FQM, UMQ, Villes de Montréal et Québec	Ce comité a été formé lors de la Table Québec-municipalités le 1 <sup>er</sup> mai 2009 et les rencontres ont lieu selon les besoins. La dernière rencontre a eu lieu le 14 janvier 2016 afin de discuter de la suite de la Stratégie d'économie d'eau potable.
Comité sur la formation des opérateurs de stations d'épuration	2	Évaluer le niveau de formation requise pour les opérateurs de stations d'épuration (en lien avec le projet de règlement du MDDELCC).	MDDELCC, MAMOT, MESS	Un technicien du MAMOT participe à ce comité. Le MAMOT agit à titre consultatif sur ce comité.
Comité sur la gestion des risques associés aux matières dangereuses	2	Établir la position gouvernementale et mettre en place les conditions devant permettre d'assurer, au Québec, une gestion efficace et concertée des risques associés aux matières dangereuses.	Coordination MSP, CSST, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MEES, FEQ, MERN, MSSS, MTMDET, RBQ, MTESS-Services Québec, Sûreté du Québec. Sur demande, autres M/O de l'OSCQ.	Un portrait du cadre législatif, de la situation actuelle et des problématiques devrait être complété et adopté par l'OSCQ au printemps 2016. Une rencontre a été tenue en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité sur la prévention des sinistres naturels – Groupe de travail « Glissements de terrain »	2	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement des risques de glissements de terrain en vue d'être transmise pour approbation au comité directeur sur la prévention des sinistres naturels.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MERN, MTMDET	Une rencontre de ce comité s'est tenue en mars 2016 afin de faire le bilan des travaux et activités ainsi qu'un état de la situation financière pour l'année 2015-2016.
Comité sur la prévention des sinistres naturels – Groupe de travail « Érosion et submersion côtière »	2	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement des risques d'érosion et de submersion côtière en vue d'être transmise pour approbation au comité directeur sur la prévention des sinistres naturels.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MERN, MFFP, MTMDET	Une rencontre a eu lieu le 27 janvier 2016 pour présenter le bilan financier et les activités réalisées dans l'année 2015-2016. Une planification des travaux et des activités ainsi que l'état de la situation budgétaire pour 2016-2017 ont été déposés pour commentaires en vue de l'adoption de ces documents par le comité directeur sur la prévention des sinistres naturels lors de la rencontre de mars 2016.
Comité sur la prévention des sinistres naturels – Groupe de travail « Inondation »	2	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement des risques d'inondation en vue d'être transmise pour approbation au comité directeur sur la prévention des sinistres naturels.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MFFP et MTMDET	Deux rencontres se sont tenues le 7 juillet 2015 et le 25 février 2016. La première visait à présenter différents projets à réaliser dans l'année en cours. La deuxième a permis de présenter les projets approuvés et réalisés en 2015-2016. Une planification des travaux et des activités pour 2016-2017 a été présentée au comité en vue de son adoption par le comité directeur sur la prévention des sinistres naturels lors de la rencontre de mars 2016.
Comité sur les technologies de traitement de l'eau potable (CTTEP)	3	Favoriser et encadrer la reconnaissance des nouvelles technologies de traitement de l'eau potable.	MDDELCC, MAMOT	Production de fiches techniques sur les technologies. Ces fiches sont disponibles sur le site Web du MDDELCC. Réunions téléphoniques une fois par mois.
Comité sur les technologies de traitement des eaux usées (CTTEU)	3	Favoriser et encadrer la reconnaissance des nouvelles technologies de traitement des eaux usées.	MDDELCC, MAMOT, BNQ, Universités	Approbation de fiches techniques sur les technologies. Ces fiches sont disponibles sur le site Web du MDDELCC. Quatre rencontres annuelles.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité technique de l'étude comparative de la consignation publique et de la collecte sélective	2	Le comité technique a la responsabilité d'encadrer le chargé de projet de l'étude comparative dans la réalisation de son mandat et de lui assurer un soutien technique.  Il donne son avis sur les éléments soumis au comité directeur.	MDDELCC, MAMOT, MAPAQ, MFEQ, Recyc-Québec	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints.  Le mandat du comité est complété. Le chargé de projet a rendu son rapport final en juin 2015.
Comité technique du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	3	Élaborer, pour adoption par le comité de gestion, une vision à long terme de ce que doit être la redistribution sur la base de la performance et des critères qui devraient la composer. Proposer, en fonction des données disponibles, des critères applicables au calcul des subventions des municipalités.	MDDELCC, FQM, Recyc-Québec, UMQ, CMM, Ville de Montréal, MAMOT	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints.
Comité technique et de suivi PDZA MRC Deux-Montagnes, Les Moulins, Thérèse-De Blainville, L'Assomption, Laval, Vaudreuil-Soulanges, Roussillon, Agglomération de Montréal, Longueuil, Marguerite-D'Youville	3	Approfondir les réflexions sur diverses thématiques agricoles et effectuer des recommandations au comité de pilotage métropolitain.	CMM, MAMOT, MAPAQ, MRC et agglomérations, UPA, Villes, Conseil développement	Des rencontres se sont tenues les 8 octobre, 29 octobre, 15 décembre, 8 février, 19 février et 8 mars (MRC de Deux-Montagnes) et les 7 mai, 14 juillet, 28 septembre, 26 octobre et 23 novembre (MRC Les Moulins). Douze des treize PDZA des MRC métropolitaines sont complétés.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité technique sur l'aménagement durable des villages nordiques	3	Le comité veille au suivi des mesures projetées en vue d'assurer l'aménagement durable des villages nordiques, telles que l'amélioration de la connaissance du pergélisol dans les villages du Nunavik, afin d'orienter le développement vers les secteurs propices à la construction, l'amélioration de la connaissance des aléas nordiques et l'identification des zones soumises à des risques naturels et anthropiques dans les villages nordiques.	MAMOT, Administration régionale Kativik et, au besoin, les M/O et les villages nordiques intéressés	Plusieurs échanges téléphoniques ont été tenus entre l'ARK et le Ministère en 2015-2016 en lien avec l'aménagement durable des villages nordiques.
Comité technique sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels au Québec	3	Ce comité a pour mandat général de servir de lieu d'échanges pour bonifier les éléments de solution, découlant des travaux de développement réalisés par le Ministère, aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels, notamment en ce qui concerne la désuétude externe de marché.	MAMOT, UMQ, Évimbéc Itée, FQM, Groupe Altus, OEAQ, Prud'homme, Mercier et Associés, Pierre Pelletier, un représentant de l'Association de l'aluminium du Canada, de l'Association minière du Québec et du Conseil de l'industrie forestière du Québec, Ville de Montréal	Les travaux du comité ont permis au Ministère de procéder à la mise en œuvre de certaines recommandations du Groupe de travail sur la désuétude externe de marché dans le domaine de l'évaluation des immeubles industriels. Un processus de détection de cette forme de désuétude a ainsi été élaboré. Pour donner suite à ces travaux, le guide « La dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec » a été bonifié et publié sur le site Web du Ministère en 2014-2015.
Table interministérielle sur la culture	2	Développer un modus operandi en vue d'un financement cohérent du gouvernement du Québec dans le soutien aux festivals et événements pour donner suite aux recommandations de la Commission de révision permanente des programmes pour l'aide à la culture	MCC, MTO, MEES, MERN, MAMOT, SRM, MFQ, MIRF, SCT, SCN	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Commission de révision permanente des programmes – Table interministérielle sur la culture – sous-ministres	2	Développer un modus operandi en vue d'un financement cohérent du gouvernement du Québec dans le soutien aux festivals et événements.	MCC, MTO, MELS, SCT, SCN, MAMOT	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016
Conseil d'administration de l'Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ)	3	L'AGMQ a pour mission de promouvoir le développement de la géomatique dans les champs d'applications municipales au Québec;  L'AGMQ entretient des liens étroits avec les ministères et partenaires (entreprises privées, universités, Centre de géomatique du Québec, etc.) œuvrant en géomatique tant au niveau local, national et international.	Milieu municipal et régional, industries, milieu universitaire	Planification et supervision des diverses activités concernant les deux colloques annuels via des conférences téléphoniques.  Représentation du Ministère sur les différents dossiers en lien avec la promotion et le développement de la géomatique municipale.
Conseil de gestion de l'approche de coopération en réseau pour information géographique (ACRIGéo)	2	Assumer la gestion courante de la coopération interministérielle en vue de mettre en application les décisions de la Table gouvernementale de coopération en information géographique.	MRN, MTQ, MSP, MAMOT, MDDELCC, SCT, DGEQ, MAPAQ, MELS	Le MAMOT est responsable du partage de l'information géographique gouvernementale auprès du milieu municipal et régional dans le cadre de l'approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIGéo).  Le Conseil de gestion se réunit huit fois par année pour assurer le développement de ce projet d'envergure gouvernementale. L'objectif est de partager l'information géographique ainsi que l'expertise géomatique.
Conseil des partenaires du marché du travail de Montréal	3	Concertation sur les enjeux du marché du travail dans la région de Montréal.	MESS, MEIE, MELS, MIDI, SRM, représentants de la main-d'œuvre, des entreprises, des milieux institutionnel et communautaire	Le SRM y assiste à titre d'observateur.  Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail interministériel régional sur la relance de l'École des pêches et de l'aquaculture de Québec (ÉPAQ)	3	Accompagner les dirigeants de l'ÉPAQ dans la mise en œuvre des recommandations du Comité interministériel.	MEES, MAMOT, MAPAQ, MTESS, ÉPAQ, CEGEP-GÎM	Le MAMOT a orchestré deux réunions (conférence téléphonique) du groupe de travail en 2015-2016. L'ÉPAQ est à élaborer un plan d'affaires pour sa relance. En lien avec le mandat d'accompagnement, le MAMOT est également membre du comité consultatif mis sur pied par l'ÉPAQ dans le cadre de sa planification. Ce comité a tenu une réunion le 14 janvier 2016. L'ÉPAQ déposera son plan au printemps 2016.
Groupe de travail interministériel sur la mise en œuvre des objectifs d'Aichi	2	Faire un portrait des actions mises en place par le gouvernement du Québec répondant aux objectifs d'Aichi. Proposer des pistes de réflexion visant à combler les lacunes en vue de l'atteinte de ces objectifs internationaux. Élaborer un plan d'action, ou tout autre instrument jugé pertinent, en lien avec les orientations gouvernementales sur la diversité biologique.	MAMOT, MERN, MFFP, MRIF, MDDELCC, MAPAQ, SAA	Cinq rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Elles ont eu pour but d'établir une compréhension commune des Objectifs d'Aichi appliquée au contexte québécois et d'élaborer une trentaine de fiches. Ces fiches ont été complétées par chacun des ministères afin d'établir un portrait des actions du gouvernement.
Groupe de travail MAMOT-MERN pour l'élaboration d'orientations gouvernementales (chantier ressources minérales)	1	Élaborer des orientations gouvernementales en aménagement (volet ressources minérales) en vue de mettre en œuvre certaines dispositions du PL 70 (Loi modifiant la Loi sur les mines).	MAMOT, MERN	Une rencontre a eu lieu en 2015. Une rencontre a eu lieu le 6 janvier 2015. Le MAMOT et le MERN ont, par ailleurs, collaboré étroitement durant toute la période à la rédaction du document d'orientation qui a fait l'objet, à compter de novembre 2014, d'une consultation des ministères et organismes ainsi que des partenaires municipaux et des organisations représentant l'industrie minière. Le document d'orientation est en cours d'approbation.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail pour l'élaboration d'orientations gouvernementales en aménagement (chantier glissements de terrain)	1	Accompagner le MSP dans l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement pour les glissements de terrain dans les dépôts meubles.	MSP, MAMOT	Une rencontre a eu lieu le 28 avril 2015. Plusieurs autres échanges ont eu lieu en 2015-2016.  Le MAMOT et le MSP ont collaboré étroitement à la rédaction du document d'orientation qui a fait l'objet, en 2015, d'une consultation interministérielle ainsi que d'une consultation des communautés métropolitaines, de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Association des aménagistes régionaux du Québec et de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.  Le document d'orientation est en cours d'approbation.
Groupe de travail pour l'élaboration d'orientations gouvernementales en aménagement (territoire et activités agricoles)	1	Travailler avec le MAPAQ à l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour le territoire et les activités agricoles.	MAMOT, MAPAQ, MSSS, MDDELCC, MERN	Une rencontre du comité interministériel a eu lieu en juin 2015. L'élaboration du diagnostic est en cours.
Groupe de travail pour l'élaboration d'orientations gouvernementales en aménagement (inondations)	1	Travailler avec le MDDELCC à l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement pour les inondations.	MAMOT, MDDELCC, MERN, HQ, MSSS, MSP, MFFP, MTMDET	Une rencontre du comité interministériel a eu lieu en mai 2015. L'élaboration du diagnostic est en cours.
Groupe de travail pour le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement sur le Développement durable des milieux de vie	1	Produire de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire sur les thématiques suivantes : mobilité durable, santé et saines habitudes de vie, gestion de l'urbanisation, réduction des émissions de gaz à effet de serre, aménagement culturel du territoire.	MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MSSS, MCC, MSP, MAPAQ	Ce comité s'est réuni le 20 mai 2015 et le 2 novembre 2015.  Une version préliminaire du document d'orientations gouvernementales « Développement durable des milieux de vie » sera déposée en juin 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail sur la présentation de l'information financière municipale	3	Répondre aux interrogations soulevées par l'application des normes de CPA Canada.  Consulter le milieu municipal dans l'amélioration et la mise aux normes des formulaires financiers pour les fins de reddition de comptes ainsi que dans l'élaboration des directives et de la documentation de support en matière de présentation de l'information financière et de gestion financière.	OCPAQ, COMAQ, ADMQ, AGFMQ, ADGMRCQ, ADGMQ, MAMOT	Préparation de documents didactiques pour fins de formation des membres par les associations.  Dépôt sur le site Web du Ministère de directives et de la documentation traitant de divers sujets liés à la comptabilité municipale.  Améliorations annuelles apportées aux formulaires : rapport financier et prévisions budgétaires.  Mise à jour annuelle du Manuel de la présentation de l'information financière municipale.
Groupe de travail sur les technologies conventionnelles de traitement des eaux usées	2	Réviser le Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique.	MDDELCC, MAMOT	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints.  Le MAMOT agit à titre consultatif sur ce comité.
Groupe de travail technique sur la sécurité ferroviaire et le transport des matières dangereuses	3	Le groupe de travail vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la connaissance sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses;</li> <li>• identifier des pistes de solution afin de répondre aux enjeux soulevés, en évaluer la pertinence et la faisabilité;</li> <li>• conseiller les autorités siégeant sur la Table québécoise sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses.</li> </ul>	MTMDET, MAMOT, MSP, MDDELCC, SAAQ, FQM, UMQ, CMQ, Ville de Montréal	Trois rencontres ont eu lieu en 2014-2015.
Groupe interministériel de soutien à la consultation des Autochtones	2	Soutenir les ministères et organismes du gouvernement dans l'application du Guide intérimaire en matière de consultation des Autochtones.	MAMOT, SAA, MERN, MTMDET, MDDELCC, MJQ	Gestion en continu des cas soumis par les ministères et organismes du gouvernement. Suivi de l'évolution de la jurisprudence. Élaboration d'outils d'aide à la décision. Le Groupe s'est réuni sept fois en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Organisation de sécurité civile du Québec	2	Établir une nouvelle planification stratégique en sécurité civile. Assurer l'arrimage entre l'OSCQ, l'ORSC et la TRM. Partage de connaissance des risques, de prévention et de préparation en sécurité civile.	MAMOT, MAPAQ, CSPQ, CSST, MCC, MDDELCC, MEES, MIDI, MFA, MFQ, HQ, MJQ, MERN, RQ, MSSS, MSP, SAA, SCT, MTESS-Services Qc, SHQ, SQ, MTMDET, BC, MCE, MRIF, RBQ, TQ, STQ, MTESS	Une rencontre a eu lieu le 28 mai 2015.
Organisation régionale de sécurité civile (ORSC)	2	Soutien technique aux municipalités lors de l'application de mesures d'urgence. Le MSP est responsable de la coordination de l'ensemble des ORSC présents sur le territoire. Chaque direction régionale du MAMOT siège sur ces comités.	MSP, MTESS, MTMDET, DSP, MAPAQ, SQ, ASSS, MAMOT, CSST, MFFP, MFA, H-Q, MESI, MDDELCC, Services Québec,	Lors des rencontres, il est notamment question de la prévention et de préparation des milieux municipaux et des instances gouvernementales pour faire face à un sinistre. De plus, les rencontres en 2015-2016 ont traité de sujets tels que les risques de submersion et d'inondation, l'incendie de l'Isle-Verte, les services d'urgences en milieu isolé de même que la présentation de la mission de plusieurs partenaires.
Services d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Sous-comité de l'ORSC du Bas-Saint-Laurent	2	Soutien technique des municipalités lors de l'application de mesures d'urgence.	MSP, MTMDET, SQ, ASSS, MAMOT, CSST, MFFP, MESI, MDDELCC, MTESS-Services Québec,	Deux rencontres ont été tenues en 2015-2016.
Comité sur la problématique du transport forestier à Albertville	3	Identifier des pistes de solution concernant le problème de la détérioration des routes municipales d'Albertville.	MAMOT, MFFP, MTMDET, MRC de La Mitis, municipalité d'Albertville, bénéficiaires des GAF, Député	Deux rencontres tenues depuis décembre 2015.

**Type de comités :**

- 1) Comités Interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Partenariat financier concernant l'acquisition d'orthophotographies	2	Partager les coûts d'acquisition de données entre les différents MO et organismes régionaux. Démocratiser l'accès à l'information géographique de base. Favoriser une couverture complète du territoire québécois et son actualisation.	MRN, MAMOT, CPTAQ, FADQ, MAPAQ, MTQ, DDDEFP, SQ	Planification et coordination des projets de partenariat pour l'acquisition d'orthophotographies. Quatre rencontres annuelles sont tenues.
Réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	2	Effectuer le suivi des engagements des M/O impliqués dans le cadre du plan d'action 2011-2015 « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ». Encourager le partage de l'expertise respective des différents M/O impliqués, ainsi que le partage des bons coups relevant des différents réseaux de partenaires.	ARQ, SCF, MESS, MEES, MF, SHQ, MSP, MJQ, SAA, MICC, MTRAV, CSST, MAMOT, SHQ, MAPAQ, MTMDET, MDDELCC, MCE, MRN, MRIFCFCE, SCT, MCC, MESRST, MFE, MSSS, Tourisme Québec, RRQ, OPHQ, Commission de l'équité salariale, Commission de la construction du Québec, CDPD], Office des professions du Québec, Curateur public	Une rencontre a eu lieu le 20 janvier 2016, afin de faire le point sur la reddition de comptes du plan 2011-2015. Le 10 juin 2015 un comité de travail interministériel des sous-ministres adjoints s'est réuni concernant l'élaboration du nouveau plan.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Sous-comité de l'OSCQ sur le plan d'action national (PAN) de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024	2	Établir un plan d'action national découlant de la Politique nationale en sécurité civile (PNSC) et en assurer le suivi au cours des dix années à venir. Ce plan doit interpeller tous les acteurs de la société, du citoyen aux ministères et organismes (MO), en passant par les municipalités locales et régionales ainsi que les organisations et entreprises de toute nature.	MAMOT, MAPAQ, MCE, MDDELCC, MTESS, MRIF, MRC, MSSS, MSP, MTMDET, SQ, HQ, MESI, SCT	Le sous-comité s'est réuni deux fois au courant de l'année 2015-2016, soit les 15 avril 2015 et 14 octobre 2015. Le comité doit préparer la phase 2 du PAN. Un calendrier de travail sera préparé en vue de débiter les travaux au printemps 2016.
Sous-comité technique sur les disponibilités de l'eau en cas de sinistre	2	Déterminer le partage des responsabilités entre les acteurs quant à la ressource Eau destinée à répondre aux besoins des sinistrés, ainsi que les priorités de gestion des demandes.	MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MSP, (coordination), MSSS, MTMDET, MEES, SHQ, MESS- Services Québec, CSPQ	Le sous-comité s'est réuni trois fois au courant de l'année 2015-2016, soit les 18 juin, 28 juillet et 29 octobre 2015. Le comité a notamment produit quatre fiches réflexes à l'attention des municipalités portant sur les mesures potentielles de traitement du risque de pénurie ou de contamination de l'eau potable.
Table d'accompagnement conseil en développement durable auprès des organismes municipaux (TACOM)	3	Sous la coordination conjointe du MAMOT et du MDDELCC, ce comité a le mandat de produire et de mettre en œuvre un plan comprenant des actions concrètes d'accompagnement des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable.	MAMOT, MDDELCC, MAPAQ, MCC, Famille, MRN, MSP, MTMDET, RECYC-QUÉBEC, UMQ, FQM, Ville de Québec, Ville de Montréal	Le TACOM s'est réuni le 14 mai 2015, le 11 décembre 2015 et le 9 mars 2016. Un plan d'action est en voie d'adoption.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table d'échanges entre le MAMOT et les services d'évaluation des neuf grandes villes du Québec	3	Le mandat de cette Table d'échanges consiste à partager des façons de faire en évaluation; permettre aux participants d'exposer leurs préoccupations quant à la pratique de l'évaluation foncière; approfondir les discussions relatives aux interventions pouvant être requises pour les résoudre; amorcer la définition de lignes directrices.	Directeurs des services d'évaluation des Villes de Montréal, Québec, Laval, Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis, Longueuil, Gatineau et Saguenay Deux représentants de la DGFEF	Cette Table d'échanges tient deux réunions par année depuis sa création, en 2005. Les discussions ont conduit à des changements majeurs et bénéfiques à l'ensemble des municipalités du Québec. Cela est notamment attribuable au climat de concertation et d'écoute qui s'y est graduellement implanté et qui a eu ensuite un impact positif sur les relations de ces villes avec les autres ministères.
Table de concertation du Mont-Royal	3	Jouer un rôle-conseil auprès des instances municipales à l'égard du Mont-Royal et dans son rôle de suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, ainsi qu'à l'égard des conditions à réunir pour en assurer le succès	Les membres sont des représentants du milieu institutionnel, municipal et associatif. Les observateurs proviennent de ministères, du milieu social-économique et de l'éducation.	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table de concertation intersectorielle permanente spécifique au mode de vie physiquement actif	3	Le mandat de la Table est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'assurer la cohésion entre les organisations dont l'intervention contribue à la promotion, l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif par la population québécoise.	Québec en Forme, Association québécoise du loisir municipal, Carrefour action municipale et famille, Conseil québécois sur le poids et la santé, Conseil québécois du loisir, Fédération des comités de parents, Fédération des commissions scolaires du Québec, Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, Fédération des kinésilogues du Québec, Le Grand défi Pierre Lavoie, Groupe entreprises en santé, Réseau du sport étudiant du Québec, Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport, Réseau québécois de Villes et Villages en santé, Sports Québec, Société des établissements de plein-air du Québec, Union des municipalités du Québec, Vélo Québec, Vivre en Ville, MAMOT, MELS, Famille, MSSS, MTO, MTQ, SAJ, Faculté d'éducation physique de l'Université de Sherbrooke.	La Table s'est réunie à trois reprises en 2015-2016, soit le 17 septembre 2015, le 10 décembre 2015 et le 15 mars 2016. Les rencontres ont, notamment, permis aux membres de discuter de leurs interventions respectives reliées au mode de vie physiquement actif.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table des conseillers en architecture d'entreprise (TCAE)	2	Cette table vise à développer et partager une vision d'ensemble de l'architecture d'entreprise gouvernementale qui permet aux organismes de tirer le meilleur parti possible des ressources informationnelles (RI) en tant que levier de transformation organisationnelle.	Tous les conseillers en architecture d'entreprise des MO	Cette année, les rencontres ont permis aux conseillers en architecture d'entreprise d'échanger sur les grands thèmes TI de l'heure : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renover l'état par les TI</li> <li>• Infonuagique – du besoin à la consommation au gouvernement du Québec</li> <li>• Gouvernement ouvert</li> <li>• Évolution de l'architecture gouvernementale</li> <li>• Évolution de l'authentification gouvernementale</li> <li>• Environnement de travail et mobilité</li> <li>• Stratégie d'optimisation du Web gouvernemental</li> <li>• Cadre des risques de sécurité en infonuagique</li> </ul>
Table des directeurs sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	1	La Table des directeurs opérationnalise les décisions prises par la Table interministérielle des sous-ministres adjoints (TSMA) en vue du renouvellement des orientations gouvernementales : prendre les mesures nécessaires pour respecter les priorités et décisions stratégiques prises par la TSMA; convenir des modalités des travaux requérant la collaboration de plusieurs ministères; faire des recommandations à la TSMA.	MAMOT, HQ, SHQ, SQI, MAPAQ, MCC, MDDELCC, MESI, MEES, MERN, MFFP, MSSS, MSP, MTMDET, MTO	Le comité s'est réuni le 11 mars 2016. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'avancement des travaux et de convenir des méthodes de travail pour rencontrer l'échéancier convenu.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table des partenaires Femmes et politique municipale	1-3	Concertation entre des intervenants issus du milieu municipal et des organisations assurant la promotion des droits des femmes au Québec afin d'optimiser les initiatives visant à favoriser la participation des femmes à la politique municipale québécoise. La Table assure le suivi d'un plan de concertation dont les objectifs sont les suivants : (1) accroître la participation citoyenne des femmes à la vie municipale et favoriser l'atteinte d'une gouvernance municipale égalitaire, (2) accroître la présence des femmes comme candidates aux élections municipales, tant au poste de mairesse que de conseillère, (3) améliorer la réponse aux besoins des élués municipales notamment en favorisant leur maintien en fonction et (4) partager l'information sur les femmes et la politique municipale.	MAMOT, SCF, CSF, CRÉ de Montréal, Conseil des Montréalaises, DGEQ, FQM, Groupe Femmes, Politique et Démocratie, Réseau des élués municipales de la Montérégie Est, UMQ, Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, Ville de Québec	La Table s'est réunie à deux reprises en 2015-2016, soit le 30 septembre 2015 et le 1 <sup>er</sup> mars 2016. Ces réunions ont permis d'échanger sur les actions envisagées afin de promouvoir la participation des femmes à la politique municipale.
Table des répondants de mission (TRM) en sécurité civile	2	Développer, maintenir à jour et réviser le PNSC, les missions, les plans spécifiques ou tout autre projet de développement en lien avec le PNSC et la sécurité civile, à la demande de l'OSCCQ.	MFQ, MSP, MAPAQ, MTESS-Services Québec, MDDELCC, Hydro-Québec, MERN, SQ, SHQ, MSSS, SCT, MAMOT, CSPQ, MTMDDET, MTESS	La Table s'est réunie à trois reprises au courant de l'année 2015-2016, soit les 18 juin 2015, 24 septembre 2015 et 11 février 2016. Il y a eu deux présentations spéciales lors de ces rencontres statutaires portant sur les particularités du Nord du Québec et leurs impacts sur l'opérationnalisation des missions (MSP – Juin 2015) et sur l'aide financière aux municipalités (MSP – Septembre 2015). De plus, il y a eu une rencontre de la TRM tenue le 7 octobre 2015 à propos de la priorisation des demandes en biens et services lors d'un sinistre.
Table des sous-ministres et sous-ministres adjoints dédiée à la lutte contre l'intimidation	3	Assurer les suivis stratégiques des travaux d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental concerté de lutte contre l'intimidation.	MCE, MSSS, MELS, MIDI, MES, MSP, MAMOT, MTRAV, MFA, Secrétariat à la condition féminine	Le plan d'action a été rendu public par le gouvernement le 18 novembre 2015. La Table a tenu quatre rencontres ou conférences téléphoniques en 2015-2016 (28 mai, 9 juillet et 18 septembre 2015, puis 12 janvier 2016). Ces rencontres ont donné lieu à des discussions et échanges pour approuver les grandes lignes et les éléments stratégiques de la mise en œuvre du plan d'action

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table interministérielle des sous-ministres adjoints sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	1	La Table prend les décisions nécessaires pour assurer la réussite du renouvellement des orientations gouvernementales : établir les priorités et prendre les décisions stratégiques; valider les grandes lignes des documents d'orientation; approuver les versions finales des documents; s'assurer du respect des échéanciers.	MAMOT, HQ, SHQ, SQI, MAPAQ, MCC, MDDELCC, MESI, MEES, MERN, MFFP, MSSS, MSP, MTO, MTMDT	Une rencontre a eu lieu le 25 février 2016. Elle a porté sur le nouvel échéancier proposé dans le cadre de la redéfinition des relations Québec-municipalités.
Table interministérielle en itinérance (pilotee par le MSSS)	3	Agir à titre de comité de suivi du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 en vue de favoriser son implantation et de faciliter la concertation des partenaires ainsi que la coordination des actions, dans une optique de continuité et de complémentarité	MSSS, SHQ, MELS, MIDI, SAA, MESS, SAJ, MJQ, MAMOT, SRM, SCF, CSSSPNQL, RAMQ, SA, DPCP	Deux rencontres en 2015-2016
Table Québec-Montréal	3	Contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à reconnaître les responsables uniques de la Métropole.	MAMOT, Ville de Montréal	Une rencontre de la Table a eu lieu le 11 juillet 2014. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2015-2016.
Table Québec-Québec	3	Contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à reconnaître les responsabilités uniques de la Capitale-Nationale.	MAMOT, Ville de Québec, Secrétariat à la Capitale-Nationale	Deux rencontres ont eu lieu en 2014 : le 8 juillet et le 2 octobre. Une seule rencontre a eu lieu en 2015, le 20 janvier.
Table sur les relations Québec-municipalités	3	Contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à redéfinir les relations entre le gouvernement et les municipalités, et réviser les lois concernant les municipalités.	MAMOT, UMQ, FQM	Le Table s'est réunie à 3 occasions, soit les 17 mars, 23 octobre et 9 décembre 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures	3	Unité créée pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assurer que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement des différents projets d'infrastructure pétrolières et gazières est transmise aux acteurs directement concernés;</li> <li>• Les plus hauts standards sont mis en place par les entreprises;</li> <li>• La formation donnée aux intervenants d'urgence est adaptée à leurs besoins;</li> <li>• Des mesures appropriées de protection des plans d'eau sont appliquées;</li> <li>• Les entreprises disposent d'un plan d'intervention d'urgence environnementale complet et adéquat.</li> </ul>	MERN, MDDELCC, MFQ, MAPAQ, ASS.NAT, MSP, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Le 4 juin dernier un Rapport d'étape a été rendu public.
Groupe de travail Interministériel sur le cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	2	Consulter les ministères et les organismes sur les principes et critères d'un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique; rédiger un rapport sur cette consultation; élaborer un cadre de référence gouvernemental et prévoir ses modalités de mise en œuvre.	MCE, MERN, MSSS, MAMOT, MDDELCC, SCT	Cinq rencontres ont eu lieu entre le 11 août 2015 et le 4 février 2016. Une consultation des membres du groupe de travail s'est déroulée du 19 octobre au 18 décembre 2015 dans le but d'obtenir des suggestions concernant les principes et les critères de mise en œuvre d'une démarche gouvernementale de participation publique.
Comité sous-ministériel de coordination des dossiers Inuits	2	Le comité sous-ministériel a été mis sur pied suivant une rencontre ministériel tenue en mars 2015 concernant les dossiers Inuits et les enjeux relationnels entre le gouvernement et les organisations Inuits. Les problématiques étaient au premier plan des discussions. Un mandat précis est en élaboration pour le comité sous-ministériel à la suite de la rencontre ministérielle.	SAA, MJQ, MSP, MSSS, MEES, MF, MESI, MTESS, MAMOT, SHQ, Secrétariat de la jeunesse, Société du Plan Nord	Constats et inventaire de programmes. Deux rencontres tenues : avril 2015 et février 2016 autour du thème de la problématique de la jeunesse, notamment. Un mandat est en élaboration à ce sujet en vue des travaux du comité pour agir à court terme et sur le long terme sur la problématique de la jeunesse.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de travail interministériel. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	2	Comité ayant pour mandat de suivre les travaux pour l'élaboration de la prochaine stratégie.	MEC, MEESR, MEIE, MFA, MIDI, MJQ, MSSS, MTESS, OPHQ, SA, SAA, SAJ	Une rencontre s'est tenue le 10 juin 2015 pour présenter le bilan des actions 2011-2015 et une journée de consultation a eu lieu le 14 octobre 2015 pour l'élaboration d'une stratégie 2015-2021.
Comité interministériel sur la jeunesse	2	Soutenir le SAJ dans le cadre de l'élaboration de la Politique québécoise de la Jeunesse.	SAJ, MAMOT, MAPAQ, MCC, SAA, MEIE, MEESR, MF, MIDI, MRIF, MSSS, MTESS	Le Ministère a participé à deux rencontres le 21 mai et le 9 septembre 2015. Le Ministère a également participé à titre d'observateur à une table ronde de consultation sur la Politique québécoise de la Jeunesse.
Comité directeur MAMOT- DGE – Élections municipales 2017	3	Faciliter les échanges entre le DGE et la MAMOT pour favoriser le bon déroulement des travaux en vue des élections municipales de 2017.	DGEQ, MAMOT	Le comité s'est rencontré le 20 janvier 2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité stratégique sur l'harmonisation de la mise en œuvre des exigences de la certification des résidences privées pour aînés (RPA)	3	Consulter les organisations intéressées sur le contenu d'un nouveau règlement à venir sur la certification des RPA »	MSSS (responsable), MAMOT, SHQ, RDL, UMQ, FQM, MSP, MAPAQ, RBQ, Revenu Québec, CISSS, Conseil québécois d'agrément, FADOQ, Association des chefs en sécurité incendie, Regroupement québécois des OSBL d'habitation (RQOH), Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQPA)	Projet de règlement en prépublication à l'automne 2015. Examen des modifications proposées lors des réunions tenues les 11 novembre 2015 et 5 février 2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées	3	Consulter les organisations intéressées sur un nouveau règlement à venir sur l'accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements qui ajouterait des normes au Code de construction.	RBQ, OPHQ (responsables), MAMOT, SHQ, FQM, Secrétariat aux Aînés, MSP, SQI, Ordre des architectes, Association des chefs en sécurité incendie, CORPIQ, Kéroul, COPHAN, RCLAAQ et autres organisations de propriétaires, constructeurs, handicapés, retraités, etc.	Une rencontre préparatoire regroupant seulement les M/O a eu lieu le 26 août 2015. La première rencontre du comité permanent s'est tenue le 17 novembre 2015.
Comité interministériel des sous-ministres pour la redéfinition des relations Québec-municipalités.	1	Analyser les demandes municipales. Évaluer l'opportunité de soumettre des propositions.	MAPAQ, MCC, MDDELCC, MESI, MEES, MERN, MFFP, MFQ, MIDI, MJQ, MRIF, MSP, MESS, MTRAV, MTMDET, SAIC	Première rencontre tenue le 27 mars 2015, pour présenter l'organisation et la planification des travaux.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table québécoise sur la saine alimentation	3	À l'instar de la Table sur les modes de vie physiquement actifs (voir page 44), le mandat de la Table est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dont l'intervention contribue à la promotion, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation pour la population québécoise. Cette table a été formée pour faire suite au rapport du VG 2015, chapitre 2.	MAPAQ, CSSS, PNQI, MESS, MEES, MFA, MDDELCC, MSSS, CAPSANNA, AQCPE, FOLD FCPQ, Vivre en ville, RCCQ, FQM, RSEQ, Équiterre, FSAA, Carrefour municipal, Fondation des maladies du cœur, ASGEMSQ, Québec en forme	Une première rencontre tenue le 10 novembre 2015 a permis de définir les enjeux qui seront priorisés. Une seconde rencontre a eu lieu le 16 février 2016.
Table des sous-ministres sur la Culture		Table des sous-ministres sur la Culture dans le cadre de la révision permanente des programmes. Le Ministère est représenté par le SRM dans le cadre du comité interministériel sur les Festivals et Événements.	SRM	Une rencontre a eu lieu le 4 février 2016.
Comité directeur de l'étude comparative de la consignation publique et de la collecte sélective	2	Le comité directeur supervise la réalisation d'une étude visant à comparer les avantages et les inconvénients du système de consignation publique et du système de collecte sélective pour la récupération de certains types de contenants	MDDELCC, MAMOT, MAPAQ, MFEQ, Recyc-Québec	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints. Le mandat du comité est complété, le chargé de projet a rendu son rapport final en juin 2015.
Comité multi-partite sur les caractérisations et l'analyse de coûts par activité	2	Comité qui suit la réalisation d'études de caractérisation et d'analyses de coûts par activité réalisées dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.	MDDELCC, RECYC-QUÉBEC, ÉEQ, MAMOT, UMQ, FQM, Ville de Québec, Ville de Montréal, AOMGMR	Ce comité est co-piloté par le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC. Le MDDELCC fera état des résultats atteints. Le MAMOT a cessé de participer aux rencontres de ce comité à l'automne 2015.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité des dirigeants gouvernementaux de Services Québec	2		MAMOT, RAMQ, MESS, CSPQ, MTESS, SGI, CSST, MJQ, SCT, MDDELCC, MEES, MFA, MCC, MERN, MCE, MTQ, SAAQ, RQ, MESI, tourisme	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité exécutif de Services Québec	2		MAMOT, MESS, SAAQ, RAMQ, MJQ, MTESS, MTQ, MCE, CSPQ, MESI	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité Interministériel sur la réforme de la gouvernance TC	2		MAMOT, MTQ, MCE, SCT, finances	Une réunion a eu lieu en 2015-2016
Comité des redditions de compte	2		MAMOT, MCE	Une réunion a eu lieu en 2015-2016
Table de travail gouvernementale et municipale en sécurité civile	3		MAMOT, MSP, FQM, MAPAQ, MDDELCC, MESS, MSSS, MTQ, UMQ	Deux réunions ont eu lieu en 2015-2016
Comité économique de l'implantation de la Stratégie maritime	3	Assurer le suivi des dossiers économiques de la Stratégie maritime.	MTQ, MEIE, MDDELCC, MERN, MFQ, MCE, MAMOT	Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP)	3	La TCRLSP est chargée de la préparation d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR). Le MAMOT s'est joint à la TCRLSP à titre de participant « en soutien » en septembre 2015.	<p>Municipalités :            Saint-Ignace-de-Loyola,            MasKinongé, Saint-François-du-Lac,            Sainte-Anne-de-Sorel, Trois-Rivières.</p> <p>Environnement et terre d'Odanak,            AFCLSP, RMBLSP,            UQAT, FEDECP,            SCIRBI, ECP, GRIL,            UPA, SADC de D'Autray-Joliette,            APC, AFBF, General dynamics, Rio Tinto, OTNY, CPSLC.</p> <p>Secteurs de soutien :            COPERNIC, ZIP LSP, Fondation de la Faune, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MFFP, EC</p>	Participation à deux rencontres de la TCRLSP et à une rencontre d'un comité technique sur la gestion du littoral et des pratiques agricoles qui élabore une fiche du PGIR. Cette première composante du PGIR sera soumise à la TCRLSP en juin 2016.
Plan de développement de la zone agricole de la MRC de L'Islet	3	Mettre en valeur la zone agricole et à favoriser le développement durable des activités agricoles du territoire.	MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, MAMOT	Portrait et diagnostic complétés. Forum en octobre 2015, Mise en œuvre en cours.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches	3	Mettre en valeur la zone agricole et favoriser le développement durable des activités agricoles.	MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, MAMOT, Association de propriétaires forestiers	Portrait et diagnostic complétés. Mise en œuvre en cours.
Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière	3	Mettre en valeur la zone agricole et favoriser le développement durable des activités agricoles.	MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, MAMOT, Association de propriétaires forestiers	Portrait et diagnostic complétés. Forum en février 2016. Mise en œuvre en cours.
Comité multipartite sur le développement durable de l'agriculture en Chaudière-Appalaches	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tenir les membres informés des nouveautés en matière de développement durable de l'agriculture</li> <li>-Donner accès (aux membres du Comité) aux orientations et positions de chaque organisation en matière de développement durable de l'agriculture.</li> <li>-Agir comme l'un des interlocuteurs régionaux du dossier agroenvironnemental et du développement durable de l'agriculture à l'intérieur de la région.</li> <li>-Agir à titre de comité avisé dans le cas de projets régionaux nécessitant une recommandation.</li> <li>-Assurer la diffusion de l'information à l'intérieur de chaque organisation par l'intermédiaire des membres du comité.</li> </ul>	MDDELCC, MAPAQ, UPA, CRECA, Clubs-conseils en environnement, MAMOT, OBV	<p>Une rencontre a eu lieu le 20 novembre 2015.</p> <p>Le comité est alimenté par un comité technique qui propose des sujets et des conférenciers au besoin. Le comité a tenu deux rencontres (8 septembre 2015 et 8 janvier 2016).</p>

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
CAR Sommet	1	La CAR Sommet, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a le mandat de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le déploiement des 11 groupes de travail à la suite du Sommet</li> <li>Coordonner l'action ministérielle portant sur les groupes de travail</li> <li>Faire des liens avec le comité de suivi</li> </ul>	MAMOT, MESI, MTESS, MTOUR, SPN, MAPAQ, MERN, MFFP, MTMDDET, SAA, IQ	En date du 24 février 2016, les 11 groupes de travail se sont réunis à 24 reprises. Les travaux s'échelonnent (avec des échéanciers variables) jusqu'en avril 2017. La CAR Sommet s'est réuni à 11 reprises.
Comité MADA MRC du Fjord	3	Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC du Fjord.	CIUSSS, FADOQ, MRC, MAMOT, SADC, SQ	Deux rencontres se sont tenues en 2015-2016.
Comité sur la réduction à la dépendance au pétrole	3	Réaliser certaines actions du plan régional de réduction à la dépendance au pétrole au Saguenay-Lac-Saint-Jean.	MAMOT, MERN, MRC, CREDD, CIUSSS	Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2015 par conférence téléphonique.
Comité reconnaissance du Fjord à l'UNESCO	3	Contribution du comité au montage du dossier de reconnaissance du Fjord à l'UNESCO.	MAMOT, ATR, MRC, Parc Marin, Parc Canada, Tourisme - Charlevoix	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Comité PDZA de la MRC du Fjord	3	Contribuer à la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de la MRC.	MAMOT, MRC, MAPAQ, TABLE AGROALIMENTAIRE, SADC	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures	3	Unité créée pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assurer que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement des différents projets d'infrastructure pétrolières et gazières est transmise aux acteurs directement concernés;</li> <li>• Les plus hauts standards sont mis en place par les entreprises;</li> <li>• La formation donnée aux intervenants d'urgence est adaptée à leurs besoins;</li> <li>• Des mesures appropriées de protection des plans d'eau sont appliquées;</li> <li>• Les entreprises disposent d'un plan d'intervention d'urgence environnementale complet et adéquat.</li> </ul>	MERN, MDDELCC, MFQ, MAPAQ, ASS.NAT, MSP, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Le 4 juin dernier un Rapport d'étape a été rendu publique.
Comité de suivi de l'entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière, du sable et du gravier Sur les terres du domaine de l'état	3	Piloter les négociations entre le gouvernement et les unions municipales en vue du renouvellement de l'entente de principe	MERN, MFQ, MAMOT  Externes : UMQ, FQM	L'entente de principe est sur le point d'être convenue par les parties. Ce comité s'est rencontré à trois reprises en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sur les services d'urgence en milieu isolé	2	<p>Examiner la problématique liée à l'accessibilité des services d'urgence en milieu isolé au Québec et à la coordination des évacuations médicales.</p> <p>Proposer des solutions en ce qui a trait à la couverture incendie des infrastructures essentielles, aux opérations de recherche et sauvetage, et de désincarcération, ainsi qu'à la coordination et à la responsabilité lors d'évacuations médicales.</p> <p>Les membres du SUMI ont convenu de traiter les recommandations du Protecteur du citoyen par l'entremise de trois groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un groupe de travail opérationnel;</li> <li>- un groupe de travail sur le financement des interventions en milieux isolés;</li> <li>- un groupe de travail sur les communications.</li> </ul>	SAAQ, MAMOT, SEPAQ, MERN, MSSS, MDDELCC, MTMDET, SQ, MSP	<p>Le rapport d'étape déposé en juin 2015 démontre que la grande majorité des actions prévues aux plans de travail des groupes ont été réalisées.</p> <p>La stratégie de communication a été lancée à l'hiver 2016.</p> <p>Le rapport final devrait être déposé à l'hiver 2017.</p>
Comité de suivi du plan d'action de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides	3	Assurer le suivi des actions identifiées dans le plan d'action de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides	Alliance, CISSS, MAPAQ, MAMOT, MTMDET, MFQ, REGAL+, Québec en forme, PREL, RSEQ, Avenir d'enfants, CDESL	Une rencontre a eu lieu le 22 mai 2015
Comité stratégique de l'Alliance sur les Saines habitudes de vie	3	Discuter des grandes orientations à prioriser dans le cadre des Saines habitudes de vie dans les Laurentides	MAPAQ, CISSS, MTMDET, Québec en Forme, MRC,	Cinq rencontres en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de transport actif de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides	3	Déployer la stratégie 4.1 du plan d'action (2014-2017) qui est d'offrir des alternatives à l'utilisation du transport motorisé solo pour les déplacements utilitaires.	CISSS, MAMOT, MTMDET, Québec en forme	Cinq rencontres ont eu lieu les 10 avril, 4 juin, 24 août, 1er octobre 2015 et 15 janvier 2016
Comité de suivi du parc de la Montagne-du-Diable (Laurentides)	1	Assurer l'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale pour l'exploitation du parc régional, l'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente et le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs poursuivis;	MAMOT, MERN, MDDELCC, MRC	Deux rencontres ont eu lieu les 1er mai et 20 novembre 2015
Comité de suivi du parc du Poisson Blanc (Laurentides)	1	Assurer l'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale pour l'exploitation du parc régional, l'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente et le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs poursuivis;	MAMOT, MERN, MDDELCC, MRC	Une rencontre a eu lieu le 12 mai 2015
Comité de suivi du parc du Kiamika (Laurentides)	1	Assurer l'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale pour l'exploitation du parc régional, l'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente et le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs poursuivis;	MAMOT, MERN, MDDELCC, MRC	Une rencontre a eu lieu le 1er mai 2015
Comité directeur d'Acteurs locaux EAU boulot!	3	Création, mise à jour et maintien du Répertoire, qui se veut un répertoire de bonnes pratiques quant à la gestion de l'eau, lesquelles sont notamment destinées au monde municipales.  Élaboration d'un guide d'autodiagnostic en gestion durable des eaux pluviales destiné aux municipalités.	MAMOT, MERN, MDDELCC, MTMDET, FQM, UMQ, ROBVO, COMBEQ, AARQ, AGRCQ	Quatre rencontres tenues dans l'année 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) au Centre-du-Québec	3	Favoriser la concertation des partenaires en matière de saines habitudes de vie et assurer la mise en œuvre du Plan d'action régionale sur les saines habitudes de vie 0-17 ans au Centre-du-Québec (PAR-SHV).	CIUSSS, MAMOT, MAPAQ, MTESS, MFA, MTMDET, Organismes régionaux (QEF, Avenir d'enfant, LSCQ, DBCQ, RCPE, RSEQ, CRÉCQ)	Deux rencontres de la TIR-SHV tenues en 2015-2016. Le MAMOT participe également au Comité de suivi du PAR-SHV : 6 rencontres tenues en 2015-2016.
Sous-comité question sonore Éolienne de L'Érable	3	Sous-comité créé par le comité de suivi du parc éolien. Vise à mieux comprendre et tenter de résoudre les problématiques de bruit liées à l'exploitation du parc éolien les Éoliennes de L'Érable incommodant certains résidents. Le MAMOT est impliqué via un projet soutenu financièrement par le Fonds conjoncturel de développement.	Éoliennes de L'Érable, municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie-d'Halifax, MDDELCC, CIUSSS, MAMOT	Ce comité se réunit environ tous les deux mois. Des questionnaires ont été transmis à l'ensemble des résidents du parc éolien pour mieux documenter la situation. Les dispositifs de réception et de traitement de plaintes de l'exploitant ont été améliorés. Une étude sur l'insonorisation des résidences (7) des citoyens exprimant des difficultés à dormir ont été expertisées par une firme spécialisée en acoustique. Des recommandations ont été formulées, lesquelles seront étudiées par le sous-comité pour décider si d'autres actions doivent être posées pour améliorer la situation. L'exploitant documente également d'autres pistes d'action.
Comité local de la zone industrialo-portuaire de Bécancour	3	Déterminer le périmètre géographique de la ZIP et élaborer un plan de développement de cette ZIP visant à mettre en valeur son potentiel et à stimuler le développement de projets industriels et logistiques.	MESI, SPIPB, MAMOT, MDDELCC, MERN, MTMDET, MRC et Ville de Bécancour, Grand conseil Wabanaki	L'Entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Bécancour fut signée entre les partenaires en décembre 2015. Une rencontre du Comité local s'est tenue en février 2016, laquelle a permis de déterminer les limites géographiques de la ZIP.
Table de travail gouvernementale et municipale en sécurité civile	3	Assurer une meilleure coordination entre les actions gouvernementales et municipales en matière de sécurité civile. Consulter les associations municipales sur divers outils qui visent à mieux outiller les municipalités en matière de sécurité civile.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MERN, UMQ, FQM	Trois rencontres ont été tenues en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table sur l'aide au développement économique (TADE)	2	Proposer des modifications sur l'aide au développement économique afin d'en simplifier les procédures et d'en améliorer l'efficacité des programmes  La TADE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• oriente les travaux en fonction des priorités gouvernementales</li> <li>• approuve les résultats des travaux réalisés par l'équipe-projet</li> <li>• agit à titre de point de liaison avec les ministères membres et le Bureau de la révision permanente des programmes</li> </ul>	MFFP, MTQ, MFQ, CRPP, MESS, MERN, MAPAQ, MTO, MEIE	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Équipe projet de la Table d'aide au développement économique	2	Formuler des propositions pour réviser l'aide au développement économique à la Table sur l'aide au développement économique  Mise en œuvre des recommandations 56 à 58 de la Commission de révision permanente des programmes.	MFFP, MTQ, MFQ, CRPP, MESS, MERN, MAPAQ, MTO, MEIE	Six rencontres ont eu lieu en 2015-2016.  Un rapport de la firme Deloitte intitulé Analyse de l'organisation et de la nature de l'intervention de l'État québécois en matière de développement économique a été déposé à la TADE et à la Commission de la révision permanente des programmes.
Groupe de travail interministériel sur le projet Énergie Est	2	Coordonner l'analyse complète de la documentation soumise par le promoteur dans les différents ministères Produire les éléments de preuve à soumettre à l'ONÉ Préparer les demandes de renseignements Élaborer les différentes positions qui guideront le positionnement général du gouvernement du Québec	MERN, MDDELCC, MTQ, MFQ, UQAR, UQAC, COGEOS, HEC MTL, MSP, MTQ, École Polytechnique, ISMER, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité interministériel pour l'analyse des conclusions du rapport du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) sur les enjeux de la filière uranifère au Québec	2	Proposer des orientations au gouvernement, après avoir examiné les recommandations du BAPE.	MERN, MDDELCC, MSSS, MAMOT, MFFP, MSP, SAA, Société du Plan Nord, SDBJ, MTMDET, MEIE	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016, soit le 20 octobre 2015 et le 22 janvier 2016. La première rencontre a permis de présenter les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du BAPE. La seconde rencontre a porté sur les suites à donner pour chaque ministère eu égard aux recommandations qui les concernent.
Comité directeur de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)	3	Assurer la mise en œuvre de la SQRPA (définir les orientations et les objectifs et assurer leur respect, approuver les planifications annuelles et le cadre normatif).	MAMOT, MSSS, MAPAQ, MTMDET, MEES, SQI, INSPQ	Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Ces rencontres ont notamment permis de déterminer les objectifs et les cibles de la Stratégie, qui a été lancée en septembre 2015, et de valider les projets sélectionnés par le comité d'évaluation de projets dans le cadre du programme de financement.
Comité directeur sur la prévention des sinistres naturels	2	Le comité directeur sur la prévention des risques naturels agit à titre de comité directeur. Il vise à orienter et s'assurer de la cohérence des actions gouvernementales à réaliser en prévention des risques naturels (érosion et submersion côtières, inondation, glissement de terrain, tremblement de terre, certains aléas nordiques et feux de forêt).	MSP, MAMOT, MDDELCC, MFFP, MTMDET	Une rencontre a eu lieu le 23 mars 2016.
Comité des directeurs pour le document d'orientation sur le développement durable des milieux de vie	1	Assurer la concertation interministérielle et faire le suivi de l'état d'avancement de l'élaboration du document d'orientation.	MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MSSS, MCC, MSP, MAPAQ	Une rencontre a eu lieu le 10 février 2016. Elle a permis de présenter un état d'avancement des travaux de même que de convenir des prochaines étapes et du rôle de chacun des ministères impliqués, et ce, en fonction du nouvel échéancier en vertu duquel le document doit être prêt pour consultation en juin 2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de suivi du projet Stratégies collectivités viables	3	Le comité de suivi est consultatif. Il permet à Vivre en Ville d'informer les membres de l'avancement du projet, de leur transmettre le bilan de l'évaluation des activités, de discuter des activités récentes et à venir et d'effectuer l'arrimage du projet avec les activités des membres.	MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MSSS, MAPAQ, MERN, MEES, Québec en forme, Vivre en Ville	Une rencontre a eu lieu le 15 décembre 2015. Cette rencontre a notamment permis à Vivre en Ville de présenter les résultats de l'évaluation des activités du projet réalisées entre 2011 et 2014, ainsi que le bilan des activités organisées en 2015. De plus, un tour de table a permis aux membres de faire état de leurs projets en cours ou à venir.
Comité en communication avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	3	Comité de travail réunissant les principaux partenaires du 375e, dont le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, ainsi que les collaborateurs de la Société, formé pour coordonner les interventions publiques relatives aux célébrations du 375e anniversaire de Montréal	Société des célébrations du 375e, MAMOT-Communications, Ville de Montréal, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Tourisme Montréal, Montréal International	Des rencontres statutaires aux deux semaines, d'avril 2015 à décembre 2015, puis mensuelles depuis janvier 2016 ont permis de réaliser les travaux suivants : partage des stratégies de la Société, du gouvernement et de la Ville notamment concernant les legs, mise en place d'outils de partage de l'information dont un calendrier d'annonces possibles, préparation de processus de travail et de gabarits communs et coordination des annonces publiques conjointes dont des conférences de presse. Aucun budget affecté à ce comité.
Table de pilotage de ClicSEQR Entreprise (CSE)	2	Informers les utilisateurs des évolutions, des corrections et de la disponibilité de la solution d'authentification CSE. Cueillette des besoins et/ou des problématiques des partenaires utilisateurs de CSE.	MTESS MAMOT, SAAQ, MDDELCC	Rencontres mensuelles (sauf pour la période d'été) En raison de travaux majeurs actuellement dans CSE, les rencontres ont été temporairement arrêtées entre juin 2015 et mai 2016. Pour le MAMOT, la solution d'authentification CSE est utilisée par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, les services Territoires, Espace partage et IVCR (indice de vitalité).

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité utilisateur des services des technologies de l'information et des communications (CUSTIC)	2	Comité présentant les orientations du Centre de services partagés du Québec en matière de services bureautiques	CSPQ, CGAP, OSRCPC, MAMOT, MTESS, MFA, CRT, RBQ	Rencontres trimestrielles Partage de l'information de l'évolution de l'offre de service et des enjeux pour les MO touchés. Présentation par le CSPQ des projets liés aux services bureautiques partagés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impartition du soutien bureautique de premier niveau</li> <li>• Plan d'évolution des centres de traitement informatique</li> <li>• Quotas de messagerie électronique</li> <li>• Indicateur de performance / processus des plaintes</li> </ul>
Forum des gestionnaires en technologies de l'information (FGTI)	2	Le forum fait la promotion de l'excellence dans la gestion des technologies de l'information (TI) au gouvernement du Québec. Il favorise l'échange, la concertation et le réseautage non seulement entre les membres du Forum eux-mêmes, mais aussi entre les membres du Forum et les membres d'autres forums de concertation et avec les organismes centraux. Il contribue au soutien du développement de ses membres.		Assemblée mensuelle des membres Les objectifs du FGTI sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'échange, la concertation et le partage entre les gestionnaires des TI (Mettre en place des structures de consultation, s'assurer d'aligner la programmation sur les intérêts des membres)</li> <li>• Promouvoir l'importance de l'utilisation des TI pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux (Contribuer de façon active aux consultations mises en place par les organismes centraux, supporter les membres dans leur capacité à faire valoir la contribution des TI dans les saines pratiques de gouvernance)</li> <li>• Contribuer au développement des compétences et des pratiques en gestion des TI (Favoriser et collaborer à la formation et le perfectionnement en gestion des TI de concert avec le CLDC, contribuer à faire converger l'offre de formation vers les besoins prioritaires du gouvernement)</li> </ul>

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Forum des dirigeants de l'information	2	Le Forum des dirigeants de l'information a été mis en place en novembre 2011. Ce forum constitue un lieu privilégié d'échange, de concertation et d'information. Son rôle premier est de réunir les acteurs clés de la gouvernance et de la gestion des (RI) au gouvernement du Québec.	112 organismes publics assujettis à la loi ainsi que de ceux des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres consacrées aux petits organismes</li> <li>• Présentation du plan de transformation et des enjeux du CSPQ</li> <li>• Présentation des objectifs et finalités du Plan québécois des infrastructures</li> <li>• Présentation de la stratégie gouvernementale en TI (Rénover l'État par les TI)</li> </ul>
Comité stratégique de suivi de l'étude de faisabilité pour la construction d'une voie de contournement ferroviaire pour la ville de Lac-Mégantic	3	Suivre et commenter les démarches entourant l'étude, en faire rapport aux autorités gouvernementales concernées et s'assurer que les intérêts du Québec sont pris en compte.	MAMOT, MTQ, Développement Économique Canada, Ville de Lac-Mégantic	Une rencontre s'est tenue le 4 novembre 2015.
Comité d'évaluation de programme de la Stratégie maritime	2	Soutenir le Secrétariat aux affaires maritimes (SAM) dans l'exercice de son mandat de suivi et d'évaluation de la Stratégie.	SAM, SCT, MESI, MTMDET, MDDELCC, MAMOT, MTESS	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016, soit le 19 janvier 2016 et le 15 février 2016.
Comité de gestion de l'Entente PRADIM (Recherche et Planification du Fonds ChaNtiers Canada	3	Assurer la gestion de l'entente.	MAMOT, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.
Comité de gestion de l'entente Canada-Québec concernant le Fonds pour les petites collectivités	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité d'audit de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	3	Assurer la bonne gestion des activités de la SOFIL, en collaboration avec les partenaires impliquées (MAMOT, MTMDET).	MAMOT SOFIL MTMDET	Le comité d'audit se réunit deux ou trois fois par année aux fins de la bonne gestion des activités de la SOFIL.
Comité de gestion de l'entente du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE)	3	Assurer la gestion de l'entente.	Infrastructure Canada SOFIL MAMOT MTMDET	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.
Comité de gouvernance des projets stratégiques infrastructure	2	Assurer le suivi de la performance des projets d'infrastructures publiques, particulièrement ceux comportant un niveau de risque élevé et des enjeux importants.	SCT, SQI, MAMOT, MTMDET, MSSS, MELS, MCC, MESS	Le comité se réunit aux 6 à 8 semaines.
Comité de mise en œuvre de l'Entente de collaboration concernant les infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées	2	Le comité s'assure de mettre en œuvre adéquatement les modalités prévues à l'entente de collaboration entre le MAMOT et le MDDELCC (rôles et responsabilités de chaque ministère).	MAMOT et MDDELCC	L'application de l'entente MAMOT-MDDELCC répond aux exigences du VGQ. Le comité assure le bon cheminement des dossiers d'eau potable et des eaux usées conjoints MAMOT-MDDELCC. Le comité se rencontre environ aux 5 semaines.
Comité interministériel sur la problématique d'érosion des berges à Percé	2	Le Secrétariat aux affaires maritimes à le mandat de coordonner l'action gouvernementale en lien avec la problématique d'érosion des berges à Percé.	SAM, MAMOT, MTO, MDDELCC, MTMDET, MSP, MCC	Ce comité s'est réuni à quelques reprises en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels Initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table interministérielle sur les dépendances	2	Proposer un plan d'action pour lutter contre les dépendances (toxicomanie et jeu).	MSSS, Loto-Québec, MFA, MJQ, MSP, MEESR, SRM, MFQ, MCE-SAA ET SAJ, MTESS, RACQ, SAAQ	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Conseil d'administration de Montréal International	3	MI agit comme moteur économique du Grand Montréal pour attirer de la richesse en provenance de l'étranger, tout en accélérant la réussite de ses partenaires et de ses clients.	Les membres du CA représentent le secteur privé (entreprises, institutions, recherche et développement) et le secteur public (municipal).	Le SRM y assiste à titre d'observateur.  Le conseil d'administration de Montréal International se réunit entre 4 et 6 fois par an.
Comité des partenaires métropolitains investissements étrangers (CPMIE) sous l'égide de Montréal International	3	Table de concertation et d'échange sur les enjeux, problématiques, projets à portée économique et investissements qui touchent les différents arrondissements de la CMM.	MI, HQ, Gaz Métro, Ville de MTL, Réseau PME-Montréal, CMM, MESI, SRM	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel pour l'emploi de la métropole (Comité Emploi Métropole)	2	Débatte des enjeux sur l'emploi dans la région métropolitaine, particulièrement de la pénurie de main d'œuvre (TIC, effets visuels, logistique et transport, etc), de l'intégration à l'emploi des immigrants et l'adéquation formation-emploi.	MTESS, MESI, MIDI, MEQ, SRM	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
CAR économique de la région de Montréal	3	Discussion des enjeux de développement économique de la région de Montréal.	Sous-comité de la CAR de Montréal avec des représentants de la Ville de Montréal, la CMM, MESI, SRM, réseau PME-Montréal	Une rencontre par mois.
Grappe Montréal In Vivo	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe Techno Montréal	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe Écotech Québec	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Grappe CargoM	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe AluQuébec	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe Mode	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.

Type de comités :

- 1) Comités interministériels initiés par le Ministère
- 2) Autres comités interministériels
- 3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 5

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2015-2016 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Au 29 février 2016 il y avait 43 employés occasionnels en place.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 6

Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2015-2016. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet. Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015 et 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 7

Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2015-2016, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

Sujet	Fournisseurs	Coût 2015-2016
<p><b>Portrait 2015 de l'état d'avancement de la modernisation de l'évaluation foncière</b></p> <p>Il a été retenu de dresser annuellement un portrait de l'état d'avancement de la modernisation réglementaire de l'évaluation foncière instaurée en 2010. Ce portrait sert à mesurer et à faire connaître la progression de cette modernisation ainsi qu'à en assurer un suivi adéquat d'ici l'échéance réglementaire.</p> <p>Huit indicateurs sont mesurés en fonction du 1<sup>er</sup> avril. Pour favoriser le succès de cette opération, le Ministère sollicite la participation des évaluateurs municipaux, des institutions d'enseignement collégial offrant des programmes en évaluation foncière ainsi que de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.</p> <p>La collecte des données pour l'année 2015 a été effectuée entre avril et juin 2015. Chacun des indicateurs et leurs résultats sont présentés à l'annexe 1.</p>	<p>Sondage réalisé à l'interne par le personnel du Ministère au moyen d'un questionnaire électronique en format PDF.</p>	<p>Aucun coût</p>



# Portrait 2015 de l'état d'avancement de la modernisation

La Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière (DGFEF) a compilé au 1<sup>er</sup> avril 2015, les résultats des huit indicateurs de performance afin de suivre la progression depuis 2010 de l'implantation de la modernisation.

Les intervenants en évaluation foncière ont été informés du report partiel de l'échéancier réglementaire de la modernisation, officiellement entré en vigueur le 23 juin 2015, lequel report concerne la description des bâtiments non résidentiels, dont l'avancement est mesuré à l'indicateur n°3, et la mise en place du système d'information géographique, dont l'avancement est mesuré à l'indicateur n°5. L'échéance réglementaire demeure la même pour tous les autres types d'immeubles, laquelle est fixée à 2016, 2017 ou 2018, selon le cycle triennal du rôle d'évaluation foncière municipal.

La collecte d'information effectuée par le MAMOT auprès des évaluateurs aura permis d'actualiser les données de 85 % des rôles d'évaluation servant à établir les indicateurs 3, 4 et 5. Pour ces indicateurs, il est présumé que la situation est restée la même pour toutes les autres données de l'ensemble des rôles d'évaluation, lesquelles ont été recueillies et compilées au moins une fois en quatre ans.

Voici donc l'évolution des performances essentielles à surveiller dans le cadre de l'implantation de la modernisation réglementaire.

## Indicateur 1 – La formation de base

- Le Québec compte cinq institutions d'enseignement de niveau collégial qui offrent un programme de formation technique en évaluation foncière. Au total, ces institutions offrent 23 cours qui traitent majoritairement d'évaluation foncière municipale.
- Au 1<sup>er</sup> avril 2015, quinze cours (65%) étaient adaptés aux nouvelles dispositions réglementaires et normatives instaurées en 2010. Ainsi, aucune augmentation n'a été observée pour l'indicateur n°1 au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Indicateur 1	
2014	2015
65 %	65 %

## Indicateur 2 – La formation de transition

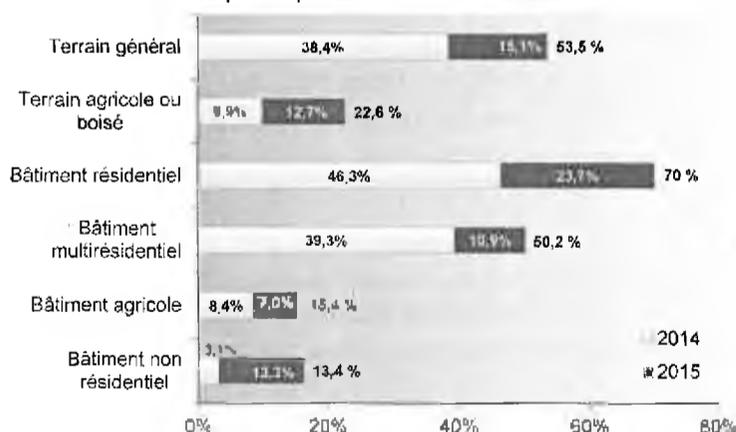
- La formation de transition considérée par cet indicateur est celle qui s'adresse aux personnes qui œuvrent déjà en évaluation foncière municipale et qui ont suivi au moins un cours du programme de formation de transition sur la modernisation, conçu et diffusé par l'OEAQ, en collaboration avec le MAMOT et l'Association des évaluateurs municipaux du Québec.
- Les cinq modules offerts ont reçus 1 252 inscriptions depuis 2012, certains participants ayant suivi plus d'un module. Toutefois, 69 % des participants ont pris part à une seule des formations offertes.
- Au 1<sup>er</sup> avril 2015, le nombre d'inscriptions à chacun des modules se répartit comme suit :
  - Module 1 : 370 personnes (13 représentations)
  - Module 2 : 377 personnes (13 représentations)
  - Module 2A : 147 personnes (5 représentations)
  - Module 3 : 247 personnes (8 représentations)
  - Module 4 : 111 personnes (4 représentations)

En tout, 665 personnes se sont inscrites à au moins une formation, ce qui représente 44,6 % des 1 492 personnes dénombrées en 2015, qui travaillent en évaluation foncière municipale au Québec, soit une augmentation de 5 % par rapport au résultat obtenu pour cet indicateur en 2014.

Indicateur 2	
2014	2015
40 %	45 %

## Indicateur 3 – Les dossiers de propriété

Proportion des immeubles dont la description respecte les prescriptions de la modernisation



- La modernisation nécessite de modifier la description contenue dans les dossiers de propriété des immeubles évalués. Ainsi, les rôles d'évaluation doivent dès à présent être entièrement modernisés au moment de leur dépôt, à l'exception bien sûr des renseignements descriptifs des immeubles non résidentiels, visé par le report partiel de l'échéancier réglementaire de la modernisation. Il importe de rappeler que la collecte de données porte essentiellement sur les dossiers de propriétés déjà modernisés, ce qui exclut ceux en voie de le devenir.
- Ainsi, au 1<sup>er</sup> avril 2015, les descriptions contenues dans les dossiers de propriétés respectent les nouvelles prescriptions réglementaires pour :
  - 70,0 % des bâtiments résidentiels;
  - 49,9 % des bâtiments multirésidentiels;
  - 16,3 % des bâtiments non résidentiels.

- Dans l'ensemble, 57 % des immeubles portés aux rôles sont décrits conformément aux nouvelles dispositions réglementaires et normatives, peu importe que ces descriptions aient servi ou non au dépôt d'un rôle d'évaluation. Ce résultat 2015 représente une progression de 18 % depuis 2014.

Indicateur 3	
2014	2015
39 %	57 %

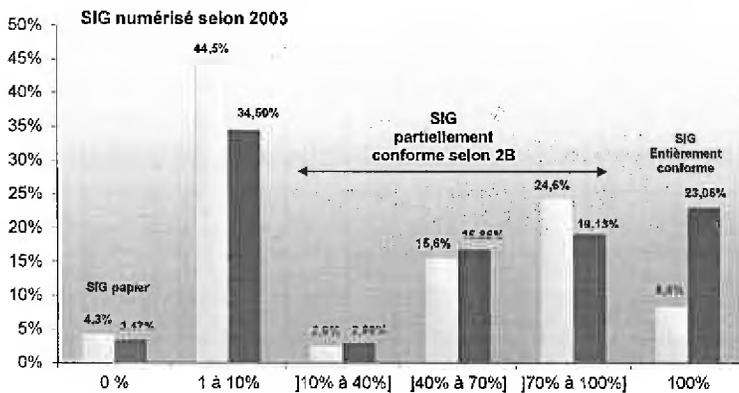
## Indicateur 4 – La description des unités de voisinage

La description des unités de voisinage constitue une autre obligation réglementaire instaurée par la modernisation. Au 1<sup>er</sup> avril 2015, 27 265 unités de voisinage sur les 87 554 unités de voisinage que comporte les 1 142 municipalités en 2015 sont décrites selon les nouvelles prescriptions.

Indicateur 4	
2014	2015
30 %	31 %

## Indicateur 5 – Le système d'information géographique (SIG)

### Proportion des unités d'évaluation selon le degré de conformité du système d'information géographique de leur municipalité



- La mise en place du système d'information géographique modernisé est le deuxième élément visé par le report partiel de l'échéancier de la modernisation, tant que l'essentiel du territoire de la municipalité concernée n'aura pas fait l'objet de la rénovation cadastrale.
- L'adaptation du système d'information géographique existant (auparavant la matrice graphique) aux règles instaurées par la modernisation est mesurée selon divers critères. Au 1<sup>er</sup> avril 2015 :
  - 39 % des unités d'évaluation respectent partiellement les règles modernisées sur le SIG;
  - 34,5 % des unités d'évaluation se trouvent dans un SIG numérisé, mais selon la structure proposée en 2003;
  - 3,5 % des unités d'évaluation ne sont pas en format numérisé (format papier).

- Au 1<sup>er</sup> avril 2015, 806 777 unités d'évaluation, soit 23 % du total québécois, sont entièrement conformes aux règles modernisées sur le SIG.

Indicateur 5	
2014	2015
8 %	23 %

## Indicateur 6 – La transmission des fichiers en XML

- Depuis 2012, le format XML est universellement prescrit pour transmettre à quiconque y a droit en vertu de la loi, les renseignements du rôle d'évaluation, du sommaire du rôle, de la proportion médiane et des certificats de tenue à jour.
- Pour l'exercice financier 2015, le pourcentage de fichiers XML reçus au Ministère et entièrement conformes dès la première validation a été de :
  - 85 % pour les fichiers du rôle d'évaluation;
  - 90 % pour les fichiers du sommaire du rôle;
  - 93 % pour les fichiers de la proportion médiane.
- Considérant un poids relatif de 50 % accordé au rôle d'évaluation et de 25 % à chacun des deux autres éléments, la transmission XML s'est avérée conforme aux règles dans une proportion de 88,3 % pour 2015.

Indicateur 6	
2014	2015
79 %	88 %

## Indicateur 7 – Règles applicables à la présentation publique du rôle

- L'obligation des municipalités de publier le rôle d'évaluation foncière répond à une nécessité de transparence envers les contribuables. Pour que les informations à consulter par le public soient compréhensibles, la présentation publique des inscriptions du rôle d'évaluation doit respecter les six règles universelles assujetties.
- En combinant les résultats des 322 rôles d'évaluation examinés au 1<sup>er</sup> avril 2015 à celui des autres rôles examinés en 2014, on obtient les résultats suivants :
  - 61,6 % des rôles (703 sur 1 142) sont publiés sur le Web;
  - 88,3 % (623 rôles sur 703) comportent une présentation modernisée;
  - 97,9 % des rôles respectent au moins trois des cinq règles et 92,3 % en respectent au moins quatre.
  - 55 % des rôles d'évaluation publiés sur le Web respectent les six règles prescrites par la modernisation.

Indicateur 7	
2014	2015
54 %	55 %

## Indicateur 8 – Clés d'accès aux inscriptions du rôle

- Lorsque les inscriptions de toute unité d'évaluation sont présentées publiquement, la réglementation prescrit qu'elles ne doivent être accessibles que par les trois clés suivantes : le numéro matricule, la désignation cadastrale et l'adresse de l'immeuble.
- L'examen révèle que, sur les 703 rôles publiés sur le Web, 52,9 % comportent d'autres clés d'accès que celles prescrites ou n'en comportent aucune.
- Pour 47,1 % des rôles examinés, l'accès aux inscriptions du rôle d'évaluation est entièrement conforme aux exigences réglementaires puisqu'il comporte que les trois clés d'accès prescrites.

Indicateur 8	
2014	2015
45 %	47 %

## Constats généraux relativement au portrait 2015

Ce portrait se distingue des bilans précédents par la progression marquante des indicateurs n°3 et n°5, tous deux visés, en tout ou en partie, par le report partiel de l'échéancier réglementaire de la modernisation. Les résultats mettent donc en relief les efforts et le travail réalisé par les intervenants pour moderniser les dossiers de propriété et le système d'information géographique. Il s'agit là d'un bilan positif, d'autant plus qu'il a été réalisé plusieurs mois avant l'entrée en vigueur des premiers rôles d'évaluation modernisés alors que des travaux de modernisation sont en cours jusqu'au dépôt de ces rôles.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 8

Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2015-2016 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.

Les avis juridiques sont protégés par le secret professionnel. Seules les informations qui ont fait l'objet d'une renonciation au secret professionnel peuvent être divulguées. Les mandats confiés en 2015-2016 à des avocats ou à des notaires de pratique privée sont autorisés par le ministère de la Justice. Nous vous référons à ce ministère pour connaître les informations accessibles.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 9

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2015-2016. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

<b>Projets</b>	<b>Coûts</b>
<b>Stephen Timmins (Traductions Top)</b>	
- Correspondance	92,88 \$
<b>Ubiquis Canada inc.</b>	
- Mots du ministre	442,66 \$
- Correspondance	552,29 \$
- Autres documents	952,18 \$



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 10

Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2015-2016

Municipalité	Adresse	Superficie locative en m <sup>2</sup>	Coût au m <sup>2</sup>	Total annuel \$	Coûts d'aménagement \$ (du 01-04-2015 au 28-02-2016)
<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>					
Baie-Comeau	625, boulevard Lafliche	284,30	205,18	59 907,60	
Îles-de-la-Madeleine	224, chemin Principal, Cap-aux-Meules	57,50	173,68	10 256,28	
Chandler	500, avenue Daigneault	217,48	124,80	27 874,32	
Chibougamau	215, 3 <sup>e</sup> Rue	253,21	188,49	49 016,16	
Saguenay	227, rue Racine Est	267,84	192,84	53 044,80	
Gatineau	170, rue de l'Hôtel-de-Ville	289,74	235,37	70 037,40	
Joliette	40, rue Gauthier Sud	274,20	190,43	53 625,84	
Montréal	800, Place Victoria	3 196,27	322,01	1 072 976,16	
Québec	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau	14 194,50	197,07	2 968 408,56	
Rimouski	337, rue Moreault	270,17	136,08	67 180,32	
Rouyn-Noranda	170, avenue Principale	286,58	215,81	63 516,72	
Longueuil	201, Place Charles-Lemoyne	342,62	126,44	44 490,36	
Saint-Jérôme	161, rue de la Gare	200,88	217,90	44 953,68	
Sherbrooke	200, rue Belvédère Nord	325,32	205,05	67 140,12	
Thetford Mines	1100, boulevard Frontenac Est	220,74	207,73	47 092,32	
Trois-Rivières	100, rue Laviolette	328,85	133,38	44 319,72	
Victoriaville	62, rue Saint-Jean-Baptiste	316,06	150,25	48 770,16	
<b>Total</b>		<b>21 326,26</b>		<b>4 792 610,52</b>	<b>0,00</b>

Notes : Toutes les ententes d'occupation sont signées avec la SQI.  
Toutes les superficies sont occupées.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 11

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin.

Aucun concours ou tirage n'a été effectué au cours de l'année 2015-2016.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 12

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 : le nom de toutes les campagnes; les coûts de ces campagnes; le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser; les dates de diffusion de la campagne; les objectifs visés par chaque campagne.

Aucune campagne de publicité n'a été faite en 2015-2016.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 13

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Budget 2015-2016 (en milliers de \$)</b>	<b>Direction</b>	<b>Détails</b>
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Remboursement de service de dette	138 756,9	Direction générale des infrastructures	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 36.
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) Volet Collectivités et Grandes villes – Remboursement de service de dette	34 690,4	Direction générale des infrastructures	Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 35.
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) Volet Grands projets – Remboursement de service de dette	17 501,1	Direction générale des infrastructures	Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 35.
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) Volet Recherche et Planification (PRADIM)	1 257,5	Direction générale des infrastructures	Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 35.
Programme de renouvellement des conduites (PRECO) – Remboursement de service de dette	36 688,6	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 34.
Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) – Remboursement de service de dette	9 036,3	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme d'infrastructures de loisirs (PIL) – Remboursement de service de dette	3 874,2	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 – Remboursement de service de dette	27 299,5	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 40 et n° 80.
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 – Remboursement de service de dette	17 788,4	Direction générale des infrastructures	Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 40 et n° 80.
Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 - Remboursement de service de dette	18 576,0	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 38.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 13

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Budget 2015-2016 (en milliers de \$)</b>	<b>Direction</b>	<b>Détails</b>
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques - Remboursement de service de dette	3 422,5	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme Isurruutiit - Remboursement de service de dette	13 604,7	Direction générale des infrastructures	Somme versée à l'Administration régionale Kativik (ARK) pour le bénéfice des 14 villages nordiques. La gestion du programme a été confiée à l'ARK via une entente gouvernementale. Celle-ci s'occupe de la réalisation des projets dans les domaines d'approvisionnement en eau et de la distribution d'eau potable, de la collecte et de l'épuration des eaux usées, de la collecte et de la disposition des déchets solides ainsi que de la voirie municipale et du loisir.
Programme de renouveau urbain et villageois - Remboursement de service de dette	5 184,9	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition n° 32.
Programme Les eaux vives du Québec - Remboursement de service de dette	3 274,2	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) - Remboursement de service de dette	56 593,5	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) - Remboursement de service de dette	34 893,5	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) - Portion MAMOT- Remboursement de service de dette	1 103,0	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 37.
Programme de compensation tenant lieu de taxes municipales	352 919,0	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 48.
Compensations pour les équipements antipollution	282,2	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 5.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 13

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Budget 2015-2016 (en milliers de \$)</b>	<b>Direction</b>	<b>Détails</b>
Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM)	12,8	Directions régionales	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 16.
Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel	363,0	Directions régionales	Programme terminé. Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 5 et n° 87.
Programme de neutralité lors d'un regroupement municipal	13,7	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 5.
Programme de subvention des intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées (PSI)	738,8	Directions régionales	Programme terminé. Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 5 et n° 81.
Programme de péréquation	60 000,0	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 19.
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	94 000,0	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 19.
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20 824,7	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 19.
Subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles	10 230,0	Services des programmes fiscaux	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 19.
Fonds de développement des territoires	102 339,0	Directions régionales	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 19 et la réponse à la demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition n° 26.
Fonds conjoncturel de développement	3 217,0	Directions régionales	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 83 et la réponse aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition n° 26 et n° 31.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 13

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Budget 2015-2016 (en milliers de \$)</b>	<b>Direction</b>	<b>Détails</b>
Programme Communautés rurales branchées - Remboursement de service de dette	4 266,7	Directions régionales	Programme terminé. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 86 et la réponse à la demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition n° 26.
Programme Villages branchés du Québec - Remboursement de service de dette	6 039,9	Direction générale du développement territorial	Programme terminé. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition n° 26.
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	17 000,0	Direction du développement économique, culturel et social	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle « section Métropole » n° 5 et la réponse à la demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition n° 27.
Grand Montréal Bleu – Remboursement de service de dette	126,6	Direction du développement territorial	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 14

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes. d) le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique.

16 membres du personnel de la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif ont été affectés en cours d'année au secteur des Affaires publiques du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit Mmes Andréane Lespérance, Annie Bérubé, Audrey Garon, Caroline St-Pierre, Catherine Roberge, Émilie Lord, France Lajoie, Hélène Saint-Pierre, Joanne Devlin, Johanne Levesque, Karine Beaulieu, Marie-Lyne Poulin, Mireille Forest, Véronique Auger et Stéphanie Jourdain ainsi que M. Olivier Artis.

Il n'y a pas de montant spécifique attribué à ce secteur. Les dépenses effectuées sont notamment pour l'organisation de conférences de presse et d'événements ou celles liées à la revue de presse, à la veille et à la rétro-information et à la diffusion de communiqués. Les rencontres, pour la plupart, ont trait aux comités de travail du Secrétariat à la communication gouvernementale ainsi qu'à l'organisation d'événements.

Conférences de presse et événements : 4 432,51 \$

Revue de presse, veille et rétro-information : 50 822,66 \$

Diffusion de communiqués de presse (CNW) : 1 273,24 \$



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 15

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).

Ces données n'ayant pas fait l'objet d'une compilation pour l'année 2015-2016, le Ministère ne dispose pas de données sur le nombre d'ETC et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 16

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2015-2016, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2016-2017.

Par la nature de ses activités, le Ministère n'a pas de créances pour lesquelles il doit prendre des moyens pour les recouvrer.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 17

Montant des taxes payées par le MAMOT au nom des universités québécoises, pour chacune des universités concernées.

Aucune taxe n'est payée par le gouvernement.

Toutefois, le montant payé pour 2015 par le gouvernement en compensations tenant lieu de taxes s'élève à 77 645 972 \$ pour les universités québécoises. La liste jointe en présente le détail. Les compensations sont versées en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et du Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes. Le taux de compensation prévu dans la Loi pour ce type d'immeubles est de 80 %.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

**Demande n° 17 - Page bleue**

**Montants de compensations 2015 pour les universités <sup>1</sup>**

Nom du propriétaire	Versement total
Université Laval	12 894 646 \$
Université de Montréal	10 334 928 \$
HEC Montréal	1 698 428 \$
École Polytechnique de Montréal	2 360 660 \$
Université Sherbrooke	7 477 041 \$
Université du Québec	1 154 480 \$
UQAM (Université du Québec à Montréal)	7 327 820 \$
UQTR (Université du Québec à Trois-Rivières)	2 693 587 \$
UQAC (Université du Québec à Chicoutimi)	1 571 260 \$
UQAR (Université du Québec à Rimouski)	950 926 \$
UQO (Université du Québec en Outaouais)	1 290 870 \$
UQAT (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)	604 328 \$
École nationale d'administration publique (ÉNAP)	270 496 \$
Institut national de recherche scientifique (INRS)	1 916 588 \$
École des Technologies Supérieures	2 868 177 \$
Université McGill	12 678 388 \$
Université Concordia	8 376 670 \$
Université Bishop's	1 176 679 \$
<b>TOTAL</b>	<b>77 645 972 \$</b>

1 : À compter de 2015, il n'y a plus de bonification des compensations applicable à ces immeubles. Les montants indiqués représentent 100 % des montants prévus attribuables à 2015. Le total peut donc différer de celui présenté à la fiche portant sur les transferts aux municipalités car ce dernier représente plutôt le total des montants réels payés en tenant compte de la retenue de 10 % pour l'année en cours et de l'ajustement pour l'année précédente afin de tenir compte du taux global de taxation réel qui y a prévalu.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 18

Évolution du budget du service de vérification du MAMOT depuis l'année financière 2019-2010 et prévisions pour 2016-2017.

**Budget 2015-2016 : 1 650 542 \$**



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 19

Évolution du budget du Bureau du commissaire aux plaintes du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.

**Budget 2015-2016 : 595 598 \$**



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 20

Liste de toutes les embauches effectuées pour le service de vérification du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2016-2017.

À partir de l'exercice financier 2010-2011, plusieurs professionnels ont été embauchés ou affectés pour les vérifications en matière d'attribution des contrats municipaux. Les effectifs professionnels des services de la vérification Montréal et Québec, en poste au 29 février 2016, sont de 15 employés.

Leur classe d'emploi est 105, soit agent de recherche et de planification socio-économique. Les salaires de cette classe d'emploi se situent entre 40 241 \$ et 76 293 \$ au 31 mars 2015. La masse salariale est indiquée dans la réponse à la question numéro 20.

Pour 2016-2017, on prévoit poursuivre les efforts en matière de vérification d'attribution des contrats municipaux.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 21

Liste de toutes les embauches effectuées pour le Bureau du commissaire aux plaintes du MAMOT depuis l'année financière 2009-2010, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2016-2017.

Le Bureau du commissaire aux plaintes a été créé en novembre 2010. Au 29 février 2016, il est composé de 10 employés, soit une secrétaire, un technicien, sept professionnels et un cadre.

Les salaires de ces corps d'emploi au 31 mars 2015 sont les suivants :

Corps d'emploi	Salaire
Agent de secrétariat	entre 33 330 \$ et 42 242 \$
Technicien en administration	entre 33 494 \$ et 54 935 \$
Agent de recherche et planification socio-économique	entre 40 241 \$ et 76 293 \$
Cadre niveau 3	entre 94 664 \$ et 115 244 \$

La masse salariale est indiquée à la question numéro 23.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 22

Évolution de la masse salariale du service de vérification du MAMOT depuis 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.

Masse salariale pour l'année 2015-2016 : 1 584 557 \$.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 23

Évolution de la masse salariale du service Bureau du commissaire aux plaintes du MAMOT depuis 2009-2010 et prévisions pour 2016-2017.

Masse salariale pour l'année 2015-2016 : 563 441 \$.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 24

Évolution du soutien au déficit actuariel des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal depuis l'année financière 2003-2004 et prévisions pour 2016-2017.

Le versement annuel en 2015-2016 pour le remboursement du déficit actuariel des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal est de 22 423 966 \$.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 25

Évolution du soutien au déficit actuariel des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec depuis l'année financière 2003-2004 et prévisions pour 2016-2017.

Le versement annuel en 2015-2016 pour le remboursement du déficit actuariel des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Québec est de 1 533 448 \$.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Aides accordées en 2015-2016 :**

- a) Fonds conjoncturel de développement (FCD) : voir tableau 1
- b) Villages branchés du Québec : voir tableau 2
- c) Communautés rurales branchées du Québec : voir tableau 3
- d) Fonds de développement des territoires : voir tableau 4



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 1

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
<b>Bas-Saint-Laurent</b>				
Ville de La Pocatière	Réfection d'une partie de l'ancien aréna	71 925 \$	71 925 \$	
Coopérative de solidarité de la Maison familiale rurale du KRTB	Acquisition et restauration d'un immeuble en vue d'aménager de nouveaux locaux de classe, des locaux pour les enseignants, des espaces de détente pour les jeunes ainsi qu'un lieu pour l'hébergement dans le but d'augmenter ses services et ses revenus	80 000 \$	72 000 \$	8 000 \$
Corporation de développement communautaire du K.R.T.B	Élaboration d'une planification stratégique dont découleront des axes concrets et un plan d'action dans chacune des quatre MRC afin de favoriser le mouvement communautaire	12 510 \$	12 510 \$	
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Rénovation de l'édifice municipal communautaire afin de maintenir et améliorer l'infrastructure où se réalisent plusieurs activités	20 000 \$	20 000 \$	
Corporation Fenêtre Lac Matapédia inc.	Aménagement d'un belvédère, installation de panneaux d'interprétation des principaux attraits matapédiens et aménagement d'un stationnement afin d'offrir un nouvel attrait aux résidents et touristes	12 000 \$	10 800 \$	1 200 \$
Société du parc côtier Kiskotuk	Construction de chalets et aménagement de terrains de camping afin de bonifier l'offre de services du parc côtier	30 000 \$	27 000 \$	3 000 \$
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>				
Fondation du Jardin Scullion	Bonification de l'offre touristique	100 000 \$	90 000 \$	10 000 \$
<b>Mauricie</b>				
Fondation des amis du Vieux presbytère de Batiscan	Aménagement d'un pavillon d'accueil permanent	40 000 \$	40 000 \$	
Club de Radio amateurs La Tuque inc.	Acquisition d'équipements de télécommunication	7 131 \$	7 131 \$	
Ebyôn	Construction de trois locaux supplémentaires	18 850 \$	18 850 \$	

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 1

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
Centre d'action bénévole de Grand-Mère	Aménagement d'une cuisine fonctionnelle	10 000 \$	10 000 \$	
Club de l'âge d'or de Saint-Boniface	Amélioration du système de chauffage et de climatisation	9 210 \$	* 9 112 \$	
Maison des jeunes de Shawinigan-Sud	Rénovation de la cuisine et aménagement d'un jardin communautaire	8 000 \$	6 000 \$	2 000 \$
<b>Estrie</b>				
Économie Estrie	Défi Innovation Estrie	50 000 \$	40 000 \$	10 000 \$
Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)	Déploiement d'un service de soutien à la commercialisation pour les entreprises du secteur bioalimentaire de l'Estrie afin de valoriser les produits régionaux dans les épiceries	15 000 \$	13 500 \$	1 500 \$
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>				
Témabex inc.	Aménagement de salles multifonctionnelles afin de développer un nouveau service de location de salles pour ce centre de travail adapté qui est composé majoritairement de personnes handicapées	94 447 \$	85 002 \$	9 445 \$
<b>Côte-Nord</b>				
Coasters Association Inc.	Augmentation de l'offre de service du camp d'été pour enfants dans les localités dévitalisées de la Basse-Côte-Nord	10 000 \$	10 000 \$	
Association Loisir Plein Air Fermont	Électrification du camping de Fermont pour compléter la dernière phase de son aménagement afin de développer l'industrie touristique locale et améliorer le site de villégiature. Le seul site de camping à proximité se trouve au Labrador et n'offre aucun service (aqueduc, égout et électricité)	95 000 \$	85 500 \$	9 500 \$
<b>Nord-du-Québec</b>				
Administration régionale Baie-James	Élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole	10 000 \$		10 000 \$
Club de curling Opémiska	Achat d'une surfaceuse à glace	4 500 \$	4 500 \$	

Étude des crédits 2016-2017

Tableau 1

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Fonds conjoncturel de développement

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
Université Laval	Production et publication de la Flore nordique du Québec et du Labrador (volumes III et IV), ouvrage de référence sur la biologie, l'écologie et la biogéographie des milieux boréaux, subarctiques et arctiques	48 527 \$	43 674 \$	4 853 \$
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>				
Sentier international des Appalaches Québec	Travaux de réparation et de nettoyage au Sentier international des Appalaches Québec	47 500 \$	38 000 \$	9 500 \$
Technocentre des technologies de l'information et des communications	Embauche d'un agent de mobilisation afin d'accompagner les entreprises dans l'intégration des technologies de l'information et des communications.	50 000 \$	40 000 \$	10 000 \$
Corporation pour la sauvegarde du patrimoine des Îles	Implantation d'un parc patrimonial sur les phares des Îles-de-la-Madeleine	40 963 \$	30 722 \$	10 241 \$
Corporation du Bourg de Pabos	Travaux d'aménagement et d'amélioration au Camping	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
Les Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame-de-Fatima, numéro 8525	Rénovation de la salle communautaire des Chevaliers de Colomb afin de rendre les installations sanitaires, la cuisine et les accès extérieurs conformes aux normes de construction, de sécurité et d'accessibilité et ainsi offrir un meilleur service aux usagés	25 000 \$	22 500 \$	2 500 \$
Club vacances les Îles - La Salicorne	Positionnement et mise en marché de La Salicorne par la réalisation d'actions stratégiques et d'investissements dans les infrastructures afin de corriger la situation financière difficile de l'organisme	73 750 \$	66 375 \$	7 375 \$
Société de gestion de la rivière Madeleine	Développement des outils de promotions de l'attrait récréotouristique du site du Grand Sault afin d'accroître la visibilité et réalisation de travaux de réparation et de sécurisation du site	23 000 \$	20 700 \$	2 300 \$
Ville de Murdochville	Réalisation de travaux de rénovation à l'aréna afin de pouvoir continuer d'offrir cet équipement à la population. Dans cette localité, l'aréna représente pour les citoyens le coeur battant de la vie communautaire	64 000 \$	57 600 \$	6 400 \$
Corporation de développement du territoire du Rocher-Percé	Mise en place d'un parcours illuminé sur les sites du Circuit des bâtisseurs, du Bourg de Pabos et de la Base plein air de Bellefeuille afin de développer un attrait touristique d'envergure favorisant la rétention de la clientèle touristique de tous âges	110 000 \$	99 000 \$	11 000 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 1

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os	Réalisation de travaux de rénovation au Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os afin de rendre utilisable certains locaux de l'établissement qui ne sont utilisés que pendant la saison estivale et ainsi assurer la mise en place de nouvelles activités	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$
<b>Chaudière-Appalaches</b>				
Municipalité de Saint-Vallier	Projet « Rues Principales » : Planification pour conduire à une démarche de revitalisation pour cinq municipalités de la MRC de Bellechasse	5 216 \$	3 651 \$	1 565 \$
<b>Laurentides</b>				
Société de développement du réservoir Kiamika	Construction de quatre Kiamigloos, un hébergement quatre saisons ainsi que le développement d'un hébergement alternatif flottant afin de bonifier l'offre de services du parc régional, dont les activités sont complémentaires à celles des autres parcs des Hautes-Laurentides	77 500 \$	69 750 \$	7 750 \$
<b>Montérégie</b>				
Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon	Poursuite des interventions de redynamisation des activités industrielles dans la Ville de Huntingdon	91 398 \$	70 000 \$	21 398 \$
Municipalité de Saint-Isidore	Mise à niveau des équipements dans 2 parcs	16 433 \$	10 000 \$	6 433 \$
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington	Demande d'aide supplémentaire pour la poursuite de la réalisation d'un plan de redressement pour sécuriser le Centre Multi-Récréatif suite à la découverte de moisissures d'un niveau suffisamment important qu'une décontamination doit être effectuée avant de pouvoir rouvrir la patinoire	30 191 \$	21 671 \$	8 520 \$
Ville de Léry	Réfection, sécurisation et mise en valeur du parc Notre-Dame, seul parc accessible aux citoyens d'un secteur plutôt défavorisé	30 000 \$	30 000 \$	
MRC Haut-Saint-Laurent	Inventaire archéologique sur les rives de la rivière La Guerre sur une distance de 10 km pour identifier les sites et les vestiges archéologiques afin d'assurer leur protection et de documenter l'utilisation de la rivière au fil des siècles	34 897 \$	31 407 \$	3 490 \$
Fondation caramel	Rénovation de l'immeuble. Une mise aux normes est requise afin de répondre aux exigences de la Loi sur la protection sanitaire des animaux du MAPAQ afin d'éviter notamment de perdre leur licence et aussi de pouvoir exploiter entièrement les installations pour le bien-être animal	89 505 \$	80 554 \$	8 951 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 1

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
<b>Centre-du-Québec</b>				
Coopérative de solidarité Goût du monde	Acquisition et aménagement du Centre international de Drummondville	30 000 \$	30 000 \$	
Corporation du 200e de Drummondville	Promotion de la Ville de Drummondville sur le plan touristique, historique et culturel	150 000 \$	150 000 \$	
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	Projet Espace Sophia - Conversion de l'église en salle communautaire multiservice qui permettra le développement de nouveaux projets, la mise en commun des ressources et la création d'un effet rassembleur	99 000 \$	89 100 \$	9 900 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	Mise en œuvre du projet «S'unir et s'investir pour un milieu de vie enrichissant» - Étude sur le maintien, le développement et la mise en commun de services offerts en matière de loisirs et de culture avec les municipalités avoisinantes	44 695 \$	40 225 \$	4 470 \$

Informations fournies au 31 mars 2016.

\* Le projet a coûté moins cher que prévu. Le solde ne sera pas versé.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 2

Demande n° 26	Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015 -2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
---------------	--

VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC	
REQUÉRANT	DÉPENSES PRÉVUES 15-16
MRC des Laurentides	
MRC de Maskinongé	22 626 \$
MRC des Chenaux	37 892 \$
Ville de Trois-Rivières	96 216 \$
MRC des Mascoutins	47 887 \$
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	30 214 \$
MRC du Haut-Richelieu	78 874 \$
Réseau collectif de la Gaspésie	540 734 \$
MRC de L'Islet	52 766 \$
MRC de Bellechasse	70 355 \$
MRC de Montmagny	57 246 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay	138 766 \$
MRC d'Asbestos (Les sources)	22 974 \$
MRC de Bécancour	64 659 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	54 036 \$
MRC de Maskinongé	16 532 \$
MRC de Mékinac	16 847 \$
Ville de La Tuque	28 073 \$
MRC La Nouvelle-Beauce	94 949 \$
MRC Haute-Yamaska	82 740 \$
Municipalité de Ferme-Neuve	29 857 \$
Municipalité de Lac-des-Écorces	13 721 \$
Ville de Mont-Laurier	40 945 \$
Ville de Rivière-Rouge	24 797 \$
MRC du Domaine-du-Roy	92 426 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 2

Demande n° 26	Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015 -2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
---------------	--

VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC	
REQUÉRANT	DÉPENSES PRÉVUES 15-16
MRC Maria-Chapdelaine	101 353 \$
MRC du Bas-Richelieu	77 607 \$
MRC Lac St-Jean-Est	96 693 \$
MRC du Kamouraska	43 413 \$
MRC de Rivière-du-Loup	42 809 \$
MRC des Basques	47 757 \$
MRC de Témiscouata	76 265 \$
MRC de Rimouski-Neigette	36 395 \$
MRC la Mitis	39 389 \$
MRC de Matane	47 233 \$
MRC de La Matapédia	47 303 \$
Ville de Rimouski	18 879 \$
MRC d'Autray	66 484 \$
MRC de Matawinie	62 814 \$
MRC de Montcalm	32 547 \$
MRC de Mirabel	63 172 \$
MRC de la Rivière-du-Nord	83 120 \$
MRC d'Argenteuil	92 043 \$
MRC de Papineau	113 807 \$
MRC de Pontiac	132 147 \$
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	80 358 \$
Municipalité de Val-des-Monts	26 958 \$
Municipalité de Cantley	15 016 \$
MRC de Vaudreuil-Soulanges	77 118 \$
MRC Le Haut Saint-François	66 989 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 2

Demande n° 26	Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015 -2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
---------------	--

VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC	
REQUÉRANT	DÉPENSES PRÉVUES 15-16
MRC de l'Érable	30 576 \$
MRC d'Artabaska	98 502 \$
MRC de Charlevoix-Est	59 221 \$
MRC de Charlevoix	63 417 \$
Ville de Thetford-Mines	31 707 \$
Réseau collectif de l'Abitibi	467 303 \$
Ville de Lévis	89 392 \$
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	159 922 \$
Ville de Sept-Îles	75 679 \$
Ville de Port-Cartier	15 612 \$
MRC de Manicouagan	69 180 \$
MRC Abitibi	45 996 \$
Ville d'Amos	23 989 \$
MRC de Minganie	214 850 \$
MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	427 872 \$
Administration régionale Kativik	126 676 \$
Baie-James	301 820 \$
Administration régionale Crie	301 820 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>5 947 335 \$</b>



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 3

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

RÉGION	MRC	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	DEPENSES PRÉVUES 2015-2016
Abitibi-Témiscamingue	MRC Témiscamingue	Communication Temiscamingue	Communication Temiscamingue	236 648 \$
Abitibi-Témiscamingue	MRC Rouyn-Noranda	Ville de Rouyn-Noranda - ÉTUDE	Abitibi-Témiscamingue	
Bas-Saint-Laurent	MRC Rimouski-Neigette	MRC Rimouski-Neigette	Barrett Xplore	24 315 \$
Bas-Saint-Laurent	MRC Témiscouata	MRC Témiscouata	Barrett Xplore	45 816 \$
Bas-Saint-Laurent	MRC Matane	MRC Matane	Barrett Xplore	36 844 \$
Bas-Saint-Laurent	MRC La Matapédia	MRC La Matapédia	Barrett Xplore	23 992 \$
Bas-Saint-Laurent	MRC de Kamouraska	MRC de Kamouraska	Barrett Xplore	22 267 \$
Bas-Saint-Laurent	MRC Les Basques	MRC Les Basques	Barrett Xplore	30 572 \$
Capitale-Nationale	MRC Charlevoix	MRC Charlevoix	MRC Charlevoix	83 175 \$
Capitale-Nationale	MRC de Charlevoix Est	MRC de Charlevoix Est	MRC de Charlevoix Est	108 171 \$
Capitale-Nationale	MRC Côte-de-Beaupré	MRC Côte-de-Beaupré	MRC Côte-de-Beaupré	34 703 \$
Capitale-Nationale	La Jacques-Cartier	Ville de Lac-Saint-Joseph	Ville de Lac-Saint-Joseph	34 890 \$
Capitale-Nationale	La Jacques-Cartier	Coop de cablodistribution de l'arrière-pays-Sainte-Brigitte-de-Laval	Coop de cablodistribution de l'arrière-pays	30 610 \$
Capitale-Nationale	L'Île-d'Orléans	Ile d'Orléans	Vidéotron	48 589 \$
Capitale-Nationale	Côte-de-Beaupré	Château-Richer	Vidéotron	52 531 \$
Capitale-Nationale	Portneuf	MRC Portneuf	Xittel	19 920 \$
Capitale-Nationale	Portneuf	Rivière-à-Pierre	Barrett Xplore	
Chaudière-Appalaches	Des Etchemins	Municipalité de Saint-Zacharie	Coopérative Antenne Saint-Zacharie	32 768 \$
Côte-Nord	MRC Minganie	MRC Minganie	MRC Minganie	343 524 \$
Estrie	LE HAUT-SAINT-FRANCOIS	MRC Haut-Saint-François-XIT Télécom	MRC Haut-Saint-François	225 144 \$
Estrie	Coaticook	TACTIC Ltée	TACTIC Ltée	163 526 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

**Tableau 3**

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

RÉGION	MRC	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	DEPENSES PRÉVUES 2015-2016
Estrie	Memphrémagog	Saint-Etienne-de-Bolton	Municipalité de Saint-Etienne-de-Bolton	33 945 \$
Estrie	LE HAUT-SAINT-FRANCOIS	MRC Haut-Saint-François-XIT Télécom	MRC Haut-Saint-François	92 049 \$
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé, Haute-Gaspésie et Avignon	Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion de la Gaspésie-phase I	Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion de la Gaspésie	336 846 \$
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé, Haute-Gaspésie et Avignon, Partie non couverte dans la phase I	Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion de la Gaspésie-phase II	Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion de la Gaspésie	149 218 \$
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	La Haute-Gaspésie	CASI - Mont-Louis, Gros-Morne	CASI	6 733 \$
Laurentides	Les Laurentides	Télé-Câble la Conception	Télé-Câble la Conception	135 739 \$
Laurentides	Municipalité de Lac Supérieur	Municipalité de Lac Supérieur	Barrett Explore	
Laurentides	MRC Les Laurentides	Filau - St-Faustin-Lac-Carré	Fibres Internet Laurentides	5 800 \$
Laurentides	MRC Les Laurentides	Filau - Amherst	Fibres Internet Laurentides	8 700 \$
Laurentides	MRC Antoine Labelle	Filau Labelle	Filau Labelle	12 200 \$
Laurentides	MRC Les Pays-d'en-Haut	MRC Les Pays-d'en-Haut	Communications Apertech inc.	
Laurentides	MRC des Laurentides	Sainte-Lucie-des-Laurentides	Barrett Explore	
Laurentides	MRC Les Laurentides	La Minerve (phase1)	Barrett Explore	
Laurentides	MRC des Laurentides	Municipalité de Val David	Barrett Explore	
Laurentides	MRC des Laurentides	Municipalité de Huberdeau	Barrett Explore	
Laurentides	MRC des Laurentides	Val-des-Lacs	Barrett Explore	
Laurentides	MRC des Laurentides	Municipalité de Val Morin	Barrett Explore	
Laurentides	MRC des Laurentides	Amherst	Barrett Explore	
Laurentides	MRC Argenteuil	Argenteuil phase 4	Barrett Explore	
Laurentides	MRC Les Laurentides	La Minerve	Xittel	20 000 \$
Laurentides	Les Laurentides	St-Faustin-Lac-Carré	Barrett Explore	

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

RÉGION	MRC	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	DEPENSES PRÉVUES 2015-2016
Montérégie	Roussillon	COOP Télécom Saint-Mathieu	COOP Saint-Mathieu	5 504 \$
Montérégie	Des Maskoutains	Réseau Internet Maskoutains	Réseau Internet Maskoutains	158 732 \$
Montérégie	Pierre-de-Saurel	Coopérative de service internet Pierre-de-Saurel	Coopérative de service internet Pierre-de-Saurel	177 607 \$
Montérégie	MRC Vaudreuil Soulanges	MRC Vaudreuil Soulanges Filaire	COGECO	34 722 \$
Montérégie	Acton	Coop-Tel Acton	Coop-Tel	214 844 \$
Montérégie	Vallée-du-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Barrett Explore	
Montérégie	Les Jardins-de-Napierville	Saint-Jacques-le-Mineur - ÉTUDE	Saint-Jacques-le-Mineur	
Outaouais	MRC de Papineauville et des Collines-de-l'Outaouais	Intelligence Papineau inc.	Intelligence Papineau inc.	152 374 \$
Outaouais	Les Collines-de-l'Outaouais	Rapide-O-Web des Collines/Municipalité de La Pêche	Rapide-O-Web des Collines	133 282 \$
Outaouais	Les Collines-de-l'Outaouais	Rapide-O-Web des Collines/Municipalité de Val-des-Monts	Rapide-O-Web des Collines	155 109 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Fjord-du-Saguenay et Haute-Côte-Nord	Aide-Tic Fjord-du-Saguenay et Haute-Côte-Nord	Agence interrégionale de développement des technologies de l'information et des communications	343 499 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>3 774 908 \$</b>



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 5

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds de développement des territoires**

RÉGION	MRC	TOTAL FDT 2015-2016
Bas-St-Laurent	La Matapédia	1 213 044 \$
Bas-St-Laurent	Matanie	992 634 \$
Bas-St-Laurent	La Mitis	1 060 034 \$
Bas-St-Laurent	Rimouski-Neigette	806 613 \$
Bas-St-Laurent	Les Basques	913 503 \$
Bas-St-Laurent	Rivière-du-Loup	766 692 \$
Bas-St-Laurent	Témiscouata	1 189 449 \$
Bas-St-Laurent	Kamouraska	976 492 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	Le Domaine-du-Roy	979 529 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	Maria-Chapdelaine	1 131 322 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	Lac-Saint-Jean-Est	1 056 029 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	Saguenay	998 404 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	Le Fjord-du-Saguenay	1 010 777 \$
Capitale-Nationale	Charlevoix-Est	874 298 \$
Capitale-Nationale	Charlevoix	858 999 \$
Capitale-Nationale	L'Île-d'Orléans	502 942 \$
Capitale-Nationale	La Côte-de-Beaupré	571 192 \$
Capitale-Nationale	La Jacques-Cartier	562 907 \$
Capitale-Nationale	Québec	1 671 655 \$
Capitale-Nationale	Portneuf	1 051 045 \$
Mauricie	Mékinac	961 629 \$
Mauricie	Shawinigan	870 403 \$
Mauricie	Maskinongé	1 258 771 \$
Mauricie	La Tuque	833 481 \$
Mauricie	Trois-Rivières	819 839 \$
Mauricie	Les Chenaux	795 451 \$

**Étude des crédits 2016-2017**

**Tableau 5**

**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds de développement des territoires**

RÉGION	MRC	TOTAL FDT 2015-2016
Estrie	Le Granit	754 821 \$
Estrie	Les Sources	891 374 \$
Estrie	Le Haut-Saint-François	939 557 \$
Estrie	Le Val-Saint-François	749 216 \$
Estrie	Sherbrooke	691 045 \$
Estrie	Coaticook	614 027 \$
Estrie	Memphrémagog	741 142 \$
Montréal	Montréal	8 550 489 \$
Outaouais	Papineau	1 043 860 \$
Outaouais	Gatineau	733 950 \$
Outaouais	Les Collines-de-l'Outaouais	710 484 \$
Outaouais	La Vallée-de-la-Gatineau	1 160 089 \$
Outaouais	Pontiac	986 841 \$
Abitibi-Témiscamingue	Témiscamingue	1 007 919 \$
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	852 829 \$
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Ouest	1 258 566 \$
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi	1 018 625 \$
Abitibi-Témiscamingue	Vallée-de-l'Or	1 048 670 \$
Côte-Nord	La Haute-Côte-Nord	996 659 \$
Côte-Nord	Manicouagan	851 014 \$
Côte-Nord	Sept-Rivières	824 230 \$
Côte-Nord	Caniapiscau	570 918 \$
Côte-Nord	Minganie	815 379 \$
Côte-Nord	Golfe-du-Saint-Laurent	925 819 \$
Nord-du-Québec	Baie-James	2 330 354 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Tableau 5

Demande n° 26

Liste de toutes les subventions octroyées en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre du programme Développement des régions et ruralité. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds de développement des territoires**

RÉGION	MRC	TOTAL FDT 2015-2016
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	949 516 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Le Rocher-Percé	1 391 231 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	La Côte-de-Gaspé	1 161 333 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	La Haute-Gaspésie	1 199 838 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	1 244 314 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	1 083 728 \$
Chaudière-Appalaches	L'Islet	898 559 \$
Chaudière-Appalaches	Montmagny	868 301 \$
Chaudière-Appalaches	Bellechasse	808 308 \$
Chaudière-Appalaches	La Nouvelle-Beauce	677 308 \$
Chaudière-Appalaches	Robert-Cliche	680 644 \$
Chaudière-Appalaches	Les Etchemins	899 972 \$
Chaudière-Appalaches	Beauce-Sartigan	713 347 \$
Chaudière-Appalaches	Les Appalaches	882 226 \$
Chaudière-Appalaches	Lotbinière	734 788 \$
Chaudière-Appalaches	Lévis	498 399 \$
Laval	Laval	1 764 451 \$
Lanaudière	D'Autray	982 328 \$
Lanaudière	L'Assomption	619 923 \$
Lanaudière	Joliette	700 679 \$



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Question n° 27

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) 2015-2016**

Voir l'annexe 1 pour la liste des projets financés (sommes versées) au cours de l'exercice financier 2015-2016.



## FIRM

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT VERSÉ
8866163 - Canada association grappe mode	Procéder au démarrage de la grappe mode	10 000 \$
Aéro Montréal	Réaliser le projet de mobilisation des ressources pour le secteur aérospatial	50 000 \$
Agence métropolitaine de transport (AMT)	Réaliser l'Enquête ORIGINE-DESTINATION 2013 dans la région métropolitaine de Montréal	7 707 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Réaliser l'édition 2014 du Festival de Monde Arabe	30 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Réaliser l'édition 2015 du Festival du monde arabe à Montréal	63 000 \$
AluQuébec (Grappe industrielle de l'aluminium du Québec)	Soutenir les activités de fonctionnement de la grappe AluQuébec pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015	80 000 \$
Association pour la création et la recherche électroacoustique du Québec (ACREQ)	Réaliser la mise en marché hors Québec de l'édition 2015 du Festival Elektra	10 500 \$
Biennale de Montréal	Réaliser l'édition 2014 de la Biennale de Montréal	10 000 \$
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	Réaliser les activités de votre organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014	6 400 \$
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	Réaliser les activités de la grappe audiovisuelle prévues au Plan d'action 2015	80 000 \$
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	Réaliser les activités de promotion du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) du 1er avril 2014 au 31 mars 2015	16 000 \$
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)	Réaliser les activités de promotion du 1er avril 2015 au 31 mars 2016	64 000 \$
C2.MTL	Réaliser C2.MTL 2013, 2014 et 2015	100 000 \$
Cité des arts du cirque - TOHU	Réaliser l'édition 2015 de MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE	350 000 \$
Cité des arts du cirque - TOHU	Réaliser l'édition 2015 de MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE	150 000 \$
Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc.	Réaliser l'édition 2015 du défilé de la Fête nationale du Québec à Montréal	70 000 \$
Comité olympique canadien	Contribuer à la venue du siège social du Comité olympique canadien à Montréal	1 500 000 \$
Commission de développement des ressources humaines des premières nations du Québec	Réaliser le plan d'affaires stratégique, le plan marketing et la stratégie de levée de fonds liés au projet de LIEU culturel et artistique des Premiers Peuples	7 555 \$
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	Réaliser l'Agora métropolitaine 2015	35 000 \$
Concours musical international de Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Concours musical international de Montréal	37 500 \$
Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)	Réaliser la Biennale CINARS 2014 et participer aux activités de représentation à l'étranger en 2015	12 500 \$
Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)	Réaliser la participation collective dans cinq marchés internationaux en 2015-2016 et la participation à la vitrine de promotion au marché de l'Association of performing Arts Presenters (APAP) à New York en 2016	17 500 \$
Congrès national des Italo-Canadiens (région Québec)	Réaliser l'édition 2014 de la Semaine italienne de Montréal/8 au 17 août 2014	5 000 \$
Congrès national des Italo-canadiens, Région Québec	Réaliser la Semaine italienne de Montréal 2015	35 000 \$
Conseil d'administration provisoire - Grappe Mode	Réaliser les activités de fonctionnement de la Grappe Mode du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016	50 000 \$
Corporation événements d'hiver de Québec	Réaliser Ski Tour Canada 2016	70 000 \$

## FIRM

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT VERSÉ
Corporation Inno-Centre du Québec	Réaliser le projet de prospection internationale	62 000 \$
Coup de cœur francophone	Réaliser l'édition 2014 du Coup de cœur francophone	10 500 \$
Coup de cœur francophone	Réaliser l'édition 2015 de Coup de cœur francophone	24 500 \$
Culture Montréal	Réaliser la phase de planification du développement des quartiers culturels dans la métropole	20 000 \$
Écotech Québec	Soutenir les activités de la grappe des technologies propres contenues dans le Plan triennal 2013-2016	20 000 \$
Espaces temps	Réaliser le démarrage du projet Manivelle, le réseau d'affichage numérique intelligent à vocation culturelle, scientifique et citoyenne	12 000 \$
Événements GPCQM	Réaliser les éditions 2014-2015-2016 du Grand Prix cyclistes De Montréal, épreuve du circuit World Tour	200 000 \$
F.I.P. Le Festival International de Percussions	Réaliser l'édition 2015 du Festival international de percussions	18 900 \$
F.I.P. Le Festival International de Percussions	Réaliser la mise en marché hors Québec de l'édition 2014 du Festival International de Percussions de Longueuil	8 100 \$
FDEM2-Projets d'économie sociale	Réaliser le Service de deuxième ligne en économie sociale	60 000 \$
Fédération de soccer du Québec	Réaliser la Coupe du monde de la FIFA féminine 2015 à Montréal	350 000 \$
Festi Blues	Réaliser l'édition 2015 du FestiBlues international de Montréal	35 000 \$
Festi Blues	Réaliser l'édition 2015 du FestiBlues international de Montréal	15 000 \$
Festival Classica	Réaliser l'édition 2015 du Festival Classica	22 500 \$
Festival de la santé	Appuyer la réalisation de l'édition 2014 du Festival de la santé	24 300 \$
Festival de la santé (Le)	Réaliser l'édition 2015 du Marathon Oasis de Montréal	56 700 \$
Festival de musique de chambre de Montréal	Réaliser les éditions 2013-2014-2015 du Festival de musique de chambre de Montréal	13 500 \$
Festival du nouveau cinéma	Réaliser l'édition 2014 du Festival du nouveau cinéma	27 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival du nouveau cinéma de Montréal	63 000 \$
Festival Fantasia	Réaliser la mise en marché hors Québec de l'édition 2014 du Festival international de films Fantasia	13 500 \$
Festival Heavy Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival Heavy Montréal	73 500 \$
Festival international de films Fantasia	Réaliser l'édition 2015 du Festival Fantasia	52 500 \$
Festival international de jazz de Montréal inc.	Réaliser les activités de mise en marché hors Québec du Festival international de jazz de Montréal pour les éditions 2014, 2015 et 2016	400 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	Réaliser l'édition 2015 du Festival international de la littérature (FIL)	14 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	Réaliser l'édition 2015 du Festival international de la littérature (FIL)	6 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	Réaliser la mise en marché hors Québec de l'édition 2014 du Festival international POP Montréal	10 800 \$
Festival international de musique POP Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival de musique POP Montréal	25 200 \$
Festival international du film sur l'Art	Réaliser la 33e édition du Festival international du film sur l'Art	18 000 \$
Festival Juste pour rire	Réaliser la mise en marché hors Québec des éditions 2014-2015-2016 du Festival Juste pour rire	500 000 \$

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT VERSÉ
Festival Mode & Design Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival Mode & Design Montréal	245 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival Mode & Design Montréal	105 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	Réaliser les activités de mise en marché hors Québec des éditions 2014, 2015 et 2016 du Festival Montréal en lumière (2 versements en 15-16)	128 250 \$
Festival Montréal en lumière inc.	Réaliser les activités de mise en marché hors Québec des éditions 2014, 2015 et 2016 du Festival Montréal en lumière (2 versements en 15-16)	299 250 \$
Festival Montréal Mondial	Réaliser l'édition 2015 du Mondial Montréal	14 000 \$
Festival Montréal Mondial	Réaliser l'édition 2014 de Mondial Montréal	6 000 \$
Festival Musique et Arts OSHEAGA	Réaliser l'édition 2015 du Festival Musique et Arts OSHEAGA	73 500 \$
Festival TransAmériques	Réaliser l'édition 2015 du Festival TransAmériques	36 000 \$
Festival Zoofest	Réaliser l'édition 2014 du Festival Zoofest	45 000 \$
Festival Zoofest	Réaliser l'édition 2015 du Festival Zoofest	105 000 \$
Fierté Montréal	Réaliser l'édition 2015 de la semaine de la Fierté Montréal	140 000 \$
Fierté Montréal	Réaliser l'édition 2015 de la semaine de la Fierté Montréal	60 000 \$
Fondation BBCM	Réaliser l'édition 2015 du Festival Black & Blue de Montréal	35 000 \$
Fondation du Startup de Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival international du Startup de Montréal	52 500 \$
Fondation du Startup de Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival international du Startup de Montréal	22 500 \$
Fondation Métropolis bleu	Réaliser l'édition 2016 du Festival Métropolis bleu, incluant le volet Livres et mieux-être	17 500 \$
Fondation Métropolis bleu	Réaliser l'édition 2015 du Festival Métropolis bleu, incluant le volet "Dimanche des livres et Mieux-Être"	7 500 \$
Fondation Québec cinéma	Réaliser la 3e édition du Rendez-vous Pro	7 500 \$
Fondation Québec cinéma	Réaliser la 4e édition du Rendez-vous Pro	17 500 \$
Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM)	Réaliser les activités prévues au Plan d'action 2015 de la grappe CargoM	80 000 \$
Kéroul	Réaliser l'organisation de la logistique du Sommet mondial Destinations pour tous, à Montréal en octobre 2014	10 500 \$
La Danse sur les routes du Québec	Réaliser l'édition 2015 de Parcours danse	20 000 \$
La Maison de l'Exode inc.	Mise en place d'un centre de répit et de dégrisement à Montréal	60 000 \$
La Médiathèque du design	Réaliser l'édition 2015 du projet La Semaine du design	22 500 \$
Le Grand Costumier	Réaliser le démarrage d'une entreprise d'économie sociale pour préserver et mettre en valeur la collection du Costumier de Radio-Canada	50 000 \$
Le MEG : Montréal Électronique Groove	Réaliser l'édition 2015 du Festival MEG Montréal	31 500 \$
Le MEG : Montréal Électronique Groove	Réaliser l'édition 2015 du Festival MEG Montréal	13 500 \$
Le Mois de la photo	Réaliser l'édition 2015 du Mois de la photo à Montréal	42 000 \$
Le Mondial des Jeux	Réaliser la finale de la Coupe du monde des jeux vidéo à Montréal	35 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal	Réaliser les activités de mise en marché hors Québec et développer un produit de calibre international pour les éditions 2013, 2014 et 2015 des FrancoFolies de Montréal	87 000 \$
L'Île du savoir	Réaliser l'édition 2015 du Festival Eurêka!	10 500 \$

## FIRM

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT VERSÉ
M pour Montréal	Réaliser l'édition 2015 du Festival M pour Montréal	18 900 \$
M pour Montréal	Réaliser l'édition 2014 de M pour Montréal et produire une étude de mise au point d'un concept événementiel fédérateur durant la saison d'automne	8 100 \$
MUTEK	Réaliser l'édition 2015 du Festival MUTEK	24 000 \$
Orchestre symphonique de Montréal	Réaliser l'édition 2015 de la Virée classique	52 500 \$
Organisation du Sommet mondial du design (OSMD)	Réaliser les activités de promotion et de démarchage pour l'année 2015-2016 en vue de la tenue du Sommet mondial du design en 2017	160 000 \$
Parole d'excluEs	Réaliser le projet « Mobilisation citoyenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le logement communautaire »	156 000 \$
Pépinière et Collaborateurs	Réaliser le projet Ville au Pied-du-Courant	17 500 \$
Pépinière et collaborateurs	Réaliser le projet Villa au Pied-du-Courant	7 500 \$
Piknic Électronik	Réaliser l'édition 2014 du Festival Igloofest	15 000 \$
Piknic Électronik	Réaliser l'édition 2016 du Festival Igloofest	35 000 \$
Productions Nuits d'Afrique	Réaliser l'édition 2015 du Festival international Nuits d'Afrique	18 000 \$
Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre Québec	Réaliser les activités de démarrage du projet En route vers le 22 avril 2017	20 000 \$
Radio communautaire francophone de Montréal - CIBL	Appui ponctuel à CIBL	25 000 \$
Regroupement Pied Carré	Soutenir la phase d'infrastructure du projet d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 5445-5455, avenue De Gaspé, à Montréal	500 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	Réaliser l'édition 2015 des Rencontres internationales du documentaire de Montréal	28 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)	Réaliser la 17 <sup>e</sup> édition des RIDM	12 000 \$
Secrétariat de la grappe des sciences de la vie et des technologies de la santé - Montréal In Vivo	Soutenir les activités de Montréal In Vivo prévues au Plan d'affaires 2015-2017	80 000 \$
Société des arts technologies (SAT)	Réaliser la première année du projet d'accélération du déploiement des technologies et du savoir-faire de la SAT sur le territoire montréalais	166 250 \$
Société du quartier de l'innovation de Montréal	Soutenir les activités de la Société du Quartier de l'innovation de Montréal	140 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	Réaliser l'édition 2015 de la Conférence Trad Montréal	9 000 \$
Sociétés irlandaises unies	Réaliser l'édition 2015 de la parade de la Saint-Patrick à Montréal	7 500 \$
TechnoMontréal	Réaliser les activités de la grappe période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014	20 000 \$
TechnoMontréal	Réaliser les activités de la grappe des technologies de l'information et de la communication prévues dans le Plan d'action 2015 en vertu de la planification stratégique 2012-2015	80 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone	Réaliser l'édition 2015 du Festival Présence autochtone	31 500 \$
Tous les jours	Réaliser le projet visant à planter, d'ici 2017, 375 000 arbres sur le territoire de la région métropolitaine	52 500 \$
Valorisation jeunesse	Réaliser le projet Place à la relève 2015	280 000 \$
Ville de Montréal	Réaliser le projet de soutien à la revitalisation urbaine intégrée	30 872 \$
Vitrine culturelle (La)	Réaliser l'étude de faisabilité du projet d'accueil culturel pour les étudiants internationaux	3 000 \$
Vues d'Afrique	Réaliser la mise en marché hors Québec de l'édition 2015 du Festival international de cinéma Vues d'Afrique	8 000 \$
Vues d'Afrique	Réaliser la mise en marché hors Québec de l'édition 2015 du Festival international de cinéma Vues d'Afrique	4 000 \$

## FIRM

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT VERSÉ
	<b>SERVICE DE LA DETTE</b>	
	Quartier international 1er au 4e emprunts	1 696 802 \$
	Chic Resto Pop	214 573 \$
	Œuvres du Père Sablon	533 439 \$
	Maison Saint-Gabriel	155 182 \$
	Vitrine Culturelle	144 538 \$
	V.Longueuil - Projet structurants	17 685 \$

En date du 29 février 2016



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 28

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds local d'investissement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour tous les CLD ou organismes délégataires désignés en vertu de la Loi. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Cette question relève du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 29

Le détail et la valeur des droits, obligations, actifs et passifs des CLD liés au contrat de prêt conclu avec le gouvernement pour le FLI, et au contrat de crédit variable à l'investissement conclu avec Fonds locaux de solidarité FTQ pour le FLS, qui sont devenus ceux des MRC à compter du 20 avril 2015. Les montants que les CLD auraient eu à rembourser au gouvernement et les montants qu'ils ont remboursé.

Cette demande relève du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 30

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Voir l'annexe ci-jointe.

À noter que l'information fournie à l'annexe représente un portrait des engagements prévus par les CRÉ pour l'année 2015-2016.

À la suite de la sanction de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 venant dissoudre les CRÉ, aucun nouvel engagement n'a été pris par les CRÉ pour 2016-2017. Ainsi, aucun projet n'a été annoncé pour l'année à venir.



Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30 Annexe	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
-------------------------	--

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
01	CRÉ Bas-Saint-Laurent	Fiduciaire:CRÉBSL	Entente spécifique Culture-CALQ : Valorisation et renforcement de la pratique artistique professionnelle	1 331 000 \$	367 000 \$	964 000 \$	139 000 \$
01	CRÉ Bas-Saint-Laurent	Table de concertation agroalimentaire du BSL	Entente spécifique Agroalimentaire: Mise en œuvre du Plan de développement stratégique de l'agroalimentaire	913 800 \$	225 000 \$	688 800 \$	75 000 \$
01	CRÉ Bas-Saint-Laurent	Fiduciaire de l'Entente: CRÉ Bas-Saint-Laurent	Partenariat-COSMOSS 4	1 129 514 \$	180 000 \$	949 514 \$	90 000 \$
01	CRÉ Bas-Saint-Laurent	Fiduciaire de l'Entente: CRÉ Bas-Saint-Laurent	Partenariat-Travail de rue: Soutenir et financer les services en travail de rue au BSL, phase 3	914 151 \$	300 000 \$	614 151 \$	100 000 \$
01	CRÉ Bas-Saint-Laurent	Centre d'expérimentation et de transfert technologique en acériculture du Bas-Saint-Laurent (CETTA)	Centralisation des activités du Centre ACER en foresterie dans les locaux du CETTA	207 000 \$	90 000 \$	117 000 \$	30 000 \$
01	CRÉ Bas-Saint-Laurent		Adaptation pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans le Bas-Saint-Laurent	1 561 745 \$	120 000 \$	1 441 745 \$	30 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du SLSJ inc. (CRSBP)	Entente spécifique sur l'accessibilité à la culture pour les municipalités de moins de 5000 habitants	540 000 \$	150 000 \$	390 000 \$	30 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Association forestière du SLSJ	Entente spécifique sur le plan d'action forêt et bois, une culture à retrouver au SLSJ	955 000 \$	200 000 \$	755 000 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Cégep de Jonquière (fid.)	Entente spécifique sur la prévention de l'abandon scolaire et la valorisation de l'éducation au SLSJ (Crépas)	2 564 695 \$	250 000 \$	2 314 695 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Table agroalimentaire du SLSJ	Entente spécifique sur la concertation et le développement du secteur agroalimentaire au SLSJ	1 173 500 \$	250 000 \$	923 500 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Centre Prévention Suicide 02 CPS-02	Entente spécifique sur la Santé et bien-être des hommes au SLSJ	400 000 \$	250 000 \$	150 000 \$	50 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	CRÉ SLSJ	Entente spécifique de régionalisation pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées du SLSJ	1 596 832 \$	200 000 \$	1 396 832 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Consortium de recherche en exploration minérale (Consorem)	Entente spécifique sur la consolidation et le développement de l'exploitation minérale dans la région du SLSJ	1 598 000 \$	150 000 \$	1 448 000 \$	75 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Comité régional de la culture	Affirmation de la culture 2014-19	622 614 \$	250 000 \$	372 614 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Agrinova	Table innovation (SDER)	320 000 \$	103 729 \$	216 271 \$	47 900 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Association CLD	CMAX	334 500 \$	120 000 \$	214 500 \$	20 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	CRÉ	FQIS Volet régional	200 000 \$	200 000 \$	0 \$	46 981 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Cégep Jonquière	Région éducative	167 000 \$	50 000 \$	117 000 \$	20 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	CRÉ	Portrait réseau ferroviaire	200 000 \$	200 000 \$	0 \$	19 503 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	CRÉ	Possibilité forestière	200 000 \$	200 000 \$	0 \$	129 907 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	RAJ-02	Migraction III	867 000 \$	150 000 \$	717 000 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Regroupement loisirs et Sport du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Entente spécifique sur le regroupement de services de loisirs dans les municipalités rurales	681 306 \$	250 000 \$	431 306 \$	25 700 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
02.	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	CQRDD	Entente spécifique sur le développement durable en entreprises 2015-2018	436 000 \$	150 000 \$	286 000 \$	50 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	UQAC	Caractérisation des sols agricoles au Saguenay-Lac-Saint-Jean	300 000 \$	11 000 \$	289 000 \$	5 000 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Creneau Accord	Trassinno Agro-Boréal	20 800 \$	5 200 \$	15 600 \$	5 200 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Conseil régional de la Culture	Portrait médiation culturelle	18 500 \$	18 500 \$	0 \$	6 500 \$
02	CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean	Table Agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Portrait de la distribution alimentaire	72 400 \$	22 000 \$	50 400 \$	22 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Action plans d'eau plein air	Acquisition d'équipement pour les opérations et pour des fins de location	50 000 \$	9 000 \$	41 000 \$	2 700 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Service 211-Campagne grand public dans la Capitale-Nationale	104 500 \$	20 000 \$	84 500 \$	6 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CLD de l'Île d'Orléans	Parcours d'interprétation des paysages à l'Île d'Orléans	70 331 \$	20 000 \$	50 331 \$	6 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CLD de la Côte-de-Beaupré	Mise en œuvre pour l'acquisition et le démarrage de la mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	1 500 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CLD de la Côte-de-Beaupré	Stratégie et planification de développement commercial - Développement des stratégies de communication	30 000 \$	14 000 \$	16 000 \$	14 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CLD de La Jacques-Cartier	Point vert - Accessibilité et développement de l'offre touristique	35 000 \$	8 000 \$	27 000 \$	2 400 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
03	CRÉ Capitale-Nationale	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	Par notre propre énergie (phase 2)	111 231 \$	5 000 \$	106 231 \$	1 500 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) de Québec	Conciliation travail-famille Capitale-Nationale	64 814 \$	10 000 \$	54 814 \$	3 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Corporation du centre d'initiation au patrimoine-La Grande Ferme	Restauration de la Grande Ferme	1 118 335 \$	20 000 \$	1 098 335 \$	6 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Corporation du Parc régional du Mont Grand-Fonds	Plan stratégique de développement du Mont Grand-Fonds	4 800 000 \$	60 000 \$	4 740 000 \$	18 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Corporation événements d'hiver de Québec	Snowboard Jamboree - Coupe du monde FIS de surf des neiges 2014	4 252 833 \$	50 000 \$	4 202 833 \$	15 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Fondation St-Roch	Chantiers-Apprentissages	150 000 \$	10 000 \$	140 000 \$	3 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Fonds d'emprunt économique communautaire de Québec	Microfinance : sécurité financière et protection des clients	97 725 \$	25 000 \$	72 725 \$	7 500 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés	Forum Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés dans la région de la Capitale-Nationale	23 000 \$	10 000 \$	13 000 \$	10 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Les productions équestres RL	Festival western de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	279 000 \$	6 000 \$	273 000 \$	6 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	L'institut canadien de Québec	Maison de la littérature	11 791 609 \$	100 000 \$	11 691 609 \$	25 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	MRC de Charlevoix	Déploiement d'Internet haute-vitesse équitable pour les secteurs non desservis de Charlevoix, Charlevoix-Est et Côte de-Beaupré	2 258 600 \$	100 000 \$	2 158 600 \$	25 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

<b>Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016</b>							
<b>Références</b>		<b>Projets</b>		<b>Financement</b>			
<b>Code de région administrative</b>	<b>Nom de la CRÉ</b>	<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet et description sommaire</b>	<b>Coût total du projet</b>	<b>Montant total alloué par le FDR</b>	<b>Autres sources de financement</b>	<b>Versement FDR prévu 2015-2016</b>
03	CRÉ Capitale-Nationale	MRC de La Jacques-Cartier	Plan de développement durable de la MRC de La Jacques-Cartier	150 000 \$	60 000 \$	90 000 \$	30 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	MRC de Portneuf	Protection et mise en valeur des paysages portneuvois	40 000 \$	28 000 \$	12 000 \$	3 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Muséomix Québec	Muséomix Québec 2013	200 000 \$	10 000 \$	190 000 \$	10 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Québec Ville Festive - Ça bouge !	La Ruche – Le tremplin québécois des initiatives populaires	619 000 \$	20 000 \$	599 000 \$	6 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Regroupement de gestion et de valorisation des fromages de vache de race Canadienne	Développement d'une appellation réservée	98 300 \$	20 000 \$	78 300 \$	2 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Réseau Charlevoix	Projet pilote d'autobus touristique	43 650 \$	5 000 \$	38 650 \$	5 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Route bleue de Charlevoix	Lancement de la Route bleue de Charlevoix	27 293 \$	5 000 \$	22 293 \$	1 500 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Société de gestion Charlevoix-Est	Transformation agroalimentaire	225 705 \$	19 000 \$	206 705 \$	19 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Société de promotion des alcools et de la gastronomie	Québec Exquis!	375 000 \$	15 000 \$	360 000 \$	15 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Université Laval	Accès savoirs	154 000 \$	10 000 \$	144 000 \$	3 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Vallée Bras-du-Nord, coop de solidarité	Centre de location d'équipement de plein-air	20 000 \$	5 000 \$	15 000 \$	1 500 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
03	CRÉ Capitale-Nationale	Vallée Jeunesse Québec	Construction d'une infrastructure permettant la mise en place d'un plateau de travail en cuisine et la scolarisation des jeunes	225 000 \$	25 000 \$	200 000 \$	25 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Ville de Beaupré	Congrès de la Fédération québécoise des municipalités	100 000 \$	15 000 \$	85 000 \$	15 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Vivre en Ville	Verdir un milieu de vie	330 268 \$	10 000 \$	320 268 \$	3 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches	Un accès public de nature et de culture	43 650 \$	17 300 \$	26 350 \$	5 190 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches	Le sentier du littoral du Parc des Ancêtres	33 883 \$	17 100 \$	16 783 \$	5 130 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique en économie sociale	64 127 \$	40 000 \$	24 127 \$	40 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique sur la mise en valeur et protection des paysages	321 566 \$	65 000 \$	256 566 \$	65 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique sur la mise en valeur et protection des paysages	n/d	10 000 \$	n/d	10 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes	481 991 \$	50 000 \$	431 991 \$	50 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes	n/d	50 000 \$	n/d	50 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique en persévérance scolaire	n/d	80 000 \$	n/d	80 000 \$

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique en condition féminine	221 718 \$	50 000 \$	171 718 \$	50 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente spécifique en condition féminine	n/d	50 000 \$	n/d	50 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente sur les équipements culturels IO et CDB	64 576 \$	18 050 \$	46 526 \$	18 050 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente sur les équipements culturels IO et CDB	n/d	1 950 \$	n/d	1 950 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	Québec international	Entente de partenariat avec Québec International	85 000 \$	85 000 \$	0 \$	85 000 \$
03	CRÉ Capitale-Nationale	CRÉ Capitale-Nationale	Entente sur la filière bois	25 000 \$	25 000 \$	0 \$	25 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Corporation de développement culturel de Trois-Rivières	Mise en valeur et occupation de l'église St-James et de son presbytère	1 959 900 \$	100 000 \$	1 859 900 \$	25 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Table régionale sur l'éducation (TREM) et COMPERES	Entente spécifique portant sur la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification dans la région de la Mauricie (2011-2016)	1 160 000 \$	250 000 \$	910 000 \$	50 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Université du Québec à Trois-Rivières	Implantation du bioraffinage régional en Haute-Mauricie : compactage et valorisation des résidus forestiers par conversion thermochimique	354 204 \$	73 500 \$	280 704 \$	41 650 \$
04	CRÉ de la Mauricie	La Radio campus communautaire francophone de Shawinigan inc.	CFUT 91,1 - Augmentation de la puissance de diffusion	220 058 \$	30 000 \$	190 058 \$	3 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie		Institut du démarrage d'entreprises de la Mauricie (IDEM)	1 892 774 \$	75 000 \$	1 817 774 \$	70 937 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
04	CRÉ de la Mauricie	Société en commandite Manouane-Sipi	Aménagement hydroélectrique Manouane-Sipi	600 000 \$	75 000 \$	525 000 \$	15 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	ATR	Commercialisation internationale (2012-2015)	1 934 999 \$	225 000 \$	1 709 999 \$	25 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale	Mémoires mauriciennes	122 009 \$	40 000 \$	82 009 \$	4 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Corporation des créneaux d'excellence de Lanaudière	Créneau d'excellence en Design d'ameublement	181 000 \$	60 000 \$	121 000 \$	20 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Développement Mauricie	Entente administrative sur le maintien et l'optimisation du répertoire des établissements de la Mauricie (2013-2016)	176 415 \$	30 000 \$	146 415 \$	10 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie		Entente spécifique sur le soutien à la création artistique et sa diffusion motivée par son lien avec la collectivité dans la région de la Mauricie (2013-2016)	667 500 \$	225 000 \$	442 500 \$	71 842 \$
04	CRÉ de la Mauricie	6 communautés entrepreneuriales	Entente administrative Table d'action en entrepreneuriat (2013-2015)	70 934 \$	70 934 \$	0 \$	20 934 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Regroupement des organismes de base en santé mentale 04-17	Conscientisation et réinsertion sociale des gens vivant avec des problèmes de santé mentale	78 000 \$	25 000 \$	53 000 \$	5 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie		Adaptation rég. pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en Mauricie (2013-2017)	1 407 634 \$	150 000 \$	1 248 300 \$	50 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	URLS	Mobilisation des jeunes par et pour le loisir culturel en Mauricie	461 250 \$	55 500 \$	405 750 \$	32 750 \$
04	CRÉ de la Mauricie	CCCM	Agence commercialisation des produits culturels Mauricie et Centre-du-QC - étude de faisabilité	35 000 \$	3 000 \$	32 000 \$	300 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30 Annexe	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
-------------------------	--

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
04	CRÉ de la Mauricie	Cité de l'énergie	Création du spectacle Amos Daragon, la 2e aventure (2013-2015)	1 585 000 \$	150 000 \$	1 435 000 \$	25 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Corporation de dév. des ressources naturelles de la Mauricie	Promotion et développement du secteur minier du Haut-St-Maurice	330 334 \$	111 667 \$	218 667 \$	62 667 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Consortium en développement social	Entente administrative en développement social (2014-2017)	355 000 \$	125 000 \$	230 000 \$	65 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Femmes et Entrepreneuriat en Mauricie (Femmessor Mauricie)	Nous pouvons être les créateurs de notre emploi!	13 500 \$	13 500 \$	0 \$	371 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)	Femmes leaders en Mauricie - volet 2	26 652 \$	13 500 \$	13 152 \$	3 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Corporation de développement durable du territoire de la MRC du Haut-St-Maurice	Initiative Triade Mauricie : UAF 042-51	126 410 \$	38 960 \$	87 450 \$	24 480 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Économie du savoir Mauricie	L'Innovation en Mauricie (2014-2017)	598 946 \$	122 803 \$	476 143 \$	65 803 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Grands Frères Grandes Soeurs de Trois-Rivières	Mentorat en Mauricie	44 969 \$	14 840 \$	30 129 \$	2 968 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Station du numérique	Démarrage de la Station du numérique	1 417 966 \$	150 000 \$	1 267 966 \$	150 000 \$
04	CRÉ de la Mauricie	Corporation de développement de la rivière St-Maurice	Marinas et quai - Rivière St-Maurice	20 100 \$	6 630 \$	13 470 \$	3 978 \$
04	CRÉ de la Mauricie		Entente de développement culturel pour les territoires ruraux	305 000 \$	100 000 \$	205 000 \$	47 006 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
04	CRÉ de la Mauricie	Ville de La Tuque	Service pour le train de passagers en Mauricie	218 345 \$	100 000 \$	118 345 \$	60 000 \$
05	CRÉ Estrie	Commission scolaire des Hauts-Cantons	Ajout d'un plateau sportif - Polyvalente la Frontalière	3 617 747 \$	100 000 \$	3 517 747 \$	80 000 \$
05	CRÉ Estrie	ACLDE	Implantation d'un Centre de transfert d'entreprises - ALCDE	327 660 \$	52 500 \$	275 160 \$	5 000 \$
05	CRÉ Estrie	Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	Contrôle de l'apport de sédiments en provenance du ruisseau Roulx	20 900 \$	10 000 \$	10 900 \$	2 000 \$
05	CRÉ Estrie	Cultures du cœur - Estrie	Centre en sureté AlerteSortir et s'en sortir - Horizon 2017	152 700 \$	68 000 \$	84 700 \$	6 800 \$
05	CRÉ Estrie	Centre en sécurité Alerte	Démarrage du centre d'excellence en sûreté aéroportuaire	129 500 \$	75 000 \$	54 500 \$	15 000 \$
05	CRÉ Estrie	Conseil de la culture de l'Estrie	États généraux des arts et de la culture de l'Estrie	60 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	6 000 \$
05	CRÉ Estrie	OEDC	Un modèle d'affaires pour la pérennité de l'OEDC - Observatoire estrien du développement des communautés	30 000 \$	20 760 \$	9 240 \$	4 000 \$
05	CRÉ Estrie	COGESAF	Convergence des données de qualité de l'eau	35 867 \$	12 806 \$	23 061 \$	3 110 \$
05	CRÉ Estrie	Sherbrooke Innopole	Service de mentorat d'affaires à Sherbrooke - An 3 de 3	75 000 \$	20 000 \$	58 500 \$	20 000 \$
05	CRÉ Estrie	Commission scolaire des Sommets	Mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens 2011-2016	2 101 790 \$	500 000 \$	1 601 790 \$	100 000 \$

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
05	CRÉ Estrie	Économie Estrie	Entente de partenariat portant sur le soutien à l'innovation en Estrie	1 008 600 \$	300 000 \$	708 600 \$	50 000 \$
06	CRÉ Montréal	Le regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal	Comité régional - Développement de l'enfant - Soutien à la réalisation du plan d'action 2014-2015 d'Horizon 0-5	285 210 \$	20 000 \$	265 210 \$	4 000 \$
06	CRÉ Montréal	Réseau Réussite Montréal	Entente spécifique sur la persévérance scolaire	2 609 000 \$	20 000 \$	2 589 000 \$	6 000 \$
06	CRÉ Montréal	L'île du savoir	Festival Eurêka ! Édition 2015	195 000 \$	110 000 \$	85 000 \$	22 000 \$
06	CRÉ Montréal		Récoltes urbaines Montréal	102 812 \$	20 000 \$	82 812 \$	4 000 \$
06	CRÉ Montréal	Forum régional sur le développement social	Réalisation du plan d'action 2014-2015	47 400 \$	20 000 \$	27 400 \$	4 000 \$
06	CRÉ Montréal		Mentorat Montréal - Entente administrative biennale en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles - 2013/2014 - 2014/2015	2 195 000 \$	100 000 \$	2 095 000 \$	16 000 \$
06	CRÉ Montréal	Culture Montréal	Développement d'une plateforme technologique dédiée à la parole citoyenne	20 000 \$	20 000 \$	0 \$	4 000 \$
06	CRÉ Montréal	Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Soutien, maintien et croissance des entreprises de transformation alimentaire	120 000 \$	20 000 \$	100 000 \$	5 000 \$
06	CRÉ Montréal	Réseau développement durable	Réseau des partenaires - Plan de développement durable de la collectivité Montréalaise	30 000 \$	30 000 \$	0 \$	6 000 \$
06	CRÉ Montréal		Campagne Verdir	64 000 \$	64 000 \$	0 \$	8 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
07	CRÉ Outaouais	Association des pourvoiries de l'Outaouais (APO)	Développement des compétences des entrepreneurs en pourvoirie en Outaouais	579 655 \$	72 077 \$	507 578 \$	14 415 \$
07	CRÉ Outaouais	RESBO	Soutien à la commercialisation des entreprises regroupées dans le « Collectif Bois »	1 500 000 \$	88 650 \$	1 411 350 \$	29 550 \$
07	CRÉ Outaouais	Carrefour jeunesse emploi Outaouais	Croissance et innovation au Carrefour Jeunesse	1 826 200 \$	50 000 \$	1 776 200 \$	10 000 \$
07	CRÉ Outaouais	RESBO	Coordination du plan d'action du créneau d'excellence (ACCORD BOIS)	142 000 \$	60 000 \$	82 000 \$	22 000 \$
07	CRÉ Outaouais	CREDETAO	Incubateur Phase X	92 048 \$	9 800 \$	82 248 \$	1 000 \$
07	CRÉ Outaouais	CÉGEP Outaouais	CerTIT 2013-2015 Demande de reconnaissance CCTT	230 000 \$	50 000 \$	180 000 \$	10 000 \$
07	CRÉ Outaouais	Latino	Renouvellement de l'entente de financement de L'ATINO 2014-2015	194 300 \$	45 000 \$	149 300 \$	15 000 \$
07	CRÉ Outaouais	CRÉO	Entente spécifique amélioration des conditions de vie des aînés	1 530 031 \$	123 000 \$	1 407 031 \$	40 000 \$
07	CRÉ Outaouais	CRÉO	Entente spécifique en développement de la culture	466 700 \$	120 000 \$	346 700 \$	40 000 \$
07	CRÉ Outaouais		Étude de faisabilité - Projet résidences sportives	n/d	7 500 \$	n/d	1 500 \$
08	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	Agriculture nordique	582 056 \$	60 000 \$	522 056 \$	20 000 \$

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
08	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	Valorisation Abitibi-Témiscamingue	1 143 620 \$	840 000 \$	303 620 \$	130 000 \$
08	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	Observatoire	385 000 \$	385 000 \$	0 \$	95 000 \$
08	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	MISA	268 000 \$	138 000 \$	130 000 \$	84 000 \$
08	CRÉ Abitibi-Témiscamingue		GIRAT - Gestion de l'inforoute	235 250 \$	35 000 \$	200 250 \$	7 000 \$
08	CRÉ Abitibi-Témiscamingue	Cégep Abitibi-Témiscamingue	n/d	316 140 \$	15 000 \$	301 140 \$	5 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Musée Régional de la Côte-Nord	Préservation du patrimoine Archéologique	425 500 \$	118 000 \$	307 500 \$	61 666 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Musée Régional de la Côte-Nord	Virée de la culture	389 500 \$	75 000 \$	314 500 \$	2 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Innovation et développement manicouagan	Mentorat d'affaire	320 625 \$	109 625 \$	211 000 \$	63 084 \$
09	CRÉ Côte-Nord	ATRD -Association touristique Fermont	Entente de partenariat régional en tourisme 2012-2015	727 500 \$	37 500 \$	690 000 \$	34 687 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Conseil Régional de l'environnement de la Côte-Nord	Programme d'amélioration de la performance environnementale des entreprises en événements nord-côtiers	226 500 \$	108 000 \$	118 500 \$	36 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	L'agence Mamu Innu Kaikusseht	Campagne de sensibilisation et d'implication à la préservation des habitats fauniques et floristiques du territoire traditionnel Innu	67 596 \$	15 346 \$	52 250 \$	2 346 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
09	CRÉ Côte-Nord	La Coopérative de solidarité en tourisme équitable	Coste phase 2	853 140 \$	75 000 \$	778 140 \$	15 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Le consortium innovation Technologie Energie Côte-Nord	Structurer une filière industrielle régionale portant sur l'intégration de systèmes hybrides et autonome en énergie renouvelable	207 000 \$	75 000 \$	132 000 \$	7 500 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Le centre de santé et des services sociaux de la Basse-Côte-Nord	Contact familles en Basse-Cote-Nord	194 327 \$	30 000 \$	164 327 \$	15 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	La corporation de l'île aux perroquets	Hébergement de l'île aux Perroquets	778 895 \$	44 000 \$	734 895 \$	4 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Corporation Eau grand Air - Municipalité de Sacré-Cœur -ATRM	Développer l'offre touristique sur le territoire de la région touristique de l'ATR	697 500 \$	37 500 \$	660 000 \$	7 325 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Regroupement des gestionnaires des Zecs de la Côte-Nord	Plan d'Action des zecs de la Côte-Nord	158 000 \$	100 000 \$	58 000 \$	10 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Table bioalimentaire de la Côte-Nord	Cinqs projets structurants en bioalimentaire 2013-2016	233 644 \$	93 763 \$	139 881 \$	33 763 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Municipalité de Baie-Johan-Beetz	Etude d'opportunités sur les perspectives de développement économique	48 312 \$	10 000 \$	38 312 \$	1 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec	Virage-cybercommerce, solutions d'affaires en ligne et marketing relationnel	1 080 400 \$	43 460 \$	1 036 940 \$	28 460 \$
09	CRÉ Côte-Nord	ATRM-ATRD	Cinqs projets structurants en tourisme 2013-2018	345 000 \$	120 000 \$	225 000 \$	56 250 \$
09	CRÉ Côte-Nord	L'innovation et développement manitouaguan	Pôle touristique de Baie-Comeau et ses environs	12 500 \$	12 500 \$	0 \$	1 500 \$

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
09	CRÉ Côte-Nord	Centre d'aide technologique aux entreprises de la Côte-Nord	Support au PME: participation au MEMO 2014 et accompagnement d'affaires	29 242 \$	5 545 \$	23 697 \$	1 045 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Comité Zip Côte-Nord du Golfe	Etude de faisabilité phase 1 pour la restauration du Cap-Blanc sur l'île d'Anticosti	23 331 \$	5 500 \$	17 831 \$	1 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Centre local de développement de la MRC de Caniapiscau	Renforcement du Pôle touristique de Baie-Comeau et ses environs	7 500 \$	7 500 \$	0 \$	1 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Centre Local de développement de la MRC de la Minganie	Renforcement du Pôle touristique de Baie-Comeau et ses environs	35 000 \$	35 000 \$	0 \$	4 500 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord	Forum régional sur la citoyenneté culturelle des jeunes nord-côtiers	15 000 \$	10 000 \$	3 000 \$	2 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Centre de recherche les Buissons inc.	Planification quinquennale 2015-2020 du CRLB	75 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	5 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	L'agence Mamu Innu Kaikusseht	Colloque sur la gestion participative du saumon atlantique par les communautés innues de la Côte-Nord	92 348 \$	10 373 \$	81 975 \$	2 073 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Innovation et développement manitouagan	Bottin des entreprises	n/d	8 365 \$	n/d	4 992 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Ville de Sept-Îles	Rénovation parc d'hivernage de Sept-Îles	1 970 835 \$	85 000 \$	1 885 835 \$	85 000 \$
09	CRÉ Côte-Nord	CLD Basse Côte-Nord	Pôle touristique	7 500 \$	7 500 \$	0 \$	7 500 \$
09	CRÉ Côte-Nord	Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)	Étude prolongement de la route 138	23 000 \$	10 000 \$	13 000 \$	10 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
09	CRÉ Côte-Nord	Regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord inc.	Amélioration continue de la petite enfance de la Côte-Nord	338 505 \$	100 000 \$	238 505 \$	50 000 \$
10	Administration régionale Baie-James	Administration régionale Baie-James	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie	853 814 \$	200 000 \$	653 814 \$	50 000 \$
10	Administration régionale Baie-James	CLD Baie-James	Entente spécifique sur la diversification économique dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie	300 000 \$	300 000 \$	0 \$	100 000 \$
10	Administration régionale Kativik	Institut Culturel Avataq	Entente spécifique pour l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains de la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik	375 000 \$	120 000 \$	255 000 \$	40 000 \$
10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik	1 053 814 \$	400 000 \$	653 814 \$	100 000 \$
10	Gouvernement de la Nation Crie	Gouvernement de la nation Crie	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans les communautés cries de la région du Nord-du-Québec	1 307 628 \$	653 814 \$	653 814 \$	165 534 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Programme de développement du secteur agroalimentaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (PDSAGÎM) 2013-2016	1 350 000 \$	450 000 \$	900 000 \$	150 000 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Regroupement Loisirs des Îles	Soutien aux déplacements des jeunes Madelinots aux diverses compétitions sportives et événements régionaux de loisirs (Programme Alizé) 2011-2016	300 000 \$	50 000 \$	250 000 \$	10 000 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	Addenda 2014-2015 à l'Entente de collaboration en condition féminine 2011-2014	262 046 \$	45 000 \$	217 046 \$	10 015 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Association québécoise de l'industrie de la pêche	Créneau ACCORD Ressources, sciences et technologies marines 2012-2015	400 744 \$	50 372 \$	350 372 \$	4 555 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Commission jeunesse GÎM	Action jeunesse structurante en participation citoyenne 2012-2015	193 200 \$	50 000 \$	143 200 \$	6 250 \$

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie	Écocertification de la pêcherie au homard en Gaspésie selon le référentiel environnemental du MSC	696 807 \$	73 543 \$	623 264 \$	37 843 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie	Projet d'innovation technologique en informatisation et en communication dans le domaine des pêches	284 923 \$	50 000 \$	234 923 \$	31 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec inc.	Plan stratégique – Virage E – commerce et solution d'affaires en ligne	860 400 \$	70 000 \$	790 400 \$	29 166 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Escale Gaspésie	Escale Gaspésie	1 225 000 \$	90 000 \$	1 135 000 \$	37 500 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine	Coordination du créneau ACCORD récréotourisme Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	503 340 \$	50 000 \$	453 340 \$	4 166 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine	Consolidation de l'escale de croisières internationales aux Îles-de-la-Madeleine	617 733 \$	63 000 \$	554 733 \$	26 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Village en chanson de Petite-Vallée	Pas d'changements, pas d'agrèments... - Fonds des événements	75 975 \$	17 000 \$	58 975 \$	4 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	GIMXPORT	Soutien au fonctionnement de GIMXPORT	706 500 \$	25 000 \$	681 500 \$	6 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Le Bon goût frais des Îles	Soutien au fonctionnement Le Bon goût frais des Îles	481 838 \$	16 000 \$	465 838 \$	4 000 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie Gourmande	Soutien au fonctionnement Gaspésie Gourmande	275 180 \$	12 000 \$	263 180 \$	3 000 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie	Soutien au fonctionnement de la Table bioalimentaire	96 900 \$	21 000 \$	75 900 \$	5 250 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

<b>Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016</b>							
<b>Références</b>		<b>Projets</b>		<b>Financement</b>			
<b>Code de région administrative</b>	<b>Nom de la CRÉ</b>	<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet et description sommaire</b>	<b>Coût total du projet</b>	<b>Montant total alloué par le FDR</b>	<b>Autres sources de financement</b>	<b>Versement FDR prévu 2015-2016</b>
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Entente de partenariat-Bureau de la logistique du transport	Supporter les démarches au niveau de développement du transport des marchandises	360 000 \$	190 000 \$	170 000 \$	55 000 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles	Soutien au fonctionnement du TechnoCentre éolien et du créneau ACCORD éolien	1 925 717 \$	35 000 \$	1 890 717 \$	8 750 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	Intervention pour lutter contre les espèces envahissantes aux Îles-de-la-Madeleine	159 690 \$	5 000 \$	154 690 \$	1 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes	Évaluation des surcoûts en région éloignée	96 400 \$	32 400 \$	64 000 \$	8 100 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bioparc de la Gaspésie	Pour un attrait touristique incontournable, durable et écoresponsable	5 620 674 \$	35 000 \$	5 585 674 \$	8 750 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Table maricole du Québec	Élaboration d'une stratégie de communication sectorielle pour l'industrie maricole québécoise	80 000 \$	15 000 \$	65 000 \$	3 750 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph	250e anniversaire de Carleton-sur-Mer	107 000 \$	25 000 \$	82 000 \$	6 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Domaine des Chutes du Ruisseau Creux	Plan de mise en valeur du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux	207 692 \$	25 000 \$	182 692 \$	6 250 \$
11	CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Commission jeunesse GJM	Soutien au fonctionnement de la Commission jeunesse	183 656 \$	50 000 \$	133 656 \$	12 500 \$
12	CRÉ Chaudière-Appalaches	Partenaires pour la réussite éducative Chaudière-Appalaches	Entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches	1 343 490 \$	240 000 \$	1 103 490 \$	45 000 \$
12	CRÉ Chaudière-Appalaches	Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches et Ville de Lévis et différents récipiendaires	Entente spécifique sur le développement et le rayonnement de la pratique artistique professionnelle dans la région Chaudière-Appalaches	592 500 \$	150 000 \$	442 500 \$	3 150 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
12	CRÉ Chaudière-Appalaches	CRÉ de la Chaudière-Appalaches (fiduciaire)	Entente spécifique sur le soutien communautaire en logement social et communautaire dans la région Chaudière-Appalaches	827 500 \$	255 000 \$	572 500 \$	85 000 \$
12	CRÉ Chaudière-Appalaches	Développement PME Chaudière-Appalaches	Soutien au fonctionnement de Développement PME Chaudière-Appalaches 2014-2017	6 352 312 \$	110 000 \$	6 242 312 \$	55 000 \$
12	CRÉ Chaudière-Appalaches	Ville de Sainte-Marie	Pont multifonctionnel sur la rivière Chaudière	2 500 000 \$	30 000 \$	2 470 000 \$	3 000 \$
13	CRÉ Laval	CRÉ Laval	Entente administrative de partenariat régional pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité et le déploiement d'approches ATI/RUI à Laval 2012-2015	2 005 907 \$	600 000 \$	1 405 907 \$	110 457 \$
13	CRÉ Laval	CRÉ Laval	Entente spécifique en matière de culture scientifique et technique 2013-2016	870 000 \$	300 000 \$	570 000 \$	105 284 \$
13	CRÉ Laval	CRÉ Laval	Entente spécifique en matière de démocratisation de la culture 2013-2016	670 000 \$	315 000 \$	355 000 \$	39 625 \$
13	CRÉ Laval	CRÉ Laval	Entente de partenariat régional en tourisme 2012-2015	1 300 000 \$	150 000 \$	1 150 000 \$	150 000 \$
13	CRÉ Laval	CRÉ Laval	Entente spécifique en matière d'immigration 2013-2018	3 125 000 \$	600 000 \$	2 525 000 \$	25 541 \$
13	CRÉ Laval	Chambre de commerce et d'industrie de Laval	Magazine MAG 2014-2015	217 000 \$	29 000 \$	188 000 \$	19 000 \$
13	CRÉ Laval	Conseil régional de l'environnement de Laval	Ici on recycle 2013-2015	101 000 \$	50 000 \$	51 000 \$	5 000 \$
13	CRÉ Laval	Association pour la protection du Boisé Ste-Dorothée	Mise en œuvre du plan d'action	1 833 600 \$	150 000 \$	1 683 600 \$	10 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
13	CRÉ Laval	ROCAL	Plan fonctionnel et technique	n/d	n/d	n/d	15 000 \$
13	CRÉ Laval	Coopérative de soutien à domicile	Relocalisation des bureaux administratifs	n/d	n/d	n/d	175 000 \$
13	CRÉ Laval	Regroupement des CPE de Laval	Guichet unique	n/d	n/d	n/d	5 000 \$
13	CRÉ Laval	Festivités du Vieux Ste-Rose	Marché public Ste-Rose	n/d	n/d	n/d	3 000 \$
13	CRÉ Laval	Télévisions communautaires (TVRL et TVGL)	Développement de la télévision communautaire	120 000 \$	120 000 \$	0 \$	90 000 \$
13	CRÉ Laval	Centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier	Dynamiser la programmation du CIBAF	2 744 400 \$	375 000 \$	2 369 400 \$	177 100 \$
13	CRÉ Laval	Bluff productions	Implantation du Conseil régional de la culture	n/d	n/d	n/d	1 000 \$
13	CRÉ Laval	Conseil régional de la culture de Laval	Implantation du Conseil régional de la culture	640 000 \$	150 000 \$	490 000 \$	150 000 \$
13	CRÉ Laval	Camp spatial Canada (Cosmodôme)	Planification stratégique	20 000 \$	20 000 \$	0 \$	5 000 \$
14	CRÉ Lanaudière	CRÉ- mise en œuvre plan d'action	Entente spécifique en développement culturel 2012-2015	541 550 \$	245 310 \$	296 240 \$	74 310 \$
14	CRÉ Lanaudière	Projets dans le milieu	Entente spécifique portant sur le soutien à la création artistique et sa diffusion motivée par son lien avec la collectivité de Lanaudière (CALQ) 2012-2015	680 000 \$	300 000 \$	380 000 \$	12 500 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
14	CRÉ Lanaudière	CDBL	Entente spécifique en développement Bioalimentaire 2010-2015 - Année 2014-2015	449 587 \$	105 000 \$	344 587 \$	18 500 \$
14	CRÉ Lanaudière	CIEL	Entente spécifique sur le soutien au carrefour industriel et expérimental de Lanaudière 2014-2018	1 108 848 \$	225 000 \$	883 848 \$	93 750 \$
14	CRÉ Lanaudière	CRÉ - mise en œuvre plan d'action	Entente spécifique en égalité 2011-2015	870 000 \$	418 000 \$	452 000 \$	97 562 \$
14	CRÉ Lanaudière	CRÉ	Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région Lanaudière 2013-2017 -	1 745 836 \$	200 000 \$	1 545 836 \$	50 000 \$
14	CRÉ Lanaudière	Tourisme Lanaudière pour projets dans le milieu	Entente spécifique portant sur la partenariat en tourisme 2013-2015 - FDOTL	760 000 \$	40 000 \$	720 000 \$	4 000 \$
14	CRÉ Lanaudière	TRESL	Entente spécifique en développement de l'économie sociale dans la région de Lanaudière 2014-2015	87 000 \$	22 000 \$	65 000 \$	10 000 \$
14	CRÉ Lanaudière	CRÉ Lanaudière	Fonctionnement de la ressource PARSIS	22 991 \$	22 991 \$	0 \$	5 208 \$
15	CRÉ Laurentides	Conseil de la culture des Laurentides	Entente spécifique développement culturel	300 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	75 000 \$
15	CRÉ Laurentides	CRE Laurentides	Entente Aînés	1 846 666 \$	155 000 \$	1 691 666 \$	50 000 \$
15	CRÉ Laurentides	Musée d'art contemporain des Laurentides	Études stratégiques et de relocalisation du MACL	70 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	7 000 \$
15	CRÉ Laurentides	Municipalité de Wentworth Nord	Centre régional multisport Laurentides	n/d	20 000 \$	n/d	4 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
15	CRÉ Laurentides	Regroupement ski de fond Laurentides	Actinelge	n/d	25 000 \$	n/d	5 000 \$
15	CRÉ Laurentides	Regroupement ski de fond Laurentides	Prog. Classification centres de ski nordiques	n/d	14 951 \$	n/d	2 990 \$
15	CRÉ Laurentides	Conseil régional en tourisme Laurentides	Recherche Crénaux d'excellence Tourisme	n/d	12 616 \$	n/d	6 308 \$
15	CRÉ Laurentides	Parc régional Kiamika	Projet construction Kiamigloo	n/d	20 000 \$	n/d	4 000 \$
15	CRÉ Laurentides	Laurentides économique	Appui financier à la direction générale pour 2015-2016	35 000 \$	35 000 \$	0 \$	35 000 \$
15	CRÉ Laurentides	Laurentides économique	Financement partiel des opérations de Laurentides économique	144 000 \$	144 000 \$	0 \$	28 800 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente Aînés 2007-2012	1 195 000 \$	600 000 \$	595 000 \$	29 697 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente Aînés 2013-2017	1 663 295 \$	155 000 \$	1 508 295 \$	20 752 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente Immigration 2008-2011 (Favoriser l'intégration socioéconomique et professionnelle des personnes immigrantes, leur rétention sur le territoire de la CRÉ et le développement de relations interculturelles harmonieuses.)	1 000 000 \$	450 000 \$	550 000 \$	30 000 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente spécifique Économie sociale 2014-2015	182 516 \$	50 000 \$	132 516 \$	50 000 \$

Demande n° 30  
Annexe

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
16	CRÉ Longueuil		Mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil	n/d	n/d	n/d	45 970 \$
16	CRÉ Longueuil	CLD Longueuil	Soutien au plan d'action 2014-2015 du pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil	61 809 \$	61 809 \$	0 \$	30 905 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	EA égalité 2011-2015	322 000 \$	131 000 \$	191 000 \$	18 451 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente de partenariat relative au plan de mise en œuvre du plan d'action montréalais en soutien aux actions en saines habitudes de vie 2014-2016	194 000 \$	34 000 \$	160 000 \$	34 000 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente de partenariat visant à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue	n/d	n/d	n/d	25 000 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente Innovation 2009-2012	1 380 000 \$	300 000 \$	1 080 000 \$	11 000 \$
16	CRÉ Longueuil	CRÉ Longueuil	Entente Persévérance scolaire et réussite éducative	2 590 000 \$	500 000 \$	2 090 000 \$	292 736 \$
16	CRÉ Montérégie Est	CRÉ Montérégie Est	Entente Loisirs	160 000 \$	160 000 \$	0 \$	10 000 \$
16	CRÉ Montérégie Est	Maison d'hébergement jeunesse Espace vivant Living Room	Vers ton espace	67 696 \$	25 266 \$	42 430 \$	12 266 \$
16	CRÉ Montérégie Est	Société d'Initiatives Touristique et Économique du Lac-Champlain (SITE)	Projet de mise en valeur du potentiel écotouristique d'un milieu humide adjacent au ruisseau McFee	188 080 \$	45 000 \$	143 080 \$	20 000 \$
16	CRÉ Montérégie Est	Cœur villageois	Favoriser le tourisme villageois	182 000 \$	30 000 \$	152 000 \$	5 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30 Annexe	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
-------------------------	---

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	PRODUCTION RÉGIE INTÉGRÉE SUD DE MONTRÉAL (PRISME)	PROJET - DÉVELOPPEMENT D'OUTILS BIOMOLÉCULAIRE	256 300 \$	20 000 \$	236 300 \$	20 000 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	FONDATION POUR L'AMÉLIORATION DE LAITUE ET LÉGUMES	PROJET DÉVELOPPEMENT VARIÉTÉS DE LAITUES....(AN-2)	272 592 \$	20 000 \$	252 592 \$	20 000 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	CLUB AGROAENVIRONNEMENTAL DU BASSIN LAGUERRE	PROJET - ADAPTATION DES TECHNIQUES D'IMPLANTATION DES SCV EN GRANDES CULTURES	56 095 \$	7 500 \$	48 595 \$	7 500 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	CALACS - CHÂTEAUGUAY	PROJET - MARCHÉ-CONFÉRENCE ÉDITION 2015	8 275 \$	2 327 \$	5 948 \$	2 327 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	TABLE CONCERTATION GROUPES DE FEMMES DE MONTÉRÉGIE (TCGFM)	PROJET "DÉFAIRE LES MYTHES ET LIBÉRONS..."	23 313 \$	2 560 \$	20 753 \$	2 560 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES	PROJET - SUITE ET FIN DU PARTENARIAT RÉGIONAL EN MÉDIATION CULTURELLE	n/d	54 884 \$	n/d	54 884 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Benjamin Prescott La Rue	Soutien aux écrivains/artistes prof. - Entente CALQ 2013-2016	n/d	5 000 \$	n/d	5 000 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Alyson Champ	Soutien aux écrivains/artistes prof. - Entente CALQ 2013-2016	n/d	6 886 \$	n/d	6 886 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Alain Boivert	Soutien aux écrivains/artistes prof. - Entente CALQ 2013-2016	n/d	5 145 \$	n/d	5 145 \$
16	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Pascale Abraham	Soutien aux écrivains/artistes prof. - Entente CALQ 2013-2016	n/d	7 500 \$	n/d	7 500 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec	Entente Réussite Éducative 2011-2016	7 115 000 \$	500 000 \$	6 615 000 \$	100 000 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30 Annexe	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
-------------------------	--

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
17	CRÉ Centre-du-Québec	Coopérative de solidarité Goûts du Monde	Coopérative d'alimentation internationale GOÛTS DU MONDE	1 600 000 \$	100 000 \$	1 500 000 \$	20 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	EQMBO Entreprises	Créneau ACCORD Meuble et bois	110 000 \$	11 320 \$	98 680 \$	11 320 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	SDED	Créneau ACCORD Textiles techniques	110 000 \$	4 534 \$	105 466 \$	4 534 \$

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30 Annexe	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015- 2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
-------------------------	--

Liste des projets prévus par les CRÉ en 2015-2016							
Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de la CRÉ	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDR	Autres sources de financement	Versement FDR prévu 2015-2016
17	CRÉ Centre-du-Québec	CLD de L'Érable	Salle de spectacle professionnelle et approche globale de développement touristique et culturelle de la MRC de L'Érable	6 569 200 \$	100 000 \$	6 469 200 \$	22 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	UQTR	Campus UQTR à Drummondville	26 800 000 \$	200 000 \$	26 600 000 \$	100 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	ARDECQ	Aide à la gestion pour la réalisation d'actions régionales de développement économique	1 267 467 \$	130 000 \$	1 137 467 \$	8 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Partenaires 12-18 Centre-du-Québec	Déploiement et consolidation de Partenaires 12-18	1 118 034 \$	80 000 \$	1 038 034 \$	40 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)	Caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière Saint-François	1 183 568 \$	81 100 \$	1 102 468 \$	27 033 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Diffusion Momeintum	Centre de diffusion culturelle à Victoriaville	23 500 000 \$	100 000 \$	23 400 000 \$	20 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Comité Organisateur Finale des Jeux du Québec Drummondville Hiver 2015	50 <sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec Hiver 2015	5 135 000 \$	200 000 \$	4 935 000 \$	75 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Habitations SM Drummond	Logements sociaux adaptés	1 300 000 \$	50 000 \$	1 250 000 \$	10 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	Cégep Drummondville	ITAG	1 053 641 \$	300 000 \$	753 641 \$	220 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	SDED	Centre de Foires Drummondville	31 260 500 \$	86 950 \$	31 173 550 \$	16 000 \$
17	CRÉ Centre-du-Québec	CRÉ du Centre-du-Québec	Entente spécifique Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées (2013-2017)	1 393 759 \$	200 000 \$	1 193 759 \$	50 000 \$

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 31

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
<b>Bas-Saint-Laurent</b>				
Ville de La Pocatière	Réfection d'une partie de l'ancien aréna	71 925 \$	71 925 \$	
Coopérative de solidarité de la Maison familiale rurale du KRTB	Acquisition et restauration d'un immeuble en vue d'aménager de nouveaux locaux de classe, des locaux pour les enseignants, des espaces de détente pour les jeunes ainsi qu'un lieu pour l'hébergement dans le but d'augmenter ses services et ses revenus	80 000 \$	72 000 \$	8 000 \$
Corporation de développement communautaire du K.R.T.B	Élaboration d'une planification stratégique dont découleront des axes concrets et un plan d'action dans chacune des quatre MRC afin de favoriser le mouvement communautaire	12 510 \$	12 510 \$	
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Rénovation de l'édifice municipal communautaire afin de maintenir et améliorer l'infrastructure où se réalisent plusieurs activités.	20 000 \$	20 000 \$	
Corporation Fenêtre Lac Matapédia inc.	Aménagement d'un belvédère, installation de panneaux d'interprétation des principaux attraits matapédiens et aménagement d'un stationnement afin d'offrir un nouvel attrait aux résidents et touristes	12 000 \$	10 800 \$	1 200 \$
Société du parc côtier Kiskotuk	Construction de chalets et aménagement de terrains de camping afin de bonifier l'offre de services du parc côtier	30 000 \$	27 000 \$	3 000 \$
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>				
Fondation du Jardin Scullion	Bonification de l'offre touristique	100 000 \$	90 000 \$	10 000 \$
<b>Mauricie</b>				
Fondation des amis du Vieux presbytère de Batiscan	Aménagement d'un pavillon d'accueil permanent	40 000 \$	40 000 \$	
Club de Radio amateurs La Tuque inc.	Acquisition d'équipements de télécommunication	7 131 \$	7 131 \$	
Ebyôn	Construction de trois locaux supplémentaires	18 850 \$	18 850 \$	
Centre d'action bénévole de Grand-Mère	Aménagement d'une cuisine fonctionnelle	10 000 \$	10 000 \$	
Club de l'âge d'or de Saint-Boniface	Amélioration du système de chauffage et de climatisation	9 210 \$	* 9 112 \$	

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 31

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
Maison des jeunes de Shawinigan-Sud	Rénovation de la cuisine et aménagement d'un jardin communautaire	8 000 \$	6 000 \$	2 000 \$
<b>Estrie</b>				
Économie Estrie	Défi Innovation Estrie	50 000 \$	40 000 \$	10 000 \$
Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)	Déploiement d'un service de soutien à la commercialisation pour les entreprises du secteur bioalimentaire de l'Estrie afin de valoriser les produits régionaux dans les épiceries	15 000 \$	13 500 \$	1 500 \$
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>				
Témabex Inc.	Aménagement de salles multifonctionnelles afin de développer un nouveau service de location de salles pour ce centre de travail adapté qui est composé majoritairement de personnes handicapées	94 447 \$	85 002 \$	9 445 \$
<b>Côte-Nord</b>				
Coasters Association Inc.	Augmentation de l'offre de service du camp d'été pour enfants dans les localités dévitalisées de la Basses-Côte-Nord	10 000 \$	10 000 \$	
Association Loisir Plein Air Fermont	Électrification du camping de Fermont pour compléter la dernière phase de son aménagement afin de développer l'industrie touristique locale et améliorer le site de villégiature. Le seul site de camping à proximité se trouve au Labrador et n'offre aucun service (aqueduc, égout et électricité)	95 000 \$	85 500 \$	9 500 \$
<b>Nord-du-Québec</b>				
Administration régionale Baie-James	Élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole	10 000 \$		10 000 \$
Club de curling Opémiska	Achat d'une surfaceuse à glace	4 500 \$	4 500 \$	
Université Laval	Production et publication de la Flore nordique du Québec et du Labrador (volumes III et IV), ouvrage de référence sur la biologie, l'écologie et la biogéographie des milieux boréaux, subarctiques et arctiques	48 527 \$	43 674 \$	4 853 \$
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>				
Sentier international des Appalaches Québec	Travaux de réparation et de nettoyage au Sentier international des Appalaches Québec	47 500 \$	38 000 \$	9 500 \$

**Étude des crédits 2016-2017**

**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 31

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
Technocentre des technologies de l'information et des communications	Embauche d'un agent de mobilisation afin d'accompagner les entreprises dans l'intégration des technologies de l'information et des communications.	50 000 \$	40 000 \$	10 000 \$
Corporation pour la sauvegarde du patrimoine des Îles	Implantation d'un parc patrimonial sur les phares des Îles-de-la-Madeleine	40 963 \$	30 722 \$	10 241 \$
Corporation du Bourg de Pabos	Travaux d'aménagement et d'amélioration au Camping	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
Les Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame-de-Fatima, numéro 8525	Rénovation de la salle communautaire des Chevaliers de Colomb afin de rendre les installations sanitaires, la cuisine et les accès extérieurs conformes aux normes de construction, de sécurité et d'accessibilité et ainsi offrir un meilleur service aux usagers	25 000 \$	22 500 \$	2 500 \$
Club vacances les Îles - La Salicorne	Positionnement et mise en marché de La Salicorne par la réalisation d'actions stratégiques et d'investissements dans les infrastructures afin de corriger la situation financière difficile de l'organisme	73 750 \$	66 375 \$	7 375 \$
Société de gestion de la rivière Madeleine	Développement des outils de promotions de l'attrait récréotouristique du site du Grand Sault afin d'accroître la visibilité et réalisation de travaux de réparation et de sécurisation du site	23 000 \$	20 700 \$	2 300 \$
Ville de Murdochville	Réalisation de travaux de rénovation à l'aréna afin de pouvoir continuer d'offrir cet équipement à la population. Dans cette localité, l'aréna représente pour les citoyens le coeur battant de la vie communautaire	64 000 \$	57 600 \$	6 400 \$
Corporation de développement du territoire du Rocher-Percé	Mise en place d'un parcours illuminé sur les sites du Circuit des bâtisseurs, du Bourg de Pabos et de la Base plein air de Bellefeuille afin de développer un attrait touristique d'envergure favorisant la rétention de la clientèle touristique de tous âges	110 000 \$	99 000 \$	11 000 \$
Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os	Réalisation de travaux de rénovation au Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os afin de rendre utilisable certains locaux de l'établissement qui ne sont utilisés que pendant la saison estivale et ainsi assurer la mise en place de nouvelles activités	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$
<b>Chaudière-Appalaches</b>				
Municipalité de Saint-Vallier	Projet « Rues Principales » : Planification pour conduire à une démarche de revitalisation pour cinq municipalités de la MRC de Bellechasse	5 216 \$	3 651 \$	1 565 \$
<b>Laurentides</b>				
Société de développement du réservoir Kiamika	Construction de quatre Kiamigloos, un hébergement quatre saisons ainsi que le développement d'un hébergement alternatif flottant afin de bonifier l'offre de services du parc régional, dont les activités sont complémentaires à celles des autres parcs des Hautes-Laurentides	77 500 \$	69 750 \$	7 750 \$
<b>Montérégie</b>				

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 31

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds conjonctuel de développement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjonctuel de développement**

Bénéficiaire	Projet	Montant d'aide accordé en 2015-2016	Dépense 2015-2016	Dépense ultérieure
Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon	Poursuite des interventions de redynamisation des activités industrielles dans la Ville de Huntingdon	91 398 \$	70 000 \$	21 398 \$
Municipalité de Saint-Isidore	Mise à niveau des équipements dans 2 parcs	16 433 \$	10 000 \$	6 433 \$
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington	Demande d'aide supplémentaire pour la poursuite de la réalisation d'un plan de redressement pour sécuriser le Centre Multi-Récréatif suite à la découverte de moisissures d'un niveau suffisamment important qu'une décontamination doit être effectuée avant de pouvoir rouvrir la patinoire	30 191 \$	21 671 \$	8 520 \$
Ville de Léry	Réfection, sécurisation et mise en valeur du parc Notre-Dame, seul parc accessible aux citoyens d'un secteur plutôt défavorisé	30 000 \$	30 000 \$	
MRC Haut-Saint-Laurent	Inventaire archéologique sur les rives de la rivière La Guerre sur une distance de 10 km pour identifier les sites et les vestiges archéologiques afin d'assurer leur protection et de documenter l'utilisation de la rivière au fil des siècles	34 897 \$	31 407 \$	3 490 \$
Fondation caramel	Rénovation de l'immeuble. Une mise aux normes est requise afin de répondre aux exigences de la Loi sur la protection sanitaire des animaux du MAPAQ afin d'éviter notamment de perdre leur licence et aussi de pouvoir exploiter entièrement les installations pour le bien-être animal	89 505 \$	80 554 \$	8 951 \$
<b>Centre-du-Québec</b>				
Coopérative de solidarité Goût du monde	Acquisition et aménagement du Centre international de Drummondville	30 000 \$	30 000 \$	
Corporation du 200e de Drummondville	Promotion de la Ville de Drummondville sur le plan touristique, historique et culturel	150 000 \$	150 000 \$	
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	Projet Espace Sophia - Conversion de l'église en salle communautaire multiservice qui permettra le développement de nouveaux projets, la mise en commun des ressources et la création d'un effet rassembleur	99 000 \$	89 100 \$	9 900 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	Mise en œuvre du projet «S'unir et s'investir pour un milieu de vie enrichissant» - Étude sur le maintien, le développement et la mise en commun de services offerts en matière de loisirs et de culture avec les municipalités avoisinantes	44 695 \$	40 225 \$	4 470 \$

Informations fournies au 31 mars 2016.

Les projets sont autorisés annuellement, selon les crédits disponibles.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 31

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et des projets annoncés pour 2016-2017. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

**Fonds conjoncturel de développement**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant d'aide accordé en 2015-2016</b>	<b>Dépense 2015-2016</b>	<b>Dépense ultérieure</b>
---------------------	---------------	--	------------------------------	-------------------------------

\* Le projet a coûté moins cher que prévu. Le solde ne sera pas versé.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 32

Fournir le nom de la municipalité ou l'organisme bénéficiaire du Programme de renouveau urbain, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet.

Ce programme est terminé depuis le 31 décembre 2003. Aucun nouveau projet n'a donc été autorisé en 2015-2016 et aucun ne le sera en 2016-2017.

La liste des versements de l'année 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 29 février 2016) est jointe en annexe.



Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition  
Renouveau urbain et villageois

<b>Demandeur</b>	<b>Date du versement</b>	<b>Montant versé</b>
Amqui	2015-05-10	7 264,00
Beauharnois	2015-06-26	38 979,00
Bury	2015-05-10	15 995,00
Chambly	2015-11-28	40 041,00
Dolbeau-Mistassini	2015-07-19	17 736,00
Donnacoona	2015-11-29	12 539,00
East Angus	2015-05-09	16 168,00
Farnham	2015-12-12	19 317,00
Farnham	2015-12-14	19 684,00
Forestville	2015-09-20	12 312,00
Gatineau	2015-12-14	22 824,00
Gatineau	2015-04-04	2 067,00
Gatineau	2015-12-14	6 194,00
Gatineau	2015-04-04	6 272,00
Gatineau	2015-04-04	11 643,00
Gatineau	2015-04-04	9 408,00
Gatineau	2015-12-14	386,00
Gatineau	2015-12-14	1 548,00
Gatineau	2015-09-18	28 110,00
Gatineau	2015-04-04	7 499,00
Gatineau	2015-12-14	9 477,00
Gatineau	2015-09-18	15 887,00
Gatineau	2015-04-04	6 272,00
Gatineau	2015-12-14	18 503,00
Gatineau	2015-04-04	7 336,00
Granby	2015-12-21	53 755,00
Havre-Saint-Pierre	2015-06-28	20 439,00
La Prairie	2015-05-03	23 635,00
La Prairie	2015-10-06	20 218,00
L'Assomption	2015-05-23	62 499,00
Laval	2015-05-11	32 463,00
Laval	2015-07-12	1 374,00
Laval	2015-07-12	6 900,00
Laval	2015-10-11	621,00
Laval	2015-06-11	2 827,00

Étude des crédits 2016-2017  
 Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition  
 Renouveau urbain et villageois

<b>Demandeur</b>	<b>Date du versement</b>	<b>Montant versé</b>
Laval	2015-05-11	68 337,00
Laval	2015-06-11	1 225,00
Laval	2015-07-12	7 647,00
Laval	2015-07-12	4 751,00
Laval	2015-05-11	32 280,00
Laval	2015-07-12	17 195,00
Lévis	2015-12-28	3 440,00
Lévis	2015-12-28	1 260,00
Longueuil	2015-10-22	122 028,00
Longueuil	2015-11-09	18 282,00
Longueuil	2015-11-12	2 429,00
Longueuil	2015-11-09	1 005,00
Longueuil	2015-11-12	344,00
Longueuil	2015-11-09	8 578,00
Longueuil	2015-11-12	10 980,00
Longueuil	2015-11-09	19 996,00
Longueuil	2015-11-12	4 288,00
Longueuil	2015-09-13	29 271,00
Longueuil	2015-11-09	32 392,00
Longueuil	2015-11-12	23 276,00
Magog	2015-06-29	24 699,00
Messines	2015-09-12	13 545,00
Mont-Laurier	2015-12-28	2 018,00
Montréal	2015-05-04	25 170,00
Montréal	2015-05-04	6 451,00
Montréal	2016-02-08	186 005,00
Montréal	2016-02-08	153 712,00
Montréal	2015-05-04	957,00
Montréal	2015-05-04	3 735,00
Montréal	2016-02-08	104 856,00
Montréal	2016-02-08	86 652,00
Montréal	2015-05-04	64 301,00
Montréal	2015-05-04	16 480,00
Montréal	2016-02-08	20 404,00
Montréal	2016-02-08	16 862,00
Montréal	2015-05-04	8 601,00
Montréal	2015-05-04	2 205,00
Montréal	2016-02-08	132 893,00

Étude des crédits 2016-2017  
 Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition  
 Renouveau urbain et villageois

<b>Demandeur</b>	<b>Date du versement</b>	<b>Montant versé</b>
Montréal	2016-02-08	109 821,00
Montréal	2015-05-04	39,00
Montréal	2015-05-04	10,00
Montréal	2016-02-08	8 587,00
Montréal	2016-02-08	7 096,00
Montréal	2015-05-04	9 358,00
Montréal	2015-05-04	2 399,00
Montréal	2016-02-08	97 808,00
Montréal	2016-02-08	118 356,00
Montréal	2015-05-04	7 577,00
Montréal	2015-05-04	29 561,00
Montréal	2016-02-08	46 128,00
Montréal	2016-02-08	38 120,00
Montréal	2015-05-04	2 419,00
Montréal	2015-05-04	9 437,00
Montréal	2016-02-08	3 549,00
Montréal	2016-02-08	4 295,00
Montréal	2016-01-12	13 043,06
Montréal	2016-02-08	18 170,00
Montréal	2016-02-08	21 987,00
Montréal	2015-05-04	12,00
Montréal	2015-05-04	47,00
Montréal	2016-02-08	21 166,00
Montréal	2016-02-08	17 491,00
Montréal	2016-02-08	3 565,00
Montréal	2016-02-08	4 314,00
Montréal	2015-05-04	11 909,00
Montréal	2015-05-04	46 465,00
Montréal	2016-02-08	6 639,00
Montréal	2016-02-08	5 487,00
Montréal	2015-05-04	19 747,00
Montréal	2015-05-04	5 061,00
Montréal	2016-02-08	1 906,00
Montréal	2016-02-08	1 575,00
Montréal	2015-05-04	618,00
Montréal	2015-05-04	2 412,00
Montréal	2016-02-08	10 278,00
Montréal	2016-02-08	12 437,00

Étude des crédits 2016-2017  
 Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition  
 Renouveau urbain et villageois

<b>Demandeur</b>	<b>Date du versement</b>	<b>Montant versé</b>
Montréal	2015-05-04	414,00
Montréal	2015-05-04	1 617,00
Montréal	2016-02-08	8 677,00
Montréal	2016-02-08	10 500,00
Montréal	2016-02-08	3 818,00
Montréal	2016-02-08	4 620,00
Montréal	2015-05-04	153 971,00
Montréal	2015-05-04	39 463,00
Montréal	2016-02-08	165 279,00
Montréal	2016-02-08	200 002,00
Montréal	2016-02-08	51 516,00
Montréal	2016-02-08	42 572,00
Montréal	2016-02-11	19 498,01
Montréal	2016-01-12	13 075,80
Montréal	2016-01-12	11 130,54
Ormstown	2015-12-23	16 448,00
Percé	2015-04-19	47 792,00
Preissac	2015-10-18	34 364,00
Québec	2015-12-19	3 701,00
Québec	2015-04-17	3 161,00
Québec	2016-02-22	3 111,00
Québec	2015-05-22	12 470,00

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition  
Renouveau urbain et villageois

Demandeur	Date du versement	Montant versé
Québec	2015-05-22	5 487,00
Québec	2015-10-13	4 577,00
Québec	2015-10-20	36 816,00
Québec	2015-12-19	6 933,00
Québec	2015-12-21	4 645,00
Québec	2016-02-22	3 160,00
Québec	2015-10-20	8 443,00
Québec	2015-12-21	3 512,00
Québec	2015-12-21	1 343,00
Québec	2015-12-18	15 943,00
Québec	2015-04-06	4 289,00
Québec	2015-10-20	4 602,00
Québec	2015-06-27	7 057,00
Québec	2015-09-25	2 587,00
Québec	2015-10-13	5 613,00
Québec	2016-02-22	2 638,00
Québec	2016-02-22	16 013,00
Québec	2016-02-15	1 910,00
Québec	2015-05-22	98 833,00
Québec	2015-05-22	88 224,00
Repentigny	2015-10-05	12 047,00
Repentigny	2015-07-03	25 765,00
Rimouski	2015-05-08	58 065,00
Rimouski	2016-01-19	2 045,00
Rouyn-Noranda	2015-09-01	14 428,00
Rouyn-Noranda	2015-12-23	280,00
Rouyn-Noranda	2015-12-23	2 500,00
Rouyn-Noranda	2015-12-23	12 685,00
Rouyn-Noranda	2015-12-23	3 873,00
Rouyn-Noranda	2015-09-01	2 985,00
Rouyn-Noranda	2015-12-23	6 708,00
Saguenay	2015-12-28	58 304,00
Saguenay	2015-12-28	94 290,00
Saguenay	2015-12-28	28 496,00
Saint-Antoine	2016-02-14	24 831,00
Saint-Barthélemy	2015-12-07	13 537,00
Sainte-Anne-des-Monts	2015-12-07	59 191,00
Sainte-Brigitte-de-Laval	2015-12-20	18 865,00

Étude des crédits 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition  
Renouveau urbain et villageois

<b>Demandeur</b>	<b>Date du versement</b>	<b>Montant versé</b>
Sainte-Thérèse	2015-04-22	1 212,00
Sainte-Thérèse	2015-05-09	4 830,00
Saint-Georges	2015-10-07	62,00
Saint-Georges	2015-10-07	13 530,00
Saint-Georges	2016-01-30	2 235,00
Saint-Jean-sur-Richelieu	2015-06-29	103 417,00
Saint-Jérôme	2015-10-13	69 211,00
Saint-Joseph-de-Sorel	2015-04-26	12 257,00
Saint-Roch-de-l'Achigan	2015-04-15	14 780,00
Salaberry-de-Valleyfield	2016-01-09	74 276,00
Shawinigan	2015-10-12	136 553,00
Sorel-Tracy	2015-05-24	66 072,00
Terrebonne	2015-08-03	61 070,00
Trois-Rivières	2015-05-10	2 062,00
Trois-Rivières	2015-05-10	20 629,00
Trois-Rivières	2015-05-10	156 300,00
Trois-Rivières	2015-05-10	4 504,00
Trois-Rivières	2015-05-10	461,00
Trois-Rivières	2015-05-10	10 631,00
Trois-Rivières	2015-05-10	25,00
Trois-Rivières	2015-05-10	3 164,00
Trois-Rivières	2015-05-10	2 858,00
Trois-Rivières	2015-05-10	2 278,00
Trois-Rivières	2015-05-10	4 020,00
Trois-Rivières	2015-05-10	1 499,00
Vallée-Jonction	2015-08-19	12 644,00
Victoriaville	2015-08-26	8 530,00
Warwick	2015-10-09	18 405,00
<b>Total</b>		<b>5 229 886,17</b>

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 33

Fournir une liste des rencontres effectuées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre de la Table Québec-Municipalités, des copies des ordres du jour, le lieu de chaque rencontre, les frais d'accueil encourus, les frais de déplacement, les frais de restauration ou de traiteur, les frais d'hébergement.

La Table Québec-municipalités (TQM) ne s'est pas réunie en 2015-2016.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 34

Fournir une liste des rencontres effectuées en 2014-2015 et 2015-2016 dans le cadre de la Table Québec-Régions, des copies des ordres du jour, le lieu de chaque rencontre, les frais d'accueil encourus, les frais de déplacement, les frais de restauration ou de traiteur, les frais d'hébergement.

Aucune rencontre de la Table Québec-Régions n'a eu lieu en 2015-2016.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 35

Fournir une liste des rencontres effectuées en 2014-2015 et 2015-2016 par le Comité des partenaires de la ruralité, des copies des ordres du jour, le lieu de chaque rencontre, les frais d'accueil encourus, les frais de déplacement, les frais de restauration ou de traiteur, les frais d'hébergement.

Aucune rencontre n'a eu lieu en 2015-2016.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 36

Détail des coûts encourus dans le cadre de la Journée de la ruralité 2013 et de la Soirée des Grands prix de la ruralité. Inclure le détail de tous les frais de déplacement, des frais d'hébergement, des frais d'alcool, des frais de restauration et/ou de traiteur, des frais de matériel audiovisuel, d'éclairage, de mobilier et de location des locaux utilisés. Fournir une copie du menu pour le déjeuner, le dîner et le souper.

**Journée de la ruralité 2014**

Il n'y a pas eu de journée de la ruralité en 2014.

**Grands prix de la ruralité 2014**

Déplacement et hébergement des finalistes :	8 399 \$
Prix Hommage :	475 \$
Frais de location de l'Assemblée nationale et coquetel :	5 520 \$



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 37

Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMOT pour 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer l'objet de l'aide financière, le nom, le montant reçu pour chacune de ces entités. Prévisions pour 2016-2017.

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Montant \$</b>
Aide aux municipalités pour la mise en œuvre du nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement de leurs taxes municipales (voir la liste des municipalités jointe en annexe)	1 998 969,00 \$
Municipalité de L'Île-d'Anticosti <sup>(1)</sup>	123 926,00 \$
Ville de Matane <sup>(1)</sup>	178 471,00 \$

(1) Compensations financières équivalentes aux compensations tenant lieu de taxes que les municipalités recevaient avant l'entrée en vigueur du PL 150 (2000, c. 54) qui a eu pour effet d'exclure des rôles d'évaluation municipaux, à partir du 1er janvier 2001, des éléments structuraux de quais ou d'installations portuaires appartenant à un organisme public.



PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
 Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Canton d'Amherst	680,00 \$
Canton d'Arundel	500,00 \$
Canton de Bedford	500,00 \$
Canton de Chichester	500,00 \$
Canton de Clermont	500,00 \$
Canton de Cleveland	500,00 \$
Canton de Cloridorme	500,00 \$
Canton de Dundee	500,00 \$
Canton de Godmanchester	500,00 \$
Canton de Gore	1 012,00 \$
Canton de Guérin	500,00 \$
Canton de Ham-Nord	500,00 \$
Canton de Hampden	500,00 \$
Canton de Harrington	587,00 \$
Canton de Hatley	671,00 \$
Canton de Havelock	500,00 \$
Canton de Hemmingford	616,00 \$
Canton de Hope	500,00 \$
Canton de Landrienne	500,00 \$
Canton de Launay	500,00 \$
Canton de Lingwick	500,00 \$
Canton de Lochaber-Partie-Ouest	500,00 \$
Canton de Low	500,00 \$
Canton de Maddington	500,00 \$
Canton de Marston	500,00 \$
Canton de Melbourne	500,00 \$
Canton de Natashquan	500,00 \$
Canton de Nédélec	500,00 \$
Canton de Potton	837,00 \$
Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est	500,00 \$
Canton de Roxton	500,00 \$
Canton de Saint-Camille	500,00 \$
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	500,00 \$
Canton de Shefford	2 624,00 \$
Canton de Stanstead	500,00 \$
Canton de Stratford	500,00 \$
Canton de Trécesson	500,00 \$
Canton de Wentworth	500,00 \$
Canton de Westbury	500,00 \$
Canton d'Orford	1 643,00 \$
Cantons-Unis de Latulipe-et-Gaboury	500,00 \$
Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury	3 252,00 \$
Corporation municipale d'Aumond	500,00 \$
Gouvernement régional d'Eeyou-Istchee Baie-James	561,00 \$
M.R.C. d'Abitibi	500,00 \$
M.R.C. d'Abitibi-Ouest	500,00 \$
M.R.C. d'Antoine-Labelle	500,00 \$
M.R.C. d'Avignon	500,00 \$
M.R.C. de Bonaventure	500,00 \$
M.R.C. de Charlevoix	500,00 \$
M.R.C. de Charlevoix-Est	500,00 \$
M.R.C. de Kamouraska	500,00 \$
M.R.C. de La Côte-de-Beaupré	500,00 \$
M.R.C. de La Côte-de-Gaspé	500,00 \$
M.R.C. de La Haute-Côte-Nord	500,00 \$
M.R.C. de La Haute-Gaspésie	500,00 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	500,00 \$
M.R.C. de La Matanie	500,00 \$
M.R.C. de La Matapédia	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
M.R.C. de La Mitis	500,00 \$
M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau	500,00 \$
M.R.C. de La Vallée-de-l'Or	500,00 \$
M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est	500,00 \$
M.R.C. de Manicouagan	500,00 \$
M.R.C. de Maria-Chapdelaine	500,00 \$
M.R.C. de Matawinie	500,00 \$
M.R.C. de Mékinac	500,00 \$
M.R.C. de Pontiac	500,00 \$
M.R.C. de Portneuf	500,00 \$
M.R.C. de Rimouski-Neigette	500,00 \$
M.R.C. de Sept-Rivières	500,00 \$
M.R.C. de Témiscamingue	500,00 \$
M.R.C. des Basques	500,00 \$
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	500,00 \$
M.R.C. du Rocher-Percé	500,00 \$
Municipalité de la Présentation	659,00 \$
Municipalité de la Macaza	500,00 \$
Municipalité Saint-Hippolyte	3 484,00 \$
Municipalité d'Adstock	937,00 \$
Municipalité d'Aganish	500,00 \$
Municipalité d'Albanel	785,00 \$
Municipalité d'Albertville	500,00 \$
Municipalité d'Alleyn-et-Cawood	500,00 \$
Municipalité d'Ange-Gardien	712,00 \$
Municipalité d'Armagh	560,00 \$
Municipalité d'Ascot Corner	883,00 \$
Municipalité d'Aston-Jonction	500,00 \$
Municipalité d'Auclair	500,00 \$
Municipalité d'Audet	500,00 \$
Municipalité d'Austin	606,00 \$
Municipalité d'Authier	500,00 \$
Municipalité d'Authier-Nord	500,00 \$
Municipalité de Baie-des-Sables	500,00 \$
Municipalité de Baie-du-Febvre	500,00 \$
Municipalité de Baie-Johan-Beetz	500,00 \$
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	500,00 \$
Municipalité de Barnston-Ouest	500,00 \$
Municipalité de Barraute	640,00 \$
Municipalité de Batiscan	500,00 \$
Municipalité de Béarn	500,00 \$
Municipalité de Beaulac-Garthby	500,00 \$
Municipalité de Beaumont	915,00 \$
Municipalité de Bégin	500,00 \$
Municipalité de Belcourt	500,00 \$
Municipalité de Berry	500,00 \$
Municipalité de Berthier-sur-Mer	567,00 \$
Municipalité de Béthanie	500,00 \$
Municipalité de Biencourt	500,00 \$
Municipalité de Blanc-Sablon	500,00 \$
Municipalité de Blue Sea	500,00 \$
Municipalité de Boileau	500,00 \$
Municipalité de Boischatel	2 479,00 \$
Municipalité de Bois-Franc	500,00 \$
Municipalité de Bolton-Est	500,00 \$
Municipalité de Bolton-Ouest	500,00 \$
Municipalité de Bonne-Espérance	500,00 \$
Municipalité de Bonsecours	500,00 \$
Municipalité de Bouchette	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Bowman	500,00 \$
Municipalité de Brigham	877,00 \$
Municipalité de Bristol	500,00 \$
Municipalité de Bryson	500,00 \$
Municipalité de Bury	500,00 \$
Municipalité de Cacouna	648,00 \$
Municipalité de Calixa-Lavallée	500,00 \$
Municipalité de Campbell's Bay	500,00 \$
Municipalité de Cantley	3 126,00 \$
Municipalité de Caplan	675,00 \$
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	1 033,00 \$
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules	500,00 \$
Municipalité de Cayamant	500,00 \$
Municipalité de Chambord	538,00 \$
Municipalité de Champlain	645,00 \$
Municipalité de Champneuf	500,00 \$
Municipalité de Charette	500,00 \$
Municipalité de Chartierville	500,00 \$
Municipalité de Chazel	500,00 \$
Municipalité de Chelsea	2 525,00 \$
Municipalité de Chénéville	500,00 \$
Municipalité de Chertsey	3 441,00 \$
Municipalité de Chesterville	500,00 \$
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	500,00 \$
Municipalité de Clarendon	500,00 \$
Municipalité de Clerval	500,00 \$
Municipalité de Colombier	500,00 \$
Municipalité de Compton	782,00 \$
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	500,00 \$
Municipalité de Courcelles	500,00 \$
Municipalité de Crabtree	1 017,00 \$
Municipalité de Déléage	710,00 \$
Municipalité de Denholm	500,00 \$
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	500,00 \$
Municipalité de Deschambault-Grondines	754,00 \$
Municipalité de Dixville	500,00 \$
Municipalité de Dosquet	500,00 \$
Municipalité de Dudswell	589,00 \$
Municipalité de Duhamel	500,00 \$
Municipalité de Duhamel-Ouest	500,00 \$
Municipalité de Dupuy	500,00 \$
Municipalité de Durham-Sud	500,00 \$
Municipalité de Fassett	500,00 \$
Municipalité de Ferland-et-Boileau	500,00 \$
Municipalité de Ferme-Neuve	831,00 \$
Municipalité de Fortierville	500,00 \$
Municipalité de Frampton	500,00 \$
Municipalité de Franklin	512,00 \$
Municipalité de Franquelin	500,00 \$
Municipalité de Frelighsburg	500,00 \$
Municipalité de Frontenac	607,00 \$
Municipalité de Fugèreville	500,00 \$
Municipalité de Gallichan	500,00 \$
Municipalité de Girardville	500,00 \$
Municipalité de Grande-Vallée	500,00 \$
Municipalité de Grand-Métis	500,00 \$
Municipalité de Grand-Remous	500,00 \$
Municipalité de Grand-Saint-Esprit	500,00 \$
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	1 286,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Gros-Mécatina	500,00 \$
Municipalité de Grosse-Île	500,00 \$
Municipalité de Grosses-Roches	500,00 \$
Municipalité de Ham-Sud	500,00 \$
Municipalité de Hatley	500,00 \$
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	1 194,00 \$
Municipalité de Hébertville	774,00 \$
Municipalité de Hinchinbrooke	741,00 \$
Municipalité de Honfleur	500,00 \$
Municipalité de Hope Town	500,00 \$
Municipalité de Howick	500,00 \$
Municipalité de Huberdeau	500,00 \$
Municipalité de Kamouraska	500,00 \$
Municipalité de Kazabazua	500,00 \$
Municipalité de Kiamika	500,00 \$
Municipalité de Kinnear's Mills	500,00 \$
Municipalité de Kipawa	500,00 \$
Municipalité de La Conception	505,00 \$
Municipalité de La Corne	500,00 \$
Municipalité de La Martre	500,00 \$
Municipalité de La Minerve	544,00 \$
Municipalité de La Morandière	500,00 \$
Municipalité de La Motte	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de la Doré	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Notre-Dame des-Sept-Douleurs	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Adelme	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	986,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Arsène	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 018,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	586,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Denis	500,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	1 544,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Ursule	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore	758,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-de-Standon	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand	1 000,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Moise	500,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Sévère	500,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Séverin	1 000,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice	1 142,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de St-Irénée	500,00 \$
Municipalité de la Paroisse Saint-Jean-de-Cherbourg	500,00 \$
Municipalité de La Patrie	500,00 \$
Municipalité de La Pêche	3 057,00 \$
Municipalité de La Reine	500,00 \$
Municipalité de La Visitation-de-l'Ile-Dupas	500,00 \$
Municipalité de La Visitation-de-Yamaska	500,00 \$
Municipalité de Labelle	831,00 \$
Municipalité de Labrecque	500,00 \$
Municipalité de Lac-au-Saumon	500,00 \$
Municipalité de Lac-Beauport	2 644,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
 Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Lac-des-Aigles	500,00 \$
Municipalité de Lac-des-Écorces	961,00 \$
Municipalité de Lac-des-Plages	500,00 \$
Municipalité de Lac-des-Seize-Iles	500,00 \$
Municipalité de Lac-Drolet	500,00 \$
Municipalité de Lac-du-Cerf	500,00 \$
Municipalité de Lac-Édouard	500,00 \$
Municipalité de Lac-Etchemin	1 419,00 \$
Municipalité de Lac-Frontière	500,00 \$
Municipalité de Lacolle	824,00 \$
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	500,00 \$
Municipalité de Lac-Saint-Paul	500,00 \$
Municipalité de Lac-Simon	500,00 \$
Municipalité de Lac-Supérieur	773,00 \$
Municipalité de Lac-Tremblant-Nord	500,00 \$
Municipalité de Laforce	500,00 \$
Municipalité de Lamarche	500,00 \$
Municipalité de Lambton	527,00 \$
Municipalité de L'Ange-Gardien	2 870,00 \$
Municipalité de Lanoraie	1 610,00 \$
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	500,00 \$
Municipalité de Lantier	500,00 \$
Municipalité de L'Ascension	500,00 \$
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	500,00 \$
Municipalité de Laurierville	500,00 \$
Municipalité de L'Avenir	500,00 \$
Municipalité de Laverlochère	500,00 \$
Municipalité de Leclercville	500,00 \$
Municipalité de Lefebvre	500,00 \$
Municipalité de Lejeune	500,00 \$
Municipalité de Lemieux	500,00 \$
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	500,00 \$
Municipalité de L'Île-de-Grand-Calumet	500,00 \$
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes	500,00 \$
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	515,00 \$
Municipalité de L'Islet	1 255,00 \$
Municipalité de L'Isle-Verte	503,00 \$
Municipalité de Litchfield	500,00 \$
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	500,00 \$
Municipalité de Longue-Rive	500,00 \$
Municipalité de Lorrainville	500,00 \$
Municipalité de Lotbinière	500,00 \$
Municipalité de Lyster	541,00 \$
Municipalité de Mandeville	1 312,00 \$
Municipalité de Manseau	500,00 \$
Municipalité de Mansfield-et-Pontefract	689,00 \$
Municipalité de Maria	844,00 \$
Municipalité de Maricourt	500,00 \$
Municipalité de Martinville	500,00 \$
Municipalité de Maskinongé	742,00 \$
Municipalité de Matapédia	500,00 \$
Municipalité de Mayo	500,00 \$
Municipalité de McMasterville	1 436,00 \$
Municipalité de Messines	584,00 \$
Municipalité de Milan	500,00 \$
Municipalité de Mille-Isles	781,00 \$
Municipalité de Moffet	500,00 \$
Municipalité de Montcalm	500,00 \$
Municipalité de Mont-Carmel	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Montcerf-Lytton	500,00 \$
Municipalité de Montebello	500,00 \$
Municipalité de Montpellier	500,00 \$
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire	981,00 \$
Municipalité de Mont-Saint-Michel	500,00 \$
Municipalité de Morin-Heights	1 747,00 \$
Municipalité de Mulgrave-et-Derry	500,00 \$
Municipalité de Namur	500,00 \$
Municipalité de Nantes	500,00 \$
Municipalité de Napierville	1 148,00 \$
Municipalité de New Carlisle	505,00 \$
Municipalité de Newport	500,00 \$
Municipalité de Nominique	858,00 \$
Municipalité de Normétal	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	959,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes	914,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-des-Bois	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	713,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	500,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	500,00 \$
Municipalité de Nouvelle	661,00 \$
Municipalité de Noyan	554,00 \$
Municipalité de Padoue	500,00 \$
Municipalité de Palmarolle	500,00 \$
Municipalité de Papineauville	700,00 \$
Municipalité de Péribonka	500,00 \$
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	500,00 \$
Municipalité de Petite-Vallée	500,00 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	500,00 \$
Municipalité de Piedmont	1 722,00 \$
Municipalité de Pierreville	776,00 \$
Municipalité de Pike River	500,00 \$
Municipalité de Piopolis	500,00 \$
Municipalité de Plaisance	500,00 \$
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	500,00 \$
Municipalité de Pointe-Calumet	2 273,00 \$
Municipalité de Pontiac	1 933,00 \$
Municipalité de Port-Daniel-Gascons	965,00 \$
Municipalité de Portneuf-sur-Mer	500,00 \$
Municipalité de Poularies	500,00 \$
Municipalité de Preissac	500,00 \$
Municipalité de Racine	500,00 \$
Municipalité de Rapide-Danseur	500,00 \$
Municipalité de Rawdon	4 482,00 \$
Municipalité de Rémigny	500,00 \$
Municipalité de Rigaud	2 567,00 \$
Municipalité de Ripon	610,00 \$
Municipalité de Rivière-à-Claude	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Rivière-à-Pierre	500,00 \$
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	500,00 \$
Municipalité de Rivière-Beaudette	765,00 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	500,00 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	500,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	583,00 \$
Municipalité de Rivière-Ouelle	500,00 \$
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	500,00 \$
Municipalité de Rochebaucourt	500,00 \$
Municipalité de Roquemaure	500,00 \$
Municipalité de Rougemont	789,00 \$
Municipalité de Roxton Pond	1 234,00 \$
Municipalité de Sacré-Coeur	546,00 \$
Municipalité de Saint-Adalbert	500,00 \$
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	2 113,00 \$
Municipalité de Saint-Adrien	500,00 \$
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande	500,00 \$
Municipalité de Saint-Agapit	1 348,00 \$
Municipalité de Saint-Aimé	500,00 \$
Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	500,00 \$
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	500,00 \$
Municipalité de Saint-Alban	500,00 \$
Municipalité de Saint-Albert	530,00 \$
Municipalité de Saint-Alexandre	772,00 \$
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	571,00 \$
Municipalité de Saint-Alexis	500,00 \$
Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia	500,00 \$
Municipalité de Saint-Alfred	500,00 \$
Municipalité de Saint-Alphonse	500,00 \$
Municipalité de Saint-Alphonse de-Granby	973,00 \$
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	1 917,00 \$
Municipalité de Saint-Amable	3 556,00 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	1 156,00 \$
Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	1 187,00 \$
Municipalité de Saint-André	500,00 \$
Municipalité de Saint-André-Avellin	1 144,00 \$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	1 045,00 \$
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche	500,00 \$
Municipalité de Saint-Anicet	1 132,00 \$
Municipalité de Saint-Anselme	1 070,00 \$
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	565,00 \$
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	593,00 \$
Municipalité de Saint-Antonin	1 296,00 \$
Municipalité de Saint-Apollinaire	1 723,00 \$
Municipalité de Saint-Armand	500,00 \$
Municipalité de Saint-Athanase	500,00 \$
Municipalité de Saint-Aubert	500,00 \$
Municipalité de Saint-Augustin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	500,00 \$
Municipalité de Saint-Benjamin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Benoît-Labre	524,00 \$
Municipalité de Saint-Bernard	634,00 \$
Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville	500,00 \$
Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu	743,00 \$
Municipalité de Saint-Bonaventure	500,00 \$
Municipalité de Saint-Boniface	1 602,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno	768,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues	500,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Calixte	2 841,00 \$
Municipalité de Saint-Casimir	550,00 \$
Municipalité de Saint-Célestin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-Borromée	3 097,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	683,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	500,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	617,00 \$
Municipalité de Saint-Chrysostome	746,00 \$
Municipalité de Saint-Claude	500,00 \$
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon	500,00 \$
Municipalité de Saint-Clet	523,00 \$
Municipalité de Saint-Côme-Linière	1 052,00 \$
Municipalité de Saint-Cuthbert	684,00 \$
Municipalité de Saint-Cyprien	500,00 \$
Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville	578,00 \$
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover	1 425,00 \$
Municipalité de Saint-Damase	739,00 \$
Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet	500,00 \$
Municipalité de Saint-David	500,00 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	976,00 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu	787,00 \$
Municipalité de Saint-Dominique	786,00 \$
Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire	500,00 \$
Municipalité de Saint-Donat	3 593,00 \$
Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridc	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir	594,00 \$
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne de-la-Rochelle	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	703,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel	1 028,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault	540,00 \$
Municipalité de Sainte-Aurélie	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Barbe	509,00 \$
Municipalité de Sainte-Béatrix	1 021,00 \$
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	894,00 \$
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton	661,00 \$
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Claire	1 033,00 \$
Municipalité de Sainte-Clotilde	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton	583,00 \$
Municipalité de Sainte-Croix	773,00 \$
Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	500,00 \$
Municipalité de Saint-Édouard	500,00 \$
Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Élisabeth-de-Warwick	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Élisabeth	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	904,00 \$
Municipalité de Sainte-Eulalie	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Félicité	1 000,00 \$
Municipalité de Sainte-Florence	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Françoise	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier	798,00 \$
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Hedwidge	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Hélène	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Julienne	3 928,00 \$
Municipalité de Sainte-Justine	593,00 \$
Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	500,00 \$
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	903,00 \$
Municipalité de Sainte-Luce	1 076,00 \$
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	532,00 \$
Municipalité de Saint-Elzéar	500,00 \$
Municipalité de Saint-Elzéar	687,00 \$
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Madeleine-Riv.-Madel.	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare	737,00 \$
Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Marthe	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Martine	1 586,00 \$
Municipalité de Sainte-Mélanie	1 143,00 \$
Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Monique	1 000,00 \$
Municipalité de Sainte-Paule	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Perpétue	555,00 \$
Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce	684,00 \$
Municipalité de Saint-Épiphane	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Rita	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Sabine	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Sophie	4 537,00 \$
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	500,00 \$
Municipalité de Saint-Esprit	606,00 \$
Municipalité de Sainte-Thècle	846,00 \$
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	500,00 \$
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois	500,00 \$
Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton	500,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène	500,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay	500,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues	500,00 \$
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth	500,00 \$
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel	861,00 \$
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré	1 180,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier	500,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey	529,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	1 974,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	500,00 \$
Municipalité de Saint-Ferdinand	754,00 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	2 023,00 \$
Municipalité de Saint-Flavien	500,00 \$
Municipalité de Saint-Fortunat	500,00 \$
Municipalité de Saint-François	500,00 \$
Municipalité de Saint-François Xavier-de-Brompton	606,00 \$
Municipalité de Saint-François-d'Assise	500,00 \$
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	500,00 \$
Municipalité de Saint-François-de-Sales	500,00 \$
Municipalité de Saint-François-du-Lac	750,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger	500,00 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	641,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon	1 271,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	500,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	834,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant	500,00 \$
Municipalité de Saint-Gédéon	713,00 \$
Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce	752,00 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville	505,00 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	500,00 \$
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	1 422,00 \$
Municipalité de Saint-Gervais	578,00 \$
Municipalité de Saint-Guillaume	500,00 \$
Municipalité de Saint-Guy	500,00 \$
Municipalité de Saint-Henri	1 614,00 \$
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	500,00 \$
Municipalité de Saint-Herménégilde	500,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré	1 745,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley	500,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	500,00 \$
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	500,00 \$
Municipalité de Saint-Hugues	500,00 \$
Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola	749,00 \$
Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge	500,00 \$
Municipalité de Saint-Isidore	910,00 \$
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	500,00 \$
Municipalité de Saint-Jacques	1 116,00 \$
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	500,00 \$
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur	513,00 \$
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	500,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	918,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf	500,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	530,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	500,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	500,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	2 125,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	1 063,00 \$
Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford	500,00 \$
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	675,00 \$
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables	500,00 \$
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	1 933,00 \$
Municipalité de Saint-Jude	500,00 \$
Municipalité de Saint-Julien	500,00 \$
Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières	500,00 \$
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	500,00 \$
Municipalité de Saint-Justin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	2 167,00 \$
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	538,00 \$
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	500,00 \$
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	726,00 \$
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf	500,00 \$
Municipalité de Saint-Liboire	843,00 \$
Municipalité de Saint-Louis	500,00 \$
Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford	500,00 \$
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague	500,00 \$
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse	500,00 \$
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	500,00 \$
Municipalité de Saint-Lucien	701,00 \$
Municipalité de Saint-Ludger	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
 Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	500,00 \$
Municipalité de Saint-Magloire	500,00 \$
Municipalité de Saint-Malo	500,00 \$
Municipalité de Saint-Marcel	500,00 \$
Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu	500,00 \$
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu	702,00 \$
Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 501,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu	769,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil	869,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana	500,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	681,00 \$
Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	500,00 \$
Municipalité de Saint-Médard	500,00 \$
Municipalité de Saint-Michel	884,00 \$
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	613,00 \$
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	1 484,00 \$
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	500,00 \$
Municipalité de Saint-Modeste	500,00 \$
Municipalité de Saint-Nazaire	606,00 \$
Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse	500,00 \$
Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska	500,00 \$
Municipalité de Saint-Omer	500,00 \$
Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth	500,00 \$
Municipalité de Saint-Pacôme	552,00 \$
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	500,00 \$
Municipalité de Saint-Paul	1 925,00 \$
Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford	916,00 \$
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	871,00 \$
Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	500,00 \$
Municipalité de Saint-Paulin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Philibert	500,00 \$
Municipalité de Saint-Philippe	2 051,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	500,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	500,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	500,00 \$
Municipalité de Saint-Placide	586,00 \$
Municipalité de Saint-Polycarpe	694,00 \$
Municipalité de Saint-Prime	796,00 \$
Municipalité de Saint-Prosper	1 176,00 \$
Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain	500,00 \$
Municipalité de Saint-Raphaël	840,00 \$
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick	500,00 \$
Municipalité de Saint-René-de-Matane	500,00 \$
Municipalité de Saint-Robert	648,00 \$
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan	1 378,00 \$
Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu	818,00 \$
Municipalité de Saint-Roch-Ouest	500,00 \$
Municipalité de Saint-Romain	500,00 \$
Municipalité de Saint-Samuel	500,00 \$
Municipalité de Saint-Sébastien	500,00 \$
Municipalité de Saint-Sébastien	500,00 \$
Municipalité de Saint-Siméon	500,00 \$
Municipalité de Saint-Simon	500,00 \$
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines	500,00 \$
Municipalité de Saint-Sixte	500,00 \$
Municipalité de Saint-Stanislas	1 000,00 \$
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka	646,00 \$
Municipalité de Saint-Sylvère	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
 Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Sylvestre	500,00 \$
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	500,00 \$
Municipalité de Saint-Théophile	500,00 \$
Municipalité de Saint-Thomas	1 014,00 \$
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme	500,00 \$
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	552,00 \$
Municipalité de Saint-Ubalde	543,00 \$
Municipalité de Saint-Ulric	579,00 \$
Municipalité de Saint-Urbain-Premier	500,00 \$
Municipalité de Saint-Valentin	500,00 \$
Municipalité de Saint-Valère	500,00 \$
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	539,00 \$
Municipalité de Saint-Vallier	500,00 \$
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette	500,00 \$
Municipalité de Saint-Vianney	500,00 \$
Municipalité de Saint-Victor	778,00 \$
Municipalité de Saint-Wenceslas	500,00 \$
Municipalité de Saint-Zacharie	657,00 \$
Municipalité de Saint-Zénon	947,00 \$
Municipalité de Saint-Zotique	2 647,00 \$
Municipalité de Sayabec	579,00 \$
Municipalité de Scott	814,00 \$
Municipalité de Shannon	1 349,00 \$
Municipalité de Shawville	553,00 \$
Municipalité de Sheenboro	500,00 \$
Municipalité de Shigawake	500,00 \$
Municipalité de Stanbridge Station	500,00 \$
Municipalité de Stanstead-Est	500,00 \$
Municipalité de Stoke	862,00 \$
Municipalité de Stornoway	500,00 \$
Municipalité de Saint-Télesphore	500,00 \$
Municipalité de Taschereau	500,00 \$
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	585,00 \$
Municipalité de Thorne	500,00 \$
Municipalité de Tingwick	500,00 \$
Municipalité de Tourville	500,00 \$
Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	500,00 \$
Municipalité de Trois-Rives	500,00 \$
Municipalité de Val-Alain	500,00 \$
Municipalité de Val-Brillant	500,00 \$
Municipalité de Val-des-Bois	500,00 \$
Municipalité de Val-des-Lacs	500,00 \$
Municipalité de Val-des-Monts	4 259,00 \$
Municipalité de Val-Joli	500,00 \$
Municipalité de Vallée-Jonction	635,00 \$
Municipalité de Val-Morin	1 105,00 \$
Municipalité de Val-Saint-Gilles	500,00 \$
Municipalité de Venise-en-Québec	762,00 \$
Municipalité de Verchères	1 722,00 \$
Municipalité de Villeroy	500,00 \$
Municipalité de Waltham	500,00 \$
Municipalité de Weedon	905,00 \$
Municipalité de Wentworth-Nord	935,00 \$
Municipalité de Wickham	698,00 \$
Municipalité de Wotton	500,00 \$
Municipalité de Yamachiche	830,00 \$
Municipalité de Yamaska	564,00 \$
Municipalité d'East Broughton	763,00 \$
Municipalité d'East Farnham	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité d'East Hereford	500,00 \$
Municipalité d'Eastman	698,00 \$
Municipalité d'Egan-Sud	500,00 \$
Municipalité d'Elgin	500,00 \$
Municipalité d'Entrelacs	782,00 \$
Municipalité des Bergeronnes	500,00 \$
Municipalité des Cèdres	2 280,00 \$
Municipalité des Coteaux	1 508,00 \$
Municipalité des Éboulements	576,00 \$
Municipalité des Escoumins	679,00 \$
Municipalité des Hauteurs	500,00 \$
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	4 607,00 \$
Municipalité des Méchins	500,00 \$
Municipalité d'Escuminac	500,00 \$
Municipalité d'Esprit-Saint	500,00 \$
Municipalité d'Henryville	500,00 \$
Municipalité d'Inverness	500,00 \$
Municipalité d'Irlande	500,00 \$
Municipalité d'Ivry-sur-le-lac	500,00 \$
Municipalité d'Ogden	500,00 \$
Municipalité d'Oka	1 282,00 \$
Municipalité d'Ormstown	1 027,00 \$
Municipalité d'Otter Lake	500,00 \$
Municipalité du Canton de Lochaber	500,00 \$
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi	500,00 \$
Municipalité du Canton de Valcourt	500,00 \$
Municipalité du Village de la Guadeloupe	500,00 \$
Municipalité du Village de Marsoui	500,00 \$
Municipalité du Village de Price	629,00 \$
Municipalité du Village de Roxton Falls	500,00 \$
Municipalité d'Ulverton	500,00 \$
Municipalité d'Upton	654,00 \$
Municipalité La Bostonnais	500,00 \$
Municipalité Rapides-des-Joachims	500,00 \$
M.R.C. du Domaine-du-Roy	500,00 \$
Municipalité Saint-Denis-de-Brompton	1 323,00 \$
Municipalité Saint-Patrice-de-Sherrington	571,00 \$
Municipalité Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	500,00 \$
Municipalité Stanbridge East	500,00 \$
Paroisse de Brébeuf	500,00 \$
Paroisse de Disraeli	500,00 \$
Paroisse de Hérouxville	516,00 \$
Paroisse de La Durantaye	500,00 \$
Paroisse de La Rédemption	500,00 \$
Paroisse de La Trinité-des-Monts	500,00 \$
Paroisse de Lac-aux-Sables	570,00 \$
Paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	663,00 \$
Paroisse de L'Épiphanie	1 038,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	500,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes	500,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-des-Pins	500,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	500,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2 090,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	500,00 \$
Paroisse de Packington	500,00 \$
Paroisse de Parisville	500,00 \$
Paroisse de Plessisville	889,00 \$
Paroisse de Ragueneau	534,00 \$
Paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
 Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-Adelphe	500,00 \$
Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs	500,00 \$
Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts	1 421,00 \$
Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	500,00 \$
Paroisse de Saint-Augustin	500,00 \$
Paroisse de Saint-Augustin-de-Woburn	500,00 \$
Paroisse de Saint-Barnabé	500,00 \$
Paroisse de Saint-Barthélemy	783,00 \$
Paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle	500,00 \$
Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis	500,00 \$
Paroisse de Saint-Charles-Garnier	500,00 \$
Paroisse de Saint-Clément	500,00 \$
Paroisse de Saint-Côme	1 778,00 \$
Paroisse de Saint-Cyprien	500,00 \$
Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard	500,00 \$
Paroisse de Saint-Damase	500,00 \$
Paroisse de Saint-Damien	1 525,00 \$
Paroisse de Saint-Didace	500,00 \$
Paroisse de Saint-Donat	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	555,00 \$
Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois	754,00 \$
Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs	1 660,00 \$
Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Christine	500,00 \$
Paroisse de Saint-Edmont-de-Grantham	500,00 \$
Paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Famille	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Flavie	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Françoise	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Hélène-de-Mancebourg	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Hénédine	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Irène	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc	500,00 \$
Paroisse de Saint-Éloi	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Louise	500,00 \$
Paroisse de Saint-Elphège	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Marguerite	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine	953,00 \$
Paroisse de Sainte-Marie-Salomé	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Perpétue	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Praxède	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Sabine	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Séraphine	500,00 \$
Paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard	500,00 \$
Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière	500,00 \$
Paroisse de Saint-Eusèbe	500,00 \$
Paroisse de Saint-Fabien	635,00 \$
Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet	500,00 \$
Paroisse de Saint-Frédéric	500,00 \$
Paroisse de Saint-Gérard-Majella	500,00 \$
Paroisse de Saint-Germain	500,00 \$
Paroisse de Saint-Gilbert	500,00 \$
Paroisse de Saint-Gilles	827,00 \$
Paroisse de Saint-Hilaire-de-Dorset	500,00 \$
Paroisse de Saint-Hilarion	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	500,00 \$
Paroisse de Saint-Joachim	500,00 \$
Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska	500,00 \$
Paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage	500,00 \$
Paroisse de Saint-Jules	500,00 \$
Paroisse de Saint-Lambert	500,00 \$
Paroisse de Saint-Léandre	500,00 \$
Paroisse de Saint-Liguori	679,00 \$
Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague	500,00 \$
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	500,00 \$
Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham	500,00 \$
Paroisse de Saint-Malachie	594,00 \$
Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long	500,00 \$
Paroisse de Saint-Marcellin	500,00 \$
Paroisse de Saint-Martin	830,00 \$
Paroisse de Saint-Mathieu-de-Rioux	500,00 \$
Paroisse de Saint-Maurice	1 037,00 \$
Paroisse de Saint-Narcisse	587,00 \$
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	500,00 \$
Paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton	500,00 \$
Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester	500,00 \$
Paroisse de Saint-Norbert	500,00 \$
Paroisse de Saint-Octave-de-Métis	500,00 \$
Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne	500,00 \$
Paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix	500,00 \$
Paroisse de Saint-Philémon	500,00 \$
Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	500,00 \$
Paroisse de Saint-Pie-de-Guire	500,00 \$
Paroisse de Saint-Pierre-Baptiste	500,00 \$
Paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	500,00 \$
Paroisse de Saint-René	500,00 \$
Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies	500,00 \$
Paroisse de Saint-Rosaire	500,00 \$
Paroisse de Saints-Anges	500,00 \$
Paroisse de Saint-Siméon	500,00 \$
Paroisse de Saint-Simon	500,00 \$
Paroisse de Saint-Tharcisius	500,00 \$
Paroisse de Saint-Urbain	500,00 \$
Paroisse de Saint-Valérien	500,00 \$
Paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	500,00 \$
Paroisse de Senneterre	511,00 \$
Paroisse de Très-Saint-Sacrement	500,00 \$
Paroisse de Val-Racine	500,00 \$
Paroisse Saints-Martyrs-Canadiens	500,00 \$
Village d'Abercorn	500,00 \$
Village d'Angliers	500,00 \$
Village d'Ayer's Cliff	500,00 \$
Village de Baie-Trinité	500,00 \$
Village de Brome	500,00 \$
Village de Chute-aux-Outardes	526,00 \$
Village de Fort-Coulonge	500,00 \$
Village de Godbout	500,00 \$
Village de Grandes-Piles	500,00 \$
Village de Grenville	500,00 \$
Village de Hébertville-Station	500,00 \$
Village de Hemmingford	500,00 \$
Village de Kingsbury	500,00 \$
Village de Lac-Poulin	500,00 \$
Village de Lac-Saguay	500,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Village de Laurier-Station	773,00 \$
Village de Lawrenceville	500,00 \$
Village de Massueville	500,00 \$
Village de Mont-Saint-Pierre	500,00 \$
Village de North Hatley	500,00 \$
Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	500,00 \$
Village de Pointe-aux-Outardes	598,00 \$
Village de Pointe-des-Cascades	500,00 \$
Village de Pointe-Fortune	500,00 \$
Village de Pointe-Lebel	794,00 \$
Village de Portage-du-Fort	500,00 \$
Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	500,00 \$
Village de Saint-Célestin	500,00 \$
Village de Sainte-Jeanne-d'Arc	500,00 \$
Village de Sainte-Madeleine	589,00 \$
Village de Sainte-Pétronille	500,00 \$
Village de Saint-Noël	500,00 \$
Village de Saint-Pierre	500,00 \$
Village de Senneville	500,00 \$
Village de Stukely-Sud	500,00 \$
Village de Tadoussac	500,00 \$
Village de Tring-Jonction	500,00 \$
Village de Val-David	1 733,00 \$
Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	500,00 \$
Village de Warden	500,00 \$
Ville d'Acton Vale	2 106,00 \$
Ville d'Alma	7 966,00 \$
Ville d'Amos	3 107,00 \$
Ville d'Amqui	1 731,00 \$
Ville d'Asbestos	1 775,00 \$
Ville de Baie-Comeau	6 246,00 \$
Ville de Baie-D'Urfé	1 360,00 \$
Ville de Baie-Saint-Paul	2 099,00 \$
Ville de Barkmere	500,00 \$
Ville de Beaconsfield	6 444,00 \$
Ville de Beauceville	1 915,00 \$
Ville de Beauharnois	3 457,00 \$
Ville de Beaupré	1 839,00 \$
Ville de Bécancour	4 085,00 \$
Ville de Bedford	588,00 \$
Ville de Belleterre	500,00 \$
Ville de Beloeil	6 925,00 \$
Ville de Berthierville	791,00 \$
Ville de Blainville	15 792,00 \$
Ville de Boisbriand	6 955,00 \$
Ville de Bois-des-Filion	2 983,00 \$
Ville de Bonaventure	908,00 \$
Ville de Boucherville	14 493,00 \$
Ville de Bromont	3 399,00 \$
Ville de Brossard	27 022,00 \$
Ville de Brownsburg-Chatham	2 541,00 \$
Ville de Candiac	7 045,00 \$
Ville de Cap-Chat	935,00 \$
Ville de Cap-Santé	1 190,00 \$
Ville de Carignan	2 742,00 \$
Ville de Carleton-sur-Mer	1 439,00 \$
Ville de Causapscal	699,00 \$
Ville de Chambly	8 365,00 \$
Ville de Chandler	2 562,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
 Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Chapais	556,00 \$
Ville de Charlemagne	1 606,00 \$
Ville de Châteauguay	14 191,00 \$
Ville de Château-Richer	1 492,00 \$
Ville de Chibougamau	2 147,00 \$
Ville de Clermont	883,00 \$
Ville de Coaticook	2 139,00 \$
Ville de Contrecoeur	2 438,00 \$
Ville de Cookshire-Eaton	1 356,00 \$
Ville de Coteau-du-Lac	2 091,00 \$
Ville de Côte-Saint-Luc	6 737,00 \$
Ville de Cowansville	2 876,00 \$
Ville de Danville	1 319,00 \$
Ville de Daveluyville	500,00 \$
Ville de Dégelis	863,00 \$
Ville de Delson	2 320,00 \$
Ville de Desbiens	500,00 \$
Ville de Deux-Montagnes	5 260,00 \$
Ville de Disraeli	819,00 \$
Ville de Dolbeau-Mistassini	3 856,00 \$
Ville de Dollard-des-Ormeaux	13 912,00 \$
Ville de Donnacona	1 909,00 \$
Ville de Dorval	5 171,00 \$
Ville de Drummondville	17 293,00 \$
Ville de Dunham	1 280,00 \$
Ville de Duparquet	500,00 \$
Ville de Farnham	2 248,00 \$
Ville de Fermont	1 058,00 \$
Ville de Forestville	1 001,00 \$
Ville de Fossambault-sur-le-Lac	921,00 \$
Ville de Gaspé	5 067,00 \$
Ville de Gatineau	76 400,00 \$
Ville de Gracefield	900,00 \$
Ville de Granby	15 099,00 \$
Ville de Grande-Rivière	1 060,00 \$
Ville de Hampstead	1 541,00 \$
Ville de Hudson	2 086,00 \$
Ville de Huntingdon	727,00 \$
Ville de Joliette	3 520,00 \$
Ville de Kingsey Falls	617,00 \$
Ville de Kirkland	6 558,00 \$
Ville de La Malbaie	2 696,00 \$
Ville de La Pocatière	1 023,00 \$
Ville de La Prairie	7 240,00 \$
Ville de La Sarre	2 024,00 \$
Ville de La Tuque	3 248,00 \$
Ville de Lac-Brome	2 462,00 \$
Ville de Lac-Delage	500,00 \$
Ville de Lachute	3 130,00 \$
Ville de Lac-Mégantic	1 525,00 \$
Ville de Lac-Saint-Joseph	500,00 \$
Ville de Lac-Sergent	500,00 \$
Ville de L'Ancienne-Lorette	4 962,00 \$
Ville de Larouche	500,00 \$
Ville de L'Assomption	6 088,00 \$
Ville de Laval	76 400,00 \$
Ville de Lavaltrie	4 316,00 \$
Ville de Lebel-sur-Quévillon	908,00 \$
Ville de L'Épiphanie	1 272,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Léry	813,00 \$
Ville de Lévis	40 582,00 \$
Ville de L'Île-Cadieux	500,00 \$
Ville de L'Île-Dorval	500,00 \$
Ville de L'Île-Perrot	3 131,00 \$
Ville de Longueuil	53 676,00 \$
Ville de Lorraine	3 288,00 \$
Ville de Louiseville	1 701,00 \$
Ville de Macamic	795,00 \$
Ville de Magog	7 655,00 \$
Ville de Malartic	777,00 \$
Ville de Maniwaki	1 089,00 \$
Ville de Marieville	2 913,00 \$
Ville de Mascouche	13 820,00 \$
Ville de Matagami	572,00 \$
Ville de Matane	4 198,00 \$
Ville de Mercier	3 999,00 \$
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1 179,00 \$
Ville de Métis-sur-Mer	500,00 \$
Ville de Mirabel	11 415,00 \$
Ville de Mont-Joli	1 630,00 \$
Ville de Mont-Laurier	3 734,00 \$
Ville de Montmagny	2 868,00 \$
Ville de Montréal	76 400,00 \$
Ville de Montréal Est	540,00 \$
Ville de Montréal-Ouest	1 210,00 \$
Ville de Mont-Royal	4 621,00 \$
Ville de Mont-Saint-Hilaire	6 340,00 \$
Ville de Mont-Tremblant	4 112,00 \$
Ville de Murdochville	500,00 \$
Ville de Neuville	1 479,00 \$
Ville de New Richmond	1 218,00 \$
Ville de Nicolet	2 217,00 \$
Ville de Normandin	953,00 \$
Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 592,00 \$
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	2 875,00 \$
Ville de Paspébiac	1 208,00 \$
Ville de Percé	1 487,00 \$
Ville de Pincourt	5 007,00 \$
Ville de Plessisville	1 750,00 \$
Ville de Pohénégamook	951,00 \$
Ville de Pointe-Claire	9 018,00 \$
Ville de Pont-Rouge	2 952,00 \$
Ville de Port-Cartier	1 973,00 \$
Ville de Portneuf	1 166,00 \$
Ville de Prévost	4 363,00 \$
Ville de Princeville	1 606,00 \$
Ville de Québec	76 400,00 \$
Ville de Repentigny	26 637,00 \$
Ville de Richelieu	1 290,00 \$
Ville de Richmond	723,00 \$
Ville de Rimouski	13 701,00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	4 783,00 \$
Ville de Rivière-Rouge	1 485,00 \$
Ville de Roberval	2 669,00 \$
Ville de Rosemère	4 670,00 \$
Ville de Rouyn-Noranda	10 191,00 \$
Ville de Saguenay	36 081,00 \$
Ville de Saint-Basile	921,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
 POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
 EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Saint-Basile-le-Grand	5 712,00 \$
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	8 911,00 \$
Ville de Saint-Césaire	1 489,00 \$
Ville de Saint-Colomban	4 840,00 \$
Ville de Saint-Constant	7 818,00 \$
Ville de Sainte-Adèle	4 962,00 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	2 786,00 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	753,00 \$
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	2 093,00 \$
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	3 912,00 \$
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	2 515,00 \$
Ville de Sainte-Catherine	5 202,00 \$
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 513,00 \$
Ville de Sainte-Julie	9 235,00 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 678,00 \$
Ville de Sainte-Marie	3 880,00 \$
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6 087,00 \$
Ville de Sainte-Thérèse	5 876,00 \$
Ville de Saint-Eustache	12 577,00 \$
Ville de Saint-Félicien	3 100,00 \$
Ville de Saint-Gabriel	806,00 \$
Ville de Saint-Georges	9 154,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	11 545,00 \$
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	24 690,00 \$
Ville de Saint-Jérôme	16 444,00 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	1 431,00 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	500,00 \$
Ville de Saint-Lambert	6 675,00 \$
Ville de Saint-Lazare	6 274,00 \$
Ville de Saint-Lin-Laurentides	5 951,00 \$
Ville de Saint-Marc-des-Carières	899,00 \$
Ville de Saint-Ours	619,00 \$
Ville de Saint-Pamphile	785,00 \$
Ville de Saint-Pascal	1 079,00 \$
Ville de Saint-Pie	1 629,00 \$
Ville de Saint-Raymond	3 186,00 \$
Ville de Saint-Rémi	2 071,00 \$
Ville de Saint-Sauveur	4 401,00 \$
Ville de Saint-Tite	1 218,00 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	9 932,00 \$
Ville de Schefferville	500,00 \$
Ville de Scotstown	500,00 \$
Ville de Senneterre	785,00 \$
Ville de Sept-Îles	7 263,00 \$
Ville de Shawinigan	12 618,00 \$
Ville de Sherbrooke	34 556,00 \$
Ville de Sorel-Tracy	9 928,00 \$
Ville de Stanstead	805,00 \$
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	6 106,00 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	1 052,00 \$
Ville de Sutton	2 575,00 \$
Ville de Témiscaming	905,00 \$
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	1 614,00 \$
Ville de Terrebonne	32 431,00 \$
Ville de Thetford Mines	7 856,00 \$
Ville de Thurso	812,00 \$
Ville de Trois-Pistoles	890,00 \$
Ville de Trois-Rivières	32 361,00 \$
Ville de Valcourt	527,00 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES  
POUR LE PAIEMENT DE LEURS TAXES MUNICIPALES  
EXERCICE FINANCIER 2015-2016

CAQ 37  
Annexe

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Val-d'Or	7 844,00 \$
Ville de Varennes	6 395,00 \$
Ville de Vaudreuil-Dorion	11 572,00 \$
Ville de Victoriaville	12 412,00 \$
Ville de Ville-Marie	686,00 \$
Ville de Warwick	1 319,00 \$
Ville de Waterloo	1 084,00 \$
Ville de Waterville	595,00 \$
Ville de Westmount	4 325,00 \$
Ville de Windsor	1 224,00 \$
Ville d'East Angus	900,00 \$
Ville d'Estérel	500,00 \$
Ville d'Otterburn Park	2 869,00 \$
<b>Total au 29 février 2016</b>	<b>1 998 969,00 \$</b>

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 38

Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement, le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.

**Municipalité de Saint-Augustin contre Procureur général du Québec**

Réclamation sur contrat.

**Municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré contre Procureure générale du Québec**

Requête introductive d'instance en injonction.

Le dossier est à l'étape des procédures écrites et, à ce jour, aucune mesure n'a été prise par les parties pour s'entendre.

**Ville de Chambly c. PGO. 500-17-088821-155**

Requête en nullité de la décision de la ministre de la Sécurité publique de refuser que la Ville de Chambly crée son propre corps de police, et d'une décision du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de maintenir la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et de prolonger l'entente intermunicipale, jusqu'au 31 décembre 2020, à laquelle est partie la Ville de Chambly.

**Promotion Saguenay inc. c. la Procureure générale du Québec et l'Honorable Pierre Moreau**

Requête en jugement déclaratoire visant à faire interpréter les articles 7.1, 9, 84, 93 et 94 de la Loi sur les compétences municipales (Chapitre C-47.1). Requête présentée, à la suite de la publication du « Rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la vérification de Promotion Saguenay inc. », en septembre 2013.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 39

Sommes ventilées versées en 2014-2015 et 2015-2016 à la Commission municipale du Québec. Liste des membres de la Commission.

**Dépenses de la Commission municipale du Québec au 29 février 2016 :**

Rémunération :	1 901 617 \$
Fonctionnement :	668 119 \$
Amortissement :	9 674 \$
<b>Total :</b>	<b>2 579 410 \$</b>

**Liste des membres au 29 février 2016 :**

- Me Brigitte Pelletier, présidente
- M. Thierry Usclat, vice-président éthique et déontologie
- M. Denis Michaud, vice-président
- M<sup>me</sup> Sandra Bilodeau
- M<sup>me</sup> Nancy Lavoie
- M. Robert Pagé
- M<sup>me</sup> Martine Savard
- M. Léonard Serafini
- M<sup>me</sup> France Thériault
- Mme Sylvie Piérard



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 40

Subventions versées aux différentes associations municipales en 2014-2015 et 2015- 2016. Indiquer l'objet de la subvention et les prévisions pour 2016-2017.

Aucune subvention versée aux associations municipales en 2015-2016.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 41

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités 2014-2015 et 2015-2016 et chacune des 10 dernières années. Prévisions pour 2016-2017.

Les données représentent les intérêts à la charge des municipalités sur les dettes qui apparaissent dans leur rapport financier, auxquels sont ajoutés les intérêts qui sont à la charge des municipalités mais dont les dettes apparaissent dans le rapport financier des autres organismes municipaux (MRC, régies, organismes publics de transport et communautés métropolitaines).

	ANNÉE MUNICIPALE <sup>(1)</sup>										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2015 <sup>(1)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Intérêts sur la dette à long terme à la charge des municipalités \$	657 466 789	632 235 649	698 692 986	740 772 046	766 849 463	795 131 961	774 873 645	771 084 834	747 715 809	799 451 501	800 537 252

(1) Pour les années 2006 à 2014, les données proviennent des documents « Rapport financier » et représentent la dépense réelle. Pour l'année 2015, les données proviennent des documents « Prévisions budgétaires » et représentent les dépenses estimées. Pour l'année 2013, l'écart avec les données présentées à l'étude des crédits 2015-2016 découle d'ajustements qui ont dû être apportés aux données des organismes subséquemment.

(2) Pour 2016, le montant a été estimé en supposant un taux de croissance annuel de 0,14 %, ce qui représente le taux moyen annuel depuis 2011.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

**Liste des mandats reçus en 2015-2016 par la Commission municipale du Québec (CMQ) (du 1<sup>er</sup> avril 2015 jusqu'au 29 février 2016)**

**Provenance des mandats :**

➤ **Administration provisoire d'une municipalité**

En vertu de la Loi sur la Commission municipale (RLRQ, c. C-35), la CMQ administre provisoirement une municipalité dont le conseil ne peut plus siéger valablement, faute de quorum.

La CMQ adopte par résolution toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité. Les actes qu'elle pose ont le même effet, à tous égards, que si le conseil ou le maire avait agi lui-même. Cette administration est maintenue jusqu'à ce que le conseil retrouve le quorum à la suite de la tenue d'élections fixées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La CMQ intervient lors d'une administration provisoire, soit :

- lorsque le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité constate que le conseil municipal n'a plus le quorum requis et en informe la CMQ;
- lorsque, à la lecture de la revue de presse, la CMQ est informée de la situation;
- lorsque la CMQ en est informée par le Ministère.

➤ **Enquête publique**

À la demande du gouvernement, la CMQ enquête sur tout aspect de l'administration d'une municipalité qu'il indique.

➤ **Avis de conformité**

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que la CMQ peut rendre des avis sur la conformité de documents d'urbanisme lorsqu'une demande lui est adressée par une municipalité locale, par un groupe de personnes habiles à voter ou par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La majorité des demandes proviennent d'un groupe de personnes habiles à voter, à la suite d'un avis public publié par le greffier d'une municipalité.

Il existe deux types de conformité qui peuvent faire l'objet d'un avis de la CMQ :

- la conformité locale (la conformité de règlements d'urbanisme d'une municipalité locale au plan d'urbanisme de cette même municipalité);
- la conformité régionale (la conformité du plan d'urbanisme ou de règlements d'urbanisme d'une municipalité locale au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire adoptés par une municipalité régionale de comté).

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

➤ **Partage d'un fonds réservé (carrières et sablières)**

En vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Une municipalité voisine, dont les voies publiques sont empruntées pour la circulation des substances provenant de cette carrière ou sablière, peut demander à la municipalité qui a constitué le fonds de conclure une entente pour l'attribution des sommes versées dans ce fonds. En cas de mésentente, la municipalité voisine peut soumettre le différend à la CMQ.

Toute municipalité régionale de comté peut constituer, par règlement, un fonds régional tenant lieu de tout fonds local pour les municipalités situées sur son territoire. Ce règlement doit prévoir les modalités d'utilisation des sommes versées dans ce fonds et les règles de répartition entre les municipalités locales. Une municipalité locale peut demander à la CMQ de réviser les critères d'attribution établis dans le règlement.

➤ **Constat de la fin de mandat d'un élu municipal**

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. C-19.1), le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité qui se rend compte de la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charge, doit en aviser par écrit le plus tôt possible, la CMQ qui, après enquête, constate ou non la fin du mandat.

➤ **Autorisation de ne pas agir à titre de président d'élection**

Le greffier ou le secrétaire-trésorier de toute municipalité est d'office le président d'élection de celle-ci. Il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation de la CMQ qui doit alors nommer un remplaçant, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

➤ **Destitution d'un président d'élection**

En vertu de cette même loi, la Commission peut, pour cause, après lui avoir donné l'occasion de se faire entendre, destituer un président d'élection et désigner son remplaçant.

➤ **Fixation du taux de l'eau**

La Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) prévoit que, à défaut d'entente, la CMQ fixe les taux de vente d'eau ou du service d'égout entre les municipalités, ou entre une municipalité et l'exploitant d'un service d'aqueduc ou d'égout.

➤ **Tarification des matières résiduelles**

En vertu de cette même loi, la CMQ peut, sur demande de toute personne ou municipalité, modifier en tout ou en partie, le prix qu'entend exiger l'exploitant d'une installation d'élimination de matières résiduelles. Également, la CMQ peut, sur requête d'une partie intéressée et après enquête sommaire, fixer provisoirement le prix exigible par l'exploitant.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

➤ **Gestion d'une voie publique**

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, lorsque deux municipalités locales font défaut de conclure une entente relativement à la gestion et au partage des dépenses relatives à une voie publique qui divise leur territoire, l'une d'entre elle peut demander à la CMQ :

- de statuer sur la nécessité de faire assumer par une seule municipalité la responsabilité de la gestion de la voie publique ou d'une partie de celle-ci;
- de décider laquelle des municipalités est responsable de la gestion de la voie publique;
- de prévoir les règles de partage des dépenses.

➤ **Arbitrage conventionnel**

En vertu de la Loi sur la Commission municipale, deux organismes municipaux ou plus peuvent convenir de soumettre à l'arbitrage de la CMQ un différend né ou éventuel. Ne peut toutefois être soumis à l'arbitrage de la CMQ un différend qui, en vertu d'une loi, doit être décidé par une autorité autre qu'un tribunal judiciaire.

➤ **Droit d'opposition**

Conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001), la CMQ a le pouvoir de traiter toute opposition formulée par une municipalité liée à l'égard de certains règlements adoptés par un conseil d'agglomération.

➤ **Exemptions des taxes foncières ou de la taxe d'affaires**

La CMQ peut, après consultation de la municipalité locale concernée, reconnaître aux fins d'exemption de taxes foncières et de la taxe d'affaires certains organismes à but non lucratif répondant aux critères établis par la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).

La reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires est en vigueur pour une période de 5 ans et celle aux fins d'exemption des taxes foncières, pour une période de 9 ans. Après ce délai, la reconnaissance accordée doit faire l'objet d'une révision par la CMQ.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

➤ **Enquête en matière d'éthique et de déontologie municipales**

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) prévoit que toute personne qui a des motifs de croire qu'un membre du conseil d'une municipalité a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable, peut en saisir le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Si la demande n'est pas frivole, vexatoire ou manifestation mal fondée, le ministre demande à la CMQ d'effectuer une enquête.

Au terme de son enquête, la CMQ peut conclure que la conduite du membre du conseil constitue un manquement à une règle de son code d'éthique et de déontologie.

Dans ce cas, la CMQ peut imposer une ou plusieurs des sanctions prévues dans la Loi, à savoir :

- la réprimande;
- la remise du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;
- le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme;
- la suspension du membre du conseil, sans indemnité, pour une durée maximale de 90 jours.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

Type de mandat - Municipalité	Provenance	Début	Fin prévue	Région
Administration provisoire - Roquemaure	Municipalité de Roquemaure	2015-05-06	2015-11-02	Abitibi-Témiscamingue
Avis de conformité – Langevin c. Ville de Sherbrooke	Personne habile à voter de la Ville de Sherbrooke	2015-04-09	2015-04-20	Estrie
Avis de conformité – Dumont et al. c. Ville de Mont-Royal	Personnes habiles à voter de la Ville de Mont-Royal	2015-04-09	2015-07-23	Montréal
Avis de conformité – Gagnon et al. c. Saint-Joseph-de-Beauce	Personnes habiles à voter de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	2015-08-05	2015-08-05 Désistement	Chaudière-Appalaches
Avis de conformité – Gervais et al. c. Grenville-sur-la-Rouge	Personne habile à voter de la Ville de Grenville-sur-la-Rouge	2015-09-25	2015-11-04 Désistement	Laurentides
Avis de conformité – Routhier et al. c. Saint-Félix-d'Otis	Personne habile à voter de la Ville de Saint-Félix-d'Otis	2015-11-09	2015-12-18	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Avis de conformité – Dessis et al. c. Cowansville	Personne habile à voter de la Ville de Cowansville	2015-12-09	2016-03-15	Montérégie
Avis de conformité – Lavigueur et al. c. Québec	Personne habile à voter de la Ville de Québec	2016-01-05	2016-04-15	Capitale-Nationale
Avis de conformité – Deschamps et al. c. Shawinigan	Personne habile à voter de la Ville de Shawinigan	2016-02-25	2016-05-10	Mauricie
Constat de la fin de mandat d'un élu – East Angus	Secrétaire-trésorière	2015-04-15	2015-05-14	Estrie
Constat de la fin de mandat d'un élu – L'Islet	Secrétaire-trésorière	2015-05-22	2015-07-15	Chaudières-Appalaches
Constat de la fin de mandat d'un élu – Saint-Simon-les-Mines	Secrétaire-trésorière	2015-07-21	2015-09-09	Chaudières-Appalaches
Constat de la fin de mandat d'un élu – Sainte-Marguerite-Marie	Secrétaire-trésorière	2015-07-22	2015-08-28	Bas-Saint-Laurent
Constat de la fin de mandat d'un élu – Saint-Ludger-de-Milot	Secrétaire-trésorière	2015-08-20	2015-09-15	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Constat de la fin de mandat d'un élu – L'Isle-Verte	Secrétaire-trésorière	2015-09-18	2015-10-30	Bas-Saint-Laurent
Constat de la fin de mandat d'un élu – Saint-Roch-de-Mékinac	Secrétaire-trésorière	2015-10-01	2015-11-10	Mauricie
Constat de la fin de mandat d'un élu – Bonne-Espérance	Secrétaire-trésorier	2015-12-02	2016-01-26	Côte-Nord
Constat de la fin de mandat d'un élu - Saint-Onésime-d'Ixworth	Citoyen (CMQ)	2015-12-09	2016-01-15	Bas-Saint-Laurent

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

Type de mandat - Municipalité	Provenance	Début	Fin prévue	Région
Constat de la fin de mandat d'un élu – Preissac	Secrétaire-trésorière	2016-01-18	À déterminer	Abitibi-Témiscamingue
Président d'élection – Sainte-Marthe	Secrétaire-trésorier	2015-04-20	2015-04-23	Montérégie
Président d'élection – Roquemaure	Secrétaire-trésorier	2015-05-29	2015-06-12	Abitibi-Témiscamingue
Président d'élection – Sainte-Émélie-de-L'Énergie	Secrétaire-trésorier	2015-08-14	2015-08-18	Lanaudière
Président d'élection – Côte Saint-Luc	Secrétaire-trésorier	2015-10-20	2015-10-21	Montréal
Président d'élection – Longueuil	Greffière	2015-10-22	2015-10-26	Montérégie
Président d'élection – Saint Philippe	Secrétaire-trésorier	2015-10-30	2015-11-02	Montérégie
Président d'élection – Port-Daniel-de-Gascon	Secrétaire-trésorier	2015-12-02	2015-12-18	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
Président d'élection – Saint-Jacques-le-Mineur	Secrétaire-trésorier	2015-12-30	2016-01-15	Montérégie
Président d'élection – Côte-Saint-Luc	Greffier	2016-01-25	2016-01-25	Montréal
Tutelle (Décret) – L'Assomption	Gouvernement	2015-05-13	À déterminer	Lanaudière
Taux d'eau (médiation) – Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay – Ville de Châteauguay	Ville de Châteauguay	2015-05-25	Mars 2016	Montérégie
Taux d'eau (offre de médiation) – Saint-Germain-de-Grantham - Drummondville	Municipalité Saint-Germain-de-Grantham	2015-10-29	À déterminer	Centre-du-Québec
Taux d'eau (offre de médiation) – Mercier – Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier et Saint-Isidore	Ville de Mercier	2016-01-27	À déterminer	Montérégie
Infrastructures et activités supralocales - Trois-Pistoles – Saint-Jean-de-Dieu	Mandat du ministre (art. 24.6 LCM)	2015-08-12	Mai 2016	Bas-Saint-Laurent
Infrastructures et activités supralocales – Shawinigan – Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Paulin, Grandes-Piles, Sainte-Tite et Hérouxville	Ville de Shawinigan	2015-12-17	À déterminer	Mauricie

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

Type de mandat - Municipalité	Personne visée	Début	Date de décision	Région
Éthique et déontologie en matière municipale - Sorel-Tracy	Serge Péloquin, maire	2015-05-05	2015-10-01	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Constant	Mario Arsenault, conseiller	2015-04-15	2015-11-13	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Grandes-Piles	Carolle Moisan, conseillère	2015-04-08	À déterminer	Mauricie
Éthique et déontologie en matière municipale - Percé	Robert Daniel, conseiller	2015-04-15	À déterminer	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Éthique et déontologie en matière municipale - Sutton	Winston Breese, conseiller	2015-05-21	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Aubert	Yvon Fournier, maire	2015-05-28	À déterminer	Chaudières-Appalaches
Éthique et déontologie en matière municipale - Boucherville	Jean Martel, maire	2015-06-03	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Rougemont	Jeannot Alix, conseiller	2015-06-03	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Jean-sur-Richelieu	Justin Bessette, conseiller	2015-06-22	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Montréal	Jacqueline Gremaud, conseillère	2015-06-30	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Maskinongé	Jonathan Lacourse, conseiller	2015-07-03	À déterminer	Mauricie
Éthique et déontologie en matière municipale - Roquemaure	Lucie Gravel, mairesse	2015-07-21	À déterminer	Abitibi-Témiscamingue
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Jean-sur-Richelieu	Justin Bessette, conseiller	2015-09-17	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Émile-de-Suffolk	Hugo Desormeaux, maire	2015-09-18	À déterminer	Outaouais
Éthique et déontologie en matière municipale - Hudson	Ed Prévost, maire	2015-09-29	À déterminer	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Natashquan	André Barrette, maire	2015-11-10	À déterminer	Côte-Nord
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-René-de-Matane	Joyce Bérubé, conseillère	2015-12-18	À déterminer	Bas-Saint-Laurent
Éthique et déontologie en matière municipale - Sainte-Christine-d'Auvergne	Yvan Chantal, conseiller	2015-12-18	À déterminer	Capitale-Nationale
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Prosper	Thérèse Gravel, conseillère	2016-01-12	À déterminer	Chaudières-Appalaches
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Pierre-les-Becquets	Louise Lemay, conseillère	2016-01-25	À déterminer	Centre-du-Québec

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

Type de mandat - Municipalité	Personne visée	Début	Date de décision	Région
Éthique et déontologie en matière municipale - Lacolle	Roland-Luc Béliveau, maire	2016-01-27	À déterminer	Montérégie
Éthique et déontologie en matière municipale - Gatineau	Denise Laferrière, conseillère	2016-01-29	À déterminer	Outaouais
Éthique et déontologie en matière municipale - Lacolle	Roland-Luc Béliveau, maire	2016-02-15	À déterminer	Montérégie
Éthique et déontologie en matière municipale - Racine	François Boissonneault, maire	2016-02-23	À déterminer	Estrie

Type de mandat - Municipalité	Provenance	Début	Fin prévue	Région
Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes Demandes reçues : 324 Décisions rendues ou dossiers fermés: 436 Demandes en traitement : 210	Organismes à but non lucratif			Toutes les régions du Québec

• **Liste des mandats reçus lors d'exercices antérieurs qui se sont terminés entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 29 février 2016 ou encore en traitement au 29 février 2016**

Type de mandat - Municipalité	Provenance	Début	Fin prévue	Région
Arbitrage - Saint-Chrysostome - Havelock	Canton de Havelock	2014-07-21	2015-09-14	Montérégie
Arbitrage - Carignan - Saint-Bruno-de-Montarville	Ville de Carignan	2014-09-15	2015-10-21	Montérégie
Arbitrage - Allstream Inc. - Commission des services électriques de la Ville de Montréal	Allstream Inc.	2014-07-22	2015-11-06	Montréal
Avis de conformité – Baril et al. c. Grenville-sur-la-Rouge	Personnes habiles à voter de la Ville de Grenville-sur-la-Rouge	2015-03-06	2015-06-23	Laurentides
Constat de la fin de mandat d'un élu - Frampton	Secrétaire-trésorier	2015-03-26	2015-05-01	Chaudière-Appalaches

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

Type de mandat - Municipalité	Provenance	Début	Fin prévue	Région
Droit d'opposition - Côte-Saint-Luc - Montréal	Ville de Côte-Saint-Luc	2013-10-09	Dossier suspendu jusqu'à la décision de la Cour supérieure	Montréal
Droit d'opposition - Brossard/Saint-Lambert/Saint-Bruno-de-Montarville - Longueuil	Ville de Brossard, ville de Saint-Lambert et ville Saint-Bruno-de-Montarville	2014-12-22	2016-02-17	Montérégie
Enquête publique - Ville de l'Assomption	Gouvernement - Décret	2014-10-23	2015-04-30	Lanaudière
Infrastructures et activités supralocales - MRC Pierre-de-Saurel	MRC Pierre-de-Saurel	2015-03-24	2015-11-25	Montérégie
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières (médiation) - Sainte-Rosaire - MRC de l'Érable	Paroisse de Saint-Rosaire	2014-10-17	2015-05-27	Centre-du-Québec
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières (offre de médiation) - MRC Brome-Missisquoi - MRC Haute-Yamaska	MRC Brome-Missisquoi	2012-06-28	2015-11-11	Montérégie
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières - MRC Haute Yamaska - Sainte-Anne-de-la-Rochelle et al.	MRC Haute-Yamaska	2011-12-28	2015-11-11	Montérégie
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières (Médiation) - Sainte-Aurélie - Saint-Zacharie	Municipalité de Saint-Zacharie	2015-03-23	2015-11-11	Chaudière-Appalaches
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières - MRC de Brome-Missisquoi - Granby, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Alexandre, Sainte-Brigide-d'Iberville, Ange-Gardien et Saint-Césaire	MRC de Brome-Missisquoi	2011-07-07	En suspens	Montérégie
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières - Shefford - MRC de Brome-Missisquoi	Canton de Shefford	2011-07-25	En suspens	Montérégie
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières - Farnham - MRC de Brome-Missisquoi	Ville de Farnham	2013-10-15	En suspens	Montérégie
Partage du fonds réservé aux carrières et sablières (offre de médiation) - Bedford - MRC de Brome-Missisquoi	Ville de Bedford	2014-07-23	En suspens	Montérégie
Voirie municipale - Sainte-Adèle - Val-Morin	Municipalité de Val-Morin	2013-03-18	2015-11-09	Laurentides

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Concernant la Commission municipale du Québec (CMQ), fournir la liste des mandats, mentionner le statut de chacun des mandats, la date de début et de fin prévue ainsi que la région dans laquelle il a lieu.

Type de mandat - Municipalité	Personne visée	Début	Date de décision	Région
Éthique et déontologie en matière municipale - Montréal	Chantal Rouleau	2014-01-27	2015-07-08	Montréal
Éthique et déontologie en matière municipale - Roquemaure	Yannick Leclerc, conseiller	2014-12-08	2015-07-21	Abitibi-Témiscamingue
Éthique et déontologie en matière municipale - Mont-Saint-Grégoire	Ludo Bielen, conseiller	2015-02-11	2015-08-05	Montérégie
Éthique et déontologie en matière municipale - Ange-Gardien	Yvan Pinsonneault	2012-03-29	2015-08-25	Montérégie
Éthique et déontologie en matière municipale - Lochaber-Partie-Ouest	Pierre Renaud, conseiller	2015-01-06	2015-09-14	Outaouais
Éthique et déontologie en matière municipale - Roquemaure	Mathieu Plourde, Conseiller	2014-12-08	2015-09-30	Abitibi-Témiscamingue
Éthique et déontologie en matière municipale - Roquemaure	Mathieu Plourde, Conseiller	2015-02-17	2015-09-30	Abitibi-Témiscamingue
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Jean-sur-Richelieu	Michel Fecteau, maire	2015-01-23	2016-01-08	Montérégie
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Colomban	Xavier-Antoine Lalande, conseiller	2015-01-27	2016-02-11	Laurentides
Éthique et déontologie en matière municipale - Chandler	Luc Legresley, conseiller	2015-01-30	2016-02-24	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Éthique et déontologie en matière municipale - L'Assomption	Jean-Claude Gingras, maire	2014-09-12	À déterminer	Lanaudière
Éthique et déontologie en matière municipale - Chandler	Louissette Langlois, mairesse	2014-11-12	À déterminer	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Éthique et déontologie en matière municipale - Saguenay	Jean Tremblay, maire	2014-12-04	À déterminer	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Éthique et déontologie en matière municipale - Saguenay	Bernard Noël, conseiller	2014-12-04	À déterminer	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-Augustin	Glen McKinnon, ex-maire	2014-12-05	À déterminer	Côte-Nord
Éthique et déontologie en matière municipale - Brownsburg-Chatham	Pierre Leclerc, conseiller	2015-01-26	À déterminer	Laurentides
Éthique et déontologie en matière municipale - Saint-François-Xavier-de-Brompton	Claude Sylvain, maire	2015-01-27	À déterminer	Estrie
Éthique et déontologie en matière municipale - Chandler	Louissette Langlois, mairesse	2015-03-13	À déterminer	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 43

Liste des corporations religieuses, Églises, fabriques ou autres institutions à caractère religieux qui ont bénéficié d'une exemption de taxe foncière, municipale ou scolaire en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (article 204, par 8. et 2) pour les années 2008-2009 à 2015-2016. Pour chacune d'elles, fournir la liste des terrains et bâtiments visés ainsi que leur valeur, la valeur exempte de taxe et la valeur de l'exemption (manque à gagner pour la municipalité) tenant compte de la compensation prévue à l'article 205.1 pour certains terrains.

De telles listes ne sont pas disponibles et exigeraient plusieurs semaines de travail.

Par ailleurs, le nom du propriétaire constitue un renseignement personnel protégé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1.).



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 44

Liste des corporations religieuses, Églises, fabriques ou autres institutions à caractère religieux dont l'exemption de taxe foncière, municipale ou scolaire accordée en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (article 204, par. 8 et 12) a été révoquée par la Commission municipale du Québec, de 2010 à 2015.

Il n'appartient pas à la Commission municipale de révoquer une inscription faite en vertu des paragraphes 8° ou 12° de la Loi sur la fiscalité municipale. L'inscription au rôle des organismes religieux en application de ces dispositions incombent à l'organisme responsable de l'évaluation municipale (MRC ou municipalité locale).

Les paragraphes 8° et 12° de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale ne relèvent pas de la compétence de la Commission municipale.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 45

Le nombre et le nom des municipalités qui ont augmenté leurs taxes foncières au-delà de l'inflation dans leur budget 2016.

Le Ministère n'a pas cette information.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 46

Le nombre de municipalités qui ont inclus dans leur budget 2015 une ponction spécifique sur les taxes foncières pour compenser une partie ou la totalité des compressions imposées par le Pacte fiscal transitoire 2015.

Le Ministère n'a pas cette information.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 47

Expliquer à quoi servent les surplus dits non affectés des municipalités qui s'élevaient effectivement à 1,32 G\$ en 2012.

En vertu de l'article 476 de la Loi sur les cités et villes et des articles 959 et 960 du Code municipal du Québec, les deniers non spécialement appropriés de la municipalité peuvent être employés à toutes fins qui sont du ressort du conseil.

Ainsi, les surplus non affectés visent à combler des besoins futurs. Cependant, il n'est pas possible d'identifier à quelles fins ils serviront, ni à quel moment.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 48

Fournir le déficit en infrastructures municipales au Québec.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ne détient pas les informations concernant le déficit en infrastructures municipales au Québec, par municipalité.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 49

Les projets soumis dans le cadre du volet « petites collectivités » du Fonds chantiers Canada-Québec d'environ 176,9 M\$ (10 % de l'enveloppe totale) depuis février 2014.

L'entente concernant le Fonds des petites collectivités (FPC) a été signée par les gouvernements du Québec et du Canada le 22 mai 2015.

Le MAMOT a mis en place un programme pour concrétiser le FPC. Les règles et normes de ce programme ont été approuvées par le Conseil du trésor le 8 septembre 2015.

Les documents d'information présentant les modalités, les infrastructures admissibles, le niveau d'aide financière et les conditions d'octroi et de remboursement de l'aide ainsi que les formulaires de demande dans le cadre du programme FPC ont été mis en ligne le 16 septembre 2015 sur le site Web du MAMOT.

Au 29 février 2016, le MAMOT a reçu 14 demandes d'aide dans le sous-volet 1.1 pour des projets de renouvellement de conduites, et 6 demandes d'aide dans le sous-volet 1.2 pour des projets d'eau potable et d'eaux usées (voir Annexe 1).



**Fonds des petites collectivités**

Données au 2016-02-29

Programme	Sous-volet	No dossier	Organisme requérant	Région	Titre du projet	Date de réception
FPC	1.1	2000050	Sainte-Anne-des-Plaines	15	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000051	Rimouski	01	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000052	Saint-Henri	12	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000053	Sainte-Agathe-des-Monts	15	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000054	Sainte-Agathe-des-Monts	15	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000055	Sainte-Agathe-des-Monts	15	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000056	Sainte-Agathe-des-Monts	15	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000057	Sainte-Agathe-des-Monts	15	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000058	Joliette	14	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000059	La Guadeloupe	12	Renouvellement de conduites	2016-02-08
FPC	1.1	2000060	East Broughton	12	Renouvellement de conduites	2016-02-10
FPC	1.1	2000061	Saint-Côme--Linière	12	Renouvellement de conduites	2016-02-20
FPC	1.1	2000062	Saint-Côme--Linière	12	Renouvellement de conduites	2016-02-20
FPC	1.1	2000063	Beaconsfield	06	Renouvellement de conduites	2016-02-25
FPC	1.2	2010050	Châteauguay	16	Réfection du poste de pompage Reid	2015-10-13
FPC	1.2	2010051	Granby	16	Réfection de la prise d'eau au réservoir du lac sur la Montagne	2015-10-26
FPC	1.2	2010052	Shawinigan	04	Assainissement Lac-à-la-Tortue	2015-11-03
FPC	1.2	2010054	Sayabec	01	Infrastructures Rte 132 / St-Paule	2015-12-11
FPC	1.2	2010055	Joliette	14	Poste de pompage Monseigneur Forbes	2015-12-17
FPC	1.2	2010056	Blue Sea	07	Puit municipal - eau potable	2016-01-08
<b>TOTAL</b>	<b>1.1</b>		<b>14 demandes reçues</b>			
	<b>1.2</b>		<b>6 demandes reçues</b>			



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 50

Tout rapport, analyse ou note proposant ou établissant les moyens de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de révision permanente des programmes dans son rapport de novembre 2014, notamment quant aux transferts inconditionnels accordés aux municipalités.

À l'égard des engagements découlant de « L'accord de partenariat avec les municipalités » signé le 29 septembre 2015, le gouvernement a :

- rendu public, le 23 octobre 2015, le rapport intitulé « Faire confiance : pour une reddition de comptes au service du citoyen », déposé en août 2015;
- déposé le projet de loi n° 83 : Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique.

Le Ministère poursuit ses travaux associés aux recommandations formulées dans le rapport Perrault, notamment l'élaboration d'une politique de simplification administrative et d'un plan d'action gouvernemental.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 51

Copies de tous les échanges entre le MAMOT et d'autres ministères quant à la modification, l'approbation ou la signature du protocole d'entente négocié avec le gouvernement fédéral concernant Fonds chantiers Canada-Québec volet « projets nationaux/régionaux » (à la discrétion du gouvernement du Québec), de même que tous les échanges avec le gouvernement fédéral au même sujet.

Aucun document au MAMOT.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 52

Bilan de la mise en œuvre des mesures et actions (sommes dépensées, ressources et heures consacrées, projets et interventions réalisés, etc.) du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

Le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble relève du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 53

Tout rapport, analyse ou note établissant un portrait comparatif des différents régimes de redevances de développement en Amérique du Nord.

Depuis l'année 2000, sept rapports, analyses ou notes ont porté sur la comparaison entre différents régimes de redevances de développement.

- Annexe 1 : Incidence des redevances de développement
- Annexe 2 : Les redevances de développement au Canada – avril 2000
- Annexe 3 : Caractéristiques des régimes de redevances de développement en Ontario et en Colombie-Britannique
- Annexe 4 : Redevance de développement (hors site) - État de situation dans les provinces canadiennes
- Annexe 5 : Gestion des éventuels surplus des fonds de redevances en Ontario, en Colombie-Britannique et dans les États américains
- Annexe 6 : Méthodologie de calcul des redevances (Ontario)
- Annexe 7 : Les redevances de développement en Ontario – Rapport de la mission réalisée en juin 2002



NOTE À LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE

OBJET: Incidence des redevances de développement

DATE: Le 11 avril 2000

### 1.0 Définition

Une redevance de développement est une forme de tarification prélevée, auprès des promoteurs d'un nouveau développement, pour financer les coûts de la construction ou de l'expansion, immédiate ou prévue, d'équipements et d'infrastructures situés hors des limites du nouveau développement et rendus nécessaires par l'implantation de celui-ci.

[Rapport de la CNFFL, page 225]

### 2.0 Redevances dans la région d'Ottawa et à Toronto

En vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, des redevances de développement sont imposées sur les nouveaux lotissements depuis plus de 40 ans en Ontario. Une Loi sur les redevances d'exploitation est également entrée en vigueur en 1989. Cette dernière a été modifiée en 1997. Selon le ministère ontarien des Affaires municipales, les revenus engendrés par cette loi représentent plus de 420 M \$.

Dans la région d'Ottawa-Carleton, les statistiques les plus récentes (1999) font état de redevances variant entre 6 248 \$ et 16 045 \$ pour une résidence unifamiliale pourvue de tous les services. Le tableau en annexe indique la ventilation de ces redevances pour les municipalités concernées. Les données proviennent d'un document de la MRC d'Ottawa-Carleton intitulé "*Region of Ottawa-Carleton Development Charge Background Study*".

La nouvelle ville de Toronto imposait, en 1999, des redevances de développement variant entre 1 692 \$ et 3 912 \$ selon que l'unité résidentielle soit de type unifamilial ou à caractère locatif. Il est à noter qu'avant la fusion, seules les anciennes villes de Etobicoke, Scarborough et North York imposaient de telles redevances. Ces dernières variaient de 1 165 \$ à 3 939 \$ selon le type de résidence. De plus, après la fusion, la nouvelle ville a aboli les redevances imposées au secteur commercial et industriel. Ces informations ont été recueillies sur le site internet de *Urban Development Institute (IDU)*.

### 3.0 L'incidence des redevances de développement

L'évaluation de l'incidence des redevances de développement dépend des fins pour lesquelles elles sont perçues. On peut percevoir des redevances pour l'une ou l'autre des raisons suivantes

- répartir les responsabilités du secteur public et du secteur privé en matière de prestation de services;
- servir d'outil de planification (incidence sur l'utilisation du sol);
- faciliter l'aménagement du territoire;
- percevoir des recettes.

Lorsqu'elles constituent une source de recettes financières, l'incidence nous amène à déterminer à qui incombe la charge des redevances de développement. On peut également vouloir cerner l'incidence des redevances sur les résidents actuels par rapport aux nouveaux résidents.

Le promoteur paie généralement les redevances lors de l'approbation du lotissement ou de la délivrance des permis de construire ou lors de la réalisation du projet. Cependant, ce n'est pas nécessairement le promoteur qui supporte en définitive la charge des redevances. Celles-ci peuvent être assumées par les gens qui achètent la résidence, le propriétaire foncier qui vend le terrain pour un projet de développement, le promoteur ou le constructeur, ou une combinaison de tous ces intervenants.

La détermination du responsable ultime des redevances suppose la prise en considération de plusieurs facteurs: l'uniformité des redevances sur les marchés domiciliaires, l'offre et la demande de nouveaux logements et le fait que le promoteur est au courant ou non des redevances et de leur importance avant d'entreprendre l'aménagement.

Les redevances sont considérées comme uniformes lorsqu'elles sont comparées au sein d'un marché domiciliaire particulier : les municipalités qui composent ce marché perçoivent toutes des redevances similaires. Dans ce cas, ce sont l'offre et la demande qui déterminent dans quelle mesure les redevances seront assumées par les nouveaux propriétaires de résidence ou par les propriétaires fonciers. À long terme, on estime généralement que la demande de logements est peu sensible aux variations de prix et inversement pour l'offre de logement.

Du point de vue de la demande, les prix ont peu d'influence sur les nouveaux acheteurs de résidence. Si les prix augmentent, la demande de logements ne chutera que très légèrement. En revanche, l'élasticité de l'offre signifie que les projets de développement dépendent fortement de la fluctuation des prix. Par conséquent, la charge que représentent les redevances uniformes risque de tomber sur les épaules des nouveaux acheteurs de résidences.

Si l'état du marché ne permet pas au promoteur de transmettre aux nouveaux acheteurs de résidences la charge des redevances, les terrains ne seront pas aménagés. Leur prix chutera et le fardeau des redevances reviendra au propriétaire du terrain à la date d'imposition des redevances. Le moment où les redevances sont perçues est donc un facteur important. Même si le promoteur assume une partie des redevances à court terme, il est peu probable qu'il en supporte la charge à long terme. L'augmentation de la demande de logements à l'avenir, à la suite de la chute des prix, entraînera une hausse des prix à tel point qu'il sera avantageux de procéder au développement. À long terme, la charge des redevances incombera aux nouveaux acheteurs de résidences.

Lorsque les redevances ne sont pas uniformes dans un même marché domiciliaire, il est plus difficile pour le promoteur de faire payer ces redevances par les nouveaux acheteurs étant donné que les concurrents dans le même secteur qui paient des redevances moindres ne hausseront pas d'autant le prix de leurs habitations. Si la charge des redevances ne peut être transmise aux acheteurs, le promoteur exploite moins de terrain et le prix des terrains s'en trouve réduit. L'écart est assumé par le propriétaire foncier au moment où les redevances sont escomptées. À long terme, lorsqu'une hausse de la demande permet une hausse du prix des habitations, le promoteur peut transmettre la charge aux nouveaux acheteurs.

En résumé, il est probable que les redevances de développement sont assumées par les nouveaux acheteurs de résidences, du moins à long terme, sinon à court terme. Pour ce qui est des immeubles locatifs, les redevances sont probablement assumées par les locataires. L'analyse visant à déterminer qui paie les redevances pour les ensembles commerciaux et industriels donne des résultats similaires : ce sont les consommateurs et les producteurs de services offerts à ces endroits qui sont le plus susceptibles d'écoper.

#### 4.0 Conclusion

Les commentaires concernant l'incidence des redevances indiquent qu'il est probable que les nouveaux acheteurs de résidences soient ceux qui supportent les redevances de développement.

Cette dernière conclusion doit toutefois être nuancée en fonction de certains critères : l'uniformité des redevances sur les marchés domiciliaires, l'offre et la demande de nouveaux logements et le fait que le promoteur soit au courant ou non des redevances et de leur importance avant d'entreprendre l'aménagement.

En ce qui concerne la région d'Ottawa et la ville de Toronto, on peut indiquer le montant de redevances perçues auprès des promoteurs, mais il est difficile de conclure qui assume véritablement ces redevances parmi les acheteurs, les propriétaires de terrain ou les promoteurs et dans quelle proportion.

Préparée par : Jean Labrecque, Direction des politiques fiscales et économiques

Directrice : Laurette Lussier *LL*

**LES REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT AU CANADA**

1- INTRODUCTION

2- GÉNÉRALITÉS

3- L'ONTARIO

4- LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

5- LES AUTRES RÉGIONS DU CANADA

6- ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

7- AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

DOCUMENTATION

## 1- INTRODUCTION

Après une brève description générale des redevances de développement et de leurs principales caractéristiques, le présent document dresse un portrait des redevances au Canada : en Ontario, en Colombie-Britannique puis ailleurs au Canada.

Le document fournit également des éléments d'informations sur l'état du dossier au Québec. Enfin, il dégage les principaux avantages et inconvénients qui ressortent de la littérature parcourue traitant des redevances de développement.

## 2- GÉNÉRALITÉS

### **Ce que sont les redevances**

Une redevance de développement est une forme de tarification prélevée auprès des promoteurs d'un nouveau développement pour financer les coûts de la construction ou de l'expansion, immédiate ou prévue, d'équipements et d'infrastructures situés hors des limites du nouveau développement et rendus nécessaires par l'implantation de celui-ci.

*[Rapport de la CNFFL, page 225]*

### **Caractéristiques des redevances**

Les redevances de développement :

- constituent le prolongement d'une pratique courante au Canada à l'effet de faire défrayer par le promoteur le coût des infrastructures lourdes, conduites d'aqueduc et d'égouts, routes, trottoirs et éclairage de rue, situées sur le site (on site) du développement;
- ont été historiquement liées à la croissance : elles ont servi à financer les coûts supplémentaires découlant directement ou indirectement de la croissance;
- servent à financer des dépenses de capital et non pas des dépenses de fonctionnement;
- sont placées dans un fonds spécifiquement créé à cette fin et doivent être utilisées pour financer les équipements clairement identifiés lors de la mise en place de la redevance;
- peuvent servir à financer un équipement en proportion de l'utilisation exclusive ou partagée de celui-ci entre les nouveaux résidents et d'autres utilisateurs;
- servent à financer une liste d'équipements qui varie selon les juridictions; à l'origine, seuls les services de base à la propriété (hard services) étaient visés, maintenant sont parfois aussi inclus des services aux personnes (soft services) : parcs, bibliothèques, équipements récréatifs, caserne de pompiers, etc.;
- sont encadrées par des dispositions législatives spécifiques à chaque province mais sont toujours prescrites en vertu d'un règlement adopté par l'organisme municipal compétent;
- peuvent s'appliquer au secteur résidentiel, commercial ou industriel selon des barèmes propres à chacun.

### Objectifs des redevances

Dans une perspective d'aménagement du territoire, les redevances de développement sont considérées comme une mesure fiscale qui permet de contrer l'étalement urbain en augmentant le prix des constructions sises dans des nouveaux développements pour tenir compte des coûts supplémentaires, ou à tout le moins d'une partie des coûts supplémentaires, qu'entraînent ces nouveaux développements. Sans l'imposition de redevances, les résidents des nouveaux développements ne défraient pas les coûts provoqués par ces développements.

Dans une perspective d'efficacité, les redevances de développement sont considérées comme une mesure fiscale qui permet une meilleure allocation des ressources en tenant mieux compte des coûts engendrés par les nouveaux résidents et en obligeant ces derniers à les assumer.

Enfin les redevances de développement constituent une source de financement privée qui peut venir suppléer au financement public. En ce sens, elles peuvent contribuer à faciliter l'étalement urbain.

### Modalités d'application

La mise en place et la gestion de redevances de développement nécessitent que l'on prévoie la nature des équipements dont la communauté devra se doter à la suite des développements qui seront autorisés. Pour ce faire, il faut disposer des informations de base et des ressources permettant de faire cette prévision ainsi que d'un encadrement légal, réglementaire et administratif précisant les normes à l'intérieur desquelles s'inscriront ces redevances.

Généralement, la mise en place de redevances de développement est tributaire de la définition d'un cadre législatif régissant un pouvoir réglementaire dévolu aux corps publics locaux qui gèrent l'application de ces redevances; cet encadrement permet de préciser le rôle et les pouvoirs des différents intervenants de même que le champ d'application et les modalités retenues pour assurer une gestion équitable et efficace des redevances.

Pour être en mesure d'établir des redevances, il faut déterminer les besoins en infrastructures qui découlent du développement et quantifier les besoins financiers afférents. En Ontario, l'adoption d'un règlement fixant des redevances doit être précédée de la réalisation et de la diffusion publique d'une étude précisant les paramètres examinés pour l'établissement des redevances demandées : croissance prévue, normes de services, coûts des infrastructures prévues, partage entre les secteurs résidentiel et non résidentiel, etc.

Les redevances de développement peuvent être utilisées comme mécanisme permettant d'orienter le développement dans le sens défini par un plan d'aménagement lequel aura été basé sur des prévisions de croissance, des choix d'utilisation du sol et des prévisions de besoins d'infrastructures en fonction de normes de services.

Une fois un système de redevances établi, il devient nécessaire d'en gérer l'application : les redevances payées sont déposées au fur et à mesure qu'elles sont perçues dans un fonds spécial créé à cet effet. Des remboursements peuvent avoir à être effectués si les besoins prévus en infrastructures sont modifiés.

### Éléments historiques

Les municipalités canadiennes exigent depuis longtemps d'un promoteur, à titre de condition préalable à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction, qu'il finance lui-même le coût des infrastructures à l'intérieur des limites du projet (*on site*) comme les rues, l'aqueduc, les égouts, l'éclairage et les autres équipements nécessaires à la viabilité du projet. Cette contribution se fait habituellement dans le cadre d'une entente négociée (*development ou subdivision agreement*) avec le promoteur.

Plus récemment, un nombre grandissant de municipalités ont pris en considération et englobé le coût des équipements et des infrastructures engendrés par les nouveaux projets immobiliers mais situés à l'extérieur des limites du projet (*off-site*). De plus, arguant que la croissance urbaine doit assumer les coûts qu'elle génère et que cette dernière ne doit pas constituer une charge pour les contribuables actuels, les municipalités exigèrent du promoteur qu'il verse dorénavant des redevances de développement de manière à contribuer non pas seulement aux services de base (*hard services*) tels que les rues ou les réseaux d'aqueduc et d'égouts mais également, dans certains cas, aux coûts des équipements et des infrastructures destinés à offrir des services aux citoyens (*soft services*) tels que les bibliothèques, centres récréatifs, écoles ou encore postes de police ou casernes de pompiers.

L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse se sont dotées de dispositions législatives qui autorisent les municipalités à imposer des redevances de développement. Les dispositions touchant les redevances de développement se retrouvent généralement au sein des lois municipales, surtout celles traitant d'aménagement du territoire. L'Ontario a pour sa part adopté en 1989 une loi particulière sur les redevances de développement.

### 3- L'ONTARIO

#### Aspects généraux

L'expérience de l'Ontario illustre bien l'évolution graduelle du rôle qu'a eu le promoteur immobilier dans le financement des infrastructures et des équipements urbains.

Dès 1914, l'*Ontario Local Improvement Act* introduit l'idée de prélever des taxes de secteur pour financer les équipements et les infrastructures liés au développement. Des problèmes ont parfois été vécus lorsque le développement projeté ne se réalisait pas comme prévu. La municipalité se retrouvait alors avec des infrastructures sous-utilisées dont le financement devait être supporté par l'ensemble des contribuables de la municipalité comme ce fut le cas lors de la grande crise des années 1930.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les municipalités subirent de fortes pressions pour faciliter le développement résidentiel. Bien qu'ayant connu les effets de la dépression, plusieurs municipalités étaient prêtes, avec l'aide des gouvernements provincial et fédéral, à construire les infrastructures requises par les nouveaux développements. Toutefois, elles virent rapidement leur taux d'endettement grimper. Elles se tournèrent alors vers les promoteurs qui, étant donné la forte demande, n'hésitèrent pas à s'engager à construire les infrastructures publiques selon les spécificités précisées par les municipalités.

À partir des années 1950 et malgré de nombreuses poursuites qui se traduiront par une modification en 1959 de la Loi sur l'aménagement, les municipalités requièrent à titre de condition préalable à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction que le

### Les redevances de développement au Canada

promoteur installe les équipements et les infrastructures nécessaires à l'intérieur des limites du projet immobilier de la subdivision ou paie pour ceux-ci. Par ailleurs, de plus en plus de municipalités commencèrent à exiger que le promoteur assume une partie des coûts pour les infrastructures de base situées hors site comme condition à l'émission d'un permis. Ces ententes parlaient alors de *cash imposts*, *lot levies* ou *development charges*.

Malgré la résistance des promoteurs, les tribunaux validèrent l'attitude des municipalités mais exigèrent que celles-ci puissent démontrer que les frais imposés étaient le résultat direct ou indirect du projet immobilier et qu'elles garantissent que les montants ainsi prélevés seraient dépensés au bénéfice des occupants de la subdivision.

Durant les années 1970 et 1980, le système de redevances de développement tel que pratiqué devint de plus en plus confus et complexe et ce, tant par le nombre d'objets pour lequel des redevances étaient exigées que par la grande diversité de méthodes de calcul utilisées. De plus, les promoteurs pouvaient difficilement savoir à l'avance les frais qui seraient exigés d'eux puisque chaque cas résultait d'une négociation particulière. Les promoteurs immobiliers de plus grande taille et d'expérience étaient beaucoup mieux en mesure de faire face à l'incertitude et aux coûts plus élevés. Ils étaient aussi en meilleure position pour influencer les conseils municipaux ou pour argumenter efficacement devant les tribunaux en vue de faire réduire ou annuler les frais demandés par les municipalités.

Durant les années 1980, l'Association des municipalités de l'Ontario fit pression sur le gouvernement pour que des changements législatifs soient apportés afin d'abandonner le principe de la négociation pour favoriser l'introduction de redevances de développement déterminées sur la base d'un règlement d'une durée de 5 ans. Pour leur part, les promoteurs ont fait valoir qu'on voulait leur transférer une trop grande partie des coûts liés à la croissance : infrastructures hors site et services d'appoint (soit services). Selon eux, les montants exigés devraient être calculés seulement sur la base des besoins spécifiques du site à urbaniser et ne devraient pas inclure les modifications à être apportées aux routes importantes, à l'usine de traitement des eaux ou encore aux centres de loisirs.

Après des débats et des décisions contradictoires rendues par les tribunaux, le gouvernement ontarien décida d'amener de l'ordre face à une situation jugée particulièrement chaotique. En 1986, le cabinet légittima l'approche retenue par les municipalités, à savoir considérer les effets de la croissance sur l'ensemble du territoire (*municipality-wide*) tout en continuant de permettre aux municipalités d'exiger que soient prélevées des charges spécifiques à un site. Cette prise de position gouvernementale donna naissance à un second débat au cours duquel on tenta de négocier une méthodologie de calcul. Les municipalités voulaient mettre fin aux poursuites et à l'incertitude légale de leurs gestes tandis que les promoteurs désiraient limiter l'étendue de la discrétion des municipalités dans l'utilisation des redevances et établir des règles claires de calcul. Les discussions furent facilitées par le ministre des Affaires municipales qui convoqua des ateliers de travail et publia certains documents de travail.

Les conditions économiques favorables et le boom sans précédent qu'a connu le secteur de la construction de 1984 à 1989 ont contribué à calmer les appréhensions des promoteurs et ont favorisé l'élargissement de l'utilisation des redevances de développement. La croissance rapide a donné naissance à des coalitions qui remettaient en doute les effets bénéfiques que pouvait générer cette croissance. Dans un contexte de compétition pour obtenir des permis de construction, les promoteurs étaient peu portés à contester devant les tribunaux des redevances qui, de toute façon, pouvaient facilement être reïllées aux futurs acheteurs.

L'adoption du *Development Charge Act* en 1989 concrétisait les positions prises par les municipalités. Celles-ci étaient clairement autorisées à imposer des redevances de

## Les redevances de développement au Canada

développement tant à l'égard des services de base que des services d'appoint et ce, lors de l'émission du permis de construction.

Selon plusieurs (Bird et Slack<sup>1</sup> et Tomalty et Skaburskis<sup>2</sup>), l'imposition de redevances de développement à partir de cette époque a eu peu d'impact sur l'aménagement du territoire, les autorités municipales imposant des redevances basées sur les coûts moyens de l'ensemble de leur territoire plutôt que de les faire varier selon les sections du territoire pour tenir compte des coûts marginaux plus susceptibles d'avoir des effets sur l'étalement urbain. Toujours selon eux, les municipalités étaient beaucoup plus préoccupées de recueillir les redevances que de contrôler l'étalement urbain.

Le boom de la construction des années 1980 a laissé place à une certaine stagnation, ce qui a ravivé les oppositions aux redevances de développement. En 1995, le gouvernement Harris annonce une révision fondamentale de la Loi de 1989. En 1997, des modifications majeures sont apportées à la Loi sur les redevances de développement en vue de mettre en place une approche qualifiée d'«équilibrée», laquelle vient restreindre le champ d'application et la portée des redevances.

### **Principaux aspects de la législation de 1997**

#### Généralités

L'Ontario est la seule province dotée d'une loi distincte régissant le prélèvement des redevances de développement.

Les redevances de développement peuvent être imposées entre autres comme condition préalable au passage d'un règlement de zonage, à un amendement, à l'approbation d'une dérogation mineure, à l'approbation d'un plan de lotissement ou lors de l'émission d'un permis de construction.

Une municipalité peut retenir le permis tant que les redevances ne sont pas payées.

Une municipalité peut imposer des redevances de développement identiques pour l'ensemble du territoire municipal ou les faire varier selon des secteurs du territoire.

L'adoption du règlement permettant l'imposition de redevances de développement doit, au préalable, être précédée d'études et d'audiences publiques.

Un règlement sur les redevances de développement ne peut durer plus de cinq ans.

Les municipalités doivent établir des fonds réservés séparés pour chacun des services.

La municipalité peut réduire le montant exigible si le promoteur a réalisé des travaux liés à un service pour lequel des redevances de développement peuvent être imposées.

---

<sup>1</sup> Bird, Richard et Slack, Enid, « Financing Urban Growth Through Development Charges », *Canadian Tax Journal*, vol. 39, no. 5, pp.1288-1304.

<sup>2</sup> Tomalty, Ray et Skaburskis, Andrejs, « Negotiating Development Charges in Ontario : Average Cost versus Marginal Cost Pricing of Services », *Urban Studies*, Vol. 34, No. 12, 1997, pp. 1987-2002

## Les redevances de développement au Canada

### Équipements et infrastructures admissibles

Sont éligibles à l'imposition de redevances : les infrastructures d'aqueduc et d'égouts incluant les services de traitement des eaux, les routes, les services électriques, les services de police, de pompiers et les autres services prescrits. Sont également éligibles les centres communautaires, les bibliothèques publiques, les résidences pour personnes âgées et les centres de loisirs.

Par contre, sont inéligibles à l'imposition de redevances de développement :

- les équipements culturels : musées, théâtres, galeries d'art (sauf les bibliothèques);
- les équipements touristiques incluant les centres de congrès;
- les terrains pour parcs (terrains boisés ou zones avec un environnement fragile);
- les hôpitaux;
- les services de traitement de déchets;
- les locaux servant à un organisme d'administration publique.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée par règlement du gouvernement.

De plus, les redevances ne peuvent être imposées :

- à l'égard de services à l'intérieur des limites du projet et exigibles de la part d'un promoteur à titre de condition préalable à l'émission d'un permis;
- lorsqu'il s'agit d'agrandir un logement existant ou de créer deux logements supplémentaires appartenant à certaines classes prescrites de bâtiment résidentiel;
- à l'égard de terrains possédés par une municipalité ou une commission scolaire;
- relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel qui représente moins de 50% de la superficie brute (*gross floor area*). Si l'agrandissement représente plus de 50%, les redevances devront être calculées selon une méthode particulière prescrite par la législation.

### Coûts retenus

La Loi de 1989 donnait la possibilité aux municipalités d'exiger des redevances de développement couvrant 100 % des coûts en capital des services générés par la croissance. Le projet de loi déposé en 1997 ramenait cette proportion à 70 % du coût, laissant aux municipalités le soin d'assumer les autres 30 %.

La loi finalement adoptée spécifie que l'imposition des redevances est limitée à 90 % du coût pour certains services sauf ceux spécifiquement désignés pour qui elles peuvent couvrir 100 % des coûts. Ainsi, il est toujours possible d'exiger 100 % des coûts pour les infrastructures d'aqueduc et d'égouts incluant les services de traitement des eaux, les routes, les services électriques, les services de police, de pompiers et les autres services prescrits. Par contre les équipements dits d'appoint tels que les centres communautaires, les bibliothèques, les résidences pour personnes âgées, les centres de loisirs ne pourront être financés à l'aide des redevances que jusqu'à concurrence de 90 % de leurs coûts.

### Les redevances de développement au Canada

Les redevances doivent servir à défrayer les coûts en capital. Ce terme inclut :

- l'acquisition d'un bien-fonds ou d'un droit dans un bien-fonds;
- l'amélioration du bien-fonds;
- l'acquisition, la location, la construction ou l'amélioration d'édifices et de structures ou d'équipements tels le matériel roulant, les meubles, le matériel requis pour une bibliothèque et le coût des études préparatoires sur ces sujets;
- le coût des études préparatoires à l'imposition de redevances et les intérêts défrayés pour les premiers sujets.

Enfin, les coûts nets en capital reliés à la croissance devront être ajustés en tenant compte des autres sources de revenus tels que les subventions, prêts ou autres formes de contributions.

#### Méthode de calcul

Contrairement à la Loi de 1989 qui ne spécifiait pas la méthodologie à employer, celle de 1997 détaille et codifie la manière de calculer les redevances de développement. Ainsi une municipalité doit, entre autres :

- anticiper et estimer l'ampleur, le type et l'emplacement du développement pour lequel des redevances sont imposées;
- montrer que l'augmentation des besoins pour un service est attribuable à la croissance anticipée. Cette estimation doit être effectuée pour chacun des services pour lesquels sont imposées des redevances;
- prendre en considération le niveau des services offerts au cours des dix années précédant l'imposition de redevances afin que le niveau des nouveaux services à mettre en place corresponde à celui des services existants;
- prévoir que l'augmentation du besoin en services attribuable au développement doit être réduite de la capacité excédentaire de la municipalité;
- réduire, de l'augmentation des besoins en services attribuables au développement, la portion de cette augmentation qui bénéficierait aux développements déjà en place;
- estimer les coûts en capital nécessaires pour augmenter les services (réduire ces besoins en tenant compte des autres formes de prêts, subsides ou financement provenant des autres paliers gouvernementaux);
- réduire de 10 % les coûts en capital de certains services autres que ceux qui peuvent être financés à 100 % au moyen des redevances.

#### Financement initial dans le cadre d'une entente (front-end agreement)

Dans le cadre d'une entente à cet effet, un promoteur peut assumer l'installation d'infrastructures plus importantes que ne le justifient ses propres besoins en prévision de développements futurs dans des secteurs contigus. Les promoteurs subséquents, qui bénéficieront de ces travaux, verseront, par l'intermédiaire de la municipalité, la partie remboursable des coûts au premier promoteur.

### Les redevances de développement au Canada

Cet accord doit entre autres ne porter que sur les services qui sont éligibles et qui ne font pas l'objet de la réduction de 10 % prévue dans la Loi sur les redevances de développement. Pour que l'accord soit conclu, un règlement municipal de redevances de développement doit être en vigueur et viser le secteur défini dans l'accord. Les autres propriétaires fonciers du secteur, après avoir reçu le contenu de l'entente, peuvent s'y objecter et demander au tribunal d'intervenir.

La nouvelle Loi de 1997 maintient un principe fondamental à l'effet que le promoteur assume entièrement le risque que les développements subséquents soient insuffisants pour qu'il récupère toute la partie remboursable de ses coûts.

#### Redevances pour l'éducation

L'imposition de redevances de développement pour l'éducation (*Education Development Charges*), quoique toujours autorisée, relève dorénavant de la Loi intitulée *Education Quality Improvement Act*. Bien qu'il puisse exister certaines différences, son contenu ressemble dans ses grandes lignes à celui de la Loi sur les redevances de développement de 1997.

Notons toutefois que les redevances de développement imposées pour des fins d'éducation:

- ne peuvent dorénavant servir qu'à l'acquisition de terrains et non à la construction ou l'aménagement d'écoles;
- couvrent les coûts de fournir les services ou de préparer les lieux qui recevront le bâtiment;
- couvrent les coûts des études préalables qui mèneront à la préparation et la répartition des redevances d'éducation.

#### L'exemple de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton

La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a diffusé en 1999 un document présentant différentes options quant aux redevances pouvant être demandées eu égard aux nouveaux développements prévus pour la période 1999-2021.

Le document a été préparé en fonction des exigences de la loi ontarienne encadrant l'adoption d'un règlement municipal prévoyant la mise en place de redevances de développement. Le document propose l'instauration de redevances pour les services suivants : rues, routes collectrices, autobus, eau, eaux usées, police et garderies. Le document présente quatre options quant au calcul et à l'imposition des redevances selon différents découpages territoriaux. Selon les hypothèses et les territoires définis, les redevances proposées pour le secteur résidentiel varient de quelque 2 000 \$ à 15 000 \$ par unité de logement. Pour le secteur non résidentiel, les charges prévues varient de 6 \$ à 32 \$ le pied carré.

## **4- LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

### **Principaux aspects de la législation**

#### Généralités

Les municipalités ainsi que les districts régionaux ou certains organismes chargés d'intervenir en matière d'aménagement sur le territoire peuvent prélever des redevances de

### Les redevances de développement au Canada

développement lorsqu'un lotissement a été approuvé ou qu'un permis est délivré pour la construction, la modification ou l'agrandissement d'un édifice ou d'une structure. (933(1))

Une municipalité qui désire établir un règlement sur les redevances de développement devra:

- tenir compte des futurs modèles d'utilisation du sol et de développement;
- tenir compte du phasage des travaux et de la mise en place des services;
- tenir compte des besoins en parc prévus dans le plan d'urbanisme;
- s'assurer que les sommes exigibles ne soient pas excessives eu égard au coût en capital des niveaux de services existants;
- s'assurer de ne pas décourager le développement d'habitations ou la présence de terrains desservis à des prix raisonnables. (934 (4))

Les redevances de développement ne peuvent être prélevées :

- si le développement n'impose pas de nouveaux coûts d'immobilisations à la municipalité (933(3) (a));
- si elles ont été payés antérieurement à moins que le futur développement implique de nouveaux coûts d'immobilisations sur la municipalité (933 (3) (b));
- lorsque le permis de construction concerne un bâtiment qui est exempté de taxes (933(4)(a));
- lorsque le coût des travaux couverts par le permis de construction n'excède pas 50 000 \$ (933(4)(c))

Les redevances sont payables au moment de l'approbation du projet de lotissement ou de la délivrance du permis de construire (933(5)). Dans certains cas, il est possible de payer les redevances en plusieurs versements échelonnés sur plusieurs années. (933(6))

Les redevances de développement peuvent varier en fonction de secteurs ou de zones identifiées ou tout simplement être identiques sur l'ensemble du territoire sans égard à la localisation du projet. De plus, elles pourront varier selon des catégories d'usages, des coûts en capital reliés aux diverses catégories de projets ou encore, selon la taille ou le nombre d'unités de logement ou de lots créés. Toutefois, les redevances doivent être semblables pour tous les projets qui imposent des coûts semblables à la municipalité. (934(3))

Les redevances sont versées dans des comptes distincts selon les objets pour lesquels elles ont été prélevées. (935(1))

La justification des redevances est assujettie à l'examen par les citoyens.

Si un promoteur a déjà contribué financièrement ou a déjà installé des équipements et des infrastructures hors site, les redevances exigibles pour ces services devront être réduites en conséquence (933(8)).

L'inspecteur provincial des municipalités peut requérir d'une municipalité qu'elle fournisse un rapport faisant état du prélèvement des redevances, des dépenses effectuées et celles proposées. (937(5))

## Les redevances de développement au Canada

### Équipements et infrastructures éligibles

Les municipalités peuvent exiger des redevances pour payer les coûts en capital reliés à l'installation de services qui sont directement ou indirectement affectés par le développement immobilier (933(2) in fine).

Les municipalités peuvent prélever les redevances pour payer les coûts en capital reliés à la construction, à la modification ou l'agrandissement des réseaux d'égouts et d'aqueduc, le drainage, les routes (à l'exception des stationnements hors rue) à l'aménagement de parcs pour desservir directement ou indirectement le projet de lotissement pour lequel les redevances sont prélevées (933(2)). La Ville de Vancouver peut également utiliser les redevances de développement pour les coûts en capital reliés à l'ouverture et l'acquisition de propriétés pour les garderies.

### Coûts retenus

Les coûts en capital comprennent les coûts de la construction, d'agrandissement des immobilisations, de planification, de consultation publique, l'acquisition de servitude de passage ou terrains, des travaux de génie et des services juridiques liés aux investissements en immobilisation, d'administration de contrat (935(3, 4)). Les fonds peuvent également servir à payer les frais de la dette contractés par les pouvoirs publics locaux pour répondre aux besoins d'immobilisations.

### Méthode de calcul

La Loi précise que les niveaux de service des futurs équipements et infrastructures doivent se comparer aux niveaux des équipements et infrastructures existants.

Le règlement municipal qui autorise les redevances de développement doit être approuvé par l'inspecteur provincial des municipalités (937(1)). Il peut refuser son entrée en vigueur s'il estime que les redevances ne sont pas reliées aux coûts en capital correspondant aux projets visés par le règlement sur le plan d'immobilisations (*Capital Expenditure ByLaw*) ou que le gouvernement local n'a pas considéré correctement l'incidence des redevances lors de leur détermination. (937(2))

### Financement anticipé dans le cadre d'une entente (front-end agreement)

La Loi permet aussi aux autorités municipales d'exiger d'un promoteur qu'il fournisse des services excédant ses besoins. La municipalité imposera alors des redevances aux propriétaires fonciers subséquents qui utiliseront ces services et remboursera le promoteur original. Dans ce cas, la Loi prévoit qu'aucune redevance ne pourra être prélevée plus de 10 ans après l'aménagement des infrastructures ou des équipements. (937(1))

## **5- LES AUTRES RÉGIONS DU CANADA**

### **5.1 Alberta**

Bien que la pratique existe depuis longtemps en Ontario, l'Alberta fut la première province à prévoir l'imposition de redevances de développement à même sa loi sur l'aménagement du territoire et ce, en 1980. D'autre part, selon les renseignements obtenus, le ministre des Affaires municipales a annoncé au début de 1998 son intention de revoir les dispositions permettant aux municipalités d'exiger des redevances. Des négociations seraient en cours

entre l'industrie et les municipalités en vue d'une entente sur une refonte du système de redevances de développement.

#### **Principaux aspects de la législation de l'Alberta**

Un conseil peut adopter un règlement municipal permettant l'imposition de redevances pour les équipements et les infrastructures hors site. Si une personne demande un permis dans une zone de réaménagement et que le plan de réaménagement de cette zone implique la présence d'usages résidentiel, commercial ou industriel, des redevances de réaménagement (*redevelopment levy*) peuvent être exigées en vertu du règlement municipal prévoyant l'adoption du plan de réaménagement. Par ailleurs, le conseil peut requérir le paiement de redevances de développement pour un territoire à développer ou subdiviser.

Les coûts en capital payés au moyen des redevances pour les équipements et infrastructures hors site comprennent les coûts des nouveaux équipements et infrastructures, l'amélioration de ceux existants ou l'achat des terrains nécessaires pour ces installations. Les redevances pour les équipements et infrastructures hors site peuvent servir à payer l'entreposage, le transport et le traitement de l'eau ou l'approvisionnement en eau, le traitement, le transport ou l'évacuation des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales. Lorsqu'il s'agit d'un projet de réaménagement, des redevances peuvent être imposées pour fournir des terrains pour l'aménagement de parcs, d'écoles ou de nouvelles installations récréatives ou pour améliorer les installations récréatives existantes.

Les redevances de réaménagement peuvent varier d'un projet à l'autre dans une même zone de réaménagement selon la nature du projet.

Un règlement municipal autorisant les redevances de réaménagement ou de développement doit préciser l'objet de chaque type de redevances et indiquer comment elles doivent être calculées.

Les redevances de réaménagement peuvent varier d'un projet à l'autre dans une même zone de réaménagement selon la nature du projet.

#### Financement anticipé dans le cadre d'une entente (front-end agreement)

Une entente peut être conclue en vertu de laquelle le promoteur doit construire (ou payer une partie ou la totalité des coûts de construction) des infrastructures et équipements collectifs d'une capacité excédentaire. Comme dans les autres provinces, l'entente peut prévoir le remboursement des coûts supplémentaires engagés, avec intérêt, au moment où le terrain avantagé par cette capacité excédentaire est mis en valeur. (651)

#### **5.2 Saskatchewan <sup>3</sup>**

Les municipalités de la Saskatchewan sont autorisées à prélever des redevances de développement en vertu du *Planning and Development Act*.

#### **Principaux aspects de la législation en Saskatchewan**

Les municipalités peuvent imposer des redevances de développement et les déposer dans un ou plusieurs comptes ouverts à cet effet. Elles doivent utiliser ces fonds uniquement pour:

---

<sup>3</sup> Planning and Development Act, articles 55.1 à 55.6

### Les redevances de développement au Canada

- payer les coûts en capital reliés aux équipements et infrastructures pour lesquels les redevances sont prélevées;
- payer les dettes contractées pour fournir ces équipements et infrastructures;
- rembourser le propriétaire des coûts en capital supplémentaires engagés lorsque des propriétaires subséquents doivent à leur tour payer des redevances.

Les redevances de développement peuvent être imposées pour couvrir les coûts en capital reliés à la construction, à la planification, aux travaux de génie et aux services juridiques. Le conseil peut fixer, par voie de règlement municipal, des redevances pour récupérer une partie ou la totalité des coûts de prestation, de modification, de l'agrandissement ou de l'amélioration des équipements et des installations directement ou indirectement associés au projet de développement.

Des redevances peuvent être imposées pour les ouvrages d'égout, d'eau et de drainage et l'aménagement de routes, de parcs et d'installations récréatives. Les municipalités doivent faire des études de génie précises sur les exigences en matière de viabilisation et des études sur les besoins en matière de loisirs.

Les redevances peuvent varier selon les districts de zonage ou d'autres délimitations territoriales, l'utilisation du sol, les coûts en capital reliés à divers types d'aménagement, et le nombre et la superficie des lots.

#### Financement anticipé dans le cadre d'une entente (front-end agreement)

Les promoteurs peuvent être tenus d'assumer les coûts de la fourniture des équipements et infrastructures qui dépassent les besoins de leurs projets, soit le surdimensionnement. En vertu de l'article 55.4 du *Planning and Development Act*, une entente peut prévoir le remboursement du promoteur original lorsque les propriétaires subséquents dans le secteur avantagé paient à leur tour des redevances de développement.

#### **5.3 Nouvelle-Écosse <sup>4</sup>**

Lors de la refonte des lois municipales en 1998, les municipalités de la Nouvelle-Écosse se sont vu accorder le droit d'exiger des redevances de développement connues sous le terme de *Infrastructure Charges*.

##### **Principaux aspects de la législation**

Les municipalités peuvent prévoir à même leur règlement de lotissement l'imposition de redevances de développement pour défrayer les coûts de la mise en place ou de l'expansion des réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires, d'aqueduc, routiers ainsi que l'amélioration des intersections, la présence d'une nouvelle signalisation routière ou de nouveaux abris d'autobus.

Les redevances de développement peuvent être imposées pour recouvrer la totalité ou une partie des coûts en capital présents ou anticipés en raison des projets de lotissement et de développement.

Les redevances peuvent servir à défrayer les coûts de l'acquisition de terrains, les études de planification, les dépenses d'ingénierie, de sondage et les frais légaux.

---

<sup>4</sup> Municipal Government Act, articles 274 à 275

Le règlement doit prévoir :

- le secteurs où seront prélevées les redevances;
- le équipements et les infrastructures pour lesquels elles seront exigées;
- le montant ainsi que les méthodes de calcul pour chacun d'eux.

Les redevances exigibles peuvent varier en tenant compte de l'utilisation du sol, du zonage, de la taille et du nombre de lots et des exigences en termes de services nécessaires pour le secteur identifié.

Les redevances de développement ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été prélevées.

La municipalité peut comme dans les autres provinces refuser l'approbation finale d'un projet de lotissement à moins que les redevances ne soient payées ou que le promoteur conclue une entente avec la municipalité.

Comme le soulignait la Cour Suprême, les dispositions de la Loi de la Nouvelle-Écosse précisent que les redevances sont liées au sol à subdiviser et sont perçues de la même manière que les taxes.

Financement anticipé dans le cadre d'une entente (*front-end agreement*)

Les promoteurs et les municipalités peuvent conclure une entente par laquelle le promoteur s'engage à effectuer certains travaux en lieu et place du paiement des redevances, ou encore à réaliser des travaux qui dépassent les besoins de ses projets, soit le surdimensionnement.

## 6- ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Comme dans les autres provinces, les municipalités sollicitent depuis plusieurs années déjà la participation des promoteurs au financement des équipements et des infrastructures. On peut penser à cet égard à la cession pour fins de parc qui fut introduite dans la Loi des Cités et villes dans les années 1960 et reproduite dans la Loi sur l'aménagement en 1979.

Cependant, comme l'a souligné en 1985 le rapport de la Commission Parizeau, les municipalités québécoises étaient moins enclines que celles de l'Ontario à utiliser le financement privé, préférant recourir aux taxes foncières générales ou de secteurs. Il reste toutefois que certaines municipalités paraissent l'avoir fait. Par exemple, Caroline Andrews<sup>5</sup> dans «l'urbanisation une Affaire» rapporte que les municipalités de l'Outaouais l'utilisaient déjà dans les années 1960. Même constat chez Dominique Achour<sup>6</sup> qui, en 1979, citait les exemples de Hull, Charlesbourg et Beauport.

---

<sup>5</sup> Andrews, Caroline, Bordeleau, Serge et Guimont Alain, *L'urbanisation une affaire : l'appropriation du sol et l'État local dans l'Outaouais québécois*, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1981.

<sup>6</sup> Achour, Dominique et Lapointe, Alain, « Fiscalité et infrastructures municipales » dans *Finances municipales en transition* par Dominique Achour en collaboration, Gaëtan Morin (ed), pp. 185-221, 1979.

### Les redevances de développement au Canada

À la fin des années 1970, le gouvernement avait esquissé l'idée que le promoteur assume 20 % du coût des infrastructures et que 80 % soient assumés par la municipalité, qui, elle, se financerait à même des taxes de secteurs. Même si la proposition n'a pas été retenue, les redevances de développement sont demeurées présentes dans les discussions municipales comme en font foi le rapport Pichette sur l'avenir de Montréal (1993), la commission D'Amours (1996) et enfin, la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (CNFFL) (1999).

En 1997, le MAMIM a produit un document (non diffusé) relativement au financement des immobilisations publiques liées à l'urbanisation. Ce document mettait de l'avant trois mesures de financement des équipements et infrastructures liés à l'urbanisation. Une de ces mesures consistait à instaurer un régime de redevances de développement pour le financement des équipements et infrastructures municipaux et gouvernementaux hors site dans les nouveaux secteurs. En ce qui concerne les équipements municipaux, il était proposé de prévoir un recours obligatoire aux redevances pour le financement des équipements qui desservent les immeubles et de permettre l'utilisation des redevances pour le financement des équipements destinés à fournir des services aux citoyens. Le document prévoyait aussi l'utilisation des redevances pour financer les équipements et infrastructures qui relèvent du gouvernement, particulièrement les écoles primaires et les infrastructures routières.

En 1998 et 1999, les travaux de la CNFFL ont été l'occasion pour plusieurs représentants des instances municipales de manifester leur intérêt pour les redevances de développement. Le rapport de la CNFFL recommande que des modifications législatives soient apportées de façon à permettre l'imposition de redevances de développement.

L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) a commandité une étude à monsieur Renaud Lachance, professeur aux HEC, qui analyse les impacts des recommandations de la CNFFL pour les contribuables du secteur résidentiel. Quant aux impacts des redevances de développement, l'étude de septembre 1999, après avoir rappelé les impacts mentionnés dans le rapport de la CNFFL, fait ressortir le manque de données chiffrées, la diminution possible de la concurrence dans un marché où l'offre deviendrait plus concentrée et un transfert de fardeau au détriment du secteur résidentiel.

En novembre 1999, l'APCHQ a produit des remarques sur le thème des redevances de développement où elle mentionne que les redevances sont à proscrire étant donné la fragilité du marché et la fiscalité déjà trop élevée du secteur de l'habitation.

#### **Principaux aspects législatifs**

Les municipalités du Québec ne disposent pas des pouvoirs nécessaires à l'imposition de redevances de développement. Par contre, depuis 1994, certaines dispositions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme leur permettent de demander aux promoteurs d'assumer certains coûts de financement des infrastructures municipales.

La Loi sur l'aménagement fut modifiée en 1994 afin de permettre aux municipalités d'exiger, comme condition préalable à l'émission d'un permis de lotissement, de construction ou d'un certificat d'autorisation, la prise en charge par le promoteur des infrastructures et des équipements municipaux qui desservent son projet ou encore qu'il en partage les coûts.

Les municipalités qui souhaitent se prévaloir de ce droit doivent adopter un règlement qui définit les zones visées, les catégories de projets assujettis, les infrastructures requises et la part des coûts assumée par le promoteur. Les ententes visent surtout les infrastructures et

les équipements sur le site du projet, mais la loi laisse à chaque municipalité le soin de définir ceux qui sont nécessaires à l'implantation d'un projet, peu importe où ils se trouvent.

Les dispositions habilitantes prévoient également qu'une municipalité peut exiger du promoteur initial qu'il surdimensionne les infrastructures et équipements et, par la suite, de tout autre propriétaire qui bénéficie des travaux qu'il en paie une quote-part. Dans ce cas, l'entente peut prévoir que le promoteur implante des équipements et des infrastructures pouvant desservir un territoire plus grand que le site de son projet ou qu'il assume une part des coûts lorsque la municipalité réalise ces travaux elle-même. La municipalité peut aussi s'engager à rembourser le promoteur dans le délai prévu dans l'entente.

- Tout comme les redevances de développement, la contribution des promoteurs dans le cadre d'entente permet de récupérer des coûts hors-site. Cependant, la contribution est établie cas par cas dans le cadre d'une relation contractuelle au lieu d'être exigible à partir d'un barème de coûts. Selon les renseignements partiels dont nous disposons, les municipalités n'exigent pas (ou peu) la participation des promoteurs au-delà des limites du projet sauf dans le cas du surdimensionnement qui lui, peut se retrouver aussi bien sur le site que hors site.
- Les dispositions de la Loi québécoise n'empêcheraient pas que soit exigée, dans le cadre d'une entente, une contribution relative à des services aux personnes (soft services) à la condition que l'on puisse interpréter le terme travaux municipaux. Selon les renseignements partiels dont nous disposons, les municipalités n'exigent pas une participation des promoteurs à l'égard de ces services. Ainsi, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une contribution des promoteurs peut également être exigée dans le cadre d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) (LAU articles 145.9 à 145.14) ou d'un Plan intégration et d'implantation architectural (PIIA) (LAU articles 145.15 à 145.20.1).
- À première vue, le terme travaux municipaux implique que l'on ne pourrait y inclure des travaux effectués quant à des infrastructures qui relèveraient d'un autre palier que le municipal.

## 7- AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

### Avantages

Les redevances de développement :

- permettent d'orienter le développement (utilisation du sol) surtout si le montant des redevances varie selon les coûts associables à chaque développement (coût marginal);
- favorisent une meilleure allocation des ressources en faisant assumer les coûts supplémentaires découlant du nouveau développement par les bénéficiaires;
- diminuent le niveau d'endettement des administrations publiques locales;
- constituent une mesure administrativement viable, bien que sa mise en application demande une bonne planification;
- permettent de réduire l'arbitraire que peut parfois provoquer la négociation d'ententes ad hoc entre la municipalité et le promoteur selon la conjoncture qui favorise l'une ou l'autre partie.

Inconvénients

Les redevances de développement :

- peuvent favoriser le déplacement du développement vers des municipalités mal préparées à l'accueillir ou sur le territoire desquelles il n'est pas souhaitable qu'il y en ait (ex. : étalement urbain) mais qui ne demandent pas de redevances;
- peuvent favoriser l'étalement en fournissant un financement privé;
- limitent, étant donné la hausse de prix qu'elles peuvent engendrer, l'accessibilité des ménages à revenus plus modestes aux résidences de banlieue (peuvent contribuer à créer des ghettos de riches et de pauvres).
- font bénéficier les propriétaires d'habitations déjà existantes d'un gain artificiel découlant de la hausse du prix des habitations provoquée par l'instauration de redevances; cette hausse générale des prix des habitations vient elle-même réduire l'impact bénéfique initial souhaité de la hausse du prix des habitations neuves quant au contrôle de l'étalement urbain;
- peuvent constituer une double imposition demandée aux propriétaires de nouvelles résidences qui supportent par les redevances qu'ils paient le coût des infrastructures qu'ils nécessitent et qui, par les impôts généraux qu'ils paient, supportent également une part du coût des infrastructures existantes construites avant la mise en place des redevances;
- peuvent, pour certaines administrations locales, demander un effort important de planification et d'anticipation des besoins;
- peuvent compromettre la viabilité financière des petits entrepreneurs en construction.

**DOCUMENTATION**

- Remarques de l'APCHQ sur les redevances de développement  
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ)  
Novembre 1999
- Analyse des impacts du Rapport de la CNFFL pour les contribuables du secteur résidentiel  
Renaud Lachance, professeur aux HEC, commandité par l'APCHQ  
Septembre 1999
- Pacte 2000 / Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales  
Gouvernement du Québec  
Avril 1999
- Region of Ottawa-Carleton Development Charge Background Study  
Regional Municipality of Ottawa-Carleton  
Mars 1999
- Municipal Levies, Fees, and Charges in the Greater Toronto Area  
Greg Lampert, Dan Clement, commandités par  
Greater Toronto Home Builders' Association  
Janvier 1998
- Levies, Fees, Charges, Taxes and Transaction Costs on New Housing  
Greg Lampert, Marc Denhez, commandités par  
Canada Mortgage and Housing Corporation / Canadian Home Builders' Association  
1997
- Résumé de la proposition du MAMM relative au financement des immobilisations publiques  
liées à l'urbanisation / MAMM  
Novembre 1997
- Financing Municipal Infrastructure in Canada's City-Regions  
Almos Tassonyi  
1995?
- Analyse des redevances d'exploitation  
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales / Enid Slack  
Juillet 1994
- An Assessment of Development Cost Levies  
Ministry of Municipal Affairs, Recreation and Housing, British Columbia  
1993
- Étude sur les redevances de développement  
Ville de Montréal  
Janvier 1993
- City of North York Development Charge Policy Report / Draft  
C.N. Watson and Associates Ltd, économiste  
Juin 1991
- Bird, Richard et Slack, Enid, « Financing Urban Growth Through Development Charges »,  
*Canadian Tax Journal*, vol. 39, no. 5, pp.1288-1304.

Les redevances de développement au Canada

Tomalty, Ray et Skaburskis, Andrejs, « Negotiating Development Charges in Ontario : Average Cost versus Marginal Cost Pricing of Services », *Urban Studies*, Vol. 34, No. 12, 1997, pp. 1987-2002

Andrews, Caroline, Bordeleau, Serge et Guimont Alain, *L'urbanisation une affaire : l'appropriation du sol et l'État local dans l'Outaouais québécois*, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1981

Achour, Dominique et Lapointe, Alain, « Fiscalité et infrastructures municipales » dans *Finances municipales en transition* par Dominique Achour en collaboration, Gaëtan Morin (éd), pp. 185-221, 1979

Les redevances de développement au Canada

Liste des lois examinées

Les redevances de développement au Canada



**CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES DE REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT EN ONTARIO ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE
<b>PALIER RESPONSABLE DE LA GESTION DU RÉGIME</b>	En Ontario et en Colombie-Britannique, la responsabilité de la gestion du régime appartient au palier auquel est confiée la gestion du service visé (exemple : les redevances reliées aux infrastructures de transport en commun reviennent au palier supralocal ou à l'agence responsable, celles reliées aux aqueducs et aux égouts relèvent des municipalités).	
<b>CARACTÈRE OBLIGATOIRE OU FACULTATIF DU RÉGIME</b>	En Ontario et en Colombie-Britannique, le régime est facultatif.	
<b>EQUIPEMENTS COUVERTS</b>	Les infrastructures telles qu'aqueducs, égouts, drainage et rues sont toujours couvertes. L'Ontario couvre les infrastructures et équipements reliés aux services d'électricité, de police et de pompiers, les centres communautaires, les centres de loisirs et les bibliothèques. La loi ontarienne de 1997 exclut les équipements culturels (théâtres) et touristiques (Palais des Congrès), les parcs, les hôpitaux, le traitement des déchets et les édifices servant à l'administration publique. Une législation ontarienne spécifique couvre les écoles, mais pour la valeur des terrains seulement.	La Colombie-Britannique couvre les parcs. La Ville de Vancouver couvre les garderies et les logements de remplacement pour les personnes déplacées par un projet de développement.
<b>DÉPENSES COUVERTES</b>	Les régimes couvrent généralement les coûts de capital, les intérêts et les dépenses reliées à la planification du développement immobilier. Le régime ontarien couvre aussi le matériel roulant et les meubles.	
<b>CALCUL DES REDEVANCES</b>	L'Ontario oblige les municipalités à produire une étude du coût des redevances avant d'adopter un règlement de redevances. Les contribuables ontariens ont droit d'appel auprès de l'Ontario Municipal Board. La plupart des technicalités de calcul sont prévues par règlement du gouvernement ontarien.	La Colombie-Britannique laisse davantage de marge de manœuvre aux municipalités quant au montant des redevances. Toutefois, les municipalités doivent être en mesure de prouver qu'il y a cohérence entre leur règlement et les schémas d'aménagement. S'ensuivent des exigences plus sévères à l'égard de la planification. Les règlements municipaux et supralocaux sur les redevances sont approuvés par l'inspecteur des municipalités.
<b>MESURES D'EXCEPTION</b>	L'Ontario n'a pas harmonisé sa loi sur les redevances de développement avec le <i>Assessment Act</i> ; la liste des exemptions diffère d'une loi à l'autre. Les projets d'agrandissement sur un immeuble industriel qui ne dépassent pas 50 % de la superficie initiale de l'immeuble ne sont pas couverts. L'agrandissement d'un logement et l'ajout à un immeuble résidentiel de deux unités de logement ou moins sont exclus également. Tous les autres projets de construction sont couverts.	La Colombie-Britannique a harmonisé ses dispositions concernant les exclusions du régime avec les autres dispositions semblables du <i>Local Government Act</i> . Les travaux de construction résidentielle et d'agrandissement ne dépassent pas quatre logements et dont la valeur est inférieure à 50 000 \$ sont exclus du régime.
<b>MOMENT DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE</b>	En Ontario et en Colombie-Britannique, les redevances sont payables au moment de la subdivision ou au moment de la livraison du permis de construction.	
<b>DURÉE DES RÉGIMES</b>	L'Ontario fixe la durée d'un règlement de redevances à 5 ans au maximum.	



Redevances de développement (hors site) – État de situation dans les provinces canadiennes – Document préliminaire<sup>1</sup>

Province ou territoire	Loi habilitante Terminologie utilisée	Responsabilité de la gestion et mode d'approbation	Équipements et servi- ces couverts	Dépenses couvertes	Secteurs con- verts <sup>2</sup>	Mode de calcul Unité de mesure <sup>3</sup>	Mode de paiement	Dispositions sur la cession de terrains pour des parcs
T.N.O.	Cities, Towns and Villages Act	Municipalités	N.D.	Coût du capital – Con- struction, agrandissement, modification – Planifica- tion, aménagement, tra- vaux de génie, services juridiques	Résidentiel Commercial	N.D. dans la loi RU : logement C : acre	-	10 % maximum
Yukon	Municipal Act	Municipalités	N.D.	Coût du capital – Terrains – Construction et amélio- ration d'infrastructure et d'équipement	Résidentiel Commercial Industriel et au- tres	Selon le type ou la den- sité du logement RU : lot C, I : mètre carré de plancher	-	10% maximum
Colombie Britan- nique	Municipal Act	Villes, cantons, districts régionaux, commissions et agences régionales – Règlement muni- cipal approuvé par inspecteur provin- cial des municipa- lités	Aqueduc, égouts, routes à l'exception du station- nement hors rue, parcs pour desservir directe- ment ou indirectement un lotissement, drainage Vancouver : garderies, logement pour person- nes déplacées	Coût du capital – Con- struction et agrandissement des immobilisations – Planification, travaux de génie, services juridiques – Coût de la dette	Résidentiel Commercial Industriel Institutionnel	Selon le type ou la den- sité du logement et selon le secteur de la ville Niveaux de services RU : logement, loge- ment + acre, lot C : mètre carré, hectare, pied carré de bâtiment I : mètre carré de terrain, hectare, acre	Possibilité de payer en plusieurs verse- ments échelonnés sur plusieurs années	5% maximum, en nature ou en espèces

<sup>1</sup> Mise à jour de l'étude d'Enid Slack, Analyse des redevances d'exploitation prélevées par les municipalités canadiennes, CIRUR, 1994. Mise à jour pour l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse. Autres critères: taux des redevances (à venir), durée du règlement, consultation préalable, immeubles exemptés.

<sup>2</sup> N.D. dans les lois. L'application diffère selon les municipalités.

<sup>3</sup> RU: résidentiel unifamilial, C: commercial, I: industriel

30/11/03

Province ou territoire	Loi habilitante Terminologie utilisée	Responsabilité de la gestion et mode d'approbation	Équipements et servi- ces couverts	Dépenses couvertes	Secteurs cou- verts <sup>1</sup>	Mode de calcul Unités de mesure <sup>1</sup>	Mode de paiement	Dispositions sur la cession de terrains pour des parcs
Alberta(1)	Municipal Government Act (1995): consolidation des dispositions du Planning Act (1980) Development and redevelopment levies	Municipalités	Aqueduc, égouts, parcs, écoles, centres récréatifs	Coût du capital – Construction et amélioration – Terrains	Résidentiel Commercial Industriel Autres	Selon le secteur de la ville RU, C, I : hectare	Possibilité de conclure une entente sur une capacité supérieure à celle nécessaire pour le projet, avec possibilité de remboursement au moment de la mise en valeur du terrain.	10% maximum, en nature ou en espèces, moins la réserve à des fins environnementales
Saskatchewan (1)	Planning and Development Act	Municipalités	Aqueduc, égouts, routes, parcs, drainage, centres récréatifs.	Coût du capital – Coût de la dette – Remboursement par les propriétaires subséquents – Construction, planification, travaux de génie, services juridiques - Prestation, modification, agrandissement ou amélioration aux équipements et infrastructures reliés directement ou indirectement à un projet d'aménagement.	Résidentiel Commercial Industriel Autres	Selon le secteur de la ville RU, C, I : acre, mètre carré	Sur-dimensionnement. Possibilité de remboursement par les propriétaires subséquents	Résidentiel: 10 % maximum Non résidentiel : 5 % maximum
Manitoba	-	-	-	-	-	-	-	Résidentiel : un acre par 100 personnes

Province ou territoire	Loi habilitante Terminologie utilisée	Responsabilité de la gestion et mode d'approbation	Équipements et servi- ces couverts	Dépenses couvertes	Secteurs cou- verts <sup>1</sup>	Mode de calcul Unités de mesure <sup>3</sup>	Mode de paiement	Dispositions sur la cession de terrains pour des parcs
Ontario	Development Charges Act (1989) - Modifié en 1997	Municipalités ré- gionales, municipa- lités locales, conseils d'écoles - Possibilité de con- tester le règlement municipal auprès de la Commission des affaires municipales	Aqueduc, égouts, routes, électricité, police, pom- piers, centres commu- nautaires, bibliothèques, résidences pour person- nes âgées, centres de loisir. La loi de 1997 exclut les équipements culturels et touristiques, les parcs, les hôpitaux, le traitement des dé- chets, les édifices ser- vant à l'administration publique. Législation particulière pour les écoles: terrain seulement.	Coûts du capital - Acqui- sition, construction ou amélioration - Terrains, édifices, structures, maté- riel roulant, meubles, étu- des	Résidentiel Commercial Industriel Institutionnel	Selon le type ou la den- sité du logement et selon le secteur de la ville Loi de 1997: méthodo- logie détaillée - Niveau de services - Couverture de 90% à 100% des coûts selon la catégorie de service. RU : montant statutaire, montant statutaire + hectare C : pied carré + hectare, mètre carré de plancher, pied carré I : pied carré + hectare, mètre carré de plancher, pied carré	Financement antici- pé et rembourse- ment par les pro- priétaires subsé- quents	Résidentiel : 5% maximum ou un hectare pour 300 logements Commercial 2% maximum Industriel : 2 % maximum
Nouveau Brun- swick	-	-	-	-	-	-	-	10 % maximum en nature ou en espèces
Nouvelle Écosse (1)	Municipal Go- vernment Act (1999) - Infrastructure Charges	Municipalité	Aqueduc, égouts, routes (incluant carrefours, signalisations et abris d'autobus).	Terrain, planification, études, travaux d'ingénierie, arpentage, frais juridique	Résidentiel Commercial Industriel Institutionnel	N. D. dans la loi RU : pied carré, montant statutaire C : pied carré, pied carré de plancher I : pied carré	Possibilité d'échelonner les paiements dans le temps Intérêt à payer pour les portions de dé- veloppement qui ne sont pas encore réalisées. Période maximum au cours de laquelle les redevances doi- vent être entière- ment acquittées.	5 % maximum en nature ou en espèces

Province ou territoire	Loi habilitante Terminologie utilisée	Responsabilité de la gestion et mode d'approbation	Équipements et servi- ces couverts	Dépenses couvertes	Secteurs cou- verts <sup>2</sup>	Mode de calcul Unités de mesure <sup>3</sup>	Mode de paiement	Dispositions sur la cession de terrains pour des parcs
<b>Ile-du-Prince- Edouard</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Terre-Neuve (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

Lorraine Comtois, Direction des politiques fiscales et économiques  
 Ministère des Affaires municipales et de la Métropole  
 2001-01-23

## NOTE D'INFORMATION

---

**OBJET :** LA GESTION DES ÉVENTUELS SURPLUS DES FONDS DE REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT EN ONTARIO, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS LES ÉTATS AMÉRICAINS

**DATE :** Le 25 janvier 2002

---

### 1. CONTEXTE

Le pacte fiscal 2001-2005 conclu avec les associations municipales prévoit l'instauration d'un régime de redevances de développement. Les discussions et les consultations sur les caractéristiques que devrait avoir un éventuel régime de redevances de développement se poursuivent. La présente note vise à enrichir ces échanges en présentant les pratiques de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des États américains concernant un élément spécifique des redevances de développement, soit les surplus des fonds constitués par ces redevances. Ces pratiques sont décrites principalement sur la base de l'interprétation de textes législatifs.

### 2. LE CAS DE L'ONTARIO

#### La possibilité de surplus

La législation ontarienne ne prévoit pas spécifiquement la possibilité que les fonds de redevances de développement puissent engendrer des surplus.

Un nouveau cadre législatif régissant les redevances de développement a pris effet en Ontario le 1<sup>er</sup> mars 1998, en vertu de la Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement<sup>1</sup>. En vertu de l'article 5 de cette loi, les recettes *prévues* liées aux redevances de développement doivent être inférieures ou égales aux dépenses en immobilisations *prévues*. De plus, d'autres dispositions limitent d'éventuelles surfacturations de redevances :

- les redevances ne peuvent servir qu'à des fins spécifiques, soit « couvrir l'augmentation des dépenses en immobilisations que rend nécessaire le besoin accru de services par suite de l'aménagement du secteur auquel s'applique le règlement » municipal (article 2 de la loi);
- le développement à financer par des redevances doit avoir préalablement fait l'objet d'un engagement municipal, par l'approbation d'un budget d'immobilisations par exemple (article 3 du Règlement de l'Ontario sur les redevances d'aménagement);
- le coût de ce développement doit avoir été établi initialement de manière transparente : réalisation d'une étude préliminaire disponible au public, réunion publique du conseil municipal préalablement à l'adoption d'un règlement de redevances, procédure d'appel (articles 10 à 19 de la loi);

---

<sup>1</sup> Le gouvernement ontarien a retenu le terme « redevances d'aménagement » dans sa traduction française du *Development Charges Act*. Par ailleurs, les municipalités ontariennes disposent d'autres leviers pour imposer des frais pour des aménagements hors site :

- la Loi sur l'aménagement du territoire permet à une municipalité de conclure avec un propriétaire de terrain une convention pour la mise en place de services municipaux ou autres (articles 51 et 53). La Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement précise qu'une municipalité ne peut, par la Loi sur l'aménagement du territoire, imposer sur des aménagements précis d'autres redevances qui viendraient s'ajouter à une redevance de développement : elles peuvent choisir une des deux avenues, mais pas les deux (article 59). Comme nous l'indique monsieur Dale Taylor du ministère ontarien des Affaires municipales et de l'Habitation, les municipalités se servent parfois de la Loi sur l'aménagement du territoire pour convenir du partage des coûts avec les promoteurs pour des travaux situés près du site de développement mais non couverts par les redevances de développement;
- la Loi sur les municipalités (article 221) permet aux municipalités d'imposer une redevance d'eau et une redevance d'égout pour payer les travaux de construction et d'amélioration de ces réseaux. Ces redevances sont payées par les propriétaires ou les occupants, plutôt que par les promoteurs. Les municipalités peuvent préférer cette avenue de tarification aux redevances de développement, en particulier dans les zones rurales lorsque les services d'aqueduc et d'égout sont les seuls services hors site envisagés. L'adhésion à un régime de redevances de développement est laissée à la discrétion de la municipalité locale ou régionale en Ontario.

- le trésorier doit remettre au conseil municipal un rapport financier annuel sur l'application d'un règlement de redevances (article 43 de la loi);
- tout règlement expire après au plus cinq ans (article 9 de la loi) : un nouveau règlement peut être pris pour le remplacer, mais il doit faire l'objet de la même procédure que le règlement précédent, notamment quant à l'évaluation des coûts;
- les fonds de réserve créés en vertu de règlements de redevances ne peuvent être affectés qu'aux immobilisations précisées dans le règlement (article 35 de la loi)<sup>2</sup>, alors que d'autres types de fonds de réserve ont davantage de flexibilité.

En somme, il est présumé que la configuration du régime ne favorisera pas de situations de surplus. Par exemple, si des sommes excédentaires étaient produites dans le cadre d'un règlement de redevances de développement d'un secteur dont le développement est planifié sur 15 ans, comme ce règlement ne peut durer que cinq ans, un ajustement des redevances à charger pourrait être fait dans le règlement quinquennal suivant.

#### **La gestion des surplus et les modalités de remboursement**

La loi ontarienne ne prévoit pas de modes de gestion de surplus de fonds de redevances de développement puisque de tels surplus ne sont pas prévus<sup>3</sup>.

Un remboursement de redevances est possible lorsque la Commission des affaires municipales de l'Ontario abroge ou modifie un règlement municipal de redevances ou ordonne au conseil d'une municipalité de le faire à la suite d'une contestation du règlement en vertu de la procédure d'appel (article 18 de la loi). Dans le cas d'une abrogation, la municipalité doit alors rembourser les redevances payées avec intérêts. Dans le cas d'une modification, elle rembourse la différence entre le montant du règlement initial et le montant modifié.

Une redevance peut aussi être remboursée en tout ou en partie à une personne tenue de la payer à la suite du traitement d'une plainte sur des erreurs de calcul (articles 20 à 25 de la loi) ou à la suite d'une contestation d'un « accord initial »<sup>4</sup> (articles 46 à 50 de la loi).

Enfin, des règles transitoires entre l'ancien régime des redevances d'exploitation et celui des redevances d'aménagement permettent le remboursement par la municipalité de crédits pour des services devenus inadmissibles selon la nouvelle loi (musées, palais des congrès, hôpitaux, etc.) à l'intérieur d'un délai d'au plus 170 jours après l'expiration ou l'abrogation d'un règlement de redevances d'exploitation. Les municipalités peuvent disposer de six ans et demi<sup>5</sup> pour utiliser les fonds de redevances d'exploitation pour des services devenus inadmissibles<sup>6</sup>, après quoi elles doivent affecter les sommes qui restent aux fonds de réserve créés selon la nouvelle loi ou, en l'absence de tels fonds, à un fonds général pour immobilisations (articles 63 et 64 de la loi).

La loi ontarienne ne contient pas de mesures prévoyant le paiement de sommes perçues en trop à une personne autre que celle ayant défrayé les redevances de développement.

<sup>2</sup> La municipalité peut toutefois emprunter d'un tel fonds de réserve, mais doit rembourser avec intérêts.

<sup>3</sup> Il en va de même dans le règlement municipal de la Ville de Toronto sur les redevances de développement (règlement numéro 476-1999).

<sup>4</sup> Un « accord initial » permet à un promoteur de construire des installations municipales en tenant compte de la croissance future et de se faire rembourser les coûts supplémentaires par les promoteurs qui bénéficient subséquemment de ces installations.

<sup>5</sup> Ce délai peut varier d'un cas à l'autre. Il se compose de deux éléments : un délai de transition de 18 mois commençant le jour de l'entrée en vigueur de l'article concerné de la loi, ou un délai moindre si le règlement expire ou est abrogé au cours de cette période, et un délai de 5 ans après l'expiration ou l'abrogation du règlement municipal de redevances d'exploitation, tout règlement étant considéré expiré au plus tard au terme du délai de transition. Les règlements de redevances d'exploitation ont en effet continué d'exister après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ontarienne, mais ils ne pouvaient s'appliquer au-delà de la période de transition.

<sup>6</sup> Un fonds de réserve créé pour un service qui n'est plus admissible (par exemple, un musée) doit être établi au plus tard à la fin de la période de transition en tant que fonds de réserve pour immobilisations distinct qui peut servir à financer le service pour lequel le fonds a été établi initialement (le musée).

### 3. LE CAS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

#### La possibilité de surplus

La loi de Colombie-Britannique concernant les redevances de développement<sup>7</sup> ne prévoit pas de situation de surplus d'un fonds de redevances de développement<sup>8</sup>.

La loi précise que les redevances visent à *aider* les municipalités à payer le coût des immobilisations. Une stricte équivalence n'est pas recherchée entre le coût et la redevance. Plutôt, la redevance est un moyen parmi d'autres pour assumer le fardeau des nouveaux équipements<sup>9</sup>. Certaines mesures contribuent par ailleurs à éviter un trop-perçu de redevances :

- la loi prévoit que, lorsqu'elle fixe les redevances, la municipalité doit considérer si les redevances sont excessives par rapport aux coûts (article 934);
- un règlement de redevances doit être préalablement approuvé par l'inspecteur des municipalités, qui peut refuser si la redevance n'est pas reliée aux coûts (article 937)<sup>10</sup>;
- l'inspecteur peut ordonner le transfert de sommes d'un fonds de redevances de développement vers un fonds d'immobilisations (article 937);
- des ajustements annuels aux règlements municipaux de redevances de développement sont recommandés par le gouvernement afin de tenir compte de l'évolution des coûts et d'autres variables pertinentes.

#### La gestion de surplus

Les sommes disponibles dans les fonds de redevances de développement ne peuvent servir qu'à payer les coûts des immobilisations ou à rembourser le capital et payer les intérêts d'une dette encourue pour les mêmes fins (article 935 de la loi)<sup>11</sup>.

Un éventuel surplus d'un fonds de redevances de développement peut toutefois être transféré en tout ou en partie à un autre fonds, mais un règlement autorisant le transfert d'un montant doit être autorisé par le ministre. Cette autorisation ministérielle s'applique aux fonds de redevances de développement seulement<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> Local Government Act, Part 26, Division 10, Development Costs Recovery, Sections 932-937.

<sup>8</sup> Comme en Ontario, les municipalités locales et régionales peuvent financer des équipements hors site par d'autres moyens que des redevances de développement. Douze autres outils sont en fait identifiés par le gouvernement dans le *Development Finance Choices Guide*, publié le 15 octobre 2000 : taxes d'amélioration locale, taxes de secteur, emprunts, entente de travaux avec les développeurs, partenariats public-privé, etc. Les sommes ainsi reçues doivent être déduites des redevances de développement à facturer pour les mêmes équipements. Aussi, l'adhésion à un régime de redevances de développement est optionnelle.

<sup>9</sup> Madame Julia Duff du ministère des Services aux femmes, aux autochtones et aux communautés de la Colombie-Britannique, ministère maintenant responsable des affaires municipales, nous indique que l'intention n'est pas de faire payer la totalité du coût des immobilisations par des redevances aux promoteurs. La politique du Ministère est d'exiger que les municipalités participent dans une certaine proportion de leur choix, mais uniforme par catégorie d'immobilisations, au coût des travaux visés par les redevances (Ministère des Affaires municipales de la Colombie-Britannique, *Development Cost Charge Best Practices Guide*, page 29, édition révisée du 15 octobre 2000).

<sup>10</sup> L'inspecteur des municipalités existe en vertu du chapitre 29 de la Loi sur les municipalités de la Colombie-Britannique (Local Government Act). Il est nommé par le gouvernement et ses responsabilités comprennent notamment la réalisation d'enquêtes sur des dossiers municipaux et l'approbation des règlements d'emprunt des municipalités.

<sup>11</sup> À Vancouver, les redevances sont payables à l'émission du permis de construire. Les redevances peuvent être remboursées si le projet est annulé avant la réalisation de tout travail sur les lieux envisagés dans le permis. Le détenteur du permis doit demander un remboursement des frais du permis et des redevances payées. Le remboursement requiert une vérification sur place par un inspecteur de l'absence de réalisation de travaux (Ville de Vancouver, *Development Cost Levies (DCLs) By-Law*, 28 janvier 2000, révisé le 8 mai 2001).

<sup>12</sup> En Colombie-Britannique comme en Ontario, les développeurs peuvent se faire octroyer des crédits ou des remboursements de redevances de développement pour des travaux d'infrastructure qu'ils réalisent eux-mêmes: ces remboursements ne sont pas ici considérés dans le cadre de la gestion des éventuels surplus de fonds de redevances puisqu'il s'agit d'un enjeu distinct.

La loi comporte une section générale sur les frais et les redevances (partie 3 du chapitre 10.1) qui ne s'applique pas aux redevances de développement ni, de manière plus générale, aux redevances établies sur la base d'une autre partie de la loi. En vertu de cette section, un règlement municipal peut prévoir le remboursement de redevances dans certains cas comme, par exemple, si un individu a payé à l'avance le coût d'un service et qu'il ne requiert plus ce service.

#### 4. LE CAS DES ÉTATS AMÉRICAINS

##### La possibilité de surplus

Au moins une vingtaine d'États américains ont adopté des lois permettant de prélever des redevances de développement, généralement appelées *impact fees*, dont plusieurs à compter de la fin des années 80<sup>13</sup>. Les surplus sont généralement rendus possibles par l'imposition d'une limite de temps pour l'utilisation des redevances perçues selon les fins prescrites au départ. La formule la plus répandue est que les fonds doivent avoir été dépensés ou avoir fait l'objet d'une dette (*encumber*) au plus 5 à 6 ans après leur perception. Quelques États ne prescrivent pas de temps limite, alors que d'autres prévoient une période plus longue ou différente : 10 ans (Texas), 20 ans pour l'aqueduc et l'égout (Idaho), 15 ans (Virginie), 2 ou 3 ans après la date prévue dans le plan de zonage (Indiana, Pennsylvanie).

##### La gestion de surplus

Les lois des États concernés précisent qu'un remboursement est exigible après la période de temps prévu au règlement pour réaliser ou engager les travaux. Le propriétaire immobilier est celui qui peut demander un remboursement dans plusieurs États, et il dispose d'une période déterminée pour faire une demande. D'autres États précisent que le droit à un remboursement est plutôt accordé au développeur ou encore à celui qui a payé initialement la redevance, ou à ceux qui ont succédé à leurs droits.

Trois États américains voisins du Québec ont adopté des dispositions législatives concernant les redevances de développement (Maine, New Hampshire et Vermont). New York n'a pas à notre connaissance un tel levier, ni d'ailleurs le Massachusetts, quoique certaines villes de Cape Cod ont le pouvoir légal d'en créer un. Le Maine prévoit que les redevances qui excèdent les coûts réels des aménagements hors site prévus dans le plan de zonage ou qui n'ont pas été dépensées doivent être remboursées par la municipalité après un temps raisonnable, sans plus de précision<sup>14</sup>. Le New Hampshire exige un remboursement après une période d'au plus six ans au cours de laquelle les fonds de redevances n'ont pas fait l'objet d'une dette ou d'une autre obligation légale reliée aux aménagements hors site projetés. Le remboursement doit comprendre les intérêts gagnés sur les sommes inutilisées, mais le bénéficiaire n'est pas précisé<sup>15</sup>. Le Vermont prévoit que si la municipalité n'a pas dépensé les fonds comme prévu dans les six ans suivant la perception, le propriétaire immobilier peut demander et recevoir un remboursement de sa part relative des fonds durant l'année suivant le début de son droit à la réclamation<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Selon un relevé effectué au début des années 90. Voir Martin L. Leiner et Susan P. Schoettle, "A Survey of State Impact Fee Enabling Legislation", *The Urban Lawyer*, 25:3, été 1993, pp.491-518. Le concept américain de "pay-as-you-grow" a aussi été appliqué de façon de plus en plus large quant à la gamme des services couverts. Alors que les services financés par les redevances de développement aux États-Unis étaient au départ confinés à des services de base comme les réseaux d'aqueduc et d'égout, ils ont été étendus progressivement aux routes, parcs, postes et équipements de police et d'incendie, bibliothèques, immeubles administratifs et écoles. Par la suite, des services aux liens plus ténus avec des services municipaux de base ont été ajoutés, comme les garderies, les œuvres d'art publiques et les centres de formation à l'emploi. Une quatrième catégorie de coûts a plus récemment été ajoutée, soit les coûts de fonctionnement des immeubles financés par les redevances. Au total, le niveau des redevances payées par le constructeur d'habitations peut varier de 1 000 \$ É-U à 60 000 \$ É-U par unité de logement (selon Malcolm Grant, *Planning Obligations*, Town and Country Planning Summer School 1999, University of Wales).

<sup>14</sup> Statuts de l'État du Maine, chapitre 187, article 4354, Impact fees. La discrétion de la détermination du titulaire du remboursement est ainsi laissée à la municipalité. La Ville de Biddeford, Maine, précise par exemple dans son code d'ordonnances que celui qui dépose un projet de développement à la ville pourra éventuellement être remboursé si un fonds de redevances de développement s'avère excédentaire (Biddeford Code of Ordinances, Section 62, Studies and Impact/Development Fees).

<sup>15</sup> Statuts de l'État du New Hampshire, chapitre 674, article 674:21, Innovative Land Use Controls.

Les redevances de développement commencent à être introduites dans la région de Cape Cod. Un organisme de l'endroit, la Commission de Cape Cod, recommande aux municipalités intéressées par les redevances de prévoir dans leur règlement que les fonds non dépensés ou n'ayant pas fait l'objet de dettes 10 ans après le paiement des redevances pourront être remboursés avec intérêts à celui ayant payé initialement, ou à une autre personne à qui ces droits du payeur ont été transférés, à la condition qu'une demande soit faite dans les 180 jours de l'expiration du délai de 10 ans. La Commission recommande aussi un remboursement pour cause d'erreurs de calcul, de mauvaise interprétation ou d'annulation du permis de construire. Dans ce dernier cas, aucun travail ne doit avoir été entrepris et le remboursement est de 97 % du montant payé afin de tenir compte des frais d'administration, sans intérêts<sup>17</sup>.

## 5. CONCLUSION

Les régimes de redevances de développement établis par les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à des fins municipales prévoient de manière générale que les sommes perçues seront conservées et utilisées, ou transférées à d'autres fonds, afin de financer des travaux d'immobilisations. Hormis certains cas spécifiques comme par exemple une erreur de calcul ou l'annulation d'un permis de construire, une politique de remboursement d'éventuels surplus de redevances de développement n'y est pas introduite.

La pratique des États américains se colle davantage au principe de l'utilisateur-payeur, qui constitue le fondement d'un régime de redevances de développement. Le corollaire de ce principe est que les sommes payées et non utilisées devraient être remboursées, ce qui est le cas dans la majorité des États recourant aux redevances de développement, qui prennent en plus parfois le soin de considérer les intérêts sur les sommes inutilisées.

Le concept d'utilisateur-payeur doit toutefois faire l'objet d'une nuance dans le domaine des redevances de développement puisque le payeur n'est généralement pas représenté par une seule et même personne. Sous réserve de situations particulières où le développeur ne peut passer le coût de la redevance à l'acheteur, le propriétaire immobilier habitant un nouveau quartier est celui qui paie de manière ultime les redevances de développement, de même que celui qui utilise les équipements municipaux hors site environnants. Le développeur ou le constructeur agit auparavant comme intermédiaire avec la municipalité : il paie directement la redevance et il en assume le financement jusqu'au moment de la vente de son bien immobilier. Plusieurs États américains qui ont recours aux redevances de développement prévoient qu'un éventuel remboursement doit se faire en faveur du propriétaire immobilier, mais d'autres favorisent un remboursement à la personne ayant payé la redevance.

Préparée par : J. E. Alain Daneau, Direction des politiques fiscales et économiques

Directeur : Bernard Guay

Sous-ministre adjointe :

Sous-ministre :

<sup>16</sup> Statuts de l'État du Vermont, chapitre 131, Impact fees.

<sup>17</sup> Cape Cod Commission, Model Impact Fee Bylaw with Administrative Procedure Provisions.



Méthodologie de calcul des redevances

29 novembre 2002

(Methodologie utilisée par l'Ontario)

1) Déterminer les besoins nécessitant le développement

- Décrire les infrastructures et les équipements nécessaires: nombre de nouveaux logements à construire (nombre de personne par logement), dimensions des installations (en pied carré pour le non-résidentiel)
- Tenir compte des surdimensionnements d'infrastructures existants et des subventions
- Prévoir la population dans les nouvelles structures: définir la croissance nette de la population (augmentation prévisible de la population moins réduction)

2) Déterminer le niveau moyen de service sur les dix dernières années

## 2.1 Données sur les dix dernières années

- superficie des bâtiments en pied carré
- superficie des terrains en hectare
- coût du matériel, des fournitures en \$ ou en M\$
- population sur les dix ans de référence

## 2.2 Niveau moyen de service sur les dix dernières années

- données précédentes divisées par la population chaque année pour chaque catégorie
- somme des quotients ci-dessus sur dix ans divisée par dix pour chaque catégorie

## 2.3 Niveau maximum de service à ne pas dépasser

Niveau moyen pour chaque catégorie multiplié par croissance nette de la population dans le nouveau développement.

3) Prévision de coût sur les dix prochaines années (durée du développement)

## 3.1 Données à recueillir auprès des promoteurs (coûts prévisibles)

- infrastructures et équipements à inclure dans le développement
- années de réalisation
- nombre d'unités à réaliser
- coûts unitaires, coûts bruts et coûts nets

## 3.2 Comparaison coûts prévisible et coût maximum

- les coûts qui servent de base de calcul des redevances sont le moindre entre coût prévisible et coût maximum
- au plus faible des deux coûts, il faut soustraire les coûts de surdimensionnement et les subventions
- on obtient les coûts nets liés au développement (coûts non ajustés)

4) Détermination des coûts du secteur résidentiel et non résidentiel

- détermination de coût per capita par catégorie
- détermination de coût moyen par logement (secteur résidentiel)
- détermination de coût moyen par mètre carré (secteur non résidentiel)
- tableau récapitulatif des coûts non ajustés par secteur

5) Calcul de coûts réels à partir d'analyse de cash-flow

- coûts non ajustés en \$ constant: les coûts déjà obtenus sont en \$ constants. Il s'agit de les indexer au coût de la vie pour obtenir des \$ courants
- coûts non ajustés en \$ courant: coûts en \$ constant multipliés par le taux d'inflation sur base actuariel
- répartir la croissance de la population sur la durée du développement (10 ans)

6) Analyse de cash-flow

Il s'agit de déterminer un taux de redevance qui servira à calculer les revenus générés par les redevances.

#### 6.1 Détermination du taux de redevance

- calculer la valeur actuelle nette (VAN) du coût total indexé en \$ courant au taux d'intérêt en vigueur
- faire le même calcul avec la population indexée
- le taux de redevance est: VAN du coût divisé par VAN population

#### 6.2 Calcul des redevances indexés par année

Les redevances indexés représentent les revenus pour les municipalités. Pour chaque année, la redevance indexée s'obtient en multipliant le taux de redevance par la population indexée.

#### 6.3 Calcul de cash-flow

##### Première année

- Cash de début: en début de période, il y a 0\$ en caisse
- Coût à couvrir: coût à supporter par les redevances (0\$ car le développement es réalisé en l'an 4)
- Surdimensionnement: coût du surdimensionnement(0\$ pour les mêmes raisons)
- Total coût en \$ constant: total des deux coûts précédents
- Total coût en \$ courant: coût en \$ constant actualisé au taux d'inflation
- Population nouvelles unités: population prévue dans le développement pour cette année
- Population indexée: population prévue actualisée au taux d'infaltion
- Revenu des redevances en \$courant: revenu calculé à l'étape 6.2
- Intérêts sur ouverture: cash de début multiplié par taux d'intérêt
- Intérêts sur opérations: ( revenus indexés moins coûts en \$ courant) multiplié par taux d'intérêt, le tout divisé par deux. Cela suppose que les transactions couvrent seulement la moitié de l'année
- Total revenu: revenu indexé plus intérêt sur devis plus intérêt sur opération
- Cash de clôture: total revenu calculé à l'étape précédente moins total coût en \$ courant.

##### Deuxième année

- Cash de début: cash de clôture de la veille
- Les autres éléments s'obtiennent de la même manière que la première année jusqu'à la ligne revenus des redevances
- Intérêts sur ouverture: cash début multiplié par taux d'intérêt.
- Intérêts sur opérations: idem que la première année.
- Total revenu: idem que la première année
- Cash clôture: total revenu plus cash démoins total coût courant

Troisième année: même principe de calcul pour toutes les lignes jusqu'à la dernière année!

Préparé par: Ramata Sanogo

# **LES REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT EN ONTARIO**

**Rapport de la mission réalisée en juin 2002**

**Direction des politiques fiscales et économiques**

**En collaboration avec :  
Direction de l'aménagement et du développement local**

**9 septembre 2002**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction : Contexte et objectifs de la mission
2. Historique du régime de redevances en Ontario
3. Degré d'application du régime de redevances en Ontario et attitude des acteurs
4. Modalités d'application des redevances
  - 4.1 Équipements admissibles
  - 4.2 Calcul des coûts admissibles
  - 4.3 Répartition des redevances selon les catégories d'immeubles
  - 4.4 Indexation des redevances
5. Cadre de gestion des redevances
  - 5.1 Études préliminaires
  - 5.2 Perception des redevances
  - 5.3 Gestion des montants perçus

## ANNEXES

1. Illustration de la démarche de calcul des redevances dans une municipalité ontarienne
2. Coordonnées des personnes consultées lors de la mission

## 1. INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le pacte fiscal 2000-2005 prévoit l'instauration d'un régime de redevances de développement pour les municipalités québécoises. Des échanges ont été conduits depuis février 2001 entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), le ministère des Finances (MFQ) et les associations municipales à propos des caractéristiques que devrait avoir un tel régime au Québec. Quoique les discussions aient permis d'en arriver à une certaine convergence quant aux grandes caractéristiques que devrait avoir un éventuel régime de redevances de développement, certains éléments importants de ce régime restent à préciser ou à convenir.

Le 28 mai 2002, un addenda au pacte fiscal concernant les redevances de développement a été signé par les représentants du gouvernement et des associations municipales. Il prévoit que l'entrée en vigueur du régime de redevances de développement s'effectuera pour l'année financière 2003 des municipalités, que les dispositions législatives permettant la mise en œuvre du régime seront soumises pour adoption à la session de l'automne 2002 et que les règlements précisant les modalités du régime seront promulgués dès que possible par la suite.

Par ailleurs, les modalités opérationnelles du régime de redevances à mettre en place restent à préciser. Afin de préparer les travaux permettant de définir ces modalités, le MAMM a organisé une mission en Ontario, afin de mieux connaître les forces et les faiblesses de l'expérience des redevances de développement dans cette province, où la pratique de faire payer les promoteurs immobiliers pour les coûts reliés au développement existe depuis une cinquantaine d'années, dont une douzaine d'années sous la forme spécifique des redevances de développement. La mission visait à connaître l'appréciation portée sur le régime ontarien par ceux qui en sont les acteurs, selon un certain nombre de préoccupations québécoises. Le présent rapport de mission reprend les principaux thèmes qui ont fait l'objet d'échanges.

La mission a permis de rencontrer un large éventail d'intervenants concernés par les redevances : des municipalités de différentes tailles, l'Association des municipalités de l'Ontario, des consultants spécialisés dans la réalisation d'études préalables à l'imposition de redevances, le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales, le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, des constructeurs d'habitations et des promoteurs immobiliers des secteurs industriel et commercial. Lors de chacune des rencontres, le point a été fait avec les participants sur l'attitude des contribuables et des acheteurs de maisons à l'égard des redevances de développement.

La mission a eu lieu au cours de la semaine du 17 juin 2002, dans la région métropolitaine de Toronto. Y ont participé, pour le MAMM, un conseiller en politiques de la Direction des politiques fiscales et économiques et un urbaniste spécialisé dans le domaine des redevances de développement de la Direction de l'aménagement et du développement local. Une représentante de la Ville de Montréal s'est jointe à la mission pour une période de trois jours, mais les représentants des associations municipales et des autres ministères intéressés dont la participation à la mission avait été pressentie n'ont pu se rendre disponibles.

## 2. HISTORIQUE DU RÉGIME DE REDEVANCES EN ONTARIO

Depuis plusieurs années, les municipalités de l'Ontario sont habilitées à prélever des montants auprès des promoteurs immobiliers pour financer des infrastructures « hors site », en plus des paiements pour les infrastructures « sur site » permis par ailleurs par des dispositions de la Loi sur l'aménagement. Les dispositions légales encadrant les prélèvements permis pour financer les infrastructures hors site ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies.

Jusqu'en 1989, les municipalités pouvaient imposer des charges (« lot levies ») aux développeurs immobiliers pour les équipements hors site, mais les contributions ainsi perçues l'étaient selon une approche contractuelle. Afin de remplacer cette approche au cas par cas par un traitement uniforme de tous les promoteurs sur le territoire d'une municipalité, l'Ontario a adopté une première loi sur les redevances de développement, en 1989.

Une deuxième loi sur les redevances a été adoptée en 1997, afin de corriger les problèmes causés par la première, notamment quant au niveau parfois élevé des redevances dans certaines municipalités en raison de la gamme trop large de services pouvant être financée par les redevances. Les changements apportés ont visé à réduire le niveau des redevances de développement et à s'assurer que celles-ci soient effectivement affectées à la mise en place des équipements pour lesquels elles ont été perçues, plutôt que d'être traitées comme une taxe générale. Pour cela, diverses dispositions ont été introduites afin de rendre le régime plus transparent. L'Ontario se perçoit d'ailleurs comme la première juridiction de l'Amérique du Nord à avoir développé une approche aussi élaborée relativement aux redevances de développement.

Le niveau des redevances a-t-il été réduit par la loi de 1997? Possiblement oui, mais probablement de manière temporaire. L'état relativement stagnant du marché immobilier à la fin des années 1990 a sans doute contribué, autant que les resserrements de la loi de 1997, à une réduction des redevances, lesquelles demeurent tout de même à un niveau assez élevé.

La modification, en 1989 et en 1997, du cadre légal applicable au financement des infrastructures hors site a soulevé en Ontario des problèmes de transition entre les régimes. Tant en 1989 qu'en 1997, les municipalités disposaient encore de sommes importantes perçues sous le régime précédent et le changement des règles du jeu s'est révélé un irritant majeur pour les promoteurs comme pour les municipalités.

### **3. DEGRÉ D'APPLICATION DU RÉGIME DE REDEVANCES EN ONTARIO ET ATTITUDE DES ACTEURS**

Selon la plupart des personnes consultées, la pertinence des redevances de développement apparaît comme une évidence. Tous ont souligné que la croissance urbaine devait s'autofinancer. Il faut dire que, dans le cœur urbain de l'Ontario, la rapidité du développement immobilier se traduit par des dépenses d'infrastructures importantes. Comme les résidents déjà installés sont très réticents à financer ces dépenses par une augmentation de leur compte de taxes, les redevances de développement apparaissent comme la réponse naturelle à une telle situation, qui permet de réduire l'opposition des résidents en place au développement.

Les municipalités trouvent dans les redevances un moyen d'assurer leur croissance sans devoir augmenter le taux de taxation des contribuables actuels, ni avoir à effectuer des emprunts importants, ce qu'elles préfèrent traditionnellement éviter. Quant aux développeurs et constructeurs, le régime de redevances a pour effet qu'ils sont tous traités sur le même pied et ils considèrent que les municipalités sont ainsi moins en mesure de pouvoir bloquer leurs projets pour des motifs arbitraires. Ce que certains d'entre eux contestent, ce n'est pas le principe même des redevances, mais le niveau de celles-ci et les choix de niveaux de service dont elles découlent. Les acheteurs de maison y trouvent aussi leur compte, avec l'assurance que la municipalité mettra en place un certain nombre de services connus à l'avance en contrepartie des redevances imposées. Il faut d'ailleurs mentionner que les constructeurs, afin de ne pas être pénalisés par la concurrence des logements existants, ne semblent pas insister plus qu'ils ne le doivent sur l'importance des redevances comprises dans le prix que le consommateur doit payer, même si la Loi leur fait obligation d'en aviser le premier acheteur.

Par delà leur adhésion essentiellement idéologique au principe selon lequel les coûts publics du développement immobilier doivent s'auto-financer, les résidents déjà établis semblent démontrer une connaissance et un intérêt mitigés envers les redevances de développement. Peu de contribuables participent aux assemblées publiques sur les études préliminaires et les redevances leur sont à toutes fins utiles invisibles.

Dans ce contexte, et quoique l'imposition de redevances soit laissée en Ontario à la complète discrétion des organismes habilités à en décréter (les municipalités locales et régionales<sup>1</sup>, les commissions scolaires et certains organismes de transport en commun), on constate que celles-ci sont largement utilisées dans le secteur municipal, ainsi que l'illustre le tableau qui suit.

Municipalités ontariennes avec des redevances de développement au 31 décembre 2000					
Municipalités		Redevances résidentielles		Redevances non résidentielles	
Localisation	Nombre	Municipalités imposant des redevances	Municipalités percevant des redevances	Municipalités imposant des redevances	Municipalités percevant des redevances
Grand Toronto	29	28	25	27	24
Hors Grand Toronto	391	194	204	110	126
Nord	151	2	2	1	1
TOTAL	571	224	231	138	151

Le tableau distingue entre les municipalités qui imposent des redevances pour financer leurs propres travaux d'infrastructure et celles qui en perçoivent, aussi bien pour elles-mêmes que pour le compte d'autres organismes. Les municipalités locales sont en effet responsables de la perception des redevances pour les municipalités régionales. Les municipalités locales perçoivent aussi les redevances de développement pour les commissions scolaires et pour l'organisme de transport régional (GO transit) sur le territoire de celui-ci. Cette perception s'effectue sans compensation et les montants obtenus doivent être versés selon des périodes fixes.

On observe un net clivage entre les municipalités du Grand Toronto, qui utilisent presque toutes les redevances, les municipalités du Nord, qui ne les utilisent presque pas, et les autres municipalités, dont environ la moitié se prévaut de cet outil de financement. L'importance du développement immobilier semble ici être le facteur déterminant. Dans le Sud urbanisé de l'Ontario, où le développement est très important, le recours aux redevances est à peu près général et la décision d'en imposer ne constitue donc pas un facteur de concurrence intermunicipale.

Par ailleurs, on note que, sauf dans le Grand Toronto, le recours aux redevances de développement à l'égard du secteur non résidentiel est presque deux fois moins répandu que l'imposition de telles redevances au secteur résidentiel.

La récente vague de fusions en Ontario a réduit le nombre de municipalités, de 571 à la fin de l'année 2000 à 448 actuellement. Toutefois, cela n'a pas, selon les représentants du ministère des Affaires municipales de l'Ontario, réduit significativement le nombre de municipalités utilisant les redevances : on estime ainsi qu'entre 220 et 240 municipalités imposent actuellement des redevances dans le secteur résidentiel.

<sup>1</sup> Les municipalités ontariennes sont de trois types :

- « municipalité à palier unique » (« single-tier municipality ») : municipalité, à l'exclusion d'une municipalité de palier supérieur, qui ne fait pas partie d'une municipalité de palier supérieur aux fins municipales;
- « municipalité de palier inférieur » (« lower-tier municipality ») : municipalité qui fait partie d'une municipalité de palier supérieur aux fins municipales ;
- « municipalité de palier supérieur » (« upper-tier municipality ») : municipalité dont font partie deux municipalités de palier inférieur ou plus aux fins municipales.

En 2000, la redevance moyenne par règlement municipal était de 3 600 \$ par unité de logement unifamilial, en ne tenant compte que de la partie servant à financer les infrastructures des municipalités locales, et de 6 300 \$ en tenant compte des redevances de l'ensemble des paliers municipaux et des organismes habilités à décréter des redevances. Ces montants étaient en baisse de 5 à 6 % par rapport à 1999. Les redevances non résidentielles étaient respectivement de 12 \$ et 34 \$ le pied carré, en baisse de 13 à 14 % par rapport à 1999. En 2000, les dix municipalités où l'on observait les redevances imposées au secteur résidentiel les plus élevées étaient toutes situées dans la région du Grand Toronto. Milton était la plus dispendieuse, avec des redevances municipales combinées de 17 600 \$ par logement unifamilial et des redevances d'éducation d'environ 1 500 \$, pour un total de 19 100 \$. La moins chère était Whitby, avec un total de 16 200 \$. Seulement une de ces dix villes se retrouvait cependant parmi les dix imposant les redevances les plus élevées au secteur non résidentiel. Flamborough imposait en 2000 des redevances de 82 \$ le mètre carré, soit 80 \$ pour les deux niveaux municipaux et 2 \$ pour les commissions scolaires. La dixième municipalité la plus chère, Guelph, avait une redevance non résidentielle de 48 \$ le mètre carré, exclusivement municipale.

Selon un relevé plus récent fait par la firme de consultants Watson en avril 2002, la municipalité de Milton était maintenant au deuxième rang des redevances résidentielles, avec des redevances municipales de 20 000 \$ par unité unifamiliale, précédée par Richmond Hill avec des redevances variant de 17 000 \$ à 27 000 \$. Dans le secteur non résidentiel, les municipalités les plus chères étaient les suivantes, classées selon le sous-secteur : Mississauga, 6 \$/pi<sup>2</sup> (commercial); Oakville, 7 \$/pi<sup>2</sup> (vente au détail); et Mississauga, 5,5 \$/pi<sup>2</sup> (industriel). Ce relevé révèle également que la ville-centre de Toronto impose les redevances les moins élevées parmi les 33 municipalités des régions de Toronto et d'Ottawa. Les redevances de la Ville de Toronto étaient de 3 900 \$ en 2002 dans le secteur résidentiel et elle n'en imposait aucune au secteur non résidentiel.

#### 4. MODALITÉS D'APPLICATION DES REDEVANCES

L'application des redevances est encadrée en Ontario par une loi spécifique et un règlement. L'Ontario n'offre pas de guide de mise en œuvre des redevances aux municipalités, compte tenu que la décision d'imposer des redevances est purement locale; chaque municipalité, appuyée le cas échéant par des firmes de consultants, développe ses propres pratiques. Soulignons par ailleurs que la Colombie-Britannique a développé un guide des meilleures pratiques, mais que les règlements de redevances y sont sujets à l'approbation de l'inspecteur des municipalités, un fonctionnaire du gouvernement.

##### 4.1 Équipements admissibles

Le resserrement de la liste des équipements municipaux pouvant être financés par les redevances a été au cœur de la réforme ontarienne du régime des redevances en 1997. L'approche retenue a consisté à identifier les équipements exclus, plutôt que ceux qui demeureraient admissibles. Parmi les équipements exclus, citons les hôpitaux, les musées, les théâtres, les centres de congrès, les équipements de gestion des déchets et les hôtels de ville.

Certains intervenants rencontrés lors de la mission ont souligné que des pressions commençaient à s'exercer pour modifier la liste des équipements exclus, afin d'y réintroduire les hôpitaux; les municipalités ontariennes participent en effet au financement de la construction d'hôpitaux, dont la proximité est appelée à devenir, avec le vieillissement de la population, un facteur de plus en plus important dans les choix de localisation des ménages. D'autres intervenants se sont montrés déçus que les équipements admissibles à un financement par les redevances excluent l'achat d'équipements informatiques des bibliothèques et l'acquisition de boisés urbains.

Les terrains pour les écoles peuvent faire l'objet de redevances de développement des commissions scolaires, mais les bâtiments sont exclus, contrairement à ce que permettait la loi de 1989. Les redevances d'éducation sont généralement payées dans une proportion d'au moins 75 % par le secteur résidentiel.

Par ailleurs, la loi de 1997 contient certaines dispositions qui visent à mieux répartir les équipements hors site admissibles à un financement par voie de redevances et les équipements « sur site » pour lesquels les municipalités continuent d'être habilitées à imposer des charges aux développeurs en vertu de la Loi sur l'aménagement. C'est ainsi que la Loi précise qu'un équipement financé par les redevances ne peut faire l'objet d'un autre prélèvement par une municipalité.

#### 4.2 Calcul des coûts admissibles

- Coût moyen versus coût marginal

Même si la plupart des personnes qui ont été consultées se sont montrées d'avis que l'établissement des redevances sur la base du coût marginal était en principe préférable, tous conviennent que la simplicité administrative rend souvent inévitable leur établissement selon une approche de coût moyen. Ainsi, la plupart du temps, les municipalités ontariennes ont un seul règlement de redevances pour l'ensemble de leur territoire et les redevances sont les mêmes, quelle que soit la localisation des infrastructures à mettre en place. L'approche du coût marginal reste cependant possible dans le cas de règlements spécifiques se rapportant à des équipements d'un coût élevé visant des zones clairement délimitées (les égouts par exemple).

Certaines municipalités font valoir un argument d'accessibilité à l'appui de leur décision d'utiliser une approche de coût moyen dans l'établissement des redevances. Ainsi, la municipalité de Vaughan, qui établissait auparavant des redevances distinctes pour le territoire de chacun des villages dont elle est issue, les a depuis uniformisées et justifie ce choix par l'argument que les équipements hors site payés par les contribuables d'un secteur sont aussi accessibles à ceux des autres secteurs.

- Réduction du coût considéré

Afin de modérer la tendance des municipalités à recourir d'une manière excessive aux redevances, le gouvernement ontarien a prévu dans la loi de 1997 que les redevances liées à certains équipements hors site doivent faire l'objet d'une réduction de 10 %. Cependant, ainsi que le soulignait le représentant d'une des municipalités visitées, cette règle peut être contournée en surestimant les coûts d'un équipement à l'étape de la prévision, à la condition, évidemment, qu'une telle surestimation ne donne pas lieu à une contestation de l'étude ou du règlement devant l'instance habilitée pour entendre un tel recours.

#### 4.3 Répartition des redevances selon les catégories d'immeubles

Les municipalités ontariennes ont le pouvoir d'imposer des redevances qui diffèrent selon les catégories d'immeubles et, dans les faits, plusieurs imposent des redevances au secteur résidentiel, mais non au secteur non résidentiel. Par ailleurs, certaines municipalités ont évoqué que des pressions s'exerçaient pour que les redevances soient fixées à un niveau distinct selon des sous-catégories du secteur non résidentiel, les équipements hors site liés à des développements industriels étant vraisemblablement différents de ceux induits par un développement commercial. Certaines municipalités ont reconnu cette argumentation et ont instauré des redevances distinctes pour ces sous-catégories d'immeubles non résidentiels.

Le cadre légal et réglementaire du régime de redevances ontarien est fort peu explicite sur les règles permettant de répartir le fardeau découlant des nouvelles infrastructures entre les catégories d'immeubles. Dans ce contexte, à moins d'effectuer une répartition proportionnelle du fardeau selon des caractéristiques

communes aux immeubles résidentiels et non résidentiels (ex. : selon la valeur ou la superficie), on sera amené à s'appuyer sur une estimation de la répartition des bénéfices attendus de l'équipement à mettre en place. Cela ne pose pas de problème insurmontable dans le cas des services à la propriété (par exemple, pour l'aqueduc, on peut estimer la consommation d'eau du secteur résidentiel et du secteur non résidentiel), mais cela est plus problématique lorsqu'il s'agit de services comme les bibliothèques ou la police. On tendra alors à postuler que de tels services ne bénéficient pas aux immeubles non résidentiels, ce qui explique sans doute que plusieurs municipalités qui imposent des redevances au secteur résidentiel n'en appliquent aucune aux immeubles non résidentiels.

#### **4.4 Indexation des redevances**

La loi de 1997 prévoit que le gouvernement peut déterminer par règlement un indice servant à ajuster les redevances de développement selon l'évolution des coûts. Cet indice fait l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, la municipalité de Vaughan a indiqué que l'indice en vigueur est inadéquat, car il a augmenté trop peu au cours des dernières années; les redevances perçues seraient donc insuffisantes, à terme, pour payer le coût des équipements prévus au départ. Par contre, certains constructeurs d'habitations estiment que l'indice est surévalué, car il se serait apprécié plus rapidement que les coûts réels. De plus, il ne tiendrait pas compte des différences régionales.

### **5. CADRE DE GESTION DES REDEVANCES**

#### **5.1 Études préliminaires**

La pierre d'assise du régime de redevances est constituée des études préliminaires, dont la réalisation force les élus à se commettre de façon précise sur leur vision du développement futur de leur municipalité. Les études servent à établir les besoins d'équipements à combler et, par voie de conséquence, à déterminer les dépenses à pourvoir par des redevances. L'encadrement du régime ontarien est assez précis sur les éléments à prendre en considération pour établir les besoins et calculer les redevances. Les équipements futurs doivent notamment ne pas excéder le niveau de service moyen des dix années précédentes, ce qui suppose qu'on fasse le bilan des équipements mis en place au cours de cette période et qu'on projette les besoins pour une période équivalente dans l'avenir.

Cette référence au niveau moyen des années précédentes est plus restrictive que la référence au plus haut niveau atteint au cours de ces années, qui s'appliquait avant 1997, et cela suscite de l'insatisfaction de la part de certains. Par contre, les municipalités conservent beaucoup de latitude dans le choix de la méthodologie utilisée, quoique celle-ci puisse être contestée par le biais des mécanismes d'appel prévus dans la Loi.

L'annexe 1 jointe à la présente illustre, à partir d'un exemple, les éléments qui sont pris en considération dans une telle étude et la façon dont ils sont utilisés pour aboutir à l'établissement du montant des redevances.

Soulignons que les études que les municipalités ontariennes doivent produire doivent contenir une évaluation de l'incidence de la mise en place des équipements hors site prévus sur les coûts d'exploitation de la municipalité. Bien qu'intéressant, cet exercice tombe cependant un peu à plat, peu de suite concrète lui étant donnée.

Les municipalités ontariennes qui imposent des redevances commencent la préparation de leur deuxième génération de règlements de redevances en vertu de la loi actuelle, un règlement ne pouvant excéder cinq ans selon les dispositions de cette dernière. Alors que les municipalités ont eu recours essentiellement à des consultants en économie, aménagement, ingénierie et droit pour réaliser la première génération d'études préliminaires, la deuxième génération devrait être réalisée dans une plus large mesure par les services municipaux eux-mêmes. De manière générale, ces études requièrent la

participation de plusieurs services municipaux, mais ce sont en général les services financiers des municipalités qui sont les principaux concernés. Les ressources consacrées au dossier des redevances sont parfois assez importantes : par exemple, dans la municipalité de Brampton, qui compte environ 300 000 habitants, cinq employés sont affectés à plein temps à ce dossier.

## 5.2 Consultation du public

Afin d'assurer la transparence du régime, la Loi prévoit que l'étude préliminaire doit faire l'objet d'une audience publique avant l'adoption du règlement municipal de redevances et que cette étude doit être publiée avant l'audience. Les quelques personnes qui se rendent à ces séances sont généralement des promoteurs, des constructeurs et leurs conseillers légaux. Certaines municipalités, comme celle de Vaughan, procèdent de plus à des consultations informelles avec les promoteurs avant la finalisation des études préliminaires. Ces consultations sont importantes pour les promoteurs et il apparaît qu'elles conduisent, dans bien des cas à des ajustements aux études préliminaires ou aux règlements qui s'ensuivent. Toutefois, certains constructeurs d'habitation ont indiqué que les consultations pré-séance devraient être plus formelles, les petits constructeurs n'étant souvent pas impliqués. Cette recommandation apparaîtra d'ailleurs dans un mémoire que l'Association des constructeurs d'habitations de l'Ontario compte soumettre au gouvernement ontarien à propos des redevances.

## 5.3 Perception des redevances

Une différence importante entre les anciennes « lot levies » et les redevances actuelles est que ces dernières sont généralement perçues à l'étape du permis de construire plutôt qu'à une étape préliminaire, quoique la Loi permette également de les percevoir à l'étape de l'approbation des plans de lotissement. L'avantage d'une perception tardive est que la redevance est reliée à un projet immobilier qui est rendu à un stade moins spéculatif et qui a donc plus de chances de se réaliser et d'engendrer des revenus à court terme.

## 5.4 Gestion des montants perçus

Les municipalités ontariennes doivent établir un fonds pour chaque service relié à des redevances de développement, la Loi permettant toutefois d'assimiler une catégorie de services à un service. Ces fonds peuvent servir uniquement aux coûts en capital des services ou catégories de services visés. Une municipalité a précisé qu'elle appliquait de manière libérale l'obligation de maintenir des fonds séparés. Cette municipalité gère l'ensemble des redevances comme un tout et, en fin d'année, impute les sommes aux divers fonds spécifiques.

De façon générale, les équipements financés par les redevances sont payés comptant à même les sommes disponibles dans les fonds prévus pour ces équipements. Advenant que les sommes disponibles dans un fonds soient encore insuffisantes pour réaliser un équipement prévu, la Loi permet d'emprunter des sommes d'autres fonds et il semble que ce soit là une pratique assez courante.

Les éventuels surplus des fonds de redevances ne semblent pas être un enjeu en Ontario. On fait valoir que les municipalités n'ont pas intérêt à fixer des redevances trop élevées, ce qui réduit la probabilité de surplus. Selon la Loi, les surplus éventuels d'un fonds ne peuvent être transférés à d'autres fonds que lorsque le règlement municipal instituant les fonds visés le permet.

## **ANNEXE 1 : ILLUSTRATION DE LA DÉMARCHE DE CALCUL DES REDEVANCES POUR UNE BIBLIOTHÈQUE DANS UNE MUNICIPALITÉ ONTARIENNE**

L'exemple choisi est celui d'une bibliothèque publique qu'une municipalité voudrait financer par des redevances de développement. Le calcul se ferait selon les étapes suivantes :

- nombre de pieds carrés de bibliothèque par année dans la municipalité de 1992 à 2001;
- coût unitaire de construire une bibliothèque du même genre aujourd'hui;
- niveau de la population par année de 1992 à 2001;
- niveau de service per capita par année pour les dix dernières années (pieds carrés / population);
- moyenne des dix données précédentes;
- détermination du niveau de quantité/qualité de service (coût unitaire multiplié par la moyenne précédente = \$ / per capita);
- détermination du montant admissible de redevances pour les dix prochaines années : croissance prévue de la population multiplié par le montant précédent;
- investissements prévus en bibliothèque pour les dix prochaines années selon l'année anticipée ;
- moins une réduction selon le pourcentage de cet équipement qui bénéficiera aux contribuables actuels (partie généralement arbitraire et pouvant être litigieuse);
- moins les autres revenus municipaux que les redevances qui pourront financer la bibliothèque, comme un transfert gouvernemental;
- moins la réduction statutaire de 10 %, le cas échéant;
- ce qui donne le coût pouvant potentiellement être couvert par les redevances, en autant qu'il est inférieur au montant admissible établi précédemment;
- le coût, qui deviendra le niveau de la redevance pour la bibliothèque, est imputé aux différents secteurs immobiliers, par exemple 95 % au résidentiel et 5 % au non-résidentiel.

**OBJET :** REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT : comparaison entre la Colombie-Britannique et l'Ontario

**DATE :** Le 9 mars 2011

## CONTEXTE

Le gouvernement et les représentants des associations municipales et des villes de Montréal et de Québec ont convenu d'examiner la possibilité de mettre en place un régime de redevances de développement. Dans le but d'amorcer la réflexion du groupe de travail sur le sujet, les principales caractéristiques des régimes de redevances de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont comparées dans la présente note.

### 1. DÉFINITION

Les redevances de développement sont une contribution financière prélevée par une municipalité, auprès des promoteurs de nouveaux développements, dans le but d'assurer le financement des nouvelles immobilisations ou la mise à niveau des immobilisations existantes situées hors site, qui seront requises pour répondre à la demande accrue de services municipaux engendrée par la croissance urbaine.

Il est important de noter que les redevances de développement ne sont prélevées que sur les nouvelles constructions ou les nouveaux lotissements, de sorte que leur coût est ultimement supporté par les acquéreurs de ces nouvelles constructions.

Selon les données compilées par Statistique Canada pour l'année 2008, les «prélèvements sur terrains» constitués en majeure partie des redevances de développement en Ontario et en Colombie-Britannique et des contributions des promoteurs au Québec, comptent pour 3,7 % des revenus totaux des organismes municipaux en Ontario, 5,9 % en Colombie-Britannique et seulement 1,2 % au Québec.

En 2008, les prélèvements sur terrains n'ont représenté que 18 % du service de la dette (intérêts et frais financiers) des organismes municipaux au Québec, alors qu'ils auraient pu couvrir plus d'une fois le service de la dette en Colombie-Britannique et plus de deux fois celui des organismes municipaux de l'Ontario. Il aurait fallu multiplier par plus de trois les prélèvements effectués au Québec pour qu'ils atteignent 501 M\$ ou 3,7 % des revenus totaux des organismes municipaux comme en Ontario et par cinq, pour qu'ils atteignent 795 M\$ ou 5,9 % des revenus comme en Colombie-Britannique.

2008 (en M\$)	Québec	Ontario	Colombie-Britannique
A - Revenus totaux	13 503	35 506	7 434
B - Prélèvements sur terrains	159	1 316	436
[B/A]	1,2 %	3,7 %	5,9 %
C- Service de la dette (intérêts et frais financiers)	877	618	398
[B/C]	18 %	213 %	109 %

Source : Statcan, Tableau 385-0024; administrations locales excluant les commissions de scolaires et les organismes publics de transport.

### 2. ENCADREMENT LÉGAL

Colombie-Britannique	Ontario
Local Government Act (RSBC 1996, Chapter 323) - Part 26 - Planning and Land Use Management - Division 10 : Development Costs Recovery	Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement (L.O. 1997, Chapitre 27)

En Colombie-Britannique, les dispositions législatives relatives au régime de redevances de développement sont incluses dans la Loi générale sur les administrations locales, alors qu'elles font l'objet d'une loi spécifique en Ontario.

- La Loi ontarienne est plus complexe et plus détaillée que la loi britanno-colombienne, mais en pratique, plusieurs des exigences auxquelles doivent se plier les municipalités de ces deux provinces sont semblables.
- La plus grande différence entre les deux régimes tient aux mécanismes de surveillance mis en place pour que les redevances de développement soient imposées de façon équitable sur le territoire d'une municipalité donnée.

#### En Colombie-Britannique :

- Tous les règlements municipaux doivent être validés et approuvés, avant leur adoption, par l'Inspecteur des municipalités, qui agit sous l'autorité du Ministre du Développement communautaire, sportif et culturel.
- Les dispositions législatives qui encadrent les redevances de développement sont peu détaillées, parce qu'elles laissent au Ministre la possibilité d'émettre des directives générales ou spécifiques que sera tenu de suivre l'Inspecteur des municipalités lors de son évaluation des règlements municipaux.
- Le Ministre a publié un guide élaboré des bonnes pratiques en matière de redevances de développement et les municipalités qui dérogent à ces dernières sont tenues d'en justifier les raisons auprès de l'Inspecteur des municipalités.

#### En Ontario :

- Les règlements municipaux ne requièrent pas d'approbation gouvernementale avant leur adoption, mais les promoteurs et les citoyens disposent d'un droit d'opposition devant la Commission municipale de l'Ontario.

#### **Redevances réglementaires**

Les redevances de développement sont assimilables à des redevances réglementaires et chaque palier municipal qui souhaite en percevoir est tenu d'adopter un règlement à cet effet.

#### **Palier d'imposition et caractère facultatif**

En Ontario comme en Colombie-Britannique, la perception des redevances de développement est facultative et laissée au choix des instances municipales.

- Chaque palier municipal est en droit de percevoir des redevances pour financer les immobilisations requises pour qu'il puisse assurer les services sous sa responsabilité.

Ainsi, il est possible qu'un promoteur immobilier ait à verser des redevances à une municipalité locale pour le financement de certains travaux de voirie et à une municipalité régionale, ou même à une régie intermunicipale, pour le financement d'une usine d'épuration des eaux usées.

#### **Principes de transparence et d'équité**

En Ontario comme en Colombie-Britannique, l'emphase est mise sur la transparence et l'équité lors de l'élaboration des règlements municipaux.

- Les immobilisations qui seront financées par les redevances doivent être clairement définies.
- Le calcul des différents taux de redevances doit être rendu public, lors de séances de consultation et via la publication de documents d'analyse technique, avant l'adoption des règlements municipaux.
- Une comptabilité distincte par fonds réservés s'applique aux sommes perçues et la reddition de comptes est stricte.
- Dans tous les cas, un lien direct doit pouvoir être démontré entre les sommes prélevées et les affectations.

En Ontario, la Loi prévoit spécifiquement que les premiers acquéreurs doivent être informés, lors du transfert de propriété d'un terrain, de l'ensemble des redevances de développement qui seront chargées relativement au développement de ce terrain.

#### **Durée des règlements sur les redevances**

En Ontario, la durée maximale des règlements est de 5 ans. Il n'y a pas de durée fixée par la Loi en Colombie-Britannique.

## Processus d'adoption des règlements municipaux

Colombie-Britannique	Ontario
<p><b>1- Initiation du processus.</b> Avis de motion du conseil municipal (selon le palier concerné) annonçant son intention d'instaurer un régime de redevances de développement sur son territoire, basé sur le <i>Guide gouvernemental des bonnes pratiques</i>.</p> <p><b>2- Élaboration du projet de règlement.</b> Calcul du tarif des redevances et élaboration du règlement municipal par l'administration locale ou par un consultant.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Consultation publique et consultation des parties intéressées.</li><li>- Présentation du 1<sup>er</sup> projet de règlement au conseil appuyé par les documents d'<b>analyse technique</b>; le projet doit ensuite être amendé en fonction des commentaires recueillis auprès des membres du conseil.</li><li>- Présentations éventuelles d'un 2<sup>ème</sup> et d'un 3<sup>ème</sup> projet au conseil et consultations publiques additionnelles.</li></ul> <p><b>3- Approbation du règlement.</b> Suite à la 3<sup>ème</sup> lecture devant le conseil, le projet de règlement, accompagné de toute la documentation pertinente, est expédié à l'Inspecteur des municipalités pour approbation.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Si aucune modification requise : le projet est retourné au conseil pour son adoption.</li><li>- Si modifications requises : un 4<sup>ème</sup> projet devra être soumis au conseil et retourné à l'Inspecteur des municipalités pour approbation.</li></ul>	<p><b>1- Étude préliminaire.</b> Avant d'adopter un règlement, le conseil effectue une étude préliminaire qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'évaluation de l'ampleur, du type et de l'emplacement envisagés pour les aménagements;</li><li>- pour chaque service visé par le règlement : (i) un examen des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement à long terme et (ii) le calcul des redevances;</li><li>- les autres renseignements prescrits.</li></ul> <p><b>2- Délai d'adoption.</b> Un règlement ne peut être adopté que dans l'année qui suit la conclusion de l'étude préliminaire.</p> <p><b>3- Réunion publique avant l'adoption.</b> Avant l'adoption, le conseil doit : (i) tenir au moins une réunion publique, avec préavis d'au moins 20 jours et (ii) veiller à ce que le public puisse consulter le projet de règlement et l'étude préliminaire au moins deux semaines avant la réunion.</p> <p>Toute personne qui assiste à une réunion peut présenter des observations au sujet du projet de règlement.</p> <p>Si le projet de règlement est modifié, le conseil décide s'il est nécessaire de tenir une nouvelle réunion publique.</p> <p><b>4- Appel d'un règlement.</b> Toute personne ou tout organisme peut interjeter appel d'un règlement devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).</p> <p>Si la CAMO abroge ou modifie un règlement, la municipalité rembourse :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(i) dans le cas d'une abrogation, les redevances d'aménagement payées aux termes du règlement;</li><li>(ii) dans le cas d'une modification, la différence entre les redevances d'aménagement payées et celles qui auraient été payables.</li></ul>

### 3. IMMOBILISATIONS AUTORISÉES

En Ontario, la Loi prévoit que les immobilisations reliées à certains services ne peuvent pas être financées par les redevances de développement alors qu'en Colombie-Britannique, elle précise plutôt les services autorisés.

Colombie-Britannique Immobilisations « autorisées »	Ontario immobilisations « exciues »
<ul style="list-style-type: none"><li>- Voirie (stationnement hors rue non autorisé)</li><li>- Eaux usées</li><li>- Eau potable</li><li>- Égouts pluviaux</li><li>- Acquisition et amélioration des parcs et des espaces publics</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Établissements culturels et de divertissement (<i>musées, galeries, théâtres</i>)</li><li>- Installations touristiques (<i>incluant les centres de congrès</i>)</li><li>- Acquisition de biens-fonds pour l'aménagement de parcs</li><li>- Hôpitaux</li><li>- Gestion des matières résiduelles</li><li>- Édifices administratifs dédiés à la gestion générale des affaires de la municipalité (<i>Hotel de ville, ...</i>)</li></ul>

La charte de la Ville de Vancouver lui permet, en plus, d'imposer des redevances de développement pour les immobilisations dédiées aux services de garde et pour les

logements sociaux, ces derniers devant être réalisés au bénéfice des personnes déplacées par les projets de développement.

#### 4. FIXATION DES TAUX DE REDEVANCES.

Dans les deux provinces, les taux de redevances peuvent varier en fonction :

- de la catégorie d'immeubles (ex. résidentiels, non résidentiels ...);
- des infrastructures et des immobilisations à financer (voirie, égouts pluviaux ...);
- des différents secteurs de la municipalité.

Des exemples de grille tarifaire sont présentés à l'annexe 2.

##### Ontario

En Ontario, la Loi contient des indications quant à la façon dont doivent être calculées les redevances de développement. Avant d'adopter son règlement, une municipalité doit ainsi déterminer :

- l'ampleur, le type et l'emplacement envisagés de l'aménagement;
- le besoin accru pour un service découlant de la croissance;
- les coûts des immobilisations et des infrastructures requises pour rendre les services engendrés par la croissance, incluant :
  - les coûts d'acquisition, de location, de construction ou d'amélioration des terrains, des bâtiments et des structures visés et qui devront être aménagés pour assurer la délivrance de ces services;
  - les frais financiers sur les emprunts;
  - le coût des études connexes et des analyses techniques inhérentes au calcul des redevances;
- une évaluation du niveau de services moyen offert par la municipalité sur son territoire au cours des dix années précédentes, qui sert de base de référence pour les services devant être offerts dans les nouveaux développements, étant entendu que cette base de référence peut être actualisée pour tenir compte des nouvelles normes en vigueur;
- l'augmentation réelle des dépenses d'immobilisations moins toute capacité excédentaire existante;
- la proportion de l'augmentation des dépenses d'immobilisations qui profitera à la croissance par opposition à celle entraînée par la croissance.

De plus, la municipalité doit réduire son estimation des dépenses d'immobilisations des montants suivants :

- les contributions de tiers (gouvernements ou autres instances municipales) au financement des immobilisations;
- un escompte de 10% sur l'ensemble des coûts estimés (à l'exception des coûts de certains services non discrétionnaires, tels que prévus par la Loi : i.e. adduction d'eau et égouts, voirie et services connexes, incendie et police, électricité).

En aucun cas, les revenus anticipés par les redevances de développement ne peuvent excéder les dépenses anticipées pour les immobilisations qu'elles doivent financer.

De plus, les redevances prélevées sur une catégorie d'immeubles (ex. immeubles non résidentiels) ne peuvent servir à financer les aménagements prévus au bénéfice d'une autre catégorie (ex. immeubles résidentiels), lorsque cette dernière est spécifiquement exclue du paiement des redevances ou lorsqu'elle bénéficie de taux réduits (ex. pour stimuler la construction résidentielle sur le territoire de la municipalité).

##### Colombie-Britannique

La Loi précise que sont admissibles les coûts de planification et d'ingénierie ainsi que les frais légaux et financiers directement reliés aux immobilisations pour lesquelles les redevances de développement sont prélevées. En pratique, les coûts admis par l'Inspecteur des municipalités sont reliés à :

- la planification
- la consultation publique
- les travaux d'ingénierie

- l'acquisition de terrains ou de droits de passage
- les frais légaux
- le financement intérimaire des immobilisations
- l'administration des contrats
- la construction
- la contingence

Les frais financiers sur la dette à long terme, sauf exception, et l'inflation ne constituent pas des coûts admissibles.

Le règlement sur les redevances et l'affectation des sommes doivent être cohérents avec les plans d'immobilisations, de transport, d'aménagement du territoire et de développement des municipalités.

Les projets d'importance peuvent être scindés et faire l'objet de règlements «roulants» (*revolving DCC programs*).

#### Facteur d'aide (assist factor)

La Loi stipule que les redevances de développement sont mises en place pour «aider» les municipalités à financer leurs immobilisations et requiert implicitement qu'un facteur d'aide soit fixé dans le règlement municipal. Ce facteur s'additionne à la part relative des immobilisations qui doit être financée à même les fonds de la municipalité, parce que l'allocation des dépenses doit être répartie entre les futurs bénéficiaires et les utilisateurs actuels.

Le facteur d'aide n'est pas limité par la Loi. Sa valeur peut être aussi faible que 1 % et amendée de temps à autre, en autant qu'une autorisation de l'Inspecteur des municipalités ait été obtenue. Néanmoins, certaines balises sont prévues. Ainsi, le facteur d'aide peut être fixé à 5 % pour les redevances de développement dédiées à la voirie et à 25 % pour celles dédiées au financement d'une usine d'épuration des eaux, mais il ne peut être modulé en fonction des catégories d'immeubles ou des différents secteurs de la municipalité.

## 5. EXEMPTIONS

La Loi ontarienne prévoit des mesures de stimulation pour les investissements à caractère industriel et permet l'entrée en vigueur progressive d'un nouveau règlement municipal.

En Ontario, comme en Colombie-Britannique, des catégories d'immeubles et les immeubles de certains secteurs peuvent être exemptés du paiement des redevances. Cependant, toute exemption laissée à la discrétion d'une municipalité et non prescrite par la Loi doit être supportée financièrement par les immeubles déjà existants sur son territoire et non par le nouveau développement.

### Exemptions

Colombie-Britannique	Ontario
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeubles publics (<i>ex. églises, écoles</i>).</li> <li>- Immeubles résidentiels de moins de 4 logements (<i>ou moins selon un amendement de 2004</i>).</li> <li>- Immeubles résidentiels de moins de 29 m<sup>2</sup>.</li> <li>- Valeur des travaux de construction inférieure à 50 000 \$ (<i>ou plus selon un amendement de 2004</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeubles industriels dont l'agrandissement n'excède pas 50% de la surface de plancher initiale.</li> </ul>

#### Exemptions ou réductions de tarifs permises

- Logements sociaux.
- Logements à but non lucratif (*ex. coopératives d'habitation*).
- Petits lots subdivisés dans le but de réduire les émissions de gaz à effets de serre.
- Développements «verts».

## 6. IMMOBILISATIONS MUNICIPALES CONSTRUITES PAR LES PROMOTEURS

En Colombie-Britannique et en Ontario, un premier promoteur peut conclure une entente (*front-ending agreement* ou *accord initial*) avec une municipalité pour prendre à sa charge la construction ou l'aménagement de nouvelles immobilisations municipales.

Les lois prévoient que les premiers promoteurs seront remboursés par les promoteurs subséquents d'un même secteur, lorsque les immobilisations municipales, qu'ils ont construites, ont une capacité excédant les besoins du premier développement et qu'elles bénéficient aux promoteurs subséquents. Dans ce cas, les municipalités procèdent à la perception des redevances auprès des promoteurs subséquents et à leur remise au premier promoteur.

Toutefois, en Ontario :

- seules les immobilisations municipales qui ne sont pas assujetties à l'escompte de 10 % peuvent faire l'objet de ce type d'arrangement entre le premier promoteur et la municipalité;
- bien que la municipalité soit tenue, dans le cadre de l'accord initial, de remettre les paiements des promoteurs subséquents au premier promoteur, celui-ci assume entièrement le risque financier que le développement subséquent soit insuffisant pour qu'il récupère toute la partie remboursable de ses dépenses.

### Références

---

#### Colombie-Britannique

Documents d'information publiés par le «Ministry of Community, Sport and Cultural Development»

1- Development cost charge : best practices guide (2005).

[http://www.cscd.gov.bc.ca/lcd/intergov\\_relations/library/DCC\\_Best\\_Practice\\_Guide\\_2005.pdf](http://www.cscd.gov.bc.ca/lcd/intergov_relations/library/DCC_Best_Practice_Guide_2005.pdf)

2- Development cost charge : guide for elected officials (2005).

[http://www.cscd.gov.bc.ca/lcd/intergov\\_relations/library/DCC\\_Elected\\_Officials\\_Guide\\_2005.pdf](http://www.cscd.gov.bc.ca/lcd/intergov_relations/library/DCC_Elected_Officials_Guide_2005.pdf)

3- Local Government Act, Part 26, Division 10.

[http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws\\_new/document/ID/freeside/96323\\_30](http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/96323_30)

#### Ontario

1- Fiche d'information: LA NOUVELLE Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement.

<http://www.mah.gov.on.ca/Page4511.aspx>

2- Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement.

[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws\\_statutes\\_97d27\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_97d27_f.htm)

**REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT**  
comparaison entre l'Ontario et la Colombie-Britannique

	Colombie-Britannique	Ontario
Type de revenu	Redevances réglementaires.	
Administration du régime et perception	Palier municipal chargé de fournir les services pour lesquels les immobilisations sont requises.	
	Les municipalités locales ont l'obligation de percevoir les redevances imposées par les paliers supérieurs et de les leur remettre.	
Contribuables visés	Les promoteurs de nouveaux développements et ultimement les acquéreurs de nouveaux immeubles.	
		La Loi précise que les premiers acquéreurs doivent être informés de l'ensemble des redevances à payer lors du transfert de propriété d'un terrain.
Immeubles visés	<p align="center">- Nouvelles constructions. <i>(incluant les agrandissements et les modifications aux immeubles existants)</i></p> <p align="center">- Nouveaux lotissements.</p>	
<b>ENCADREMENT LÉGAL</b>		
Encadrement légal	Local Government Act	Loi sur les redevances de développement
Principes sous-jacents	Transparence et équité. Reddition de comptes et comptabilité distincte par fonds réservés. Un lien direct doit pouvoir être démontré entre les sommes prélevées et les affectations. <i>(des virements temporaires entre fonds de redevances sont autorisés, mais les redevances ne peuvent financer des immobilisations non admissibles)</i>	
	Régime facultatif.	
Processus d'adoption des règlements	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Initiation du processus par un avis de motion.</li> <li>2- Élaboration du projet de règlement et calcul des redevances basé sur le <i>Guide gouvernemental des bonnes pratiques</i>.</li> <li>3- Consultation publique obligatoire.</li> <li>4- Approbation du projet de règlement par l'Inspecteur des municipalités.</li> <li>5- Adoption du règlement.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Étude préliminaire obligatoire incluant l'évaluation des aménagements et des immobilisations envisagés, le calcul des tarifs de redevances, un examen des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement à long terme pour chaque service visé.</li> <li>2- Consultation publique obligatoire.</li> <li>3- Adoption du règlement.</li> <li>4- Possibilité d'appel devant la Commission municipale de l'Ontario (CMO).</li> </ol>
Possibilité d'appel	non	<p align="center">En cas de modification ou d'abrogation du règlement, la municipalité pourrait devoir rembourser une partie, voire la totalité, des redevances perçues.</p>
Approbation du gouvernement	Obligatoire par l'inspecteur des municipalités	Non requis
Consultation publique	Obligatoire	
Étude préliminaire et rapport d'analyse technique	Obligatoire et doit être rendu public.	

	Colombie-Britannique	Ontario
<b>RÈGLEMENTS</b>		
Durée	Aucune limite	Maximum de 5 ans
Païement des redevances	À l'émission des permis de lotissement ou des permis de construction. Les paiements peuvent être étalés dans le temps.	
Catégories d'immeubles visées	Toutes les catégories ou une partie d'entre elles peuvent être visées par le règlement.	
Amendements possibles	Amendements mineurs annuels et amendements majeurs aux 5 ans possibles Sujets à une approbation préalable de l'Inspecteur des municipalités.	
Exemptions obligatoires prévues par la Loi	Immeubles publics (ex. églises), multi-logements de 4 unités et moins, résidences de moins de 29 m <sup>2</sup> , travaux de construction d'une valeur inférieure à 50 000 \$.	Les agrandissements des immeubles industriels qui n'excèdent pas 50% de la surface de plancher initiale de l'immeuble.
Exemptions ou réductions de tarifs permises par la Loi	Logements sociaux; logements à but non lucratif; petits lots subdivisés dans le but de réduire les émissions de gaz à effets de serre; développements «verts».	
	Toute exemption laissée à la discrétion d'une municipalité (ex. catégorie d'immeubles non imposée) doit être supportée financièrement par les immeubles déjà existants sur son territoire et non par le nouveau développement.	
Immobilisations et aménagements autorisés	Eaux usées, eau potable, égouts pluviaux	
	Voirie (stationnements hors rue non autorisés)  Acquisition et amélioration des parcs et des espaces publics, incluant l'aménagement de pavillons de repos.	Voirie  Autres immobilisations ne faisant pas partie des exclusions.  <u>Exclusions:</u> Établissements culturels et de divertissement, installations touristiques, acquisition de biens-fonds pour l'aménagement de parcs, hôpitaux, gestion des matières résiduelles, édifices administratifs (hôtels de ville).
Dépenses couvertes	Planification, consultation publique, travaux d'ingénierie, acquisition de terrains ou de droits de passage, frais légaux, financement intérimaire des immobilisations, administration des contrats, construction, contingence.	
		Frais financiers sur les emprunts
Dépenses non couvertes	Frais financiers sur la dette à long terme (sauf exception) Inflation	
Part des nouvelles immobilisations financées par les redevances de développement	Inférieure à 100 % dans tous les cas.	Peut atteindre 100% pour: (i) eau potable, eaux usées, égouts pluviaux; (ii) voirie; (iii) sécurité et incendies; (iv) distribution d'électricité. Inférieure à 90 % pour toutes les autres immobilisations.
	La part des nouvelles immobilisations (ou de la mise à niveau) réalisée au bénéfice des immeubles existants sur le territoire de la municipalité doit être obligatoirement déduite du calcul des redevances.	
Calcul	[Dépenses nettes des immobilisations attribuables à la croissance estimées pour la durée du règlement] <b>divisées par</b> [nombre de nouveaux immeubles (ou superficie) projetés pour la durée du règlement]	
Données de base utilisées pour les études techniques et préliminaires	«Le régime de redevances de développement doit être partie intégrante du plan financier» Plan d'aménagement du territoire Plan d'immobilisations à long terme Plan de transport métropolitain Rôle d'évaluation	Règlements de zonage Statistiques et prévisions démographiques Statistiques sur les permis de construction Perspectives économiques
Considérations	Immobilisations et aménagements requis par la croissance ? Redevances perçues à la grandeur ou sur une partie du territoire de la municipalité ? Durée du règlement ? Catégories d'immeubles visés ? Type d'unités de mesure: i.e. redevances par logement ? par lot ? par superficie de plancher ? ...	

2A – Exemple de redevances de développement prélevées par une administration régionale

L'«Administration régionale de la Capitale» regroupe 13 municipalités de l'île de Vancouver, dont la Ville de Victoria. Elle est responsable des services d'eau potable et du traitement des eaux usées et par conséquent, de la gestion des redevances de développement qui sont prélevées pour ces services. Le règlement no. 3208 (amendé par le règlement no. 3340) fixe les redevances régionales de développement pour chaque catégorie d'immeubles localisés à l'intérieur des limites de l'administration régionale.

\*\*\*

**CAPITAL REGIONAL DISTRICT (CRD)  
BYLAW NO. 3208**

(As amended by Bylaw No. 3340)  
Consolidated version authorized in accordance with Bylaw No. 3014,  
CRD Consolidation Authorization Bylaw No. 1, 2002

**A BYLAW TO IMPOSE DEVELOPMENT COST CHARGES FOR THE  
SAANICH PENINSULA WATER AND WASTEWATER SYSTEMS**

**SCHEDULE "B"  
(Bylaw 3340)  
SAANICH PENINSULA WATER AND WASTEWATER  
DEVELOPMENT COST CHARGES**

**1. AMOUNT OF WATER DEVELOPMENT COST CHARGES**

Water development cost charges will be based upon the following:

<u>Land Use Designation:</u>	<u>DCC Rate</u>	<u>When Payable</u>
1. Single Family Residential	\$1,555.00 per dwelling unit	Subdivision approval
2. Small Lot Single Family	\$1,100.00 per dwelling unit	Subdivision approval
3. Townhouse Residential	\$1,100.00 per dwelling unit	Building permit approval
4. Apartment Residential	\$957.00 per dwelling unit	Building permit approval
5. Commercial	\$7.04 per m <sup>2</sup> gross floor area	Building permit approval
6. Industrial	\$3.81 per m <sup>2</sup> gross floor area	Building permit approval
7. Institutional	\$4.35 per m <sup>2</sup> gross floor area	Building permit approval

**2. AMOUNT OF WASTEWATER DEVELOPMENT COST CHARGES**

Wastewater development cost charges will be based upon the following:

<u>Land Use Designation</u>	<u>DCC Rate</u>	<u>When Payable</u>
1. Single Family Residential	\$1,608.00 per dwelling unit	Subdivision approval
2. Small Lot Single Family	\$1,295.00 per dwelling unit	Subdivision approval
3. Townhouse Residential	\$1,295.00 per dwelling unit	Building permit approval
4. Apartment Residential	\$869.00 per dwelling unit	Building permit approval
5. Commercial	\$3.73 per m <sup>2</sup> gross floor area	Building permit approval
6. Industrial	\$3.43 per m <sup>2</sup> gross floor area	Building permit approval
7. Institutional	\$4.72 per m <sup>2</sup> gross floor area	Building permit approval

**2B – Exemple de redevances de développement prélevées par une municipalité locale**

En plus des redevances de développement imposées par l'Administration régionale de la Capitale, les acquéreurs de nouveaux immeubles situés sur le territoire de la Ville de Victoria doivent verser des redevances de développement pour la mise à niveau des immobilisations municipales locales.

\*\*\*

**No. 06-65  
Development Cost Charges Bylaw  
A Bylaw of the City of Victoria**

**Schedule A  
Development Cost Charges  
(all amounts in dollars)**

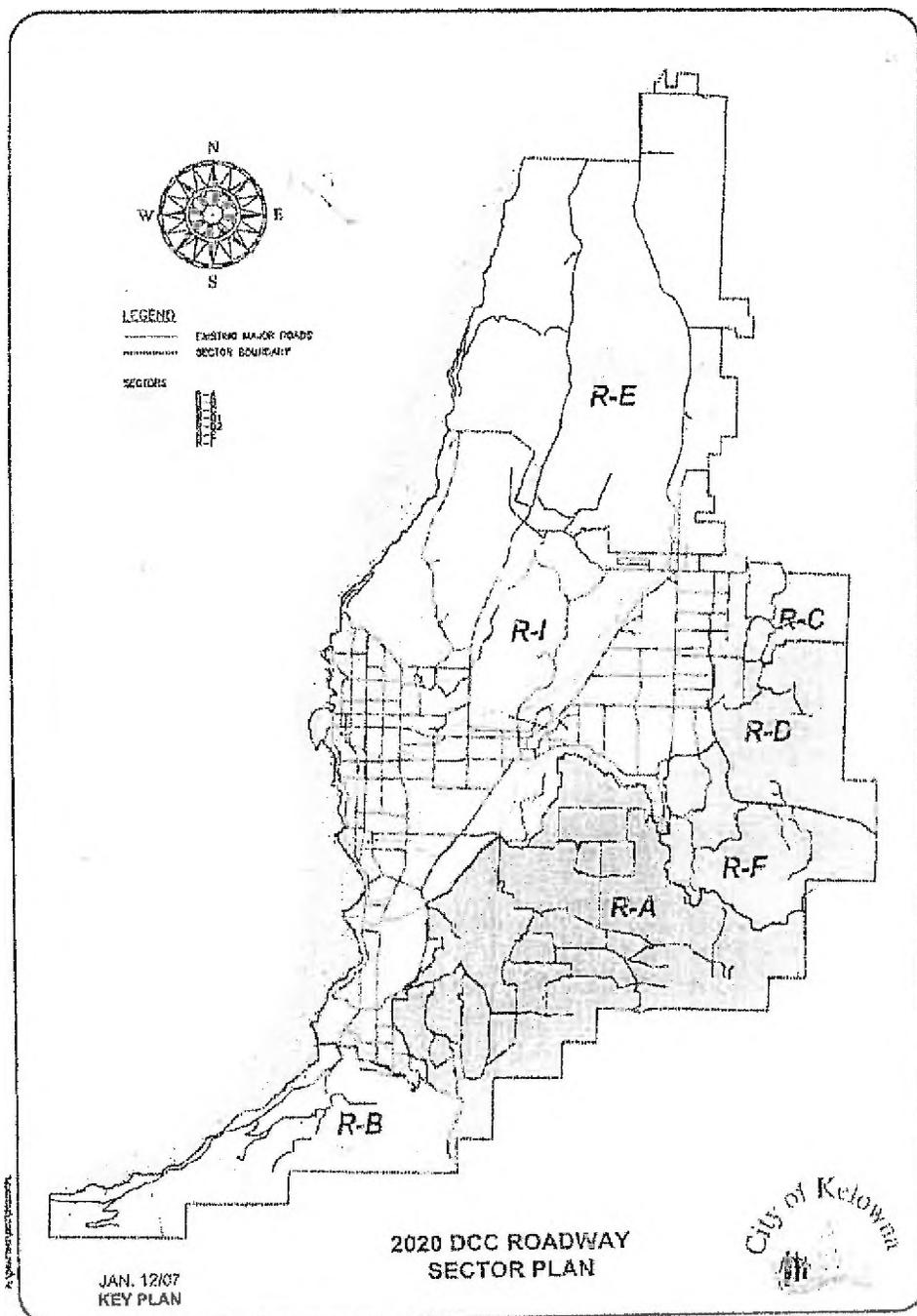
	Trans- portation	Water	Drainage	Sewage	Parkland Acquisition	Parkland Develop- ment	Total Development Cost Charge	When Payable
Detached Dwelling	1,576.31	218.85	212.50	974.50	1,432.62	604.04	5,018.82 per lot	Subdivision Approval
Duplex Dwelling	1,916.30	437.70	425.01	1,948.99	2,865.23	1,208.08	8,801.31 per lot	Subdivision Approval
Attached Dwelling (Townhouse)	8.15	1.61	0.98	7.15	10.51	4.43	32.83 per m <sup>2</sup> of total floor area	Building Permit Issue
Multiple Dwelling (Apartment)	12.17	1.55	0.78	6.91	10.16	4.28	35.85 per m <sup>2</sup> of total floor area	Building Permit Issue
Commercial	15.46	0.96	0.68	4.29	1.26	0.53	23.18 per m <sup>2</sup> of total floor area	Building Permit Issue
Industrial	1.55	0.39	0.48	1.75	0.52	0.22	4.91 per m <sup>2</sup> of total site area	Building Permit Issue
Institutional	15.46	0.96	0.68	4.29	1.26	0.53	23.18 per m <sup>2</sup> of total floor area	Building Permit Issue

## 2C – Exemple de redevances de développement prélevées par service et par secteur

Pour établir sa grille tarifaire, la Ville de Kelowna en Colombie-Britannique a subdivisé son territoire en secteurs et estimé les nouvelles immobilisations requises pour desservir les nouveaux développements de chacun de ces secteurs. Notons que le nombre de secteurs varie en fonction du type de service couvert.

Type d'immobilisations	Nombre de secteurs
Voirie	7
Distribution de l'eau potable	3
Eaux usées	2
Usine de traitement des eaux usées	1
Acquisition de terrains pour des parcs	1

Un plan des sept secteurs de la ville, pour lesquels ont été établies les redevances de développement dédiées à la voirie, est présenté à titre d'exemple à la figure suivante et des exemples de grilles tarifaires élaborées par la Ville de Kelowna, à la page suivante.



Source : City of Kelowna, Updated 20 year servicing plan and financing strategy (2008).

**City of Kelowna**

**Development Cost Charge Rates**

**A- Residential 1 - Single Family, Duplex - density up to 15 units per hectare - rate per unit (\$)**

Growth Area	Roads	Water	Sewer Trunks	Treatment	Parks	total
I	9,001	1,757	1,562	3,044	4,910	20,274
C	14,331	-	1,562	3,044	4,910	23,847
D	16,589	-	1,562	3,044	4,910	26,105
F	13,334	-	1,562	3,044	4,910	22,850
E	13,945	-	1,562	3,044	4,910	23,461
A	24,847	-	-	-	4,910	29,757
B	23,765	1,289	1,979	3,044	4,910	34,987

**B- Arterial Roads - Development Cost Charge Rates (\$)**

Development type	Sector						
	A	B	C	D	F	E	I
Residential 1	24,847	23,765	14,331	16,589	13,334	13,945	9,001
Residential 2	19,877	19,012	11,465	13,271	10,667	11,156	7,201
Residential 3	13,666	13,071	7,882	9,124	7,334	7,670	4,951
Residential 4	12,920	12,358	7,452	8,626	6,934	7,251	4,681
Residential 5	9,939	9,506	5,732	6,635	5,334	5,578	3,600
Commercial - per 1 000 sq ft	7,645	7,312	4,409	5,104	4,103	4,291	2,770
Institutional A - per 1 000 sq ft	7,645	7,312	4,409	5,104	4,103	4,291	2,770
Institutional B - per 1 000 sq ft	0	0	0	0	0	0	0
Industrial /Campground per Acre	24,847	23,765	14,331	16,589	13,334	13,945	9,001

**C- Water - Development Cost Charge Rates (\$)**

Development type	Sector		
	AA	BB	CC
Residential 1	1,757	1,289	3,054
Residential 2	1,178	864	2,046
Residential 3	844	619	1,466
Residential 4	598	438	1,038
Residential 5	492	361	855
Commercial - per 1 000 sq ft	676	496	1,175
Institutional A - per 1 000 sq ft	676	496	1,175
Institutional B - per 1 000 sq ft	676	496	1,175
Industrial /Campground per Acre	4,921	3,609	8,551

Source : City of Kelowna, Updated 20 year servicing plan and financing strategy (2008).

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 54

Mise à jour de la version 2012 du document intitulé « État de situation dépenses de recherche et de secrétariat municipalités de 50 000 habitants et plus ».

Ce document a été produit pour établir un portrait de la situation en 2012.

Différents gestes ont ensuite été posés par le Ministère.

- L'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le milieu municipal, le 13 juin 2012, est venue modifier la Loi sur les cités et villes (LCV) en prévoyant, entre autres, une habilitation réglementaire permettant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de déterminer la nature des dépenses de recherche et de soutien admissibles à un remboursement et de prescrire toute règle relative au contenu des pièces justificatives liées à ce remboursement.
- Le Règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013. Il vise à faciliter la gestion de ces budgets en précisant, notamment, la nature des dépenses de recherche et de soutien admissibles à un remboursement. Il a aussi pour objectif d'assurer une cohérence entre les pratiques en vigueur à l'Assemblée nationale et au niveau municipal, tout en considérant les différences de fonctions, de responsabilités et de contexte entre les députés et les conseillers municipaux. Ce règlement vise également à soutenir l'appareil administratif dans l'interprétation et l'application des dispositions législatives concernées ainsi qu'à favoriser une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes.
- Un guide administratif à l'intention des municipalités a été publié en août 2013 en complément d'information au Règlement. Ce guide vise à mieux outiller les municipalités en fournissant certaines précisions supplémentaires à l'égard des dépenses admissibles. Il a aussi pour objectif d'offrir des balises interprétatives, et ce, considérant que le Règlement est d'ordre plus général.

Il n'était donc pas prévu de mettre à jour le document de 2012.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 55

Concernant l'investissement de 6,1M\$ annoncé le 4 novembre 2015 sur les mesures en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes autochtones, veuillez fournir les informations suivantes : a) l'enveloppe totale fournie par le MAMOT sur ce montant; b) la liste des programmes à partir desquels ces sommes ont été dépensées avec le montant pour lequel chacun est responsable; c) les projets auxquels cette enveloppe est assignée; d) l'échéance fixée pour chaque projet; e) l'état d'avancement des travaux pour chaque projet.

L'investissement annoncé de 6,1 M\$ porte notamment sur un programme pour des logements sociaux de la SHQ.

Le MAMOT n'intervient pas dans la gestion de ce programme et n'a pas d'intervention particulière en lien avec cette annonce.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 56

La ventilation des dépenses prévues au PQI 2016-2026 pour l'année 2016-2017 pour les projets suivants : a) Construction de la Cité de la culture et du sport à Laval; b) Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal; c) Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal; d) Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal; e) Aménagement du site de la Gare de triage d'Outremont à Montréal; f) Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau; g) Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph; h) Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau; i) Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan; j) Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin.

La ventilation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2016-2026 pour les projets en réalisation dont le coût est de 50 millions de dollars ou plus est divulguée dans le document « Les infrastructures publiques du Québec » disponible sur le site web du Secrétariat du conseil du trésor.

Voir [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf), page 68.



## Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

### En réalisation

(en millions de dollars)

Nom	Région	Avant 2016-2017	Contribution du Québec			Total	Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2016-2026					
			2016-2017	2017-2026	Total			
1- Construction de la Cité de la culture et du sport à Lavai - Place Bell	13	43,2	3,1	—	3,1	46,3	153,7	200,0
2- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal	06	11,4	20,4	32,0	52,4	63,8	86,3	150,0
3- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal	06	3,0	28,0	18,3	46,3	49,3	98,7	148,0
4- Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal	06	36,2	2,2	1,6	3,8	40,0	80,0	120,0
5- Aménagement du site de la Gare de triage d'Outremont à Montréal	06	19,9	6,0	4,1	10,1	30,0	90,0	120,0
6- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau	07	16,4	10,0	26,7	36,7	53,1	26,5	79,6
7- Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph	06	4,2	9,6	12,6	22,2	26,4	52,8	79,2
8- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau	09	20,5	8,1	—	8,1	28,6	36,0	64,7
9- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan	04	—	24,0	—	24,0	24,0	40,1	64,1
10- Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin	07	—	1,6	24,9	26,5	26,5	26,5	53,0
<b>Total En réalisation</b>		<b>154,7</b>	<b>113,1</b>	<b>120,2</b>	<b>233,3</b>	<b>388,0</b>	<b>690,6</b>	<b>1 078,6</b>

Note: Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 57

La ventilation des dépenses prévues au PQI 2016-2026 pour l'année 2016-2017 pour les projets en planification suivants : a) Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Québec; b) Aménagement du Parc Jean-Drapeau; c) Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des; d) croisiéristes internationaux à Québec; e) Réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port Construction d'un anneau de glace à Québec; f) Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Laval; g) Construction d'un amphithéâtre sportif à Trois-Rivières; h) Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Longueuil; i) Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Montréal; j) Construction d'une usine de biométhanisation – Couronne Sud-Est de Montréal.

Seuls les projets d'Aménagement du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, de Construction d'un anneau de glace à Québec et de Construction d'un amphithéâtre sportif à Trois-Rivières sont inclus dans le secteur infrastructures municipales du Plan québécois des infrastructures (PQI), sous la responsabilité du MAMOT.

L'Annexe 1 présente la ventilation des investissements prévus au PQI 2016-2026 pour ces projets en planification dont le coût est de 50 millions de dollars ou plus.



**PQI 2016-2026 - secteur infrastructures municipales - MAMOT**  
**Projets de 50 millions de dollars et plus en planification**  
(en million de dollars)

Nom	Région	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total	
		Avant 2016-2017	PQI 2016-2026		Total			
			2016-2017	2017-2026				Total
1 - Aménagement du Parc Jean-Drapeau	06	-	7,0	28,0	35,0	35,0	39,9	74,9
2 - Construction d'un anneau de glace à Québec	03	-	-	22,9	22,9	22,9	45,9	68,8
3 - Construction d'un amphithéâtre sportif à Trois-Rivières	04	2,0	19,8	5,0	24,8	26,8	26,8	53,6
<b>Total En planification</b>		<b>2,0</b>	<b>26,8</b>	<b>55,9</b>	<b>82,7</b>	<b>84,7</b>	<b>112,6</b>	<b>197,3</b>



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 58

Le nombre d'effectifs (ETC) attitré à la gestion du Fonds vert au sein du Ministère en 2015-2016, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.

Pour l'année 2015-2016, la gestion du Fonds vert représente :

- Environ 0,65 d'un effectif à temps complet, soit 0,5 ETC de niveau professionnel, 0,1 ETC de niveau encadrement et 0,05 de niveau secrétariat
- Masse salariale totale : 55 254 \$



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 59

Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, ventilés par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.

En 2015-2016, une aide financière sous forme de subvention provenant du Fonds vert, d'un montant maximal de 975 000 \$ réparti sur les années financières 2015-2016 et 2016-2017, a été accordée à l'organisme Vivre en Ville pour la réalisation de la phase 3 du projet « Stratégies collectivités viables ». L'attribution de cette aide s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Développement et diffusion d'outils d'aménagement destinés aux municipalités » du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 60

La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2014-2015 et 2015-2016 avec mention : a) de la description du projet; b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire; c) du programme concerné, le cas échéant; d) du montant déboursé; e) de la date du déboursement; f) de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES. Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives. Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.

**2015-2016**

**a) Description du projet :** Il s'agit de la phase 3 du projet « Stratégies collectivités viables ». Le projet financé se décline en trois volets : « Rechercher et outiller », « Former et sensibiliser » et « Mobiliser et accompagner ». Cette aide servira au développement et à la diffusion de publications, formations et autres outils d'intérêt pour les municipalités en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le volet « Rechercher et outiller » consiste à approfondir les connaissances afin d'outiller les municipalités québécoises dans la lutte contre les changements climatiques. Ce volet du projet prévoit la publication de monographies, d'études de cas, d'articles et de ressources en ligne notamment sur les thèmes de la consolidation des espaces urbanisés et de l'aménagement des petites et moyennes collectivités.

Le volet « Former et sensibiliser » consiste à développer une série d'activités et d'outils de formation (colloques, ateliers, conférences) qui permettront à Vivre en Ville de transmettre aux municipalités les résultats de ses recherches.

Dans le cadre du volet « Mobiliser et accompagner », Vivre en Ville mènera auprès de municipalités des activités d'accompagnement afin de les soutenir dans la mise en application des stratégies proposées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et adopter une approche de développement urbain durable.

**b) Organisme :** Vivre en Ville est un organisme à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire qui a comme mission de contribuer, partout au Québec, au développement de collectivités viables. L'équipe de Vivre en Ville dispose d'une expertise diversifiée en urbanisme, mobilité durable, design urbain, politiques publiques, efficacité énergétique, etc., qu'elle met notamment au service des décideurs et des professionnels en leur proposant des activités de recherche, de formation, de sensibilisation, de service-conseil et d'accompagnement pour le développement de collectivités viables.

**c) Programme concerné :** L'aide accordée ne découle pas d'un programme. Elle provient de la mesure « Développement et diffusion d'outils d'aménagement destinés aux municipalités » du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

**d) Montant déboursé :** L'aide financière accordée consiste en un montant de 975 000 \$ réparti sur les années financières 2015-2016 et 2016-2017.

**e) Date du déboursement :** Aucun montant n'était déboursé en date du 29 février 2016.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 60

La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2014-2015 et 2015-2016 avec mention : a) de la description du projet; b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire; c) du programme concerné, le cas échéant; d) du montant déboursé; e) de la date du déboursement; f) de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES. Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives. Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.

**f) Objectif poursuivi en termes de réduction des GES :** La réalisation de ce projet contribuera à l'évolution des connaissances et à l'adoption de nouvelles pratiques en aménagement du territoire qui concourent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques.

Comme il s'agit d'une aide financière attribuée par l'entremise d'une subvention dont les modalités sont définies par l'intermédiaire d'une convention d'aide financière, il n'y pas de critères de sélection. Le projet venant à peine de débuter, aucune évaluation n'a été réalisée. Le projet sera suivi étroitement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et fera l'objet d'une reddition de comptes rigoureuse. Pour ce faire, la qualité, l'appréciation et la diffusion des publications ainsi que le nombre de formations et leur évaluation par les participants, seront considérés. Dans son évaluation, le Ministère prendra aussi en compte les retombées des activités sur les changements de pratique des collectivités pour favoriser un aménagement durable du territoire.

**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 61

Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2015-2016 : a) Le cadre de gestion utilisé; b) La grille d'évaluation des projets; c) Les objectifs poursuivis.

**a) Le cadre de gestion utilisé :** L'entente administrative relative à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec signée le 1<sup>er</sup> avril 2014 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire constitue le cadre de gestion du PACC pour 2015-2016.

**b) La grille d'évaluation des projets :** Les programmes découlant de la mise en œuvre du PACC sont en cours d'élaboration, aucune grille d'évaluation pour ces programmes n'a encore été développée.

Pour les contrats de services professionnels octroyés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action portant sur le développement et la diffusion d'outils, l'évaluation des livrables s'est faite en fonction du respect de la planification détaillée et des échéanciers, des montants alloués, de la qualité et du nombre de livrables produits.

L'évaluation de la phase 3 du projet « Stratégies collectivités viables » n'a pas débuté, car le projet vient tout juste de commencer.

**c) Les objectifs poursuivis :** Les objectifs poursuivis sont en lien avec les principales priorités du PACC qui concernent l'aménagement du territoire :

- Induire un aménagement durable du territoire dans une perspective de lutte contre les changements climatiques.
- Soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction de gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire.
- Favoriser une gestion des risques qui minimise la vulnérabilité des collectivités.



**Étude des crédits 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

Demande n° 62

L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 : 1) Soutenir la grappe de la logistique et du transport, notamment en collaboration avec CargoM; 2) Accompagner les municipalités dans la mise à niveau de leur plan d'urgence, pour réduire les impacts d'un incident impliquant un navire de croisière, en favorisant le partage des responsabilités des divers intervenants interpellés.

Dans le contexte de l'orientation 3, « Améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes », axe 3 « Viser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités », le gouvernement a pris l'engagement d'examiner comment le caractère unique des Îles-de-la-Madeleine pourrait être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle. Le gouvernement constate qu'en raison de la configuration géographique des Îles-de-la-Madeleine, situées à quelque 215 kilomètres de la côte gaspésienne, et de leur localisation dans le golfe du Saint-Laurent, le mode de vie des Madelinots et Madeliniennes, leur économie ainsi que la façon dont ils occupent le territoire et l'aménagement sont conditionnés par l'insularité.

En ce qui concerne le volet « prise en compte du caractère insulaire dans la désignation officielle des Îles-de-la-Madeleine », le Ministère a introduit au projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique – déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 – l'article 62 qui vise à modifier l'article 9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour y ajouter, à la fin, l'alinéa suivant : « L'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, en raison de son caractère insulaire unique, est désignée sous le nom de « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ». Dans tout document, une référence à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est une référence à l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. ».

L'utilisation du vocable de « communauté maritime » pour désigner l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine donnerait tout son sens au fait que les municipalités des Îles-de-la-Madeleine et de Grosse-Île sont liées aux fins de l'exercice de certaines compétences municipales et que leurs habitants partagent un même mode de vie, une même économie ainsi qu'une façon commune d'occuper le territoire qui sont conditionnés par l'insularité.

